

6 janvier 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 6 janvier 1986 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Claude Boucher, directeur général, Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et Mlle Linda Laplante, directrice par intérim du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

1/1/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique la procédure et les objectifs recherchés par l'assemblée publique de consultation, puis donne la nature et l'objet des règlements nos 1750 et 1751.

- Règlement No. 1750 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage, de manière à créer les secteurs de zone RC-14 et RB-8 à même une partie des secteurs de zone RX-15 et RA/B-18, afin d'autoriser dans le secteur modifié les usages permis dans les classes de zone RC et RB.

Le périmètre des secteurs de zone RX-5 et RA/B-18 affectés est décrit comme suit:

- à l'est par la rue Paris;
- au sud par l'intersection des rues Paris et Cormier jusqu'à la ligne de fond des lots en front de la rue Ayotte;
- à l'ouest par la ligne de fond des lots en front de la rue Ayotte;
- au nord par une partie de la rue Perron et par la ligne de lot vis-à-vis la rue Robichaud entre les rues Hains et Paris.

Nature et objet: Ce règlement modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 a pour effet d'autoriser dans le secteur de zone RC-14 créé, l'implantation d'habitations appartenant aux groupes Habitation III, IV et V, ayant au moins 2 étages et dans le secteur de zone RB-8 créé, l'implantation d'habitations appartenant aux groupes Habitation I, II et III.

- Règlement No. 1751 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

Le périmètre du secteur de zone RC-30 affecté est décrit comme suit:

- au sud-est par la rue Bousquet;
- au sud-ouest par l'arrière des lots du boulevard St-Joseph, de la rue Bousquet à la rue Crépeau;
- au nord-ouest par la rue Crépeau du boulevard St-Joseph à la rue St-Amant;
- au nord-est par la rue St-Amant.



Nature et objet: Ce règlement modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 a pour effet d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux groupes Commerce I et II, de logements dans un bâtiment d'au plus 8 étages dont au moins le rez-de-chaussée est occupé par un ou des usages du groupe Commerce I ou II, d'habitations collectives de 2 ou 3 étages et d'usages appartenant au groupe Récréation Commerciale I.

Période de questions

Considérant qu'aucun contribuable ne pose de questions et que l'ordre du jour est épuisé, le maire déclare l'assemblée levée.

Janet Sim
.....
Greffier.

Serge Inouard
.....
Maire.

6 janvier 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 6 janvier 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Claude Boucher, directeur général, et Me Jacques Dionne, conseiller juridique, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

2/1/86

Lecture intégrale est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 23 décembre 1985 à 19 heures (assemblée publique de consultation concernant le règlement No. 1736 - Centre-Ville).

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 23 décembre 1985 à 20 heures (Explication par Son Honneur le Maire du budget 1986 et du programme triennal d'immobilisations 1986-1987-1988 et adoption de divers règlements de taxation pour l'année 1986); il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 décembre 1985; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

5/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:



6/1/86

1- ÉTUDE DE CIRCULATION

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROCHE URBANEX LTÉE 2535 boul. Laurier Ste-Foy (Québec)	63 700 \$
. LES CONSULTANTS FALARDEAU & ASSOCIÉS LTÉE C.P. 185, Succ. St-Michel Montréal	53 100 \$
. DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS INC. 615 rue Belmont Montréal	54 500 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

7/1/86

2- VENTE DES PARTIES DE LOTS NUMÉROS 448, 446, 445, 360, 363, 350, 349, 348, 347, 264, 265, 240, 241, 239 ET 149, DES LOTS 361 ET 362 ET DEUX (2) PARTIES DE RUES, SOIT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 9 719,8 MÈTRES CARRÉS (104 626 PIEDS CARRÉS) - TERRAINS SITUÉS EN BORDURE DE LA RUE DES FORGES

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CIE 434856 ONTARIO INC. 4 Minden Road Montréal	209 252,00 \$ (21,53 \$ le mètre carré)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que cette soumission soit retenue pour étude.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- 8/1/86 - Le Mouvement Albatros 04 (Mauricie-Bois-Francs) Inc. sollicite:
- 1- l'autorisation de procéder à une campagne de souscription durant la période du 14 au 28 février 1986;
 - 2- une contribution de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'autorisation de tenir une campagne de souscription soit accordée et que la Ville de Drummondville verse une somme de 100,00 \$ à cet organisme méritant pour les services humanitaires qu'il dispense.

ADOPTÉ

- M. Alain J. Cusson remercie le Conseil pour la contribution financière qui lui a permis de participer récemment à la conférence 1985 de l'Association for Consumer Research à Las Vegas.

- 9/1/86 - Le Drummondville Olympique invite le Conseil à accorder un appui financier à un athlète d'élite, M. Pascal Courchesne, qui poursuit un entraînement intensif dans la discipline du patinage artistique et qui semble doué d'un talent exceptionnel susceptible de lui permettre d'atteindre les plus hauts sommets.

Attendu que M. Pascal Courchesne démontre un talent exceptionnel dans la discipline du patinage artistique;



Attendu que le Drummondville Olympique a jugé bon de lui accorder un soutien financier de 1 000,00 \$;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accorde à ce jeune athlète une subvention spéciale de 1 000,00 \$.

ADOPTÉ

10/1/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 21 décembre 1985 au 6 janvier 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 234 147,59 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

11/1/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accepte l'offre de services de la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour la gestion du projet Berges Neuves estimé à environ 2 000 000 \$ subventionnable à 66 2/3% par le ministère de l'Environnement, incluant des honoraires professionnels d'environ 80 000 \$ également subventionnables à 66 2/3%. Le coût net pour la Ville sera d'environ 26 665 \$.

Il est également résolu que ce projet devra se réaliser selon l'échéancier prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Drummondville établi pour les années 1986-1987-1988.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

12/1/86

ATTENDU QUE le Club de croquet Drummondville inc. a soumis à la Commission municipale du Québec une demande pour fins d'exemption de la taxe foncière;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec consulte la Ville de Drummondville avant de se prononcer sur cette demande, conformément aux prescriptions du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'il accepte d'avance sa décision concernant la demande déposée par le Club de croquet Drummondville inc.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre résume brièvement le rapport du Service de l'habitation concernant les permis de construction émis durant la période du 1er au 24 décembre 1985. Il compare les statistiques de 1984 avec celles de 1985 pour la même période. Il compare également le nombre et la valeur des permis émis durant les années 1984 et 1985.



	<u>Décembre 1984</u>	<u>Décembre 1985</u>
Nombre de permis:	58	52
Valeur:	3 487 964 \$	1 340 590 \$

	<u>Année 1984</u>	<u>Année 1985</u>
Nombre de permis:	953	800
Valeur:	28 092 219 \$	35 334 589 \$

M. Lindor Letendre souligne que la valeur des permis de construction émis a atteint un record jamais égalé depuis l'existence de la Ville de Drummondville. Ce record dépasse de 7 millions de dollars un premier record atteint en 1984.

M. Lindor Letendre remercie les employés oeuvrant au Service de l'habitation qui ont donné un service de première qualité aux citoyens en 1985. Même si parfois on peut déplorer certains retards dans l'émission des permis, le volume de travail explique cette lacune. Il conclut en affirmant que l'année 1986 s'annonce très favorable sur le plan de la construction dans notre ville.

13/1/86

ATTENDU QUE par son règlement no. 1739, la Ville de Drummondville a été autorisée à dépenser la somme de 46 845,00 \$ pour des travaux municipaux relatifs à l'intercepteur de la Rivière Noire, phase 2B-1 (rue St-Félix);

ATTENDU QUE la soumission retenue, soit celle de R. Guilbeault Construction Inc., prévoyait un montant de 57 744,73 \$ pour l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QUE la dépense excède de 10 899,73 \$ le montant autorisé par le règlement no. 1739;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte de payer ladite somme de 10 899,73 \$ citée au 3e ATTENDU de la présente résolution à même le surplus de l'exercice financier 1985.

ADOPTÉ

14/1/86

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres no. 160-3-01-41-03 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux tels que décrits dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur R. Guilbeault Construction Inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire au montant de 1 727 508,15 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par les règlements d'emprunt nos 1738 et 1739 et la résolution no. 13/1/86, tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles no. 100 émis par le trésorier adjoint de la Ville;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adjuge le contrat pour les travaux municipaux ci-dessus mentionnés à R. Guilbeault Construction Inc. pour la somme de 1 015 023,31 \$, tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique.

ADOPTÉ

15/1/86

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres no. 160-2-01-41-02 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux tels que décrits dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Sintra Inc. - Région Bois-Francs s'est avéré le plus bas soumissionnaire au montant de 509 448,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt no. 1738, tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles no. 101 émis par le trésorier adjoint de la Ville;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adjuge le contrat pour les travaux municipaux cidessus mentionnés à Sintra Inc. - Région Bois-Francs pour la somme de 19 956,00 \$, tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique.

ADOPTÉ

16/1/86

Lecture est donnée du règlement No. 1734 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone RA/A-7 à même une partie des secteurs de zone RB-4 et PB-6. (Implantation d'habitations unifamiliales isolées sur les terrains du cimetière St-Félix situés au sud du boulevard St-Félix)

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1734 a été adopté par la résolution no. 888/10/85 le 28 octobre 1985;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1734 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 28 octobre 1985;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1734 a été régulièrement donné le 11 novembre 1985 (rés. 936/11/85);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 25 novembre 1985 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1734;

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 6 janvier 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1734 et ce de 9 heures à 19 heures les 29 et 30 janvier 1986.

17/1/86

Lecture est donnée du règlement No. 1735 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone RA/A-22 à même le secteur de zone RA/B-25. (Implantation d'habitations unifamiliales isolées et ce pour les terrains contigus à la rue St-Georges, entre le boulevard Lemire et la rivière Noire)



ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1735 a été adopté par la résolution no. 889/10/85 le 28 octobre 1985;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1735 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 28 octobre 1985;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1735 a été régulièrement donné le 11 novembre 1985 (rés. 937/11/85);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 25 novembre 1985 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1735;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 6 janvier 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1735 et ce de 9 heures à 19 heures les 29 et 30 janvier 1986.

18/1/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1736 a été donné (réf: 1030/12/85), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1736 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but, d'une part, d'en modifier le plan de zonage afin de créer de nouvelles zones et de nouveaux secteurs de zones concernant le territoire du centre-ville et, d'autre part, d'en prescrire les normes correspondantes.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 6 janvier 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1736 et ce de 9 heures à 19 heures les 29 et 30 janvier 1986.

19/1/86

Lecture est donnée du règlement No. 1750 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer les secteurs de zone RC-14 et RB-8 à même une partie des secteurs de zone RX-5 et RA/B-18. (Secteurs adjacents aux rues Perron, Hains, Blanchette et Paris)

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1750 a été adopté par la résolution no. 1044/12/85 le 16 décembre 1985;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1750 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 16 décembre 1985;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1750 a été régulièrement donné le 23 décembre 1985 (rés. 1089/12/85);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 6 janvier 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1750;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 6 janvier 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1750 et ce de 9 heures à 19 heures les 29 et 30 janvier 1986.

20/1/86

Lecture est donnée du règlement No. 1751 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30. (Terrain situé entre les rues St-Amant, Crépeau et Bousquet)

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1751 a été adopté par la résolution no. 1045/12/85 le 16 décembre 1985;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1751 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 16 décembre 1985;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1751 a été régulièrement donné le 23 décembre 1985 (rés. 1090/12/85);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 6 janvier 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1751;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans le secteur concerné et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 6 janvier 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le secteur concerné, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1751 et ce de 9 heures à 19 heures les 29 et 30 janvier 1986.

21/1/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1759 a été donné (réf: 1087/12/85), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1759 amendant les règlements nos 1690 et 1633 concernant les raccordements de services d'égoûts et d'aqueduc et la construction ou le déplacement d'équipements municipaux.



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu unanimement que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

22/1/86

Lecture est donnée du règlement No. 1743 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 et les années suivantes et abrogeant le règlement No. 1399.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith votent contre ce règlement.

Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à la majorité des voix.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras déclare que l'augmentation de la rémunération des élus décrétée par le règlement No. 1743 est inacceptable dans le contexte actuel. En 1984, si le Conseil avait gelé sa rémunération pour donner l'exemple aux fonctionnaires, il se donne aujourd'hui une rétroactivité déguisée. Elle donne des exemples de la rémunération accordée aux conseillers municipaux de villes dont la population est comparable à celle de Drummondville:

	<u>Population</u>	<u>Salaire</u>
Granby	39 500	11 283 \$
St-Hyacinthe	38 535	8 537 \$
Brossard	55 300	11 283 \$
Châteauguay	37 100	12 243 \$
Victoriaville	22 100	5 437 \$

Elle ajoute que lors de l'élection de novembre 1983 tous ont combattu pour être élus. Rares sont les personnes qui ont le loisir de fixer leur propre rémunération. La modération aurait eu bien meilleur goût.

M. J.-Bruno Smith estime que le Conseil après avoir gelé sa rémunération en 1984 et accordé une augmentation de 3% forfaitaire aux cadres municipaux en 1985, aurait dû s'en tenir à une hausse équivalente au 4,6% d'augmentation des taxes municipales en 1986 de façon à ne pas utiliser deux poids, deux mesures.

M. Denis Savoie proteste énergiquement contre les propos tenus par Mme Francine Ruest-Jutras et lui reproche d'avoir été favorable à des augmentations qui auraient pu être accordées à des cadres municipaux déjà très bien rémunérés et ayant des bénéfices marginaux très généreux qui s'ajoutent à leur salaire.

Il poursuit en disant que certains contremaîtres fort méritants ont actuellement une rémunération inférieure à plusieurs cols bleus à l'emploi de la Ville et que jamais Mme Francine Ruest-Jutras n'a contesté cette situation.

Mme Francine Ruest-Jutras réplique que son collègue, M. Denis Savoie, fait du charriage et que de toute façon, le Conseil se fiche de ses interventions faites en séance de comité ou en public. Elle allègue qu'elle a déjà suggéré de corriger certaines injustices et qu'on lui a répondu: "Attendons, attendons".

M. Denis Savoie évoque quelques cas concernant la rémunération parfois trop élevée pour certains cadres et parfois trop basse pour d'autres employés.

Ce débat se poursuit plusieurs minutes entre Mme Francine Ruest-Jutras, M. J.-Bruno Smith et M. Denis Savoie.

Son Honneur le Maire demande aux autres conseillers de donner leur opinion sur l'augmentation décrétée par le règlement No. 1743.

M. Robert Lafrenière déclare que l'augmentation accordée aux élus peut paraître très élevée mais après consultation auprès de plusieurs personnes, il est d'avis que cette augmentation se justifie à cause de la somme de travail reliée à la fonction.

M. Edward St-Pierre partage le même avis et trouve équitable l'augmentation votée par le Conseil.

M. Jean-Marie Boisvert convient que les augmentations que peuvent se donner des élus sont toujours impopulaires, mais elles se justifient davantage si l'on considère le montant plutôt que le pourcentage.

M. Lindor Letendre déclare que tous les conseillers, incluant Mme Francine Ruest-Jutras, étaient favorables depuis 1985 à une augmentation de salaire.

Selon Mme Francine Ruest-Jutras, les conseillers favorables à l'augmentation décrétée par le règlement No. 1743 ont voulu se donner une rétroactivité qu'elle ne peut accepter.

Son Honneur le Maire déclare qu'il veut mettre fin à ce débat fort animé qui devient gênant. Il déclare qu'il n'arrive pas à s'expliquer pourquoi Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith font un "stunt" avec une augmentation de la rémunération des élus qui est justifiée par la somme de travail effectué par tous les élus municipaux qui font preuve de disponibilité et de dévouement dans l'exercice de leurs nombreuses responsabilités. Pour sa part, il souhaiterait que le gouvernement provincial établisse des normes pour fixer la rémunération des élus municipaux en tenant compte des populations.

23/1/86

Attendu que l'article 4 du règlement No. 1743 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 et les années suivantes prévoit que les modalités du paiement des sommes prévues audit règlement, dont le tiers est versé à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges du maire et des conseillers, sont déterminées par résolution;

ABROGÉE
PAR RÉS.
114/2/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller,
appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller,
et résolu ce qui suit, savoir:

- le paiement de la rémunération annuelle du maire et des conseillers sera effectué par chèque en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs;
- le paiement de la rémunération, versée à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges du maire et des conseillers, sera effectué par un deuxième chèque en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire formule des condoléances à l'endroit de la famille de M. Antonio Lemaire, industriel bien connu et fondateur des Entreprises Cascades.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.



Sujets
traités:

- Existence d'un banc de neige sur un terrain vacant au coin de la rue Montcalm et de la 118e Avenue. (MM. J.-Marcel Lefebvre et Gérard Lapierre prendront les mesures pour faire enlever ce banc de neige qui obstrue la vision des automobilistes).
- Augmentation raisonnable du salaire des élus municipaux.
- Urgence d'accélérer l'assainissement de la rivière St-François et du ruisseau Cacouna. La Ville devrait demander l'intervention du ministère de l'Environnement pour exiger que certaines municipalités situées en amont de Drummondville légifèrent concernant la façon de faire la vidange des fosses septiques. Actuellement, le déversement du contenu de ces fosses se fait fréquemment dans les cours d'eau.
- Nécessité pour la Ville d'engager un inspecteur sanitaire à plein temps. (Son Honneur le Maire indique que M. Roland Bellamy, fonctionnaire du ministère de l'Environnement, opère un bureau au 345 rue Marchand. M. Ovelus Demers devrait communiquer avec lui pour obtenir des renseignements ou lui faire des suggestions).
- En 1982, le Ministre Marcel Léger, responsable de l'Environnement, a annoncé que le gouvernement provincial affecterait 1 million de dollars pour l'assainissement de la rivière St-François; ses successeurs n'ont pas semble-t-il respecté cet engagement.
- En 1983, le Ministre Jean Garon a subventionné le nettoyage du ruisseau Cacouna dans le territoire de la municipalité de Lefebvre pour protéger la santé des animaux. La santé de la population est bien plus importante.
- En 1982 lors d'une compétition, des nageurs ont dû abandonner la traversée de la rivière St-François à la hauteur du parc Ste-Thérèse parce que l'eau était trop visqueuse. La situation ne s'est pas améliorée depuis.

- Intervenant: M. Luc Audet, ing., 1645 rue Sigouin.

Sujet
traité:

Le Conseil pourrait-il reviser la décision qu'il a prise le 23 décembre 1985 de confier à une autre firme d'ingénieurs-conseils que celle qu'il représente (Audet SBCS Inc.) un mandat pour la préparation des plans et devis d'un nouveau développement domiciliaire dans le quadrilatère Cormier, Bernier, Paris et Perron? Le promoteur, Rovon Inc., avait déjà requis les services de Audet SBCS Inc. pour une étude de faisabilité de ce projet et la Ville pourrait bénéficier d'une réduction d'honoraires professionnels de 5 000 \$ qui ont déjà été payés par le promoteur.

M. Luc Audet déclare que sa firme emploie 27 personnes et qu'en 1985 elle n'a reçu qu'environ 2% des honoraires professionnels payés par la Ville pour des mandats confiés à des firmes d'ingénieurs-conseils.

Son Honneur le Maire déclare que la firme Audet SBCS Inc. a reçu des mandats importants de la Ville pour la gestion de travaux d'assainissement et qu'il est probable qu'elle en aura d'autres en 1986. Le Conseil, ajoute Son Honneur le Maire, ne modifiera pas la décision qu'il a prise le 23 décembre 1985.

M. Luc Audet déclare qu'il est déçu de la décision du Conseil et des raisons invoquées pour confier ce mandat à une autre firme. Il ajoute que M. Michel Lesage n'était pas à l'emploi de Audet SBCS Inc. le 23 décembre 1985 puisqu'il n'entrera en fonction que le 7 janvier 1986.

- Intervenant: M. Jean Forcier, représentant de la compagnie Générale Électrique.
- Sujet traité: M. Jean Forcier demande si le Conseil a pris une décision concernant l'acquisition d'un système de radiocommunications suite à la réception de soumissions demeurées à l'étude depuis plusieurs mois.
- M. Edward St-Pierre indique que ce dossier devrait être finalisé pour la prochaine séance du Conseil.
- Son Honneur le Maire ajoute que l'achat d'un nouveau système de radiocommunications au prix demandé par le plus bas soumissionnaire doublerait les dépenses de la Ville. Il a donc fallu reviser ce dossier important et c'est ce qui explique le retard d'une prise de décision par le Conseil.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Sujets traités: - La subvention de 1 000 \$ donnée à M. Pascal Courchesne est une dépense louable.
- Par ailleurs, plusieurs dépenses du Conseil ou des cadres effectuées dans des hôtels pour des réunions, des commissions, etc. pourraient être réduites. La vérification de certaines factures démontrent que la consommation de breuvages alcoolisés atteint parfois 50% de ces dépenses. Il y a des abus à corriger.
- Le record établi par la Ville en 1985 au chapitre de la construction mérite des félicitations. Comment, cependant, expliquer les augmentations de taxes imposées par le Conseil puisque le revenu des taxes a été augmenté substantiellement? Le Conseil a-t-il caché un coussin? (Son Honneur le Maire explique que même si la Ville a émis des permis pour plus de 35 millions de dollars l'imposition des taxes s'applique seulement lorsque les constructions sont terminées. D'autre part, il est logique que lors de la préparation des estimés budgétaires le Conseil conserve une certaine marge de manoeuvre pour des dépenses imprévisibles comme par exemple: -L'achat du terrain de Téléglobe (325 000 \$) que la Ville a payé en 1985 à même un surplus de revenus. -De la même façon, la Ville a pu consacrer 100 000 \$ en 1985 pour la tenue des compétitions relatives à la Coupe Memorial. Les augmentations de taxes pour l'année 1986 ont d'ailleurs été justifiées lors de la présentation du budget de l'année en cours).
- Pourquoi la Ville autorise-t-elle une dépense de 10 899,73 \$ à même le surplus de l'exercice financier pour des travaux relatifs à l'intercepteur de la rivière Noire? (Le greffier à la demande de Son Honneur le Maire explique que la Ville a adopté un règlement portant le numéro 1739 prévoyant une dépense de 46 845,00 \$ pour financer des travaux municipaux qui doivent être exécutés par la Société québécoise d'assainissement des eaux dans le cadre de l'intercepteur de la rivière Noire. La soumission présentée par R. Guilbeault Construction et acceptée par le Conseil était de 57 744,73 \$. La Ville doit donc financer l'excédent, soit 10 899,73 \$ à même son budget ou par un nouveau règlement d'emprunt. Le Conseil a choisi la première alternative).
- Salaire du maire et des conseillers - Avant les élections de 1983, le R.C.D. avait demandé au Conseil de reviser la décision qui prévoyait que le Conseil serait formé de 12 conseillers et d'un maire pour réduire ce nombre à 9 conseillers et un maire. Le Conseil ayant acquiescé à cette demande, la Ville a réalisé des économies importantes. En 1986, l'augmentation du salaire du maire et des conseillers est justifiée et elle garantira plus d'assiduité de la part des élus aux commissions et réunions commandées



dans l'exercice de leurs fonctions. Les fonctions de maire et de conseillers étant mieux rémunérées, elles auront probablement plus d'attrait pour les candidats lors d'une prochaine élection.

Le R.C.D. aurait préféré que le salaire des conseillers soit de 12 000 \$ mais il accepte le montant établi par le Conseil.

- Intervenant: M. J.-Bruno Smith, conseiller.

Ce dernier demande à M. Hervé Savoie comment il peut dire que les membres du R.C.D. partagent l'opinion qu'il vient d'exprimer puisqu'il n'a pas eu le temps de procéder à une consultation.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Le président du R.C.D. se dit convaincu que les membres qu'il représente partagent son opinion.

- Intervenante: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère.

Mme Francine Ruest-Jutras donne la liste des salaires payés aux directeurs généraux de villes dont la population est comparable à Drummondville. La conseillère traite également du salaire moyen payé à Drummondville et du salaire payé dans quelques villes de la région.

- Intervenant: M. Denis Savoie, conseiller.

M. Denis Savoie traite des économies réalisées par le nouveau Conseil par la tenue sur place des colloques relatifs à la préparation des budgets et des programmes triennaux. Il souligne que le Conseil doit souvent s'imposer pour diminuer les demandes inopportunes de certains cadres comme par exemple: l'achat d'une fourgonnette pour le Service de la sécurité publique dont l'achat a été recommandé à plusieurs reprises par le directeur du Service.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Le Conseil a engagé Mme Louiselle Laquerre comme responsable des communications. Cette personne est-elle encore au service de la Ville? Si oui, le Conseil est-il satisfait de ses services?

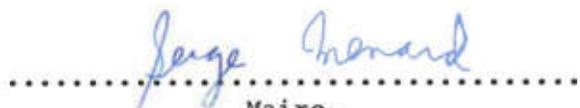
(Son Honneur le Maire déclare que selon un récent rapport du Directeur Général, cette personne fait du bon travail. Sa période de probation est de 12 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 20 janvier 1986.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE.


.....

Greffier.


.....

Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 janvier 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 13 janvier 1986 à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Yvan Morin, trésorier adjoint, et Me Jacques Dionne, conseiller juridique, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

24/1/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

25/1/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement (No. 1760) fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 et prévoyant une indexation annuelle.

M. Jean-Marie Boisvert résume le contenu du projet de règlement No. 1760 qui prévoit que la rémunération annuelle du maire sera de 42 000 \$ et que celle des conseillers sera de 14 000 \$ pour l'année 1986. Cette rémunération sera indexée pour les années subséquentes. Le projet de règlement No. 1760 établit également la portion de la rémunération du maire et des conseillers qui sera versée à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leurs fonctions. Une copie du projet de règlement No. 1760 est remise aux membres du Conseil.

26/1/86

ATTENDU QUE par sa résolution no. 885/10/85, le Conseil de la Ville de Drummondville a décrété une dépense de 98 590 \$ (honoraires professionnels inclus) pour l'aménagement d'une passerelle pour piétons au-dessus de la rivière Noire et des bandes cyclables s'y rattachant;

ATTENDU QUE le coût de ladite passerelle incluant les honoraires professionnels avait été établi à 98 590 \$ selon les estimés des ingénieurs-conseils;

ATTENDU QUE 75% de cette dépense, soit 69 805 \$, doit être défrayé par une subvention du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, le Conseil a accepté la plus basse soumission conforme, soit celle de Coland Construction Inc.:

- Égout pluvial	4 275 \$
- Travaux de voirie	4 922 \$
- Travaux divers	16 900 \$
- Travaux de structure	<u>105 161 \$</u>

formant un grand total de: 131 258 \$



ATTENDU QU'à ce montant, il faut ajouter des honoraires professionnels de 22 375 \$, ce qui porte le coût total des travaux à 153 633 \$;

CONSIDÉRANT ce qui précède, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville sollicite du ministère des Transports du Québec une subvention additionnelle de 36 705 \$, représentant 75% des coûts supplémentaires de la passerelle que la Ville veut aménager au-dessus de la rivière Noire dans l'axe de la rue St-Georges.

ADOPTÉ

27/1/86

ATTENDU QUE par sa résolution no. 885/10/85, le Conseil de la Ville de Drummondville a décrété l'exécution de travaux pour l'aménagement d'une passerelle au-dessus de la rivière Noire et des bandes cyclables s'y rattachant;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet qui s'avère plus coûteux que prévu, le Conseil a sollicité du ministère des Transports une subvention additionnelle de 36 705 \$;

ATTENDU QUE ces démarches entraîneront un retard et que l'échéancier prévu fixant la réalisation de ces travaux au 30 avril 1986 ne pourra être respecté;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports du Québec de prolonger l'échéancier pour l'exécution des travaux précités jusqu'au 30 juillet 1986.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

17 janvier 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 17 janvier 1986 à 18 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, assiste à la réunion à titre de personne ressource. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

28/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

29/1/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que la démission de M. Claude Boucher, aux titres de directeur général et autres fonctions qu'il occupe à la Ville de Drummondville, soit acceptée et prenne effet ce jour, et que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents pertinents qui ont été soumis au Conseil à cet effet, ainsi que les chèques d'indemnité de départ pris à même le budget de la direction générale.

ADOPTÉ

M. J.-Bruno Smith déclare que c'est avec déception qu'il accepte la démission du directeur général, M. Claude Boucher. Étant parmi ceux qui, il y a huit ans avec d'autres conseillers actuels, lui avaient accordé leur confiance pour bâtir une solide équipe multidisciplinaire, il a toujours apprécié les services de ce cadre qui jusqu'à la dernière journée a fait preuve d'intégrité, de dynamisme, de compétence, de disponibilité et d'ouverture d'esprit. Il accepte cette démission puisqu'elle est sollicitée par M. Claude Boucher lui-même. Il adresse des vœux de succès au démissionnaire et affirme que son futur employeur pourra compter sur un homme honnête, dévoué et compétent.

Mme Francine Ruest-Jutras déclare qu'elle s'est opposée à la façon dont le Conseil a procédé pour obtenir la démission du directeur général. Elle aurait préféré que son départ soit négocié par l'ensemble du Conseil et non par un Comité. Tous savaient que M. Claude Boucher souhaitait quitter sa fonction et aujourd'hui, on ne peut qu'accepter sa décision avec regret. Son départ, ajoute-t-elle, aura pour effet d'affaiblir la structure organisationnelle de la Ville.

En dépit de sa décision, nul ne peut mettre en doute son professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions. De plus, M. Claude Boucher a contribué à la mise sur pied de différents organismes communautaires comme le Drummondville Olympique, le Carrefour Socio-Culturel, la Cité des Loisirs, etc. Toute la communauté drummondvilloise lui est redevable pour ses réalisations qui continueront de la bien servir.



Mme Francine Ruest-Jutras demande que ses propos soient consignés au présent procès-verbal.

Période de questions

M. Raynald Forcier, journaliste, demande s'il est possible de prendre connaissance des conditions contenues dans la convention signée pour ratifier l'acceptation de la démission de M. Claude Boucher.

Son Honneur le Maire déclare que lorsque le procès-verbal de la présente assemblée aura été accepté par le Conseil, la convention qui fait l'objet de la présente séance sera un document public faisant partie des archives de la Ville de Drummondville.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

20 janvier 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 20 janvier 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

Le greffier dépose publiquement la déclaration des intérêts financiers dûment complétée et signée par le conseiller Jean-Paul Généreux, conformément à la Loi sur les élections (art. 33.2).

30/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 6 janvier 1986 à 19h45; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

31/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 6 janvier 1986; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

32/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 13 janvier 1986 à 17 heures; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

33/1/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 janvier 1986 à 18 heures; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



34/1/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Acceptation de soumissions ouvertes le 6 janvier 1986:

35/1/86

- 1- VENTE DES PARTIES DE LOTS NUMÉROS 448, 446, 445, 360, 363, 350, 349, 348, 347, 264, 265, 240, 241, 239 ET 149, DES LOTS 361 ET 362 ET DEUX (2) PARTIES DE RUES, SOIT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 9 719,8 MÈTRES CARRÉS (104 626 PIEDS CARRÉS) - TERRAINS SITUÉS EN BORDURE DE LA RUE DES FORGES

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CIE 434856 ONTARIO INC. 4 Minden Road Montréal	209 252,00 \$ (21,53 \$ le mètre carré)

Attendu que cette soumission a été jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie 434856 Ontario Inc. les parties de lots numéros 448, 446, 445, 360, 363, 350, 349, 348, 347, 264, 265, 240, 241, 239 et 149, les lots 361 et 362 du cadastre de la Ville de Drummondville, quartier Est, et deux (2) parties de rues, ces terrains formant un ensemble et ayant une superficie approximative de 9 719,8 mètres carrés (104 626 pieds carrés). Ces terrains sont situés en bordure de la rue Des Forges (de la voie ferrée du Canadien Pacifique jusqu'à la rue Lindsay).

Cette vente est faite pour le prix de 21,53 \$ le mètre carré (2,00 \$ le pied carré), soit deux cent neuf mille deux cent cinquante-deux dollars (209 252,00 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de vingt mille neuf cent vingt-cinq dollars et vingt cents (20 925,20 \$) sur ce montant, dont quittance pour autant.

Cette vente est cependant conditionnelle à ce que la Ville de Drummondville obtienne l'autorisation d'une traverse publique sur la voie ferrée appartenant au Canadien Pacifique et qui se situe entre la propriété du centre d'achat Place Drummond et l'immeuble faisant partie de cette transaction.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

36/1/86

- 2- ÉTUDE DE CIRCULATION DU BOULEVARD ST-JOSEPH ENTRE LA RIVIÈRE NOIRE ET L'AUTOROUTE 20

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS INC.	34 000 \$
. ROCHE URBANEX LTÉE	33 700 \$
. LES CONSULTANTS FALARDEAU & ASS. LTÉE	36 250 \$

Attendu que la soumission présentée par Daniel Arbour & Associés Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu qu'elle soit acceptée.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Daniel Arbour & Associés Inc. pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

37/1/86

3- ÉTUDE DE RÉVISION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE SAUF LE SECTEUR NORD-EST

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS INC.	11 000 \$
. ROCHE URBANEX LTÉE	12 300 \$
. LES CONSULTANTS FALARDEAU & ASS. LTÉE	14 800 \$

Attendu que la soumission de Roche Urbanex Ltée s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu qu'elle soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Roche Urbanex Ltée pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

38/1/86

4- ÉTUDE DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD LEMIRE ET DE LA RUE ST-LAURENT AINSI QUE DU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LEMIRE ENTRE LE BOULEVARD JEAN-DE-BRÉBEUF ET LA RUE SIGOUIN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS INC.	10 500 \$
. ROCHE URBANEX LTÉE	17 700 \$
. LES CONSULTANTS FALARDEAU & ASS. LTÉE	2 050 \$

Attendu que la soumission présentée par Les Consultants Falardeau & Ass. Ltée s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu qu'elle soit acceptée à condition que la municipalité de Grantham-Ouest consente à défrayer 55% des coûts de cette étude.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs au mandat précité.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des fleuristes de Drummondville demande au Conseil de légiférer pour interdire la vente de fleurs dans le territoire de la Ville par des vendeurs n'ayant pas de place d'affaires à Drummondville.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil entend protéger les fleuristes locaux et des démarches sont en cours pour la préparation d'un règlement municipal interdisant cette pratique préjudiciable aux marchands locaux.

- Le conseil d'administration du Salon de la Femme Centre du Québec annonce au Conseil qu'un premier Salon de la Femme se tiendra à Drummondville du 21 au 25 mai 1986. Le programme comprend plusieurs activités qui sont décrites dans une lettre datée du 13 janvier 1986.



Les organisatrices sollicitent la contribution de la Ville, savoir:

1. L'utilisation gratuite du Centre Marcel Dionne du 18 au 26 mai 1986.
2. L'installation de 6 panneaux électriques d'alimentation dont la Ville dispose pour les activités telles que le Festival mondial de folklore et différentes manifestations dans le territoire de la Ville.
3. L'intervention du Service des travaux publics lorsque nécessaire pour certaines installations relativement à l'ouverture du Salon, exemple: installation de l'identification du Salon, de banderoles au Centre Marcel Dionne, de barrières pour les kiosques à l'extérieur du Centre Marcel Dionne, de l'affiche lumineuse publicitaire qui est à l'entrée de la Ville, etc.

Le Salon offre à la Ville la location d'un kiosque qui pourrait être utilisé par les services municipaux (Service de la sécurité publique, Services récréatifs et communautaires, Service de l'information).

Son Honneur le Maire félicite les personnes qui ont mis sur pied l'organisation du Salon de la Femme et leur promet une collaboration étroite de la part de la Ville. Les demandes formulées seront analysées et quantifiées. Dès que possible, le Conseil fera connaître aux personnes concernées la nature de sa contribution qui de toute façon sera appréciable.

- 39/1/86 - La Fondation du Québec des maladies du coeur sollicite l'autorisation de tenir une campagne de souscription durant la semaine du 16 au 22 février 1986 et la proclamation de cette campagne par Son Honneur le Maire.

Vu le caractère humanitaire de cet organisme, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que:

1. la tenue de cette campagne de souscription soit autorisée;
2. la Ville de Drummondville accorde une contribution de 100,00 \$ à la Fondation;
3. Son Honneur le Maire procède à la proclamation de la Semaine de la Fondation du Québec des maladies du coeur lors d'une réception civique qui sera donnée à l'hôtel de ville le ou vers le 16 février 1986.

ADOPTÉ

- 40/1/86 - La Banque de Commerce Canadienne Impériale sollicite du Conseil:

1. l'acceptation d'une extension d'un versement de 10 000 \$ qui devait être effectué en 1985;
2. une lettre d'une personne autorisée par le Conseil pour confirmer cette acceptation.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que:

- A) la Ville de Drummondville accepte que la Banque de Commerce Canadienne Impériale procède à l'extension du prêt à terme consenti à la Société d'agriculture du district de Drummond;
- B) le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une lettre confirmant cette acceptation.

ADOPTÉ

41/1/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 31 décembre 1985 au 1er février 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 2 656 363,44 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

42/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une formule de règlement hors cour à être déposée au Tribunal d'expropriation pour l'acquisition du lot 173-122 du cadastre du Canton de Grantham (prix: 367,72 \$ - assiette de la rue Cormier), et tous les actes nécessaires pour prendre possession du terrain, propriété de M. Reynald Aubé.

ADOPTÉ

43/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une formule de règlement hors cour à être déposée au Tribunal d'expropriation pour l'acquisition des lots 172-30 ptie, 172-62 ptie, 172-92 ptie, 172-138 ptie, du cadastre du Canton de Grantham (prix: 1 959,36 \$ - assiette de la rue Cormier), et tous les actes nécessaires pour prendre possession de ces terrains, propriété de Vanier Leasehold Ltd et la firme de Syndics Thorne Riddel Inc.

ADOPTÉ

44/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail avec la Table de concertation des services d'aide à la jeunesse de Drummond inc. pour l'occupation du chalet Bernier.

ADOPTÉ

M. Jean-Paul Généreux demande que le directeur des Services récréatifs et communautaires étudie la possibilité d'aménager un bloc sanitaire dans ou à proximité du chalet Bernier.

45/1/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Cité des Loisirs Inc. pour l'année 1986.

ADOPTÉ

46/1/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail et une convention avec le Club Optimiste Drummondville Inc. pour l'occupation d'un local à l'édifice Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ



47/1/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Tournoi invitation des vétérans de Drummondville-Sud inc.

ADOPTÉ

48/1/86

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit l'élargissement à quatre voies du tronçon de la route 143 sis dans la municipalité de St-Nicéphore, entre la limite sud-est de Drummondville et la route 139, le tout s'inscrivant dans le cadre du plan quinquennal actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE ces derniers travaux ont été projetés suite à une étude effectuée par le même ministère, qui les justifiait par:

- un débit de véhicules très important, quantifié à 4 800 véhicules par jour;
- un développement résidentiel sans cesse croissant sur cette même section de route;

ATTENDU QUE le problème de circulation s'accroît dans les limites de la Ville de Drummondville, car les usagers de la route 143 empruntent d'abord le boulevard St-Joseph qui, à partir du boulevard Jean-de-Brébeuf, possède sensiblement les mêmes caractéristiques que la section présentement à l'étude par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE plusieurs intersections de rues perturbent davantage la circulation sur le boulevard St-Joseph entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la limite sud-est de Drummondville (St-Nicéphore);

ATTENDU QUE deux rues projetées drainant un nouveau développement résidentiel d'environ 2 000 unités de logement se raccorderont au boulevard St-Joseph d'ici peu;

ATTENDU QU'un projet du programme d'assainissement des eaux du Québec (réhabilitation phase III) prévoit, pour l'année 1986, l'implantation d'une conduite d'égout pluvial de 1 200 mm (48 po) de diamètre et de 550 mètres de longueur sur le boulevard St-Joseph, soit entre le ruisseau Cacouna et le prolongement de la 124e Avenue;

ATTENDU QUE l'emprise actuelle du boulevard St-Joseph est suffisante pour permettre son élargissement à quatre voies de circulation;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville projette la construction d'une conduite d'aqueduc de 400 mm (16 po) sur le boulevard St-Joseph entre le boulevard Mercure et la limite sud-est de Drummondville;

IL EST PROPOSÉ par M. Edward St-Pierre, conseiller, APPUYÉ par M. Gilles St-Martin, conseiller, ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports du Québec de subventionner à 100% l'élargissement du boulevard St-Joseph (route 143) entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la limite nord de St-Nicéphore, afin d'améliorer la circulation vers Drummondville.

L'évaluation préliminaire du coût actualisé «1986» de ce projet, incluant les frais contingents, est de 5 650 000 \$.

Cette estimation a été effectuée sur la base d'une chaussée constituée de quatre voies de roulement avec terre-plein, éclairage, trottoir et égout pluvial (à l'exclusion des travaux subventionnés par le P.A.E.Q.), le tout tel que montré au plan et au croquis annexés à la présente résolution.

ADOPTÉ



49/1/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le salaire du Juge municipal soit porté à 12 000,00 \$ pour l'année 1986.

ADOPTÉ

50/1/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. soient retenus pour la préparation des plans et devis des infrastructures à aménager sur la rue Brouillard (projet Ermitage de la compagnie Indrum et R. Vaillancourt) et leur présentation au ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme Audet SBCS Inc. pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

51/1/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Dubé et Boies soient retenus pour cadastrer une partie du boulevard Gauthier.

ADOPTÉ

52/1/86

IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,
ET RÉSOLU:

- 1- QUE les services juridiques du cabinet d'avocats Viau, Hébert, Denault soient retenus pour la préparation d'un projet de loi privé pour la Ville;
- 2- QUE ces conseillers juridiques soumettent au Conseil, pour approbation préalable à sa présentation, une ébauche préliminaire du projet de loi;
- 3- QUE ces conseillers juridiques soient et sont autorisés à obtenir des fonctionnaires municipaux les renseignements nécessaires à la préparation de ces documents.

ADOPTÉ

53/1/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville autorise la passation d'un bail emphytéotique à intervenir entre Gervais Binette et Vendair Drummond (1985) Ltée et renonce à la clause spéciale mentionnée à l'acte enregistré sous le numéro 270761 et à l'acte enregistré sous le numéro 174580, mais seulement sur le terrain désigné audit bail.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents requis concernant le bail emphytéotique et la renonciation mentionnés à la présente résolution.

ADOPTÉ



54/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et/ou M. Jean-Paul Généreux, conseiller, soient délégués au séminaire offert par le Groupe d'Étude, de Recherche et de Formation Internationales (GERFI), les 6 et 7 mars 1986, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

55/1/86

Considérant l'effort accompli par le comité de loisirs et la population du quartier St-Joseph pour se donner un centre communautaire;

Considérant la nécessité de poursuivre l'action déjà bien amorcée par les dirigeants des Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.;

Considérant l'importance de l'octroi sollicité par Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. dans un objectif communautaire;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville prie le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'accueillir favorablement la demande de subvention formulée par Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. dans le cadre du programme de soutien aux projets innovateurs en loisir.

ADOPTÉ

56/1/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1986, savoir: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Robert Lafrenière et Lindor Letendre, ainsi que M. Jean-Louis Mondoux, représentant des groupes socio-économiques, et Mme Rita Maher, représentante des locataires de l'O.M.H.

ADOPTÉ

M. Edward St-Pierre remercie M. Robert Lafrenière qui le remplace comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville.

57/1/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 1986 soit adopté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

58/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu qu'une somme de 100 000 \$ prise à même le surplus libre de l'année d'opération 1985 soit versée au fonds de roulement de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

59/1/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 53 575 \$ pour des dépenses à être effectuées par le Service des travaux publics en 1986 et dont le détail est ci-après indiqué:



1. Hygiène du milieu

. Achat de trois mèches (4 1/2 po, 5 1/2 po, 8 po) pour perforer les tuyaux d'égouts	1 615 \$	
. Achat d'une perceuse (tapeuse) (3/4 po - 1 po)	2 700 \$	
. Achat d'une scie à pavage ou à béton 18 po de diamètre (18 H.P.)	<u>8 400 \$</u>	12 715 \$

2. Transport routier

. Achat d'un micromètre magnétique pour l'épaisseur de peinture	700 \$	
. Achat de 24 barrières	1 200 \$	
. Achat de 50 défenses de stationner en bois (24 po x 30 po)	1 500 \$	
. Achat de 24 cônes (12 po)	185 \$	
. Achat de 24 cônes (18 po)	250 \$	
. Achat d'une scie à fer à ruban	325 \$	
. Achat d'une machine à lettrage	<u>18 000 \$</u>	22 160 \$

3. Édifices et parcs

. Achat d'un rotoculteur		900 \$
--------------------------	--	--------

4. Atelier de réparation

. Achat d'une soudeuse	3 800 \$	
. Achat d'une perceuse 3/8 H.D.	200 \$	
. Achat d'un "sand blasting"	800 \$	
. Achat d'un "shield breaker"	8 000 \$	
. Achat d'une remorque 6 roues	<u>5 000 \$</u>	<u>17 800 \$</u>

TOTAL:
53 575 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, savoir:

10 715 \$ en 1986
10 715 \$ en 1987
10 715 \$ en 1988
10 715 \$ en 1989
10 715 \$ en 1990.

ADOPTÉ

60/1/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 40 000 \$ pour des dépenses à être effectuées en 1986 par le Service des travaux publics et dont le détail est ci-après indiqué:

1. Parcs

. Achat de 25 tables		3 275 \$
----------------------	--	----------

2. Chalets de parc

. Chalet du parc Milette Peinture extérieure	900 \$	
. Chalet du parc Guilbault Peinture extérieure et réfection partielle de la toiture	3 000 \$	
. Chalet de la piste athlétique St-Jean-Baptiste Peinture extérieure	900 \$	



. Chalet de la piscine St-Jean-Baptiste Peinture extérieure	3 450 \$	
. Chalet de la piscine Woodyatt Peinture extérieure	2 625 \$	
. Chalet du tennis Woodyatt Peinture extérieure, réfection totale des deux toitures et enlèvement des puits de lumière	18 350 \$	
. Chalet du parc Christ-Roi Peinture extérieure	1 550 \$	
. Chalet du parc St-Simon Peinture extérieure	1 050 \$	
. Chalet du parc St-Philippe Peinture extérieure	<u>1 550 \$</u>	<u>33 375 \$</u>
		36 650 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS		<u>3 350 \$</u>
TOTAL:		40 000 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,
savoir:

8 000 \$ en 1986
8 000 \$ en 1987
8 000 \$ en 1988
8 000 \$ en 1989
8 000 \$ en 1990.

ADOPTÉ

61/1/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 20 000 \$ pour des dépenses à être effectuées par le Service de l'habitation et dont le détail est ci-après indiqué:

Service de l'habitation

Nouvel aménagement et ameublement	10 000 \$
Automobile	9 000 \$
Photocopieur	<u>1 000 \$</u>
TOTAL:	20 000 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,
savoir:

4 000 \$ en 1986
4 000 \$ en 1987
4 000 \$ en 1988
4 000 \$ en 1989
4 000 \$ en 1990.

ADOPTÉ

62/1/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 43 500 \$ pour des dépenses à être effectuées par le Service de la sécurité publique en 1986 et dont le détail est ci-après indiqué:

Service de la sécurité publique

Police - Ventilation salle de tir	5 000 \$	
- Sécurité caméra/cellules	10 000 \$	
- Enseigne lumineuse poste	3 000 \$	
- Une motocyclette	<u>8 000 \$</u>	26 000 \$



Incendie - Remplacement d'équipement	8 000 \$	
- Extincteur au halon	2 000 \$	
- Séchoir à manteaux	<u>7 000 \$</u>	17 000 \$
O.M.U. - équipement secourisme		<u>500 \$</u>
TOTAL:		43 500 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,
savoir:

8 700 \$ en 1986
8 700 \$ en 1987
8 700 \$ en 1988
8 700 \$ en 1989
8 700 \$ en 1990.

ADOPTÉ

63/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 32 250 \$ pour des dépenses à être effectuées en 1986 par les Services récréatifs et communautaires et dont le détail est ci-après indiqué:

Services récréatifs et communautaires

. Parcs et terrains (entretien)		5 000 \$
. Centre d'information documentaire Côme St-Germain		
Casiers (vestiaire payant)	3 000 \$	
Composeuse	4 000 \$	
Collection patrimoine	1 000 \$	
Projecteur à diapositives	1 200 \$	
Magnétoscope VHS	600 \$	
Rétroprojecteur	<u>1 000 \$</u>	10 800 \$
. Piscines intérieure et extérieures		
Matériel		8 000 \$
. Centre Culturel		
Sablage et peinture plancher scène	2 500 \$	
Chaises et tables superposables	3 000 \$	
Chaise secrétaire	125 \$	
Stores verticaux (2 fenêtres)	<u>300 \$</u>	5 925 \$
. Centre Marcel Dionne		650 \$
. Olympia Yvan Cournoyer		875 \$
. Atelier		<u>1 000 \$</u>
TOTAL:		32 250 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,
savoir:

6 450 \$ en 1986
6 450 \$ en 1987
6 450 \$ en 1988
6 450 \$ en 1989
6 450 \$ en 1990.

ADOPTÉ

64/1/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 58 000 \$ pour défrayer le coût d'une étude de circulation en 1986.



Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,

savoir:

11 600 \$ en 1986
11 600 \$ en 1987
11 600 \$ en 1988
11 600 \$ en 1989
11 600 \$ en 1990.

ADOPTÉ

65/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement la somme de 29 335 \$ pour l'achat d'équipement informatique en 1986 et dont le détail est ci-après indiqué:

Informatique

1 unité de disque	10 935 \$
Mémoire additionnelle	2 400 \$
1 écran - 1 imprimante/travaux publics	8 000 \$
1 écran - 1 imprimante/habitation	<u>8 000 \$</u>
TOTAL:	29 335 \$

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans,

savoir:

5 867 \$ en 1986
5 867 \$ en 1987
5 867 \$ en 1988
5 867 \$ en 1989
5 867 \$ en 1990.

ADOPTÉ

66/1/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que les services professionnels de M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, soient retenus pour négocier au nom de la Ville de Drummondville l'acquisition de certains terrains à vocation industrielle situés en bordure de la route Transcanadienne.

M. Maxime Poulin, commissaire industriel, est par la présente autorisé à préciser le mandat ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

67/1/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 98 800 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur la rue Brouillard (projet Ermitage).

Travaux	79 150 \$
Honoraires professionnels	7 850 \$
Frais de financement	<u>11 800 \$</u>
TOTAL:	98 800 \$

<u>Moins</u> participation du promoteur	<u>37 000 \$</u>
Coût net à la Ville	61 800 \$

68/1/86

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 152 500 \$ pour le prolongement des services d'égouts et d'aqueduc ainsi que l'éclairage sur la rue Taillon (projet de 120 logements).



Travaux	122 000 \$
Honoraires professionnels	12 200 \$
Frais de financement	<u>18 300 \$</u>
TOTAL:	152 500 \$

69/1/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1691 en agrandissant le périmètre de revitalisation de la Ville de Drummondville pour y inclure les parcs industriels municipal et régional et autres terrains à vocation industrielle.

70/1/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 674 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1986 dans le secteur de Drummondville.

1. Éclairage de rue secteur St-Jean-Baptiste	3 125 \$
2. Construction et réfection de bordures de béton	150 000 \$
3. Construction de trottoirs de béton	3 600 \$
4. Réfection de trottoirs de béton	273 000 \$
5. Remplissage d'un fossé	13 600 \$
6. Aménagement de stationnements	16 000 \$
7. Aménagement de la 118e Avenue, entre le boulevard Mercure et la rue Fabre	<u>79 779 \$</u>
	539 104 \$
Honoraires professionnels	56 626 \$
Frais de financement	<u>78 270 \$</u>
TOTAL:	674 000 \$

71/1/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 281 340 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1986 - Drummondville communautaire.

1. Réfection du tennis Frigon	8 400 \$
2. Éclairage du parc Frigon	20 800 \$
3. Réfection de rues	
3.1 Exécution de travaux de voirie sur la rue Farrell	118 972 \$
3.2 Exécution de divers travaux d'égouts et d'ensemencement sur la rue Farrell	34 229 \$
4. Rénovation de contrôleurs de feux de circulation	
4.1 Intersection Cockburn/boul. St-Joseph	26 000 \$
4.2 Intersection St-Édouard/boul. St-Joseph	<u>26 000 \$</u>
	234 401 \$
Honoraires professionnels	23 470 \$
Frais de financement	<u>23 469 \$</u>
TOTAL:	281 340 \$

72/1/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 64 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1986 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

1. Construction et réfection de trottoirs	41 700 \$
2. Aménagement de la rue Des Plaines	6 313 \$
3. Réfection et nouveaux services d'aqueduc et d'égouts	<u>4 160 \$</u>
	52 173 \$
Honoraires professionnels	5 903 \$
Frais de financement	<u>5 924 \$</u>
TOTAL:	64 000 \$



73/1/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 100 500 \$ pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc en 1986 dans le secteur de Drummondville.

1. Achat et installation de compteurs d'eau	16 600 \$
2. Réfection et nouveaux services d'aqueduc et d'égouts	58 400 \$
3. Addition de vannes sur raccordements de bornes-fontaines	4 200 \$
4. Raccordement de l'aqueduc de la rue Lévis à celui de la rue Dionne	<u>4 600 \$</u>
	83 800 \$
Honoraires professionnels	8 350 \$
Frais de financement	<u>8 350 \$</u>
TOTAL:	100 500 \$

74/1/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 173 650 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1986 - Drummondville communautaire.

1. Hôtel de ville	1 100 \$
2. Garage municipal	4 165 \$
3. Marché public	4 150 \$
4. Olympia Yvan Cournoyer	28 125 \$
5. Centre Marcel Dionne	55 000 \$
6. Centre Culturel	21 500 \$
7. Parc Roland-Tessier (drainage et ensemencement)	<u>31 200 \$</u>
	145 240 \$
Honoraires professionnels	13 000 \$
Frais de financement	<u>15 410 \$</u>
TOTAL:	173 650 \$

75/1/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

76/1/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 2 560 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur les rues Perron, Bernier, Cormier et Paris, la construction d'une conduite d'amenée sur la rue Blanchette, et la construction des réseaux d'égouts et d'aqueduc à l'intérieur du quadrilatère Perron, Bernier, Cormier et Paris.

- Coût des travaux	2 169 500 \$
- Honoraires professionnels	260 000 \$
- Frais de financement	<u>130 500 \$</u>
TOTAL:	2 560 000 \$
<u>Moins</u> participation du promoteur	<u>535 000 \$</u>
Part de la Ville - emprunt	2 025 000 \$

77/1/86

Attendu que par une résolution portant le numéro 1085/12/85, une dispense de lecture du règlement No. 1758 au moment de son adoption a été autorisée;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1758 a été déposée conformément aux prescriptions de la Loi sur les Cités et Villes lors de l'avis de motion dudit règlement;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement No. 1758, le greffier en a donné un résumé;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le règlement No. 1758 amendant le règlement No. 1617 concernant les tarifs des permis et autres frais exigibles par la section des permis de construction du Service de l'habitation, soit adopté.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire offre des condoléances à M. Ovelus Demers, citoyen assidu aux assemblées du Conseil, à l'occasion du décès de sa mère et de son épouse, survenu à quelques heures d'intervalle.

M. Ovelus Demers remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil qui lui ont exprimé des sympathies réconfortantes et il les accepte comme un témoignage d'amitié et de considération.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Félicitations au Conseil pour avoir décidé de solliciter l'élargissement du boulevard St-Joseph à partir du boulevard Jean-de-Brébeuf jusqu'à la limite nord de la municipalité de St-Nicéphore.
- Nécessité de réaménager l'intersection du boulevard St-Joseph et de la 117e Avenue qui constitue un carrefour pour sortir de plusieurs rues ou y entrer, incluant le boulevard Mercure, la rue Bégin, etc.
- Le développement des terrains acquis par la Ville de Téléglobe justifie l'élargissement du boulevard St-Joseph.
- Drummondville se situe au 74e rang au niveau des salaires payés dans les 100 plus importantes villes du Québec. Cette situation doit être corrigée à court terme.
- Pressions faites par le ministre Marcel Masse pour persuader la compagnie de Disques Améric à s'installer à Thetford-Mines plutôt qu'à Drummondville et lui permettre d'obtenir des subventions fédérales importantes.
- Les fonctionnaires de l'hôtel de ville devraient préparer leur café plutôt que de se faire servir par leur secrétaire.
- Propos personnels tenus à l'hôtel de ville par le président du R.C.D. plutôt que des interventions qui reflètent l'opinion des membres de cet organisme.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- M. Ovelus Demers devrait se rappeler les dernières élections qu'il a subies en 1983.
- Pourquoi la Ville vend-t-elle un terrain longeant la rue Des Forges et à qui cette vente est-elle consentie? (Son Honneur le Maire explique que le propriétaire du centre d'achat Place Drummond est intéressé à acquérir ce terrain pour procéder à un agrandissement).
- Pourquoi la Ville procède-t-elle à trois études de circulation au lieu d'une seule et pourquoi n'avoir pas retenu les services d'une seule firme de consultants? (Son Honneur le Maire explique que la Ville a procédé par invitations adressées à trois firmes spécialisées qui connaissaient bien le territoire de la Ville parce qu'elles y ont toutes les trois travaillé. En divisant les secteurs d'étude, la Ville espérait obtenir un meilleur prix).



- Raisons qui justifient un endossement par la Ville d'un emprunt consenti à la Société d'Agriculture du district de Drummond?
(Réponse: La Société d'Agriculture a aménagé des bâtisses sur un terrain de la Ville loué par bail emphytéotique. À la fin du bail, la Ville deviendra propriétaire de ces bâtiments d'une grande valeur).
 - Pourquoi la Ville veut-elle modifier ses lettres patentes?
(Son Honneur le Maire explique que le Conseil souhaiterait que le taux de taxe foncière soit le même pour tout le territoire de la Ville de Drummondville incluant le secteur de Drummondville-Ouest).
 - Nomination des membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville par le Conseil de la Ville.
(Explications données par Son Honneur le Maire).
 - Pourquoi la Ville décrète-t-elle une série de règlements d'emprunt au début de chaque année? Est-ce que ces dépenses sont au budget de l'année 1986?
(Son Honneur le Maire explique que la Ville fait un budget d'opération qui est presque entièrement financé par le produit des taxes. D'autre part, la Ville prépare un programme triennal et les travaux qui sont prévus au programme sont financés par des emprunts. Chaque année, la Ville emprunte mais elle paie également une partie de sa dette. Tous les conseils municipaux procèdent de cette façon).
 - M. Hervé Savoie demande des explications concernant son propre compte de taxes. Il ne comprend pas pourquoi la Ville le taxe pour le transport en commun et les assurances.
(Explications données par Son Honneur le Maire et M. Jean-Marie Boisvert).
 - Le président du R.C.D. compare le budget de la Ville de Drummondville à celui de la Ville de Charlesbourg. Ses comparaisons portent surtout sur:
 - . le service de la dette
 - . le service de la sécurité publique
 - . les services récréatifs et communautaires.
 - Possibilité pour la Ville de se créer un fonds comme la Ville de Laval pour diminuer le coût des assurances.
(Son Honneur le Maire indique que la Ville s'intéresse à des démarches entreprises par l'Union des municipalités pour trouver une solution à ce problème).
 - De quelle façon la Ville a-t-elle négocié le départ de M. Roger Turcotte? À quel coût?
(Son Honneur le Maire déclare que cette démission volontaire n'a pas été négociée. À son départ, M. Turcotte a reçu le paiement de ses vacances et de ses congés accumulés auxquels il avait droit, sans plus).
- Intervenant: M. Raynald Forcier, journaliste.
- Dans le règlement d'emprunt prévoyant l'exécution de travaux publics, le Conseil a-t-il prévu le réaménagement de la rue Des Plaines et l'enlèvement d'un muret de ciment?
(Réponse: Oui).
 - L'avis de motion d'un règlement prévoyant l'agrandissement du périmètre de revitalisation de la Ville de Drummondville pour y inclure les parcs industriels régional et municipal, est-il relié à une intention du Conseil de donner des exemptions de taxes aux nouvelles industries?
(Son Honneur le Maire répond dans l'affirmative. Si ce règlement reçoit les approbations gouvernementales requises, la Ville pourra donner des exemptions de taxes foncières de 100% durant 2 ans et de 50% durant la 3e année. Cette politique déjà établie dans d'autres villes constituerait un attrait pour de nouveaux investisseurs à Drummondville. Ces exemptions pourraient s'appliquer aux agrandissements d'industries existantes).



L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi 3 février 1986 à 20 heures**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Laurent Bonni
.....
Greffier

.....
Serge Inerard
.....
Maire



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 février 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 3 février 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

78/2/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 janvier 1986; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras demande des explications concernant les honoraires professionnels prévus dans un emprunt de 40 000 \$ au fonds de roulement décrété par le Conseil le 20 janvier 1986 (rés. 60/1/86) pour des réfections de chalets dans des parcs municipaux.

79/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 35A. suivant: "Revitalisation du centre-ville (M. J.-Bruno Smith)".

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte pour féliciter une équipe de 82 bénévoles du Grand Drummondville qui ont contribué au succès du 10e téléthon de l'Association de paralysie cérébrale au cours de la dernière fin de semaine. Il mentionne l'excellent travail de M. Léonce Descheneaux, coordonnateur, et de plusieurs clubs sociaux qui se sont chargés de recueillir les généreux dons de la population.

Son Honneur le Maire formule des condoléances à l'endroit de la famille de Mme Carmen Blanchard, de son père, M. Domina Blanchard, de son oncle, M. Albert Guilmaine et de ses six enfants qui ont perdu la vie dans un incendie survenu à Grantham-Ouest, vendredi le 31 janvier 1986.

Période d'information

M. Robert Lafrenière, en réponse à des questions posées par M. Hervé Savoie le 20 janvier 1986, explique le fonctionnement du Service des loisirs de la Ville de Charlesbourg comparativement à celui de la Ville de Drummondville.

M. Edward St-Pierre répond lui aussi à certaines questions posées par M. Hervé Savoie le 20 janvier 1986 concernant le budget consenti



au Service de la sécurité publique de la Ville de Charlesbourg et le compare à celui de Drummondville. Dans les deux services ci-haut mentionnés, les budgets sont comparables si l'on tient compte du per capita. Les structures organisationnelles et les postes budgétaires sont cependant différents.

80/2/86

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS - P.A.A.T., PHASE III

1) Lot 124-200 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. M. GEORGES BLANCHARD 895 St-Jean Wickham	Environ 2 304 m.c.	12,30 \$ le m.c.

2) Lot 124 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. M. FRANÇOIS LANGLOIS 50E Vadnais St-Nicéphore	Environ 1 170 m.c.	11,30 \$ le m.c.

3) Lot 124 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. CIE 2317-7199 QUÉBEC INC. 410 Mousseau Drummondville	Environ 6 565 m.c.	11,50 \$ le m.c.

4) Lot 124 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. MME LOUISE LACHAPELLE 91 Des Pins Drummondville	Environ 684 m.c.	11,32 \$ le m.c.

5) Lot 124 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. ÉBÉNISTERIE ROSAIRE CYR INC. 670, route 143 St-Bonaventure	Environ 3 144 m.c.	11,30 \$ le m.c.

6) Lots 124-198 ptie et 124-199 ptie du cadastre du Canton de Grantham

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. M. CLAUDE CÔTÉ 475 Cockburn Drummondville	Environ 140,2 m.c.	11,30 \$ le m.c.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que ces soumissions soient transmises au Service de l'habitation pour étude.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme France LaBonté du Théâtre du Parc remercie le Conseil pour une aide financière donnée à l'occasion du jumelage avec La Roche-sur-Yon. Elle invite les édiles municipaux à assister à une présentation de la pièce "La Petite Bougraisse" le 2 ou le 9 février 1986.

Son Honneur le Maire remercie Mme France LaBonté de son invitation et souhaite bonne chance aux comédiens de la pièce "La Petite Bougraisse".



- M. Pascal Courchesne remercie le Conseil pour lui avoir donné une subvention de 1 000,00 \$ qui lui permettra de poursuivre son entraînement dans la discipline du patinage artistique.

81/2/86

- Le Canadien Pacifique Ltée informe le Conseil de son intention d'abolir le poste de superviseur itinérant en résidence à Drummondville.

Attendu que Drummondville est au centre du Québec et qu'elle se caractérise par ses activités industrielles qui nécessitent un service de transport par chemin de fer;

Attendu que le Canadien Pacifique Ltée juge rentable de maintenir un service de transport ferroviaire sur sa ligne qui relie Farnham à Drummondville;

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville a le devoir d'exiger que sa population soit desservie adéquatement par les services de transport incluant les chemins de fer;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu:

- A) Que demande soit faite au Canadien Pacifique Ltée de reviser ses intentions d'abolir le poste de superviseur itinérant en résidence à Drummondville;
- B) Que copie de cette résolution soit transmise à M. Jean-Guy Guilbault, député fédéral de Drummond, avec prière d'y donner suite.

ADOPTÉ

- M. Jacques Desautels, président des Grands du Sport, informe le Conseil que le 19 avril 1986 M. Fred Bourbeau sera proclamé Grand du Sport pour l'année 1986. Il sollicite une réception civique pour souligner cet événement à 16h00 à l'hôtel de ville.

Son Honneur le Maire félicite M. Fred Bourbeau pour l'honneur qui lui sera conféré et souligne le dévouement de M. Jacques Desautels pour la cause du sport à Drummondville. Il conclut en disant que c'est avec joie que le Conseil accordera une réception civique à M. Fred Bourbeau et aux organisateurs de la 8ième soirée des Grands du Sport, le 19 avril 1986 à 16h00.

- M. Jean Verrier, responsable du Regroupement régional pacifiste de Drummondville, informe le Conseil de son désir de promouvoir un certain nombre de projets qui lui tiennent à coeur et qui pourraient se réaliser durant cette année internationale de la paix. Il propose à la Ville de Drummondville la possibilité d'un jumelage avec une ville d'un pays de l'Est pour des échanges culturels et commerciaux sous la bannière de la solidarité internationale. Ces villes pourraient être situées en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Pologne et même en Yougoslavie. Il sollicite une rencontre avec les représentants de la Ville et les membres de son comité pour clarifier et préciser un projet de jumelage.

Son Honneur le Maire déclare que les objectifs du Regroupement régional pacifiste de Drummondville sont louables et demande que Mme Francine Ruest-Jutras, M. Maxime Poulin et M. Michel Trudel rencontrent prochainement M. Jean Verrier et les membres de son comité.

82/2/86

- L'organisme Au Bout du Fil Drummond Inc. sollicite une aide financière de la Ville pour continuer à poursuivre son travail qui consiste à réduire l'isolement et la solitude.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu qu'une somme de 100,00 \$ soit consentie à cet organisme qui mérite support et félicitations.

ADOPTÉ



83/2/86 - L'Action Communautaire, journal communautaire trimensuel distribué dans plus de 30 000 foyers, sollicite une commandite de la Ville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville utilise 1/4 de page du journal l'Action Communautaire lors de sa prochaine parution prévue pour le 25 février 1986.

ADOPTÉ

84/2/86 Le Conseil prend connaissance d'une lettre adressée récemment au Conseil municipal et reproduite dans le journal l'Express le 3 février 1986. Dans cette lettre, Mme Anne-Marie Pestiaux, directrice de la Garderie sur une patte inc., reproche au Conseil de n'avoir pas donné de réponse à plusieurs demandes écrites depuis le mois de mars 1985, aux fins d'obtenir que la cueillette des ordures ménagères soit faite sans frais à cinq garderies qui opèrent dans le territoire de la Ville.

M. Lindor Letendre explique que lui-même et M. Denis Savoie ont rencontré Mme Anne-Marie Pestiaux et Mme Françoise Sauvage pour négocier une entente équitable et raisonnable. Cinq suggestions ont été faites sans succès. Pour cette raison, il recommande à ses collègues de conserver le statu quo.

Il est unanimement résolu que les tarifs établis pour la cueillette des ordures ménagères soient appliqués pour les garderies comme ils le sont pour les autres organismes publics.

ADOPTÉ

85/2/86 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 janvier au 3 février 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 868 989,72 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

86/2/86 Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, soit déléguée pour siéger au conseil d'administration de Les Jumelages socio-culturels de Drummondville inc.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras explique que Les Jumelages socio-culturels de Drummondville inc., sous la présidence de Mme Adrienne Daneau, travaillent actuellement sur trois dossiers de concert avec deux villes d'Europe jumelées:

- Une école d'hôtellerie
- Une équipe de soccer
- La structure d'accueil pour les représentants de La Roche-sur-Yon et Braine-L'Alleud qui participeront au prochain Festival mondial de folklore de Drummondville.

87/2/86 Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 15 janvier 1986 soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que M. Serge Ménard, maire, et M. Denis Savoie, conseiller, soient délégués au 21e congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes inc. qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 mars 1986.

ADOPTÉ

89/2/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la résolution no. 515/6/85 soit amendée pour y inscrire au 1er paragraphe les mots "Pties 282 et 282-1 du cadastre du Canton de Grantham" au lieu de "Ptie 282".

ADOPTÉ

90/2/86

Attendu que par sa résolution no. 741/9/85, la Ville de Drummondville avait accepté de vendre à M. Hector Caya, ou à une compagnie à être formée, une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham d'une superficie de 1 771,8 mètres carrés et une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham d'une superficie de 3 616,3 mètres carrés;

Attendu que suite à l'achat de ce terrain d'une superficie totale de 5 388,1 mètres carrés, l'acquéreur s'engageait à ériger une bâtisse d'une superficie de 12 800 pieds carrés;

Attendu que cette vente consentie à la condition précitée a reçu l'approbation du ministre de l'Industrie et du Commerce le 8 novembre 1985;

Attendu que l'acquéreur ayant modifié son projet de construction demande que la superficie de sa bâtisse soit réduite à 8 000 pieds carrés (100' x 80');

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que:

- 1° la résolution no. 741/9/85 de la Ville de Drummondville soit modifiée pour y rayer un paragraphe et le remplacer par le suivant qui serait plus approprié:
" L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu dans un délai d'au plus dix-huit mois de la date de la signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins huit mille pieds carrés (100' x 80'). "
- 2° le projet de contrat préparé par Me P.E. Bordeleau, notaire, soit également modifié pour y reconduire l'engagement de l'acquéreur tel que stipulé dans la présente résolution;
- 3° demande soit faite au ministère de l'Industrie et du Commerce d'accepter les modifications précitées.

ADOPTÉ

91/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accepte le projet présenté par les responsables du Pavillon Laforest. Ce projet consistera en l'exécution des travaux manuels et communautaires dans le cadre du programme "Jeunes Volontaires".

ADOPTÉ

92/2/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que la Ville accepte:

- A) la proposition de CKSH-TV (Télévision St-François Inc.) de présenter 26 émissions pour la Ville de Drummondville;
- B) le paiement de 10 000 \$ pour qu'une caméra locale puisse prendre des images des industries, commerces, institutions, etc., afin de mieux faire connaître notre ville, ses ressources, son dynamisme, son potentiel, son rayonnement régional et autres facettes de la vie communautaire locale.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre résume le rapport des permis de construction émis durant le mois de janvier 1986 et le compare aux résultats de l'année 1985.

	<u>Nombre de permis</u>	<u>Valeur</u>
1985	24	263 330 \$
1986	24	289 975 \$

M. Lindor Letendre estime que l'année 1986 sera féconde sur le plan de la construction et que le record de l'an dernier sera certainement dépassé si les projets déjà annoncés se réalisent.

93/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés soient nommés vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'exercice financier 1986.

ADOPTÉ

94/2/86

Attendu qu'un 1er Salon de la Femme se tiendra à Drummondville du 21 au 25 mai 1986;

Attendu que cette activité a pour objectif principal d'identifier et de créer une activité socio-commerciale permettant la présentation d'activités culturelles et récréatives en privilégiant la population régionale;

Attendu que le Conseil croit que ce 1er Salon mérite un appui financier pour en assurer le succès;

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville assume les frais suivants:

- Location du Centre Marcel Dionne	2 900 \$
- Montage des kiosques	288 \$
- Montage électrique	288 \$
- Plomberie	150 \$
- Électricité	514 \$
- Démontage des kiosques	288 \$
- Démontage électrique	288 \$
TOTAL:	4 716 \$

Il est de plus résolu que des voeux de succès soient transmis aux dévouées organisatrices de ce 1er Salon de la Femme.

ADOPTÉ



95/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que M. Florent Fréchette, ing., soit nommé directeur par intérim du Service des travaux publics. Il est également autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la fonction du directeur du Service des travaux publics et à assumer le suivi des mandats de génie confiés à des consultants.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie rend hommage à M. Gérard Lapierre qui quittera son poste de directeur du Service des travaux publics le 7 février 1986 pour réorienter sa carrière. M. Gérard Lapierre depuis 16 ans a dirigé le Service des travaux publics avec compétence, dévouement et disponibilité et les autorités municipales lui souhaitent bon succès dans sa nouvelle carrière.

Son Honneur le Maire félicite et remercie M. Gérard Lapierre pour l'excellence de son travail et son dévouement jusqu'à la dernière journée. Il ajoute que le Conseil reconnaît et apprécie son professionnalisme et souhaite que sa nouvelle carrière s'avère intéressante et fructueuse.

M. Robert Lafrenière exprime sa gratitude à M. Gérard Lapierre et souhaite bon succès à M. Florent Fréchette qui assumera le poste de directeur par intérim du Service des travaux publics. Déjà à l'emploi de la Ville depuis quelques mois, ce jeune ingénieur a fait preuve de compétence et il effectue son travail professionnel avec brio.

M. Lindor Letendre qui a présidé le Comité des travaux publics pendant plusieurs années déclare qu'il a grandement apprécié M. Gérard Lapierre qui a toujours été loyal avec le Conseil et à l'écoute du citoyen. M. Gérard Lapierre a contribué à l'amélioration de plusieurs services fournis à la population et son départ est une perte pour la Ville de Drummondville qui doit cependant accepter son désir de relever de nouveaux défis.

M. J.-Bruno Smith estime que M. Gérard Lapierre a toujours donné 100% de ses connaissances et de son temps à la bonne marche du Service des travaux publics. Il souhaite bon succès à ce fonctionnaire dynamique et capable de réaliser ses ambitions. M. J.-Bruno Smith formule également des remerciements à l'endroit de M. Marcel Savoie qui quitte la Ville après avoir assumé le poste de surintendant responsable des édifices et des parcs municipaux.

M. Jean-Paul Généreux déclare qu'il a toujours apprécié M. Gérard Lapierre dans l'exercice de ses fonctions à titre de responsable du Service des travaux publics, spécialement en ce qui a trait aux opérations de l'usine de traitement d'eau. Ayant eu l'avantage de l'accompagner dans plusieurs congrès de l'A.Q.T.E., il a pressenti que plusieurs entreprises convoitaient ses services à cause de ses connaissances, de son implication et de sa personnalité.

96/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le Comité responsable de la Marche du Pardon soit autorisé à utiliser sans frais l'Olympia Yvan Cournoyer le 28 mars 1986 et ce de 12h00 (midi) à 16h00.

Il est également résolu que permission soit donnée d'utiliser certaines rues de la paroisse St-Simon pour un défilé qui aura lieu à cette occasion, le parcours ayant déjà été accepté par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ



97/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Fondation Ste-Croix Inc. soit autorisée à utiliser sans frais le Centre Marcel Dionne, dimanche le 26 octobre 1986, de 9h00 à 12h00 pour des activités populaires et de 13h00 à 18h00 pour une joute de hockey avec la participation des anciens pros de Pétro-Canada.

ADOPTÉ

98/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville paie 1 000,00 \$ à l'Association forestière des cantons de l'est inc., représentant sa cotisation pour l'année 1986.

ADOPTÉ

99/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le nom de "De Courcelle" soit donné à un cul-de-sac qui débouche sur la rue Jean-Talon. (Pour honorer Daniel Rémi De Courcelle, gouverneur de la Nouvelle-France de 1665 à 1672, soit à la même époque où Jean Talon fut intendant pour la Nouvelle-France)

ADOPTÉ

100/2/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement augmentant de 100 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Drummondville créé par le règlement No. 1126 et affectant à cette fin une somme de 100 000 \$ provenant des surplus d'opération pour l'année 1985.

101/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1761 prévoyant un emprunt de 674 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1986 dans le secteur de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1761 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 février 1986.

102/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1762 prévoyant un emprunt de 281 340 \$ pour l'exécution de certains travaux publics en 1986 - Drummondville communautaire.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1762 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 février 1986.



103/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1763 prévoyant un emprunt de 64 000 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1986 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1763 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 février 1986.

104/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1764 prévoyant un emprunt de 100 500 \$ pour l'exécution en 1986 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de Drummondville.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1764 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 février 1986.

105/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1765 prévoyant un emprunt de 173 650 \$ pour l'entretien des édifices municipaux en 1986 - Drummondville communautaire.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1765 et ce de 9 heures à 19 heures les 12 et 13 février 1986.

106/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1767 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 61 800 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Brouillard.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1767 et ce de 9 heures à 19 heures les 17 et 18 février 1986.

107/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1768 décrétant un emprunt de 152 500 \$ pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Taillon, dans le secteur du P.A.A.T. Phase III.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

108/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1769 concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

109/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1770 décrétant une dépense de 2 560 000 \$ et un emprunt de 2 025 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur les rues Perron, Bernier, Cormier et Paris, la construction d'une conduite d'amenée sur la rue Blanchette, et la construction des réseaux d'égouts et d'aqueduc à l'intérieur du quadrilatère Perron, Bernier, Cormier et Paris.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1770 et ce de 9 heures à 19 heures les 17 et 18 février 1986.

M. J.-Bruno Smith souligne que vendredi le 31 janvier 1986 à 20 heures, Son Honneur le Maire accompagné du député provincial M. Jean-Guy St-Roch, des ingénieurs et des représentants de Sintra Inc. ont procédé à la mise en marche officielle du nouvel éclairage aménagé sur la rue Hériot dans le cadre du programme ReviCentre. Les marchands du bas de la Ville et les clients ont applaudi à cette réalisation qui fait maintenant l'orgueil de tous. Il va s'en dire que les marchands de la rue Lindsay sont anxieux de vivre la même expérience lors de la réalisation de la phase II du programme ReviCentre.

110/2/86

Attendu que les bureaux de l'Office des personnes handicapées du Québec doivent être agrandis pour regrouper tous les effectifs opérant à Drummondville; il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que demande soit faite au député provincial, M. Jean-Guy St-Roch, d'intervenir auprès du Conseil du Trésor du Québec et auprès du Cabinet des Ministres pour que puisse se faire à Drummondville dans une seule bâtisse le regroupement des effectifs de l'Office des personnes handicapées du Québec, afin d'augmenter la qualité des services offerts par cet organisme à sa clientèle.

Il est également unanimement résolu que des remerciements soient transmis au ministre des Affaires municipales pour la subvention de 750 000 \$ qui a permis la réalisation de la lère phase du programme ReviCentre à Drummondville.

ADOPTÉ



Son Honneur le Maire offre des condoléances aux familles suivantes:

- Famille Verville suite au décès de Mme Alma Verville, mère de M. Alcide Verville, employé municipal et homme d'utilité aux Services récréatifs et communautaires;
- Famille Sawyer à l'occasion du décès de M. Laurent Sawyer, premier Grand du Sport à Drummondville et ex-employé municipal.

Période de questions sur les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
 - Regrettable incendie survenu à Grantham-Ouest le 31 janvier 1986.
 - Adoption par le Conseil d'un règlement obligeant les propriétaires à installer des détecteurs de fumée dans tous les logements.
 - Utilisation du nom de De Courcelle pour identifier une rue voisine de la rue Jean-Talon.
 - Amoncellement de neige dangereux au coin de la rue Montcalm et de la 118e Avenue.
 - Pourcentage des travaux effectués par la Ville dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud depuis la fusion réalisée en décembre 1981.
 - Importance du Tournoi international de hockey midget à Drummondville.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
 - Urgence de procéder à l'amélioration du système de micros utilisés par le Conseil.
 - La délégation de 3 personnes aux congrès pourrait être réduite à une (1) délégation.
 - Nature des émissions qui seront diffusées par CKSH-TV au coût de 10 000 \$.
 - Félicitations à M. Gérald Lapierre pour l'excellent travail qu'il a accompli comme directeur du Service des travaux publics.
 - Politique du Conseil concernant l'installation des compteurs d'eau dans les commerces.
 - Raison d'un paiement de 10 000 \$ à Mme Thérèse Biron Gendron.
 - Facture payée à Périodica.
 - Possibilité d'établir un système de cueillette des ordures ménagères et de faire de la récupération pour diminuer les coûts.
 - Installation de gros containers à divers endroits pour la récupération du verre.
 - État du dossier concernant la construction d'une usine par Disques América.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 17 février 1986 à 20 heures, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Laurent Bernier
Greffier

.....
Serge Menard
Maire

10 février 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 10 février 1986 à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

111/2/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

112/2/86

Attendu que tous les membres du Conseil sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation d'une assemblée spéciale; il est unanimement résolu que les deux (2) items suivants soient inscrits à l'ordre du jour précité:

- " 1. Vente de terrains résidentiels à M. Jacques Martel.
 2. Mandat à Me Yves Georges et M. Pierre Cordeau. "

ADOPTÉ

113/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1760 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 et prévoyant une indexation annuelle.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que ce règlement soit adopté.

Son Honneur le Maire demande s'il y a opposition à cette proposition.

Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith votent contre ce règlement et allèguent que le pourcentage de l'augmentation est trop élevé.

Son Honneur le Maire déclare que le règlement No. 1760 est adopté.

ADOPTÉ

114/2/86

Attendu que l'article 4 du règlement No. 1760 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Ville de Drummondville pour l'année 1986 et les années suivantes prévoit que les modalités du paiement des sommes prévues audit règlement, dont le tiers est versé à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges du maire et des conseillers, sont déterminées par résolution;



Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller,
appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller,
et résolu ce qui suit, savoir:

- le paiement de la rémunération annuelle du maire et des conseillers sera effectué par chèque en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs;
- le paiement de la rémunération, versée à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes aux charges du maire et des conseillers, sera effectué par un deuxième chèque en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 23/1/86 du 6 janvier 1986.

ADOPTÉ

115/2/86

Choix d'un soumissionnaire pour l'achat de partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham (soumissions ouvertes le 3 février 1986 - réf: rés. 80/2/86).

- VENTE DE PARTIE DU LOT 124 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM (P.A.A.T, PHASE III) - SUPERFICIE DE 6 565 MÈTRES CARRÉS

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CIE 2317-7199 QUÉBEC INC. (M. Jacques Martel) 410 Mousseau Drummondville	75 497,50 \$

Attendu que cette soumission a été jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville et la plus avantageuse; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que cette soumission soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

116/2/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Yves Georges et de M. Pierre Cordeau soient retenus pour siéger sur le comité chargé de procéder à la sélection d'un candidat au poste de directeur général de la Ville de Drummondville. Il est entendu que le Conseil autorise une dépense de 750,00 \$ pour la rémunération de chacune des personnes ci-haut mandatées.

ADOPTÉ

Période de questions

A la demande d'une représentante de CHRD, Me Jacques Dionne explique que le règlement No. 1760 constitue un réajustement du salaire des élus municipaux et non une indexation.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Yves Georges
.....
Greffier.

.....
Serge Monard
.....
Maire.

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE		RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
------	-------------------	------------	-------

--	--	--	--

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE		RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 février 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 17 février 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

117/2/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 février 1986; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

118/2/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 10 février 1986; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

119/2/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

120/2/86

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- MARQUAGE DE CHAUSSÉES PAVÉES (TP-86-01)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LUCIEN DEMERS INC. 4800 boul. Dagenais Laval	59 473,72 \$
. SERVICE DE LIGNES BLANCHES DRUMMOND INC. C.P. 77, R.R. no. 4 Drummondville	60 928,80 \$
. LIGNBEC INC. 552A, Curé Boivin Boisbriand	37 300,41 \$



Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

121/2/86

Prise de décision concernant une soumission ouverte le 3 février 1986 et retenue pour étude.

- VENTE DES LOTS 124-198 PTIE ET 124-199 PTIE DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM (P.A.A.T. PHASE III)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. CLAUDE CÔTÉ 475 Cockburn Drummondville	1 584,26 \$ (11,30 \$ le mètre carré)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que cette soumission soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association des parents du Cégep remercie le Conseil pour avoir pris la décision d'instituer une recherche concernant le transport en commun dans le territoire de la Ville.
- L'Association québécoise des directeurs d'école retraités qui célèbre son 10e anniversaire de fondation informe le Conseil qu'elle tiendra son congrès annuel à Drummondville les 6 et 7 mai 1986. Considérant que ce congrès amènera dans nos murs plus de 300 visiteurs, l'Association demande une aide financière pour accueillir les congressistes.

Son Honneur le Maire félicite l'Association québécoise des directeurs d'école retraités pour avoir choisi Drummondville comme site de ses assises annuelles et déclare que le Conseil accordera aux visiteurs une réception civique au lieu d'une aide financière.
- M. Yvan Laliberté, président/directeur général de Kverneland inc., remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux réservé à la Société Kverneland par la Société de développement économique de Drummondville lors d'une conférence de presse tenue au début de janvier 1986. Il invite le Conseil à une journée d'ouverture officielle de l'entreprise qu'il dirige.

Son Honneur le Maire remercie M. Yvan Laliberté et souhaite bon succès à la Société Kverneland.
- L'Unité des policiers de Drummondville inc. félicite et remercie le Conseil pour la fête de Noël accordée à tous les employés municipaux en décembre 1985.

- M. Paul G. Lemire remercie Son Honneur le Maire pour un message qu'il lui a fait parvenir lors de sa nomination au poste de directeur général du Cégep de Drummondville. Il assure les autorités municipales de son entière collaboration.

122/2/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 1er février au 1er mars 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 751 501,84 \$.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

123/2/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, soit déléguée à une journée d'étude portant sur l'avenir des M.R.C., qui se tiendra à Québec, samedi le 31 mai 1986.

ADOPTÉ

124/2/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Société canadienne de la sclérose en plaques soit autorisée à tenir la campagne de l'oeillet durant la période du 4 au 11 mai 1986.

ADOPTÉ

125/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accorde des subventions aux organismes suivants pour la poursuite de leurs activités en 1986:

	<u>Subvention municipale</u>	<u>Partage d'une subvention du M.L.C.P.</u>		
Club d'Âge d'Or St-Frédéric	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or St-Pierre & Paul	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or St-Joseph	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or Ste-Thérèse	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or St-Simon	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Cercle de l'Amitié	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or St-Philippe	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club Or et Argent (S.J.Baptiste)	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or Christ-Roi	500,00 \$	+	500,00 \$	= 1 000,00 \$
Club d'Âge d'Or Immaculée Conception	500,00 \$	+	500,00 \$	= <u>1 000,00 \$</u>
TOTAL:				10 000,00 \$

Comités de quartier

Partage de l'enveloppe
globale du M.L.C.P.

Comité des Loisirs et des Activités Socio- Culturelles de St-Pierre Inc.	400,00 \$
Loisirs de Drummondville-Ouest Inc.	400,00 \$
Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.	400,00 \$
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste	400,00 \$
Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville	400,00 \$
Club des Loisirs Ste-Thérèse Inc.	400,00 \$
Loisirs St-Simon, Christ-Roi	<u>400,00 \$</u>
TOTAL:	2 800,00 \$

ADOPTÉ



126/2/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville autorise la maison J.-B. Deschamps, Inc. à ne conserver à l'avenir que les obligations et coupons échus et payés pour la Ville de Drummondville depuis les dix dernières années.

La maison J.-B. Deschamps, Inc. est autorisée à détruire par le feu les obligations et coupons échus et payés qu'elle a reçus antérieurement à dix ans et s'engage à fournir à la Ville une copie assermentée des numéros qui auront été détruits.

La présente résolution s'applique pour les années à venir et ce, afin que la maison J.-B. Deschamps, Inc. ne conserve jamais plus longtemps que dix ans les obligations et coupons échus et payés.

ADOPTÉ

127/2/86

Pour satisfaire une demande de la Commission de toponymie du Québec, il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville confirme par la présente résolution sa volonté que les gentils "Drummondvillois" ou "Drummondvilloises" soient officialisés comme appellations uniques pour désigner les résidents de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

128/2/86

M. Rolland Corbeil du Centre Social Louis Braille Inc. sollicite l'autorisation de tenir une campagne de souscription dans Drummondville au cours du mois d'avril 1986.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que cette autorisation soit accordée.

ADOPTÉ

129/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels des ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. soient retenus pour la préparation des plans et devis de travaux prévus à l'intérieur des règlements des travaux publics 1986, savoir:

<u>Description des travaux</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Réfection bordures: St-Joseph	1761, art. 2.1	34 800 \$
16e Avenue	1761, art. 2.2	48 800 \$
- Construction bordures: Lauzon	1761, art. 2.3	8 000 \$
120e Ave.	1761, art. 2.4	4 800 \$
121e Ave.	1761, art. 2.5	15 800 \$
104e Ave.	1761, art. 2.6	19 800 \$
105e Ave.	1761, art. 2.7	18 000 \$
- Construction trottoirs: Alexandre	1761, art. 3.1	3 600 \$
- Réfection trottoirs: St-Jean	1761, art. 4.1	11 400 \$
16e Ave.	1761, art. 4.2	86 400 \$
J.-de-Brébeuf	1761, art. 4.4	67 200 \$
- Stationnement St-Laurent	1761, art. 6.1	10 000 \$
- Stationnement Âge d'Or St-Frédéric	1761, art. 6.2	6 000 \$
- Aménagement 118e Avenue	1761, art. 7.	79 779 \$
- Fissures du tennis Frigon	1762, art. 1.1	8 400 \$



- Construction et réfection trottoirs en général	1761, art. 4.3 1763, art. 1.1	68 000 \$ 36 700 \$
- Aménagement rue des Plaines	1763, art. 2.	<u>6 313 \$</u>
TOTAL:		533 792 \$

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme Audet SBCS Inc. pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

130/2/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que les services professionnels de la firme Les Consultants Falardeau et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis de travaux prévus au règlement No. 1762, savoir:

<u>Description des travaux</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Feux de circulation: Cockburn/ St-Joseph	1762, art. 4.1	26 000 \$
- Feux de circulation: St-Édouard/ St-Joseph	1762, art. 4.2	26 000 \$
TOTAL:		<u>52 000 \$</u>

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Les Consultants Falardeau et Associés pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

131/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis de travaux prévus aux règlements des travaux publics 1986, savoir:

<u>Travaux de génie électrique</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Éclairage 22e Avenue	1761, art. 1.1	3 125 \$
- Éclairage du parc Frigon	1762, art. 2.2	<u>20 800 \$</u>
TOTAL:		23 925 \$
<u>Travaux de structure</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Réfection poutre Centre Culturel	1765, art. 6.4	3 500 \$
- Modification tremplin Centre Cult.	1765, art. 6.6	<u>2 500 \$</u>
TOTAL:		6 000 \$
<u>Travaux de mécanique</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Ventilation d'une salle à l'Olympia Yvan Cournoyer	1765, art. 4.3	15 625 \$
<u>Travaux de drainage</u>	<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
- Drainage du parc Roland Tessier	1765, art. 7.1	31 200 \$
GRAND TOTAL:		<u>76 750 \$</u>

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ



132/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que les services professionnels de M. Laurent Joyal, architecte, soient retenus pour la confection des plans et devis de travaux d'architecture prévus au règlement No. 1765 et au fonds de roulement 1986, savoir:

Description des travaux

- Réfection de cheminée au marché public
- Réfection de toiture au Centre Marcel Dionne
- Correction C.S.S.T., passerelle au Centre Marcel Dionne
- Réfection de joints de stucco au Centre Culturel
- Réfection partielle de la toiture au chalet du parc Guilbault
- Réfection de 2 toitures et enlèvement des puits de lumière au chalet de tennis du parc Woodyatt.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec M. Laurent Joyal pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

133/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans des causes d'évaluation contestée devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec et portant les numéros suivants:

- F-80847387617000000, L-A33508084721285701, F-80847212857000000, F-81814521808000000, F-81814521808000000, F-82831290629000000, F-81814521808000000, F-81814521808000000, F-82831290629
- F-82825423144000000
- F-83825816421000000
- F-83834118065000000, F-83834118065000000
- F-85801356462000000
- F-79812505101, L-79812505101
- L-A079708382342216508
- L-8579383970902, L-A259808579383970
- L-8084616525703
- F-83831184106000000, F-83831184106000000, F-83831184106000000.

ADOPTÉ

134/2/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Dubé et Boies soient retenus pour cadastrer une partie du boulevard Des Pins à partir de la rue Joly jusqu'au boulevard Gauthier.

ADOPTÉ

135/2/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels des arpenteurs-géomètres A.-Marcel Lachapelle et Yves Noël soient retenus pour la préparation d'une description technique d'un terrain situé au coin de la rue Janelle et du boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ



136/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la firme d'arpenteurs-géomètres A.-Marcel Lachapelle & Yves Noël soit mandatée pour déterminer quels lots ou parties des lots 88-1, 88-2 ou 88-3 du Canton de Wickham sont compris dans l'aire d'approche de l'aéroport municipal de Drummondville décrite à l'acte passé entre la Cité de Drummondville et Sa Majesté la Reine le 3 mai 1966 (enregistrement no. 167297) et au plan y annexé portant le numéro AG-Q-31. Une fois déterminés, des points d'élévation devront être donnés sur ces lots ou parties de lots de façon à ce que les hauteurs de construction soient faciles à préciser.

ADOPTÉ

137/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé au nom de la Ville de Drummondville à présenter dans le cadre du programme Défi 86 des demandes de personnel concernant les volets suivants:

- Préposés aux aménagements des parcs:
terrains de balle et terrains de soccer 8 candidats
- Piscines municipales:
responsables, sauveteurs, assistants
sauveteurs, moniteurs 28 candidats
- Atelier:
 - . 1 préposé à l'éclairage
 - . 2 aux manifestations populaires et
à l'entretien des terrains 3 candidats
- TOTAL: 39 candidats

(Ces fonctions devront s'exécuter entre 9 et 18 semaines).

ADOPTÉ

138/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que M. Yvan Morin, trésorier adjoint, soit autorisé au nom de la Ville de Drummondville à présenter dans le cadre du programme Défi 86 des demandes de personnel concernant les emplois suivants:

1. Un emploi pour un(e) étudiant(e) se spécialisant dans le domaine juridique pour la Cour municipale.
2. Un emploi pour un(e) étudiant(e) se spécialisant dans le domaine de l'informatique pour la trésorerie.
3. Un emploi pour un(e) étudiant(e) se spécialisant en administration pour la trésorerie.

Le coût ou l'enveloppe du projet pour la Ville serait de 6 480 \$. (3 emplois x 30 heures/semaine x 18 semaines x 4 \$/heure).

ADOPTÉ

139/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que M. Michel Trudel, commissaire au Bureau du tourisme et des congrès du centre du Québec inc., soit autorisé à présenter un projet dans le cadre du programme Défi 86 pour l'embauche de 3 personnes pour une période de 18 semaines.

ADOPTÉ



140/2/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, soit autorisé à présenter un projet d'embauche de personnel dans le cadre du Programme de création d'emplois (assurance-chômage, art. 38).

ADOPTÉ

141/2/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville appuie le projet d'emploi de 18 personnes présenté par le Festival mondial de folklore de Drummondville inc. à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du programme Défi 86.

ADOPTÉ

142/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Festival mondial de folklore de Drummondville inc. pour l'année 1986. Ce protocole prévoira une contribution de la Ville au **Festival** de 50 000 \$ en argent et de 50 000 \$ en services pour l'année en cours.

ADOPTÉ

143/2/86

Attendu que l'Atelier du Logement agit comme groupe de ressources techniques dans la région de Drummond depuis 7 ans;

Attendu que plusieurs projets d'habitation ont été réalisés à Drummondville avec l'aide de ce groupe;

Attendu que les projets réalisés offrent des logements convenables à des prix abordables à plusieurs Drummondvillois et Drummondvilloises;

Attendu que de nouveaux programmes d'habitation ont été annoncés par les gouvernements supérieurs;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu d'appuyer les démarches de l'Atelier du Logement visant à ce que notre région obtienne sa quote-part de subvention dans le cadre de ces nouveaux programmes.

ADOPTÉ

144/2/86

Attendu que le Manoir Drummond constitue le pivot du centre-ville de Drummondville;

Attendu que les Immeubles Populaires des Bois-Francs ont fait l'acquisition du Manoir et ont présenté à la province de Québec un projet de restauration de l'édifice qui s'inscrit bien dans le plan de revitalisation du centre-ville;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu d'appuyer la demande de subvention présentée par les Immeubles Populaires des Bois-Francs auprès des autorités compétentes du gouvernement provincial.

ADOPTÉ



145/2/86

Attendu que la compagnie Les Cartonniers St-Francis Ltée veut vendre une partie de terrain à Gaz Métropolitain Inc. pour l'implantation du gaz naturel;

Attendu que la partie de terrain à être vendue par la compagnie Les Cartonniers St-Francis Ltée a été acquise de la Ville de Drummondville le 4 juillet 1967 et que la Ville s'était réservé alors un droit de premier refus;

Attendu que la Ville ne veut pas acquérir cette partie de terrain et qu'elle autorise la compagnie Les Cartonniers St-Francis Ltée à la vendre à la compagnie Gaz Métropolitain Inc., renonçant ainsi à son droit de premier refus;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller,
appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller,
et unanimement résolu que:

- 1° Les attendus de la présente résolution en fassent partie intégrante.
- 2° Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient et sont par la présente autorisés à intervenir, comme spécifié aux attendus de la résolution, pour et au nom de la Ville de Drummondville dans l'acte d'achat à être passé entre la compagnie Les Cartonniers St-Francis Ltée et la compagnie Gaz Métropolitain Inc. et portant sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain située en la Ville de Drummondville, de figure parallélogrammatique, connue et désignée comme étant une partie du lot trois cent vingt-neuf des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent soixante-deux B (162B-329 ptie), du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, indiquée par les lettres «A, B, C, D, A» sur le plan ci-après mentionné, ladite parcelle de terrain étant plus particulièrement décrite comme suit:

Commençant au point indiqué par la lettre «A» sur ledit plan, lequel point «A» est situé au coin sud dudit lot 162B-329; de ce point «A» dans un gisement $308^{\circ}42'20''$, une distance de neuf mètres et quatorze centièmes, (9,14 m) jusqu'au point «B»; de là dans un gisement de $39^{\circ}46'20''$, une distance de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) jusqu'au point «C»; de là dans un gisement de $128^{\circ}42'20''$, une distance de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) jusqu'au point «D»; de là dans un gisement de $219^{\circ}46'20''$, une distance de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) jusqu'au point «A», point de départ.

Contenant en superficie cent trente-neuf mètres carrés et trois dixièmes (139,3 m.c.).

Bornée vers le nord-ouest et le nord-est par une autre partie du lot 162B-329, vers le sud-est par le lot 162B-327 et vers le sud-ouest par la rue Cormier (lot 162B-332, rue).

Les points «A», «B», «C» et «D» ci-dessus décrits correspondent à des repères métalliques existants et identifiés C. Vincent a.g.

Le tout tel que décrit dans une description technique et montré au plan préparé par Claude Vincent, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1985, sous le numéro 882 de son répertoire; lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

146/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la



ville de Drummondville une mainlevée de tous ses droits, privilèges, hypothèques, effets de la clause résolutoire et/ou de dation en paiement, et autres clauses de garantie lui résultant d'un acte de vente reçu devant Me Gérard Fradet, notaire, le 4 juillet 1967, et enregistré dans Drummond sous le numéro 171380, et affectant l'immeuble à être vendu à la compagnie Gaz Métropolitain Inc. et ci-après décrit, savoir:

DÉSIGNATION

Une parcelle de terrain située en la Ville de Drummondville, de figure parallélogrammatique, connue et désignée comme étant une partie du lot trois cent vingt-neuf des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent soixante-deux B (162B-329 ptie), du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, indiquée par les lettres «A, B, C, D, A» sur le plan ci-après mentionné, ladite parcelle de terrain étant plus particulièrement décrite comme suit:

Commençant au point indiqué par la lettre «A» sur ledit plan, lequel point «A» est situé au coin sud dudit lot 162B-329; de ce point «A» dans un gisement $308^{\circ}42'20''$, une distance de neuf mètres et quatorze centièmes, (9,14 m) jusqu'au point «B»; de là dans un gisement de $39^{\circ}46'20''$, une distance de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) jusqu'au point «C»; de là dans un gisement de $128^{\circ}42'20''$, une distance de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) jusqu'au point «D»; de là dans un gisement de $219^{\circ}46'20''$, une distance de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) jusqu'au point «A», point de départ.

Contenant en superficie cent trente-neuf mètres carrés et trois dixièmes (139,3 m.c.).

Bornée vers le nord-ouest et le nord-est par une autre partie du lot 162B-329, vers le sud-est par le lot 162B-327 et vers le sud-ouest par la rue Cormier (lot 162B-332, rue).

Les points «A», «B», «C» et «D» ci-dessus décrits correspondent à des repères métalliques existants et identifiés C. Vincent a.g.

Le tout tel que décrit dans une description technique et montré au plan préparé par Claude Vincent, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1985, sous le numéro 882 de son répertoire; lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

147/2/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une quittance générale et finale à la compagnie I.T.E. Circuit Breaker Canada Ltd. de toutes sommes pouvant lui être dues aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Jacques Desjardins, notaire, le 18 février 1971, et dont copie est enregistrée à la division d'enregistrement de Drummond le 16 mars 1971 sous le numéro 187791.

ADOPTÉ

148/2/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Société québécoise d'assainissement des eaux, par ses représentants désignés, soit et est par la présente mandatée et autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville toute entente, toute offre d'achat, tout accord de servitude ou droit de passage, tout acte notarié ou, de façon générale, tout autre document jugé utile ou nécessaire à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des immeubles ou droits réels requis pour la réalisation des ouvrages d'assainissement.

ADOPTÉ

149/2/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention au Centre d'exposition et d'enchères de produits agricoles spécialisés (C.E.E.P.A.S.) en 4 versements mensuels, égaux et consécutifs de 6 500 \$ à partir de février 1986.

ADOPTÉ

150/2/86

Attendu que Mme Yolande Allard, représentante du secteur résidentiel, et M. Marc-André Théberge, représentant du secteur industriel, ont terminé un mandat de 2 ans comme membres du Comité consultatif d'urbanisme et que ces personnes sont intéressées à renouveler leur mandat; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que ces deux (2) personnes soient nommées pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Drummondville pour un autre terme de deux (2) ans.

ADOPTÉ

151/2/86

Attendu que les membres du Conseil, en vertu du règlement no. 1539 adopté le 14 mars 1983, ont constitué un Comité consultatif d'urbanisme désigné sous le nom de "Le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Drummondville";

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de ce dit règlement, le Conseil municipal doit nommer les membres et personnes-ressources de ce Comité;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que:

1° le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Drummondville soit composé des personnes suivantes:

Élu: M. Lindor Letendre, conseiller municipal

Membres: Résidentiel: Mme Yolande Allard
Commercial: M. Bertrand Chapdelaine
Industriel: M. Marc-André Théberge
Institutionnel: M. Guy Gauthier

Animateur: Le directeur ou son adjoint du Service de l'habitation, pour la section "urbanisme"

Secrétaire: La personne désignée par le Comité agira comme secrétaire (présentement cette personne est Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme).

2° le Conseil municipal félicite les membres choisis et leur souhaite bonne chance dans le mandat qui leur est confié en fonction des pouvoirs qui leur sont accordés en matière d'urbanisme.

3° la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 116/2/85 du 11 février 1985.

ADOPTÉ

152/2/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 février 1986 soit adopté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



153/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1766 modifiant le règlement no. 1691 en agrandissant le périmètre de revitalisation de la Ville de Drummondville pour y inclure les parcs industriels municipal et régional et autres terrains à vocation industrielle.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

154/2/86

Lecture est donnée du règlement No. 1771 augmentant de 100 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Drummondville créé par le règlement No. 1126 et affectant à cette fin une somme de 100 000 \$ provenant des surplus d'opération pour l'année 1985.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie, président du Comité des travaux publics, résume les déboursés effectués par la Ville pour le déneigement et le transport de la neige.

Les précipitations ayant été de 124,5 centimètres en janvier 1986 comparativement à 60,5 centimètres pour la même période en 1985, il va de soi que les dépenses ont entamé une bonne proportion du budget de l'année en cours. Le Conseil entend cependant continuer de donner un bon service d'ici la fin de l'hiver et prendre les mesures adéquates pour dégager les abords des bornes-fontaines afin d'assurer une excellente protection en cas d'incendie.

155/2/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que M. Jean-Jacques Paradis soit engagé au poste de directeur général de la Ville de Drummondville. Sa rémunération sera de 67 972,00 \$ par année et il entrera en fonction le 3 mars 1986.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie fait l'éloge du nouveau directeur général, le félicite d'avoir été choisi parmi 42 candidats de valeur et lui souhaite bon succès dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Son Honneur le Maire résume le curriculum vitae de M. Jean-Jacques Paradis qui, depuis les 5 dernières années, occupe le poste d'adjoint à la présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce gestionnaire de dix-neuf ans d'expérience dans l'administration publique, conclut Son Honneur le Maire, pourra certainement aider à parfaire la définition des objectifs généraux de la Ville de Drummondville, ainsi que les méthodes de travail visant les buts à atteindre. Il souhaite bon succès au nouveau directeur général.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Réfection de la cheminée au marché public.
- Démarches de Son Honneur le Maire pour obtenir une subvention du ministère des Transports afin de procéder à l'élargissement et au réaménagement du boulevard St-Joseph à partir du boulevard Jean-de-Brébeuf jusqu'à la limite de St-Nicéphore.

- Règlement rendant obligatoire la pose de détecteurs de fumée dans tous les logements de la Ville.
- Planification du terrain Téléglobe et consultation des plans par le public.
- Article décevant publié dans un journal et traitant du départ de M. Claude Boucher, ex-directeur général de la Ville.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 359 St-Édouard.

- Mauvais fonctionnement des micros dans la salle du Conseil.
- Règlement No. 1758 (Tarifs des permis et autres frais exigibles par la section des permis de construction) adopté par le Conseil le 20 janvier 1986 et dont la lecture n'a pas été faite (dispense de lecture prévue par la résolution no. 1085/12/85).
(Me Jacques Dionne se charge de fournir une copie de ce règlement à M. Laurent Ricard après l'assemblée et des explications sur ce règlement seront données à la prochaine séance du Conseil (3 mars 1986).

- Intervenant: M. Daniel Benoit, secrétaire de la SIDAC Alain Limoges.

Ce contribuable demande l'échéancier que le Conseil a fixé pour:

- . enlever les poteaux sur la partie rénovée de la rue Hériot
- . procéder à l'installation de bacs à fleurs
- . procéder à la plantation d'arbres
- . amorcer la deuxième phase du programme ReviCentre sur la rue Lindsay.

Il conclut qu'à date, les travaux effectués dans le cadre du programme ReviCentre n'ont pas donné de résultats très favorables pour améliorer l'achalandage aux commerces du bas de la Ville et que même un commerce a dû cesser ses opérations.

Son Honneur le Maire déclare que la Ville a engagé près de 3 millions de dollars pour la revitalisation du bas de la Ville dont 1,5 million de dollars pour la rue Hériot. Si les résultats sont décevants pour les commerçants du bas de la Ville, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité de procéder à d'autres étapes. Il poursuit en déclarant qu'il est déçu des reproches formulés par M. Daniel Benoit qui est accompagné d'une forte délégation de marchands qui devraient être reconnaissants au lieu de cacher l'objectif réel de leur démarche.

M. Daniel Benoit réplique que ses demandes s'inscrivent dans une démarche positive puisque la connaissance d'un échéancier pourrait aider les marchands à planifier leur publicité à court et à moyen terme.

Son Honneur le Maire répond que dès le retour du printemps les travaux de la première phase seront complétés mais que le Conseil n'a pas statué sur la deuxième phase du programme ReviCentre. Il faudra faire un choix entre la rue Lindsay et le secteur St-Joseph.

M. J.-Bruno Smith déclare que le Conseil avait élaboré un plan en 3 étapes qui devrait être respecté, savoir:

- . la rue Hériot en 1985
- . la rue Lindsay en 1986
- . le secteur St-Joseph en 3e étape.

Il y aurait peut-être lieu pour satisfaire tous les requérants de procéder à la réalisation des étapes 2 et 3 en 1986. Toutefois, pour sa part, il estime que la 2e étape doit se faire sur la rue Lindsay compte tenu du nombre de marchands et de la valeur imposable des immeubles commerciaux qui opèrent sur la rue Lindsay.



Il énumère certains documents qui ont établi une programmation qui devrait être maintenue par le Conseil.

M. Jean-Marie Boisvert déclare qu'à titre de représentant du quartier St-Joseph, il se doit de travailler à la revitalisation de ce secteur plutôt que de le laisser mourir. Sans déclarer de guerre, il entend revendiquer les droits des marchands du secteur qu'il représente. Il entend également travailler pour le bien des 9 quartiers de la Ville.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Rumeurs qui circulent concernant le manque de stationnement dans le secteur Hériot rénové.
- Nécessité pour le Conseil de répartir équitablement dans tous les secteurs les argents destinés au programme ReviCentre.
- Représentation de la Ville à la Commission Parizeau sur le devenir des municipalités et participation du R.C.D.
- Causes d'évaluation portées en appel suite aux décisions du Bureau de révision.
- Protocole à intervenir avec le Festival mondial de folklore et politique du Conseil concernant l'administration autonome des organismes subventionnés.
(Explications fournies par Son Honneur le Maire)
- Décision concernant le site d'implantation de la future usine d'épuration des eaux?
(Un rapport public sera prochainement déposé par la Société québécoise d'assainissement des eaux)
- Adoption du règlement No. 1766 pour exempter de taxes des industries alors que rien n'est fait pour favoriser les petits propriétaires.
(Explications données par Son Honneur le Maire)
- Taux d'imposition plus élevé à Drummondville qu'ailleurs pour les industries?
(Un rapport sera donné à la prochaine séance du Conseil)
- Subvention donnée à C.E.E.P.A.S. et garantie d'un prêt par la Ville.
- Engagement de M. Jean-Jacques Paradis comme directeur général de la Ville et ses bénéficiaires marginaux.
- Comptes questionnés:
 - . Honoraires, griefs (3 619,60 \$)
(Réponse à la prochaine séance)
 - . 2 500,00 \$ donnés au Village québécois d'antan
(Réponse donnée par M. Denis Savoie)
 - . Achat d'un piano à queue de 10 500,00 \$, a-t-on les moyens et pourquoi le Centre Culturel ne le paie-t-il pas?
(Réponse donnée par M. Gilles St-Martin - subvention de 75% par le ministère des Affaires culturelles)
- Coût du chauffage à l'entrepôt Gagnon?
(Réponse à la prochaine séance).

- Intervenante: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère.

La conseillère soutient que le calendrier de réalisation du programme ReviCentre doit être respecté et que les étapes devraient s'effectuer dans l'ordre suivant:

- . 1ère étape - rue Hériot
- . 2ème étape - rue Lindsay
- . 3ème étape - quartier St-Joseph.

Elle considère qu'il y a lieu de consolider d'abord ce qui a été entrepris au centre-ville avant de réaliser des travaux dans le quartier St-Joseph parce que la rue Lindsay est la rue de l'hôtel de ville et que cette artère est très en évidence lors du Festival mondial de folklore.

- Intervenant: M. J.-Bruno Smith, conseiller.

M. J.-Bruno Smith déclare que la Ville a procédé à des modifications importantes au chapitre du zonage (PPU) et justement pour tenir compte de la revitalisation du centre-ville.

Son Honneur le Maire déclare que les moyens de pressions exercés par M. J.-Bruno Smith et les membres de la SIDAC Alain Limoges sont disgracieux et constituent une insulte à l'endroit du Conseil qui se trouve confronté à un faux problème.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

M. Hervé Savoie demande au Conseil de reviser le règlement qui oblige les propriétaires à installer à leurs frais des détecteurs de fumée dans tous les logements. Cette obligation devrait être imposée à l'occupant.

- Intervenant: M. Daniel Benoit, secrétaire de la SIDAC Alain Limoges.

Il affirme que la délégation présente à l'hôtel de ville n'a pas été convoquée au cours de la journée du 17 février, mais qu'elle fait suite à une démarche entreprise dans la semaine du 10 février afin de permettre aux marchands du bas de la Ville de planifier leur publicité pour les prochains mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, fixe la prochaine séance régulière du Conseil, **au lundi 3 mars 1986 à 20 heures**, et déclare que **L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.**


.....
Greffier.


.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 mars 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 3 mars 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

156/3/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 1986; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

157/3/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire présente à l'assemblée M. Jean-Jacques Paradis, nouveau directeur général à l'emploi de la Ville depuis ce matin, et résume brièvement sa carrière d'administrateur qui a justifié son engagement par la Ville. Il lui souhaite la plus cordiale bienvenue. Il l'assure de la confiance et de la collaboration du Conseil jointes à celles des employés municipaux.

Invité à prendre la parole, M. Jean-Jacques Paradis se dit très heureux d'avoir été choisi comme directeur général de la Ville et déclare qu'il consacrera toutes ses énergies et ses connaissances dans l'accomplissement d'un travail efficace et satisfaisant pour son nouvel employeur.

Période d'information

- En réponse à des questions posées par M. Hervé Savoie, président du R.C.D. le 17 février 1986, Son Honneur le Maire explique les factures suivantes:

- | | |
|--|--------------------|
| a) Clair, Laplante, Côté, Corriveau, avocats | |
| . Négociations de la convention collective de l'U.P.D.I. | 1 856,80 \$ |
| . Négociations de griefs de l'U.P.D.I. | <u>1 762,80 \$</u> |
| TOTAL: | 3 619,60 \$ |
| b) Coût du chauffage de l'entrepôt Gagnon en 1985 | 6 525,00 \$ |

- En réponse à une question posée par M. Laurent Ricard le 17 février 1986, M. Lindor Letendre explique la tarification modifiée par le règlement No. 1758 pour l'émission de permis de restauration de logements.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

158/3/86

1- VENTE DE PARTIE DU LOT 124 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - (P.A.A.T., PHASE III)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
. ALAIN LANTAGNE, ALAIN COURTOIS & JACQUES BÉDARD (OU SOCIÉTÉ À ÊTRE FORMÉE) Victoriaville	6 147,5 m.c.	11,50 \$ le mètre carré (70 696,25 \$)
. JEAN-GUY FOREST (CONSTRUCTIONS & RÉNOVA- TIONS FOREST ENR.) 372 Rte 143 St-Bonaventure	Non déterminée	12,25 \$ le mètre carré (78 216,25 \$)

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la prochaine séance régulière du Conseil.

ADOPTÉ

159/3/86

2- LOCATION À LONG TERME DES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS:

- 1 Un camion P.T.C. 34 000 lbs (4x2), modèle 1986, avec équipement à neige et benne basculante.
- 2- Un mini-tracteur articulé, modèle 1986.
- 3- Un camion équipé d'un balai de rue de type aspirateur, modèle 1986.
- 4- Un bouche-fissures, modèle 1986.

Soumissionnaires

- . LE CRÉDIT-BAIL BANQUE NATIONALE INC.
Montréal
- . LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Drummondville
- . LIFTQUIP TOYOTA INC.
Longueuil
- . ÉQUIPEMENTS MARATHON LTÉE
St-Léonard
- . ÉQUIPEMENTS ST-LOUIS & FILS INC.
Laval
- . LOCATION PIERRE LAFLEUR LTÉE
Sherbrooke
- . FRINK CANADA
Montréal

Compte tenu de la complexité de ces soumissions, il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la prochaine séance régulière du Conseil.

ADOPTÉ



160/3/86

3- PROJET D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU - COMPLEXE RÉSIDENTIEL ROVAN
(RÉF: 0557380)

Article «A» - Branche # 3 du cours d'eau Noël Bessette

Article «B» - Prolongement de la rue Paris

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES PO-BO-HA INC.	«A»	20 166,25 \$
107C Rivière Bois-Clair	«B»	<u>3 403,75 \$</u>
St-Édouard	TOTAL:	23 570,00 \$
. SINTRA INC.	«A»	58 575,00 \$
911 St-Mathieu	«B»	<u>10 372,50 \$</u>
Bon-Conseil	TOTAL:	68 947,50 \$
. GERMAIN BLANCHARD LTÉE	«A»	15 226,75 \$
570 - 10e Rang	«B»	<u>2 414,00 \$</u>
St-Nazaire, Co. Bagot	TOTAL:	17 640,75 \$
. EXCAVATION RÉAL BRUNEAU INC.	«A»	18 506,30 \$
351 Principale	«B»	<u>4 991,10 \$</u>
Upton, Co. Johnson	TOTAL:	23 497,40 \$
. LES ENTREPRISES GNP INC.	«A»	35 664,00 \$
750 boul. Industriel Est	«B»	<u>5 677,00 \$</u>
Victoriaville	TOTAL:	41 341,00 \$
. LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE	«A»	23 968,50 \$
7, R.R. 3 - Rang Moreau	«B»	<u>3 971,50 \$</u>
Warwick	TOTAL:	27 940,00 \$
. PICARDIE CONSTRUCTION INC.	«A»	49 815,00 \$
465 Westminster	«B»	<u>10 370,00 \$</u>
Montréal	TOTAL:	60 185,00 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC.	«A»	19 837,50 \$
4960 boul. Tourville, R.R. 1	«B»	<u>3 068,00 \$</u>
Drummondville	TOTAL:	22 905,50 \$
. SOGEREX LTÉE	«A»	36 670,00 \$
728 Farrell	«B»	<u>6 611,25 \$</u>
Drummondville	TOTAL:	43 281,25 \$
. LE GROUPE DUXEL INC.	«A»	68 844,00 \$
2725 Girard	«B»	<u>14 010,00 \$</u>
Trois-Rivières	TOTAL:	82 854,00 \$
. J.P. DOYON LTÉE	«A»	38 846,25 \$
3180 Marie-Victorin	«B»	<u>6 670,00 \$</u>
Nicolet	TOTAL:	45 516,25 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.	«A»	29 655,55 \$
805 boul. Lemire	«B»	<u>5 766,40 \$</u>
Drummondville	TOTAL:	35 421,95 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

161/3/86

4- ACHAT D'UNE AUTOMOBILE POUR LE SERVICE DE L'HABITATION (TP-86-06)

<u>Soumissionnaire</u>		<u>Prix</u>
. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE	(Modèle: Chevette)	7 550,00 \$
875 boul. St-Joseph	(Modèle: Cavalier)	8 850,00 \$
Drummondville		

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit acceptée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Yves Bédard, président des Jeunes Entreprises Drummond Inc., remercie le Conseil pour sa collaboration en tant que donateur à un organisme qui aide les jeunes à s'intégrer au monde des affaires, industriel ou professionnel.
- M. Claude Piché remercie Son Honneur le Maire et M. Gilles St-Martin, conseiller, pour avoir assisté le 18 janvier dernier à un souper où sa participation à l'Association des loisirs St-Philippe de Drummondville inc. a été soulignée d'une façon toute spéciale.
- M. Michel Lesage, ingénieur, directeur général de la firme Audet SBCS Inc., remercie le Conseil pour la confiance qu'il a manifestée à l'égard de l'entreprise qu'il dirige en lui octroyant récemment deux contrats d'ingénierie. Il souligne que son entreprise offre également une gamme de services professionnels diversifiés et de qualité.

- 162/3/86 - M. Guy Descary, maire de Lachine et président de l'Association des villes jumelées du Canada inc., invite le Conseil à renouveler sa cotisation annuelle pour l'année 1986.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville paie à l'Association des villes jumelées du Canada inc. la somme de 450,00 \$, représentant sa cotisation pour l'année en cours.

ADOPTÉ

- 163/3/86 - Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que la Société pour les enfants handicapés du Québec soit autorisée à tenir une quête publique (tag day) dans le territoire de Drummondville au cours de la semaine du 17 mai 1986.

Il est également résolu que cet organisme soit remercié pour l'aide qu'il apporte annuellement à des jeunes personnes handicapées de notre ville.

ADOPTÉ

- 164/3/86 - Le 16e groupe Scouts et Guides St-Jean-Baptiste remercie le Conseil pour lui avoir donné l'autorisation d'ouvrir la semaine B.P. dans le scoutisme par un feu de joie.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que le 16e groupe Scouts et Guides St-Jean-Baptiste soit autorisé à procéder à la vente de pain partage, vendredi le 28 mars 1986, entre 10 heures et 12 heures, dans les rues du secteur St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

- Le lieutenant Normand Comeau, commandant du Corps de cadets de la marine royale du Canada, section de Drummondville (218), invite Son Honneur le Maire à un banquet qui sera donné le 21 mars 1986 à l'école Marie-Rivier pour célébrer la réussite du Corps de cadets de Drummondville qui s'est classé le premier au Québec en 1985.



Son Honneur le Maire félicite le lieutenant Normand Comeau et ses cadets et déclare que c'est avec beaucoup de plaisir qu'il assistera à ce banquet en compagnie de son épouse. Il invite les membres du Conseil et leurs conjoints à participer à cette activité.

- M. Alain Lemaire, président d'honneur de la campagne de financement 85 de la Fondation canadienne pour l'iléite et la colite, invite Son Honneur le Maire et les membres du Conseil à un spectacle qui sera présenté par Pierre Rochette le 5 avril prochain à la salle des Chevaliers de Colomb au profit du Centre Hospitalier Ste-Croix.

Son Honneur le Maire et les membres du Conseil acceptent cette invitation avec joie et s'efforceront d'être présents au spectacle "Pierrot en fête" présenté par Pierre Rochette.

- 165/3/86 - Le Club de gymnastique artistique de Drummondville sollicite l'autorisation de procéder à la vente de barres de chocolat durant la période du 20 mars au 20 avril 1986.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que cette autorisation soit accordée.

ADOPTÉ

- La Fondation Ste-Croix Inc. remercie le Conseil pour lui avoir permis d'utiliser sans frais le Centre Marcel Dionne le 26 octobre 1986 pour y tenir des activités.

166/3/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 15 février au 3 mars 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 953 386,77 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

167/3/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que le Festival mondial de folklore de Drummondville soit autorisé à utiliser l'Ile du parc Woodyatt pour une activité de campement Indien lors du Festival 1986.

ADOPTÉ

168/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu qu'une aide financière de 500,00 \$ soit accordée à l'équipe de Génies en herbe du Collège St-Bernard qui en 1984, 1985 et 1986 a représenté Drummondville avec brio dans des compétitions nationales diffusées par Radio-Canada. Cette équipe nous représentera prochainement dans une série disputée avec une école de La Roche-sur-Yon.

Il est également résolu que des félicitations et des voeux de succès futur soient transmis à cette dynamique et formidable équipe.

ADOPTÉ

169/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires de la Ville, soit autorisé

à transiger pour et au nom de la Ville de Drummondville avec l'organisme Commun Accord pour participer au Programme de mesures de rechange.

M. André Paquet est également autorisé à signer tous les documents relatifs au projet ci-haut cité pour l'année 1986.

ADOPTÉ

170/3/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu qu'une aide financière de 1 000,00 \$ soit accordée au Théâtre 1000 Tours Inc. pour lui permettre de poursuivre ses activités sur le plan local, régional et provincial.

ADOPTÉ

171/3/86

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a signé une convention avec le gouvernement du Québec le 26 août 1985 relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité;

ATTENDU QUE le premier addenda à la convention ci-avant mentionnée prévoit à son article 40 que:

"Pour tous les ouvrages réalisés entre le 1er décembre 1985 et le 31 mars 1986 et dont les dépenses auront été approuvées au cours de cette période, les pourcentages de participation du Gouvernement au service de la dette indiqués à l'article 21 de la présente sont ainsi augmentés:

- 95% du coût des ouvrages de traitement des eaux usées;
- 85% de la tranche de la somme du coût des travaux d'interception et de réhabilitation inférieure à 4\$/100\$ de l'évaluation;
- 90% de la tranche de la somme du coût des travaux d'interception et de réhabilitation supérieure à 4\$/100\$ de l'évaluation."

ATTENDU QUE le présent gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la prolongation de la période de relance au-delà du 31 mars 1986, et qu'il est de l'intérêt de l'ensemble des corporations municipales du Québec et de la Ville de Drummondville de voir se prolonger cette période de relance de façon à ce que l'ensemble des travaux d'assainissement des eaux usées à être réalisés soient subventionnés et non seulement une partie;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville presse le gouvernement du Québec de continuer à subventionner les travaux d'assainissement des eaux usées dans les mêmes proportions que celles déjà indiquées dans la convention déjà signée entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU CE QUI SUIT, SAVOIR:

- 1° La Ville de Drummondville demande avec insistance au gouvernement du Québec de proroger la période de relance pour l'assainissement des eaux usées du Québec de façon à subventionner la majorité des travaux à être réalisés pour ledit assainissement.
- 2° La Ville de Drummondville prie M. Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement, et M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond à l'Assemblée Nationale, de considérer la présente résolution comme une demande prioritaire pour Drummondville.

ADOPTÉ



172/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 19 février 1986 soit accepté avec les modifications suivantes: à l'item 2 remplacer 30 minutes par 60 minutes et remplacer 12e Avenue par 13e Avenue.

Il est également résolu que ledit compte rendu soit versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

173/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes de stationnement limité à soixante (60) minutes entre 8 heures et 21 heures, du lundi au vendredi, rue St-Damase, côté nord, entre la 11e Avenue et la 13e Avenue.

ADOPTÉ

174/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "Défense de stationner" sur les deux côtés du boulevard Mercure, entre le boulevard Jean-de-Brébeuf et la rue Jeanne-d'Arc.

ADOPTÉ

175/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat rédigé par Me Jacques Lafond, notaire, prévoyant l'achat du lot Ptie 173-130 du Canton de Grantham (assiette de la rue Cormier), propriété du Groupe Unimédia Inc.

ADOPTÉ

176/3/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que M. Edward St-Pierre, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 3 mars au 7 juillet 1986 en remplacement de M. Denis Savoie dont le terme de quatre mois est expiré.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire remercie et félicite M. Denis Savoie pour la disponibilité et l'empressement dont il a fait preuve à titre de maire suppléant.

M. Denis Savoie déclare qu'il a rempli cette fonction avec joie et bonheur. Il souhaite bon succès à son collègue, M. Edward St-Pierre.

177/3/86

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les archives, le ministère des Affaires culturelles peut accorder l'agrément à un centre d'archives privées moyennant certaines conditions relatives à la qualité de l'équipement, à la méthode de conservation, à l'accessibilité ainsi qu'à la compétence du personnel;

Attendu qu'une fois ce Centre agréé, le Ministre peut lui accorder une aide financière et technique;

Attendu que présentement, le Centre d'archives de la Société Historique du Centre du Québec Inc. est reconnu par l'archiviste du Centre d'archives régionale de la zone 04;

Attendu que la Ville de Drummondville met déjà à la disposition de la Société Historique du Centre du Québec Inc. des locaux adéquats pour la conservation et la consultation des archives qui sont sous sa garde;

Attendu que la récupération des archives de Drummondville faciliterait la consultation, par les citoyens intéressés, au Centre d'information documentaire Côte St-Germain (bibliothèque municipale);

Pour ces raisons, il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de la Société Historique du Centre du Québec Inc. pour rapatrier dans les locaux du Centre d'information documentaire Côte St-Germain tous les documents d'archives qu'elle souhaite ajouter à ses collections et dont elle a fait la preuve qu'elle peut assurer la conservation et favoriser la consultation par le public intéressé.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre, responsable du Service de l'habitation, résume le rapport des permis de construction émis depuis le 1er janvier 1986 et le compare à l'année 1985.

	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Permis émis en janvier	24	24
Valeur	263 330 \$	289 975 \$
Permis émis en février	28	37
Valeur	176 050 \$	1 317 913 \$

M. Lindor Letendre déclare que ces résultats sont de bon augure pour une année intéressante et probablement supérieure à l'an dernier.

178/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les services professionnels du Bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault soient retenus pour veiller aux intérêts de la Ville de Drummondville dans les dossiers de réclamation de M. Jean-Claude Billard, propriétaire du restaurant Steak House 500, et de M. Marcel Jutras, propriétaire d'oeuvres d'art exposées au Steak House 500, lequel restaurant a été détruit par un incendie survenu le 8 février 1986.

ADOPTÉ

179/3/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Dubé et Boies soient retenus pour préparer une description technique d'un terrain situé dans le parc industriel régional et à être vendu à Structures Lamarain Inc.

ADOPTÉ



180/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que les services professionnels de la firme Audet SBCS Inc. soient retenus pour la confection des plans et devis de travaux publics à être exécutés dans le cadre du règlement No. 1762 de la Ville de Drummondville, lesquels travaux sont indiqués à l'item 3 de la cédule "A" dudit règlement et sont estimés à 153 201,00 \$.

La présente autorise la firme précitée à présenter ces plans et devis au ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTÉ

181/3/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les services de Me Gilles Gagnon, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec dans les dossiers nos F-83834118065000000 pour l'année 1984 et F-83834118065000000 pour l'année 1985.

ADOPTÉ

182/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que M. Jean-Paul Généreux, conseiller, soit délégué à La Roche-sur-Yon du 13 au 21 mars 1986 pour représenter la Ville de Drummondville et accompagner une délégation de 15 industriels drummondvillois.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire demande à M. Jean-Paul Généreux de transmettre ses salutations personnelles à M. Jacques Auxiette, maire de La Roche-sur-Yon, ainsi qu'à tous les gens de cette ville qui nous ont déjà visités ou qui se proposent de le faire au cours de l'année 1986.

183/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que M. Majella Crôteau, directeur adjoint du Service du personnel, soit délégué à une journée d'information qui se tiendra à Montréal le 4 mars 1986 sous les auspices du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec.

ADOPTÉ

184/3/86

Considérant que la Cité des Loisirs a formé un comité de gestion au Site Kounak;

Considérant que le Site Kounak présente une fenêtre très importante pour la population régionale sur la rivière St-François;

Considérant que le Site Kounak répond d'une façon très appropriée à toutes les activités aquatiques et nautiques;

Considérant que le comité de gestion a comme premier objectif de soumettre un projet collectif qui facilitera l'accessibilité ainsi que la formation et l'information de la population aux activités familiales de plein air;

Considérant que sans la présence de ressources humaines qualifiées ce projet devient impossible à réaliser;

En conséquence, il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu de demander aux gouvernements supérieurs de favoriser par des programmes et des projets d'aide financière la Cité des Loisirs dans le développement du Site Kounak.

ADOPTÉ

185/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 février 1986 soit adopté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

186/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Drummondville un projet "Prévention-Incendie 86" prévoyant l'engagement de 4 personnes durant 17 semaines dans le cadre du programme Défi 86.

La présente autorise également M. J.-Marcel Lefebvre à signer tous les documents relatifs au projet précité.

ADOPTÉ

187/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Drummondville un projet "Identification des biens de l'entreprise" prévoyant l'engagement de 3 personnes durant une période de 17 semaines dans le cadre du programme Défi 86.

La présente autorise également M. J.-Marcel Lefebvre à signer tous les documents relatifs au projet précité.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie informe la population que les nombreuses précipitations de neige survenues depuis le début de l'hiver ont obligé la Ville à dépenser à date 86% du budget disponible. Il souhaite que Dame Nature devienne plus clémentine et que les contribuables comprennent que le Service des travaux publics tentera de faire certaines économies d'ici l'arrivée du printemps. Il est entendu cependant que le Conseil verra à prendre les mesures pour assurer la sécurité et l'écoulement des eaux provenant de la neige fondante.

188/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que M. Denis Savoie, conseiller, et quelques membres du comité d'embellissement (Villes, villages et campagnes fleuris) soient délégués aux activités suivantes, savoir:

- Atelier d'embellissement paysager, qui se tiendra à Warwick, jeudi le 20 mars 1986;
- Journée du jardinage, I.T.A.A., qui se tiendra à St-Hyacinthe, dimanche le 6 avril 1986.

ADOPTÉ



189/3/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement pour des travaux d'immobilisation (Services récréatifs et communautaires) ne devant excéder 130 666,00 \$ dont une somme de 83 637,84 \$ financée à même les soldes disponibles sur règlements d'emprunt de même nature et une somme de 47 028,16 \$ financée par emprunt.

Travaux:	A. Parcs	83 637,84 \$
	B. Édifices	35 066,00 \$
Frais de financement:		<u>11 962,16 \$</u>
TOTAL:		130 666,00 \$

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Doléances injustifiées des marchands du secteur de la rue Hériot qui sont venus adresser des reproches au Conseil le 17 février 1986 pour les avoir favorisés d'un programme ReviCentre.
- Reproches à Mme Francine Ruest-Jutras qui s'est opposée à la participation financière des contribuables du secteur de l'ex-Village de Drummondville-Ouest lors de l'adoption du programme ReviCentre par le Conseil.
- Reproches à M. J.-Bruno Smith qui a accepté de faire un voyage en Europe l'an dernier aux frais de la Ville.

- Intervenant: M. J.-Bruno Smith, conseiller.

Ce conseiller prend la parole pour demander à M. Ovelus Demers de cesser de formuler des accusations non fondées. Il l'invite à poser des questions. Il établit les frais réels de son voyage à Braine-L'Alleud à 500,00 \$ payés par la Société de développement économique de Drummondville dont il était le délégué.

- Intervenant: M. A. Godbout, 39 - 119e Avenue.

- Retards du Service des travaux publics à transporter la neige qui obstruait la vue aux intersections du boulevard St-Joseph, de la 119e Avenue et de la 120e Avenue.
- Rôle d'évaluation dont la valeur augmente annuellement beaucoup plus que le pourcentage réel.
- Salaires exagérés pour le maire et les conseillers.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

- Félicitations à M. Lindor Letendre pour les explications qu'il a données concernant le contenu du règlement no. 1758 (permis de construction).

Souhait: "Mort aux taxes avant d'être taxés à mort".

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Système de micros amélioré.
- Règlement obligeant les propriétaires à fournir des détecteurs de fumée aux locataires.
- Fréquence des mandats donnés à la firme Viau, Hébert, Denault comparativement au nombre de mandats donnés aux avocats de Drummondville.
- Utilisation par le Conseil des surplus accumulés durant les années précédentes.



- Salaire du nouveau directeur général.
- Établissement de salaires de base pour les nouveaux employés municipaux.
- Vandalisme dans le tunnel piétonnier de la rue Sylvan et inefficacité des caméras qui surveillent cet endroit.
- Questions concernant:
 - . la possibilité de construire un centre de rassemblement.
 - . la possibilité de mettre en place rapidement un transport en commun.
 - . l'aménagement d'un abri pour piétons sur la rue Cormier.
 - . le dossier de l'aéroport municipal.
 - . le mode de déneigement sur la rue Hériot depuis l'aménagement de saillies le long des trottoirs.
 - . la modification du parcours des autobus qui utilisent présentement la rue Lindsay au lieu de la rue Hériot.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, fixe la prochaine séance régulière du Conseil, **au lundi 17 mars 1986 à 20 heures**, et déclare que **L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.**

Yves Robert
.....
Greffier.

Serge Marchand
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

10 mars 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 10 mars 1986 à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée par Son Honneur le Maire.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

190/3/86

Attendu que tous les membres du Conseil sont présents, il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que tous renoncent à l'avis de convocation de la présente assemblée.

ADOPTÉ

191/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

192/3/86

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville a participé au concours Habitas 86 dans la catégorie 18 - SÉCURITÉ AU FOYER;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville est finaliste dans ce concours;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ROBERT LAFRENIÈRE, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
ET RÉSOLU QUE:

- 1° La Ville de Drummondville ratifie le coût de l'inscription au concours Habitas 86, soit 50,00 \$ (déjà payé);
- 2° La Ville délègue quatre personnes à la soirée du Gala de l'Habitation qui se tiendra au Grand Hôtel à Montréal, le vendredi 14 mars 1986 à 18h30.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 mars 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 17 mars 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Édward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, conseiller juridique, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

193/3/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 1986; il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Édward St-Pierre, conseiller, et résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

194/3/86

Lecture intégrale est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 10 mars 1986 à 17 heures.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

195/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 5A. Habitas 86 (M. Édward St-Pierre).
- 7A. ReviCentre (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

M. Édward St-Pierre informe la population que le Service de la sécurité publique a participé au concours Habitas 86 dans la catégorie 18 - SÉCURITÉ AU FOYER, et que Drummondville a remporté le trophée, devançant les villes de Laval, St-Hyacinthe et St-Hilaire qui étaient également finalistes dans ce concours.

C'est avec beaucoup de fierté que M. Édward St-Pierre exhibe le trophée que la Ville s'est mérité. Il félicite et remercie le directeur du Service de la sécurité publique, M. J.-Marcel Lefebvre, ainsi que tous les membres de l'équipe qui l'ont secondé pour mettre en place l'opération satellite et le système info-cartes qui ont grandement influencé le jury dans son choix.



Son Honneur le Maire félicite tous les intervenants qui ont permis à Drummondville d'être en évidence, de se mériter le trophée Habitas 86 et d'en être fier à juste titre.

États financiers 1985

Son Honneur le Maire informe la population des points saillants de l'exercice financier 1985 qui s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de 1 085 920,00 \$. Le document dont il donne lecture est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

A titre de président du Comité des Finances, M. J.-Bruno Smith cite plusieurs chiffres qui expliquent l'excédent des revenus sur les dépenses en 1985. Il conclut en remerciant les membres du Conseil et les employés municipaux qui ont contribué à ce succès opérationnel en 1985. Le texte de M. J.-Bruno Smith est versé aux archives de la Ville pour référence.

196/3/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que les états financiers de l'année 1985 tels que vérifiés par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés soient acceptés et versés aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire proclame Le Jour du Grand McDon et invite la population à faire preuve de générosité puisque les fonds recueillis, mercredi le 2 avril 1986 dans le cadre de cette activité, seront dépensés pour aider des familles ayant des enfants souffrant de maladies graves.

M. Jean-Marie Boisvert donne lecture d'un texte traitant de la conjoncture économique difficile qui force le gouvernement provincial à suspendre au moins pour un an les subventions accordées aux municipalités dans le cadre du Programme ReviCentre. Même si la Ville de Drummondville ne peut absorber la totalité des coûts reliés à la poursuite des deux phases de son programme débuté en 1985, le conseiller soutient que la 3e phase prévoyant l'exécution de travaux de revitalisation du secteur St-Joseph estimés à 450 000 \$ devrait être effectuée en totalité en 1986, quitte à reporter en 1987 la 2e phase (rue Lindsay) qui nécessitera des déboursés estimés à environ 1 500 000 \$ (Ces chiffres n'incluent pas la subvention gouvernementale de 50%). Le texte de M. Jean-Marie Boisvert est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, propose l'engagement de la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation des plans et devis, la surveillance et la gestion des travaux à être exécutés dans la 2e et la 3e phase du Programme ReviCentre.

M. J.-Bruno Smith et Mme Francine Ruest-Jutras se disent en désaccord avec la proposition de M. Jean-Marie Boisvert et soutiennent avec vigueur que le Conseil a pris des engagements dans son programme triennal et dans des déclarations publiques prévoyant que la 2e phase du Programme ReviCentre se ferait sur la rue Lindsay en 1986 et que la 3e phase prévoyant des travaux de revitalisation dans St-Joseph devrait se faire subséquentement à la 2e phase.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que le Conseil maintienne sa décision antérieure et qu'il procède selon le calendrier déjà établi, savoir: qu'il réalise les 2e et 3e phases du Programme ReviCentre dans l'ordre numérique déjà établi.

Son Honneur le Maire demande le vote sur cette contre-proposition.

Votent POUR: M. J.-Bruno Smith et Mme Francine Ruest-Jutras.

Votent CONTRE: MM. Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre, Robert Lafrenière, Edward St-Pierre et Denis Savoie.

Son Honneur le Maire déclare la contre-proposition rejetée à la majorité des voix et demande à M. Jean-Marie Boisvert de reformuler sa résolution.

197/3/86

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville a réalisé des travaux du type ReviCentre dans le secteur commercial Hériot;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que des travaux du type ReviCentre doivent être faits dans les secteurs commerciaux St-Joseph et Lindsay;

CONSIDÉRANT que l'ampleur de ces travaux et les restrictions budgétaires exigent qu'ils soient divisés en deux phases soit, la phase St-Joseph et la phase Lindsay;

CONSIDÉRANT que des esquisses préliminaires, des plans et devis, de la surveillance et de la gestion vis-à-vis des propriétaires et des utilités publiques sont requis;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que les services professionnels de la firme Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour réaliser les esquisses préliminaires et les plans et devis pour la phase St-Joseph et la phase Lindsay. Il est également résolu que la surveillance des travaux de construction et la gestion de construction pour le secteur St-Joseph devant débuter immédiatement pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$, soient également confiées à la même firme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour l'exécution du mandat précité.

Son Honneur le Maire demande le vote sur cette proposition.

Votent CONTRE: M. J.-Bruno Smith et Mme Francine Ruest-Jutras.

Votent POUR: MM. Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre, Robert Lafrenière, Edward St-Pierre et Denis Savoie.

Son Honneur le Maire déclare la résolution adoptée à la majorité des voix exprimées.

ADOPTÉ

Décision concernant les soumissions ouvertes le 3 mars 1986 et retenues pour étude:

198/3/86

1- VENTE DE PARTIE DU LOT 124 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - (P.A.A.T., PHASE III)

	<u>JEAN-GUY FOREST</u>	<u>SOCIÉTÉ À ÊTRE FORMÉE (A. LANTAGNE, A. COURTOIS ET J. BÉDARD)</u>
Prix unitaire du terrain	12,25 \$/m.c.	11,50 \$/m.c.
Prix total considérant la même superficie (6 385 m.c.)	78 216,25 \$	73 427,50 \$
Différence - Coût du terrain	(4 788,50 \$ de plus pour J.-G. Forest)	
Évaluation municipale générée	180 000 \$ x 6 bâtiments: 1 080 000 \$	360 000 \$ x 4 bâtiments: 1 440 000 \$
Différence évaluation	(360 000 \$ de plus pour la Société)	
Nombre de logements	36	48
Différence - Nombre de logements	(12 logements de plus pour la Société)	



Considérant qu'après étude, la soumission présentée par la Société à être formée s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville vende à M. Alain Lantagne, M. Alain Courtois et M. Jacques Bédard (ou à une Société à être formée) un terrain résidentiel connu comme étant une partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham (P.A.A.T., Phase III) d'une superficie approximative de 6 147,5 mètres carrés.

Cette vente est consentie au prix de 11,50 \$ le mètre carré payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

199/3/86

2- LOCATION DE MACHINERIE À LONG TERME (TP-86-03)

(Le détail des soumissions reçues apparaît à un document préparé par l'ingénieur municipal, lequel document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A").

Attendu que la soumission de Location Pierre Lafleur Ltée a été jugée la seule conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville; il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que la Ville de Drummondville accepte cette soumission aux prix suivants:

1) Camion 34 000 lbs	67 150,00 \$
Coût mensuel	1 522,29 \$
2) Mini-tracteur articulé de marque Holder	45 220,00 \$
Coût mensuel	1 025,14 \$
3) Camion - Balai	125 847,00 \$
Coût mensuel	2 852,95 \$
4) Bouche-fissures	41 875,00 \$
Coût mensuel	949,31 \$
- Prix global (1 + 2 + 3 + 4):	280 092,00 \$
- Mensualités globales (60 mois) (1 + 2 + 3 + 4):	6 349,69 \$
- Valeur de rachat globale (1 + 2 + 3 + 4):	28 008,60 \$

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Location Pierre Lafleur Ltée pour la location de la machinerie précitée.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

200/3/86

1- AQUEDUC, ÉGOUTS, VOIRIE ET ÉCLAIRAGE - COMPLEXE RÉSIDENTIEL ROVAN (PROJET NO. 0557380)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LEMAY VICAN INC. 575 boul. Industriel Est Victoriaville	1 761 383,05 \$
. SHERKO CONSTRUCTIONS (DE L'ESTRIE) LTÉE 3055 boul. Queen Nord Sherbrooke	1 987 656,45 \$

. ENTREPRISES GNP INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	1 677 030,75 \$
. LE GROUPE DUXEL INC. 2725 Girard Trois-Rivières	1 769 880,40 \$
. J.P. DOYON LTÉE 38 Marie-Victorin Nicolet	1 676 123,50 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	1 985 073,94 \$
. ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE 1095 Valet Ancienne Lorette, Québec	1 808 979,54 \$
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	1 551 845,25 \$
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	1 938 074,07 \$
. NORGAZ INC. 6575 boul. Jean XXIII Trois-Rivières-Ouest	1 844 111,50 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la séance régulière du 7 avril 1986.

ADOPTÉ

201/3/86

2- AQUEDUC, ÉGOUTS & VOIRIE - RUE BROUILLARD (PROJET NO. AE86DR01)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	86 690,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	84 829,33 \$
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	85 395,00 \$
. LE GROUPE HERHAUT INC. 1219A Principale Ste-Julie	95 370,74 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



202/3/86

3- AQUEDUC, ÉGOUTS & VOIRIE - RUE TAILLON (P.A.A.T., PHASE III)
(PROJET NO. 0557180)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	105 987,26 \$
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	117 979,25 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	112 905,36 \$
. MARIER & FILS INC. 486 Cockburn Drummondville	121 777,48 \$
. ENTREPRISES GNP INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	113 915,00 \$
. LE GROUPE HERHAULT INC. 1219A Principale Ste-Julie	117 151,06 \$
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	129 742,50 \$

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

203/3/86

4- ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, DE VENTILATION ET DE RÉFRIGÉRATION
AU CENTRE MARCEL DIONNE ET À L'OLYMPIA YVAN COURNOYER (TP-86-04)

Soumissionnaire
. RÉFRIGÉRATION DEN-MAR INC.
620 Dollard
Drummondville

Entretien préventif
(1) 100 heures x 28,00 \$/h = 2 800,00 \$

Surveillance des arénas
(2) 52 1/2 heures x 28,00 \$/h = 1 470,00 \$
(35 semaines)

Mise en marche et arrêt
(3) Centre Marcel Dionne (prix forfaitaire) 1 025,00 \$
(4) Olympia Yvan Cournoyer (prix forfaitaire) 975,00 \$
Montant de la soumission (1 + 2 + 3 + 4): 6 270,00 \$

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que cette soumission soit acceptée.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

204/3/86

5- ENTRETIEN PRÉVENTIF DE SYSTÈMES DE CLIMATISATION, DE VENTILATION, DE RÉFRIGÉRATION, AINSI QUE DE CONTRÔLES ET COMPOSANTES PNEUMATIQUES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX (TP-86-07)

Soumissionnaire

- . RÉFRIGÉRATION DEN-MAR INC.
620 Dollard
Drummondville

<u>Nombre d'heures</u>		<u>Taux horaire</u>		<u>Total</u>
132 heures	x	25,00 \$/h	=	3 300,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que cette soumission soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la compagnie précitée.

ADOPTÉ

6- VÊTEMENTS POUR LES MEMBRES DU CORPS POLICIER DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

205/3/86

- 100 PANTALONS "HIVER" - NORMES B N Q 7045-550 (tissu)
NORMES B N Q 7411-125 (pantalon officier)
NORMES B N Q 7411-126 (pantalon constable)
- 108 PANTALONS "ÉTÉ" - NORMES B N Q 7045-571 (tissu)
NORMES B N Q 7411-125 (pantalon officier)
NORMES B N Q 7411-126 (pantalon constable)

Soumissionnaires

Prix

- . MARTIN & LÉVESQUE INC.
529 - 1ère Avenue
Québec
6 095,40 \$
- . E.T. COULOMBE & CIE LTÉE
223 Dorchester Sud
Québec
5 789,32 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de E.T. COULOMBE & CIE LTÉE soit retenue.

ADOPTÉ

206/3/86

- 156 CHEMISES À MANCHES LONGUES - NORMES B N Q 7455-116
- 156 CHEMISES À MANCHES COURTES - NORMES B N Q 7455-116

Soumissionnaires

Prix

- . LOUIS G. VIGNEAULT INC.
124 Cockburn
Drummondville
3 729,90 \$
- . CHEMISES EMPIRE LTÉE
451 St-Laurent
Louiseville
3 768,36 \$



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de LOUIS G. VIGNEAULT INC. soit retenue.

ADOPTÉ

207/3/86

144 CRAVATES - NORMES B N Q 7454-104

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LOUIS G. VIGNEAULT INC. 124 Cockburn Drummondville	417,60 \$
. VÊTEMENTS T.S. INC. 199 Hériot Drummondville	763,20 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de LOUIS G. VIGNEAULT INC. soit retenue.

ADOPTÉ

208/3/86

98 PAIRES DE CHAUSSURES - NORMES B N Q (7511-220 et 7511-126)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LOUIS G. VIGNEAULT INC. 124 Cockburn Drummondville	5 632,00 \$
. VÊTEMENTS T.S. INC. 199 Hériot Drummondville	5 280,25 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de VÊTEMENTS T.S. INC. soit retenue.

ADOPTÉ

209/3/86

306 PAIRES DE CHAUSSETTES NOIRES - NORMES B N Q

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LOUIS G. VIGNEAULT INC. 124 Cockburn Drummondville	902,70 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de LOUIS G. VIGNEAULT INC. soit retenue.

ADOPTÉ

210/3/86

50 IMPERMÉABLES RÉVERSIBLES - NORMES B N Q

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. UNIFORMES INTERNATIONAUX LTÉE 1085 St-Alexandre - 3e étage Montréal	4 265,00 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la soumission de UNIFORMES INTERNATIONAUX LTÉE soit retenue.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond à l'Assemblée Nationale, accuse réception d'une résolution du Conseil sollicitant le regroupement des effectifs de l'Office des personnes handicapées du Québec dans un seul édifice à Drummondville.

Il affirme que le ministre responsable de la Société Immobilière du Québec le 24 février 1986 a informé la MRC Drummond de son intention de construire un agrandissement à l'édifice sis au 309 rue Brock. La réalisation de cet important projet est bien amorcée et devrait se concrétiser dans un avenir prochain.

- M. Normand Lévesque, professeur à l'Université de Montréal à la faculté de l'éducation permanente, écrit à Son Honneur le Maire pour exprimer sa gratitude et son appréciation à l'endroit du personnel responsable du Centre d'information documentaire Côte St-Germain qui l'a accueilli avec empressement et professionnalisme lors d'une visite récente ayant pour objet une recherche d'informations qu'il a pu recueillir et qu'il utilisera pour une publication éventuelle.

- 211/3/86 - M. Michel Houde, directeur général de Les Pavillons Laforest Inc., demande au Conseil l'autorisation pour 7 adolescents résidant aux Pavillons Laforest Inc. de procéder à une vente de chocolat dans les endroits publics de la municipalité et de porte-à-porte.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que cette autorisation soit accordée pour la vente de chocolat dans les endroits publics aux heures d'ouverture des commerces mais que la vente de porte-à-porte s'effectue entre midi et 19 heures seulement.

ADOPTÉ

- 212/3/86 - Le Conseil prend connaissance de deux lettres de l'Association des loisirs St-Philippe de Drummondville inc. ayant pour objet de solliciter:

- 1- l'autorisation d'organiser une bavaroise au parc St-Étienne, samedi le 9 août 1986;
- 2- une aide financière pour la tenue de cette activité;
- 3- la fourniture et le transfert de 50 chaises et de 100 bancs.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que:

- a) l'Association des loisirs St-Philippe de Drummondville inc. soit autorisée à tenir une bavaroise, samedi le 9 août 1986, au parc St-Étienne à condition que cette activité se tienne dans le respect des politiques établies par le Conseil concernant la tenue des fêtes populaires;
- b) les Services récréatifs et communautaires soient autorisés à fournir et transporter les bancs et les tables nécessaires pour la tenue d'une bavaroise le 9 août 1986.

Le Conseil décline cependant l'invitation qui lui est faite de subventionner cette activité.

ADOPTÉ

- M. Jocelyn Fournier, président de la Société Historique du Centre du Québec Inc., sollicite une réception civique pour M. René Lévesque qui sera conférencier lors du grand souper-gala qui se tiendra à l'hôtellerie Le Dauphin, samedi le 17 mai 1986, pour souligner les 25 années d'existence de la Société Historique du Centre du Québec Inc.



Son Honneur le Maire déclare que c'est avec plaisir que la Ville de Drummondville accordera une réception civique à M. René Lévesque, aux membres fondateurs, ainsi qu'aux présidents qui se sont succédés à la tête de la Société Historique depuis son existence.

Il félicite M. Jocelyn Fournier pour cette excellente initiative et le dynamisme de l'organisme dont il est présentement le distingué président.

- Le conseil d'administration du Festival mondial de folklore de Drummondville souhaite que Son Honneur le Maire Serge Ménard accepte de nouveau le poste de patron d'honneur du Festival pour son édition 1986.

Son Honneur le Maire accepte avec joie d'agir comme patron d'honneur du prochain Festival et déclare qu'il assumera cette fonction avec autant de disponibilité et d'empressement que par le passé. Ayant eu l'honneur d'être le premier vice-président, le deuxième président et patron d'honneur en 1984 et 1985, il souhaite pouvoir contribuer activement au succès du 5e Festival mondial de folklore de Drummondville qui cette année encore devrait connaître un succès éclatant.

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil pour le renouvellement d'une subvention annuelle qui permettra aux administrateurs de la Chambre de travailler ferme à la réalisation de plusieurs projets ainsi qu'au développement socio-économique de Drummondville et la région.
- Mme Céline L. Horion, au nom de l'équipe Verrier Assurances, remercie le Conseil pour la fourniture d'écussons portant les armoiries de Drummondville qui ont été échangés avec des équipes participant à un tournoi de hockey mineur tenu à St-Tite récemment.

Son Honneur le Maire félicite l'équipe de Verrier Assurances pour ses succès et son rôle d'ambassadeur de notre Ville dans plusieurs tournois tenus dans différentes municipalités du Québec au cours de l'hiver 1985-1986.

213/3/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 1er mars au 1er avril 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 459 532,62 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

214/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, soient délégués au colloque inédit de la Chambre de Commerce de Montréal qui se tiendra à Montréal le 1er avril 1986.

ADOPTÉ

215/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que M. Yvan Morin, trésorier adjoint, soit délégué à un cours de formation professionnelle qui sera donné par la C.O.M.A.Q. sur les finances municipales à l'hôtel Le Dauphin du 8 au 11 avril 1986.

ADOPTÉ

216/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que M. Florent Fréchette, ing., soit délégué au congrès de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra à Montebello les 2, 3 et 4 octobre 1986.

ADOPTÉ

217/3/86

Attendu que certains édifices municipaux ont été transformés par suite de travaux d'agrandissement et que d'autres sont chauffés par le gaz naturel; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu de renégocier le mandat confié à la firme Préventec Inc. pour la mise à jour du programme d'entretien préventif des édifices municipaux et l'évaluation des coûts relatifs à cet entretien.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ladite renégociation. M. Florent Fréchette, ingénieur, est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour les fins précitées.

ADOPTÉ

218/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Roger Blais et de Me Guy Lahaie, avocats, soient retenus pour assumer des poursuites en Cour Municipale relativement à certaines infractions aux règlements municipaux de la Ville de Drummondville.

Me Jacques Dionne, conseiller juridique, est par la présente autorisé à partager les mandats confiés aux deux procureurs ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

219/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Roger Blais, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans une cause de réclamation contre M. Gilles Parent.

ADOPTÉ

220/3/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels de la firme Hébert, Le Houillier et Associés Inc. soient retenus pour le renouvellement du régime d'assurance collective offert aux employés municipaux. Le mandat de la présente consiste à:

- préparer la demande de soumissions;
- effectuer l'analyse des soumissions reçues;
- rédiger un rapport devant servir à déterminer le choix du ou des assureurs des régimes d'assurance.

La firme Hébert, Le Houillier et Associés Inc. devra également voir à la mise en vigueur des régimes, vérifier les nouvelles polices et donner sur demande de la Ville, les conseils et renseignements requis pour la bonne administration des régimes y incluant toute modification devant y être apportée.

La firme Hébert, Le Houillier et Associés Inc. est également autorisée à recevoir les commissions payables par les assureurs à titre de rémunération pour le travail à effectuer.

ADOPTÉ



221/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Louis Morin, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un bail emphytéotique consenti à la Ville de Drummondville par la Commission Régionale St-François pour l'utilisation d'un terrain comme stade de baseball et stationnement.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs au bail précité.

ADOPTÉ

222/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Jean Shooner, notaire, soient retenus pour rédiger un acte d'achat des lots 172-30 ptie, 172-62 ptie, 172-92 ptie, 172-138 ptie du cadastre du Canton de Grantham (assiette de la rue Cormier).

Cette acquisition se fera au prix de 1 959,36 \$ suite à un règlement hors cour négocié avec Vanier Leasehold Ltd, Les Propriétés Vanier Ltée et Les Syndics Thorne Riddel Inc.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'acte d'achat précité.

ADOPTÉ

223/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Jean Shooner, notaire, soient retenus pour rédiger un acte d'achat du lot 173-122 du cadastre du Canton de Grantham (assiette de la rue Cormier), propriété de M. Reynald Aubé.

Cette acquisition se fera au prix de 367,72 \$ négocié hors cour avec le propriétaire.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'acte d'achat précité.

ADOPTÉ

224/3/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus pour présenter au gouvernement du Québec une requête en modification des lettres patentes de la MRC Drummond acceptée par la résolution no. 1083/12/85 le 23 décembre 1985.

ADOPTÉ

225/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne. Ledit mandat inclut également la préparation des appels d'offres, la surveillance des travaux et la gestion du projet.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme Hamel, Beaulieu et Associés pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith demandent que leur opposition au mandat confié à la firme Hamel, Beaulieu et Associés concernant des travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne soit notée au présent procès-verbal parce que la décision du Conseil prive la Ville d'une économie d'environ 5 000,00 \$ qui aurait été réalisée en honoraires professionnels, si ce mandat avait été confié à la firme Audet SBCS Inc. qui a déjà effectué des études préliminaires concernant l'économie d'énergie au Centre Marcel Dionne.

Son Honneur le Maire, M. Robert Lafrenière et M. Lindor Letendre prennent la parole à tour de rôle pour expliquer que le mandat confié à Audet SBCS Inc. se limitait à une étude concernant l'économie d'énergie et la ventilation au Centre Marcel Dionne. Le Conseil a pris la décision de procéder à la climatisation du Centre Marcel Dionne et l'envergure des travaux est grandement modifiée. Si la firme Hamel, Beaulieu & Associés doit utiliser les données contenues dans le rapport de la firme Audet SBCS Inc., elle devra payer les droits d'utilisation.

M. J.-Bruno Smith déclare ne pas contester l'exécution des travaux de climatisation qui seront effectués au Centre Marcel Dionne puisqu'ils auront pour effet de rendre l'édifice plus confortable pour les utilisateurs et que la Ville réalisera selon les prévisions des consultants Hamel, Beaulieu & Associés une économie annuelle d'environ 50 000 \$.

226/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que demande soit faite à Me Paul-Émile Bordeleau, notaire, de corriger la description d'un terrain désignée dans un acte de vente par la Succession Morrill à la Ville de Drummondville-Sud enregistré sous le numéro 261004 et indiquant le lot 241-31 du Canton de Wickham au lieu du lot 242-31 du Canton de Wickham.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs audit acte de correction.

ADOPTÉ

227/3/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Structures Lamerain Inc. un terrain industriel décrit comme suit:

Parcelle "A"

Ce morceau de terrain de figure irrégulière, est connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-seize (276 ptie) du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, municipalité de la Ville de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-ouest par le lot 276-1, vers le nord-est par une partie du lot 276, vers le sud-est par une partie du lot 277 et vers le sud-ouest par une partie du lot 276 (rue Labonté).

Ce morceau de terrain peut-être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commenant à un point indiqué par le chiffre "1" au plan ci-annexé et situé à l'intersection de la limite nord-est de la rue Labonté avec la ligne sud-est du lot 276-1; de là, vers le nord-est, en suivant la limite sud-est du lot 276-1 une direction conventionnelle de quatre-vingt-sept degrés dix-sept minutes cinquante secondes (87°17'50")



une distance de cent soixante-quinze mètres et quinze centièmes (175,15 m) jusqu'au point "2"; de là, en suivant le prolongement vers le sud-est de la ligne nord-est du lot 276-1, une direction conventionnelle de cent soixante-seize degrés dix-neuf minutes quarante secondes (176°19'40") une distance de cent vingt-trois mètres et sept centièmes (123,07 m) jusqu'au point "3"; de là, vers le sud-ouest, en suivant la limite sud-est du lot 276, une direction conventionnelle de deux cent soixante-sept degrés quatre minutes quinze secondes (267°04'15") une distance de cent soixante-dix-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (178,99 m) jusqu'au point "4"; lequel point est situé sur l'emprise nord-est de la rue Labonté; de là, vers le nord-ouest, en suivant l'emprise nord-est de la rue Labonté une direction conventionnelle de trois cent cinquante-huit degrés six minutes trente-sept secondes (358°06'37") une distance de cent vingt-trois mètres et soixante-dix-sept centièmes (123,77 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de vingt-et-un mille huit cent cent cinquante-et-un mètres carrés et cinq dixièmes (21 851,5 m.c.).

Parcelle "B"

Ce morceau de terrain de figure irrégulière, est connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-sept (277 ptie) du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, municipalité de la Ville de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-ouest par une partie du lot 276, vers le nord-est par une partie du lot 277, vers le sud-est par une partie du lot 277 et vers le sud-ouest par une partie du lot 277 (rue Labonté).

Ce morceau de terrain peut-être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant à un point indiqué par le chiffre "4" au plan ci-annexé et situé à l'intersection de la limite nord-est de la rue Labonté avec la ligne séparative entre les lots 276 et 277; de là, vers le nord-est, en suivant la ligne séparative entre les lots 276 et 277, une direction conventionnelle de quatre-vingt-sept degrés quatre minutes quinze secondes (87°04'15") une distance de cent soixante-dix-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (178,99 m) jusqu'au point "3"; de là, en suivant le prolongement vers le sud-est de la ligne nord-est du lot 276-1, une direction conventionnelle de cent soixante-seize degrés dix-neuf minutes quarante secondes (176°19'40") une distance de neuf mètres et cinquante-deux centièmes (9,52 m) jusqu'au point "6"; de là, vers le sud-ouest, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-sept degrés dix-sept minutes cinquante secondes (267°17'50") une distance de cent soixante-dix-neuf mètres et vingt-sept centièmes (179,27 m) jusqu'au point "5"; lequel point est situé sur l'emprise nord-est de la rue Labonté; de là, vers le nord-ouest, en suivant l'emprise nord-est de la rue Labonté dans une direction conventionnelle de trois cent cinquante-huit degrés six minutes trente-sept secondes (358°06'37") une distance de huit mètres et quatre-vingt-un centièmes (8,81 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de mille six cent quarante-et-un mètres carrés et sept dixièmes (1 641,7 m.c.).

La superficie totale du terrain vendu est de 23 493,2 m.c.

Les dimensions et superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent aux plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé le 14 mars 1986, portant le numéro de répertoire 539 et le numéro de minute 498; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite au prix de 1,62 \$ le mètre carré, soit trente-huit mille cinquante-huit dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (38 058,98 \$) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Ville de Drummondville reconnaît avoir reçu la somme de trois mille neuf cent quinze dollars (3 915,00 \$) sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain vendu dans un délai d'au plus vingt-quatre mois de la date de la signature du contrat un édifice dont l'emprise sera d'au moins 11 700 pieds carrés.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Denis Gariépy, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

228/3/86

Attendu que M. Jean-Guy Forest a présenté une soumission pour l'achat de partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham;

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville a accepté la soumission présentée par Alain Lantagne, Alain Courtois et Jacques Bédard (ou une compagnie à être formée);

Attendu que les acquéreurs consentent à transférer une partie de leurs obligations et une partie du terrain qui leur a été accordée par soumission (réf: résolution no. 198/3/86);

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que MM. Alain Lantagne, Alain Courtois et Jacques Bédard (ou une compagnie à être formée) soient autorisés à transférer à M. Jean-Guy Forest une partie des obligations et une partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham (P.A.A.T. III), à condition que ce nouvel acquéreur s'engage à respecter les conditions contenues dans sa soumission ouverte publiquement par le Conseil le 3 mars 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs audit transfert et à l'acquisition par M. Jean-Guy Forest d'une partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

229/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu unanimement d'accepter et d'appuyer l'achat de buts et de filets de soccer (niveau junior) pour une somme totale de 1 644,00 \$, dont 690,00 \$ seront subventionnés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme P.A.D.E.L. 85-86 et 955,00 \$ payés par la Ville.

ADOPTÉ



230/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que les Services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville soient autorisés à fournir des services concernant une activité de financement des organismes du Drummondville Olympique qui se tiendra au Centre Marcel Dionne les 16, 17 et 18 mai 1986. La liste de ces services établie par le directeur des Services récréatifs et communautaires est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

231/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu que la Ligue Navale du Canada (division Drummondville) soit autorisée à utiliser sans frais l'Olympia Yvan Cournoyer pour y tenir des activités aux dates et heures suivantes:

A) Cadets de la Marine Royale Canadienne (13-19 ans):

- vendredi le 9 mai de 17h30 à 23h00
- vendredi le 16 mai de 17h30 à 23h00
- samedi le 17 mai de 6h30 à 23h00
- dimanche le 18 mai de 6h30 à 19h00.

B) Cadets et wrenettes de la Ligue Navale (10-13 ans):

- vendredi le 23 mai de 17h30 à 23h00
- vendredi le 30 mai de 17h30 à 23h00
- samedi le 31 mai de 8h00 à 17h00.

ADOPTÉ

Le Conseil félicite les cadets et wrenettes de la Ligue Navale du Canada pour leur implication et leur discipline. Il souhaite que leurs activités connaissent un succès éclatant comme par le passé.

232/3/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que l'article 4 du règlement No. 1762 de la Ville de Drummondville soit modifié en y ajoutant la phrase suivante: "Ledit taux d'intérêt n'excédera pas 15% par année".

ADOPTÉ

233/3/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville autorise MM. Réal Montour et Daniel Moreau à vendre à Toitures Daniel Inc. un entrepôt acquis de J.R. Blanchard et Cie Ltée et situé sur un terrain que la Ville de Drummondville a acheté de la compagnie du Chemin de Fer Canadien Pacifique. Ce transfert de propriété devra se faire dans le respect des obligations contractées envers la Ville de Drummondville par MM. Réal Montour et Daniel Moreau.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente ci-haut autorisée.

ADOPTÉ

234/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés

à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente intermunicipale de délégation de compétence entre la Ville de Drummondville et la Corporation municipale de Grantham-Ouest pour l'entretien du boulevard Lemire.

ADOPTÉ

235/3/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le nom de Gérard Veilleux soit donné au Centre Équestre situé sur le terrain de l'Exposition de Drummondville.

La présente résolution a pour but de rendre hommage à un citoyen émérite qui s'est signalé par son implication au nouveau industriel et communautaire, ainsi que le sport des courses sous-harnais et l'élevage de chevaux de courses, pendant de très nombreuses années.

ADOPTÉ

236/3/86

Attendu que la Ville de Drummondville considère qu'il est avantageux d'agrandir les zones industrielles en bordure de la route Transcanadienne; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu que:

- A) la Ville de Drummondville accepte l'offre de M. Adrien Bessette et Dame Marcelle Bessette pour l'achat de partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham au coût de 165 000,00 \$ (0,1532 \$ le pied carré);
- B) Me Pierre Jacob, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte d'achat de partie du lot 174 précitée;
- C) le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'acquisition de partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham;
- D) toutes les procédures nécessaires à cette acquisition soient entreprises sans délai.

ADOPTÉ

237/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de quittance en faveur de Triad Créations Ltée pour le capital et les intérêts réclamés par la Ville de Drummondville dans la cause CSD no. 405-05-000035-840.

ADOPTÉ

238/3/86

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville a le 9 décembre 1985 par une résolution portant le numéro 989/12/85, accepté la soumission de Coland Construction Inc. pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Noire dans l'axe de la rue St-Georges et ce, au prix de 131 258 \$;

Attendu que pour défrayer le coût de cette passerelle, la Ville recevra du ministère des Transports du Québec une subvention minimale de 69 805 \$;

Attendu que par sa résolution no. 885/10/85, la Ville a décrété qu'une somme de 30 000 \$ prise à même le fonds général de la Ville sera affectée pour défrayer une partie du coût de ladite passerelle;



Attendu que pour défrayer l'excédent des coûts pour réaliser les travaux d'aménagement de cette passerelle, la Ville devra, en l'absence de subvention additionnelle, déboursier la somme de 36 705 \$;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville autorise Coland Construction Inc. à procéder à l'exécution des travaux nécessaires à l'aménagement d'une passerelle sur la rue St-Georges et qu'une somme de 36 705 \$ soit prise à même le fonds général de la Ville non autrement appropriée pour défrayer l'excédent des dépenses budgétées pour l'exécution desdits travaux.

ADOPTÉ

239/3/86

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville juge qu'il y a lieu de réviser la tarification 1986-1987 pour les non-résidents (excluant Grantham-Ouest) pour la pratique de sports sur glace au Centre Marcel Dionne et à l'Olympia Yvan Cournoyer; il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que le taux horaire pour l'utilisation du Centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer par les non-résidents (excluant Grantham-Ouest) durant la saison 1986-1987, soit établi comme suit, savoir:

- Hockey mineur	:	200 \$
- Patinage artistique	:	95 \$
- Patinage de vitesse	:	60 \$
- École de hockey	:	30 \$

ADOPTÉ

240/3/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu qu'une subvention de 3 000,00 \$ soit versée à la Joujouthèque Drummond, ce montant représentant une aide financière de la Ville de Drummondville pour l'année 1986.

ADOPTÉ

241/3/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu qu'une aide financière de 3 000,00 \$ soit accordée aux Chevaliers de Colomb, Conseil 2174, pour l'année d'opération 1986.

ADOPTÉ

242/3/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu qu'une subvention de 200,00 \$ soit accordée à l'organisme Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Drummondville à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle 1986.

ADOPTÉ

243/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accepte une dépense de 400,00 \$ pour défrayer un cocktail de bienvenue lors de l'ouverture du 10e Expo-sciences régional de l'Estrie 1986 qui se tiendra à la polyvalente La Poudrière le 11 avril 1986.

ADOPTÉ

244/3/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu qu'une subvention de 2 000,00 \$ soit donnée au Club de soccer juvénile de Drummondville dans le cadre d'un stage de formation en soccer, en France, qui s'effectuera durant la période du 15 au 30 août 1986.

ADOPTÉ

245/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu:

- 1) QUE le projet de règlement No. 1772 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'en modifier certaines règles relatives aux conditions préalables aux permis, usages dérogatoires, bâtiments et constructions dérogatoires, groupe commerce, marge de recul, marge et cour arrière, garages privés, nombre de cases de stationnement requis, hauteur des bâtiments dans les zones "RC" et "RD", les opérations d'ensemble, certaines dispositions applicables aux zones "CB" et "PB", mur et clôture dans les zones "IB" et "IC", localisation de constructions et d'ouvrage en bordure d'une ligne naturelle des hautes eaux et de corriger ou d'ajouter de nouvelles définitions de terme, soit et est adopté;
- 2) ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1).

ADOPTÉ

246/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu:

- 1) QUE le projet de règlement No. 1773 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401, afin d'en modifier certaines règles d'interprétation et procédure administrative, changer le nombre demandé d'exemplaires de plan de l'opération cadastrale nécessaire à une demande de permis, corriger et ajouter un alinéa aux demandes pour la certification d'un plan, corriger le tableau des largeurs d'emprise de rue, corriger le minimum de rayon de courbe pour raccorder aux intersections une rue de desserte, diminuer le diamètre d'un cercle de virage nécessaire entre deux intersections sur un même côté de rue, ajouter les dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égoût pour les différentes zones "CD", soit et est adopté;
- 2) ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1).

ADOPTÉ

247/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu:

- 1) QUE le projet de règlement No. 1774 amendant le règlement de construction municipal No. 1402, afin d'en modifier l'article 3.1 pour corriger la date et le numéro du nouveau "Code National du Bâtiment" soit et est adopté;
- 2) ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1).

ADOPTÉ



248/3/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller,
appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller,
et résolu:

- 1) QUE le projet de règlement No. 1775 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur de zone CB-71 à même une partie du secteur de zone RB-94, soit et est adopté;
- 2) ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

249/3/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 181 500 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Adrien Bessette et Dame Marcelle Bessette.

Terrain	165 000 \$
Frais de financement	<u>16 500 \$</u>
Total:	181 500 \$

250/3/86

Lecture est donnée du règlement No. 1776 décrétant une dépense de 130 666,00 \$ pour l'achat d'équipements et l'exécution de travaux d'aménagement de certains parcs et locaux communautaires, et un emprunt de 47 028,16 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1776 et ce de 9 heures à 19 heures les 26 et 27 mars 1986.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Lettres ouvertes et leurs effets négatifs pour l'image des politiciens et de la Ville.
 - Promotion industrielle.
 - Développement éventuel du Domaine Cherbourg.
 - Record de construction en 1985.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Empressement du Conseil à distribuer des félicitations aux cadres municipaux.
 - Absence de blâmes lorsque ces mêmes cadres ne font pas leur travail efficacement.
 - Manque de surveillance dans le tunnel piétonnier et mauvaise utilisation de la caméra qui y est installée.
- Intervenant: M. Robert Lafrenière, conseiller.
- M. Lafrenière explique en détail un incident survenu dans le tunnel piétonnier qui relie la rue St-Frédéric à la rue Sylvan et indique comment la situation a été corrigée.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

Il questionne le Conseil sur le travail effectué par les pompiers lors d'un incendie survenu au Steak House 500.

- Intervenant: Son Honneur le Maire.

Il explique qu'une enquête est en cours et que ce sujet ne peut être discuté présentement.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Programme ReviCentre et sa réalisation en différentes étapes.
- Nécessité d'aviser les citoyens de faire ramoner leurs cheminées.
- Subvention aux Chevaliers de Colomb qui n'apparaît pas justifiée aux yeux du R.C.D.
- Écrasement récent d'un édifice situé au coin de la rue St-Jean et du boulevard St-Joseph.
Interrogation sur la surveillance des inspecteurs municipaux.
- Questions sur les comptes suivants:
 - . J.-B. Deschamps (obligations)
 - . Ratté et Beaudoin (cause d'évaluation)
 - . Viau, Hébert, Denault (avis légaux).

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi 7 avril 1986 à 20 heures**, et déclare L'ASSEMBLÉE LEVÉE.

.....
Greffier.

.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 avril 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 2 avril 1986 à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Laurent Bernier, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

251/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

252/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que M. Alain Doyon soit engagé au poste de commissaire industriel de la Ville de Drummondville, qu'il entre en fonction le 7 avril 1986 et que sa rémunération soit établie à 35 000 \$ par année.

ADOPTÉ

253/4/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 250 000 \$ pour la confection de plans et devis pour des travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne, l'exécution desdits travaux, la préparation des appels d'offres, la surveillance des travaux et la gestion du projet.

Période de questions

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., demande si M. Alain Doyon est résident de Drummondville et si la fourniture d'un véhicule s'ajoute à sa rémunération.

Son Honneur le Maire explique que M. Alain Doyon, natif de Drummondville, quitte un emploi de commissaire industriel qu'il assumait à Lévis. La Ville ne lui fournira pas de véhicule mais ses frais de déplacement seront remboursés selon la politique établie pour les cadres municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

ANALYSE DE SOUMISSIONS
 LOCATION DE MACHINERIE A LONG TERME
 TP-86-03
 1.

Soumissionnaire	Camion 34 000 lb	Mini-tracteur	Camion - Balai	Bouche-fissures	Commentaires
Location Pierre Lafleur ltée	67 150,00 \$ 1 522,29 \$	37 386,00 \$ 847,54 \$	125 847,00 \$ 2 852,95 \$	41 875,00 \$ 949,31 \$	272 258,00 \$ 6 172,09 \$
Banque Toronto Dominion	---	---	---	---	non conforme
Liftquip Toyota inc.	---	45 220,00 \$ 960,00 \$	---	---	non conforme
Equipements Saint-Louis & fils inc.	---	---	113 340,00 \$ 2 656,36 \$	41 875,00 \$ 1 003,70 \$	non conforme
Frink Canada	---	792,58 \$	---	---	non conforme
Banque Nationale	---	---	---	---	non conforme
Equipement Marathon ltée	---	---	---	---	non conforme

Les soumissions non conformes ne sont pas pliées à l'article 5 qui stipule que toute soumission sera considérée comme invalide et non avenue si elle comporte les anomalies suivantes:

- 1 - Si elle n'est pas faite sur le bordereau de soumission fourni à cet effet
- 2 - Si le bordereau de soumission n'est pas entièrement complet
- 3 - Si le soumissionnaire n'a pas fourni un prix distinct pour chaque équipement et un prix global.

Lors de l'analyse des soumissions, la soumission de la compagnie de location Pierre Lafleur ltée a été reconnue conforme car elle a respecté toutes les exigences du cahier des charges. Nous recommandons donc d'accepter cette soumission.

MINI-TRACTEUR

Le mini-tracteur fourni par la compagnie de location Pierre Lafleur ltée est de marque Trackless. Nous avons déjà un mini-tracteur de marque Holder et il est équipé d'accessoires qui ne sont compatibles qu'avec un équipement de marque Holder.

Après consultation, le représentant de la compagnie de location Pierre Lafleur ltée nous a assuré qu'il ne voyait pas d'inconvénient à fournir un mini-tracteur articulé de marque Holder incluant une charrue avant réversible, un épandeur d'abrasif et un réservoir d'eau de 640 litres (1986) à la place de celui de marque Trackless. Le prix demandé est 45 220,00 \$ avec un facteur de 22,67 ce qui donne une mensualité (60 mois) de 1025,14 \$ avec une valeur de rachat de 4522,00 \$, taxes de vente fédérale et provinciale en sus, si applicables.

La soumission devrait se lire alors: Prix global (1 + 2 + 3 + 4): 280 092,00 \$

Mensualités globales (60 mois) (1 + 2 + 3 + 4): 6 349,69 \$

Valeur de rachat globale (1 + 2 + 3 + 4): 28 008,60 \$

Nous recommandons l'acquisition d'un mini-tracteur de marque Holder.



7 avril 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 7 avril 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. André Paquet, directeur du service des opérations, et M. Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

254/4/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 mars 1986; il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

255/4/86

Lecture intégrale est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 2 avril 1986 à 17 heures.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

256/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

257/4/86

Choix d'un soumissionnaire - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION
FORMULE CRÉDIT-BAIL-ACHAT

Attendu que la Ville de Drummondville a ouvert et retenu pour étude le 8 juillet 1985 (résolution no. 582/7/85) des soumissions pour un système de radiocommunication;

Attendu que les soumissions reçues et conformes sont les suivantes:

AMENDÉE
PAR RÉS.
656/7/86



<u>Soumissionnaires</u>	<u>Achat comptant - prix global</u>
. MOTOROLA LIMITÉE 5959 Route Transcanadienne Ville St-Laurent	245 689,55 \$
. COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA 4170 rue Seré Ville St-Laurent	233 918,70 \$
. TÉLÉSYSTÈME NATIONAL LTÉE 6969 Route Transcanadienne, bureau 106 Ville St-Laurent	246 938,99 \$

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme était la Compagnie Générale Électrique du Canada pour un prix total de 233 918,70 \$;

Attendu que la Ville de Drummondville ne voulait pas investir une telle somme sur le système de radiocommunication et que des négociations entre la Ville de Drummondville et la Compagnie Générale Électrique du Canada ont abouti à un prix total de 149 620,00 \$;

Attendu que ces coupures n'ont apporté aucun changement fondamental au système originalement présenté et que tous les éléments retenus se retrouvent à la soumission du 8 juillet 1985 de la Compagnie Générale Électrique du Canada;

Attendu que la Ville de Drummondville, voulant financer cet achat sur 5 ans, a demandé par appel d'offres public, des soumissions pour un contrat crédit-bail-achat;

Attendu que les soumissions reçues et ouvertes ce 7 avril 1986 à 14:30 heures, sont conformes et sont les suivantes:

. <u>Soumissionnaire:</u> LOCATION PIERRE LAFLEUR LTÉE 356 rue King ouest, bureau 402 Sherbrooke	
1. Facteur de location mensuel	23,25
2. Taux d'intérêt de la transaction	14,5%
3. Montant de loyer mensuel	3 478,67 \$
4. Taxe de vente provinciale	287,15 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 765,82 \$
6. Montant total pour 60 mois	225 949,20 \$
7. Soumission valable jusqu'au	6 juin 1986
. <u>Soumissionnaire:</u> ROYLEASE LIMITÉE 3900 Côte Vertu St-Laurent	
1. Facteur de location mensuel	,02203
2. Taux d'intérêt de la transaction	12%
3. Montant de loyer mensuel	3 296,13 \$
4. Taxe de vente provinciale	272,09 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 568,22 \$
6. Montant total pour 60 mois	214 093,20 \$
7. Soumission valable jusqu'au	7 juillet 1986



• **Soumissionnaire:** FIRST CITY CAPITAL LTD.
1 Westmount Square, suite 1200
Westmount

1. Facteur de location mensuel	22,6069
2. Taux d'intérêt de la transaction	13,20%
3. Montant de loyer mensuel	3 382,44 \$
4. Taxe de vente provinciale	279,21 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 661,65 \$
6. Montant total pour 60 mois	219 699,00 \$
7. Soumission valable jusqu'au	4 juin 1986

• **Soumissionnaire:** LE CRÉDIT-BAIL BANQUE NATIONALE INC.
500 Place d'Armes, Mezzanine
Montréal

1. Facteur de location mensuel	22,03
2. Taux d'intérêt de la transaction	12%
3. Montant de loyer mensuel	3 296,13 \$
4. Taxe de vente provinciale	272,09 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 568,22 \$
6. Montant total pour 60 mois	214 093,20 \$
7. Soumission valable jusqu'au	5 juin 1986

• **Soumissionnaire:** CRÉDIT-BAIL TORONTO DOMINION LTÉE
a/s La Banque Toronto-Dominion #4052
1900 boul. St-Joseph
Drummondville

1. Facteur de location mensuel	21,79
2. Taux d'intérêt de la transaction	11,50%
3. Montant de loyer mensuel	3 260,22 \$
4. Taxe de vente provinciale	269,12 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 529,34 \$
6. Montant total pour 60 mois	211 760,40 \$
7. Soumission valable jusqu'au	2 juin 1986

• **Soumissionnaire:** LEASE UNDERWRITING DU CANADA LTÉE,
Division de LA CORPORATION FINANCIÈRE TUCKAHOE
2000 McGill College Ave, suite 2020
Montréal

1. Facteur de location mensuel	21,91
2. Taux d'intérêt de la transaction	11,75%
3. Montant de loyer mensuel	3 278,17 \$
4. Taxe de vente provinciale	270,60 \$
5. Montant total du loyer mensuel	3 548,77 \$
6. Montant total pour 60 mois	212 926,20 \$
7. Soumission valable jusqu'au	6 juin 1986

Attendu que la compagnie offrant les meilleurs termes de financement (soumission plus basse conforme) est CRÉDIT-BAIL TORONTO DOMINION LTÉE, pour un montant de 211 760,40 \$;



Attendu que ce montant de 211 760,40 \$ inclut le montant de 149 620,00 \$ de la Compagnie Générale Électrique du Canada;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'offre de contrat crédit-bail-achat de CRÉDIT-BAIL TORONTO DOMINION LTÉE, soit acceptée pour l'achat et le financement du système de radiocommunication de la Compagnie Générale Électrique du Canada qui est accepté par la présente résolution, tel qu'entendu entre les parties.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, le tout sujet à l'approbation préalable du Ministre des affaires municipales du Québec.

ADOPTÉ

Le conseiller Denis Savoie mentionne que la Ville se réserve le droit de retourner en soumissions pour l'entretien du système de radiocommunication pour la 2e année d'opération.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

258/4/86

1- VOITURES DE POLICE (TP-86-05)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	24 040,34 \$
. DRUMMOND AUTO LTÉE 1163 boul. St-Joseph Drummondville	27 648,50 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville soit acceptée, soit celle de Bernier & Crépeau Ltée.

ADOPTÉ

259/4/86

2- VENTE DES LOTS 124-279, 126-3-365, 126-3-364 ET 124-278 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES CONST. GÉRARD HÉBERT INC. 2350 boul. Guévremont St-Cyrille	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu que la soumission conforme de Les Constructions Gérard Hébert Inc. soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association Québec-France du Centre du Québec remercie le Conseil municipal pour sa participation au programme d'échange d'emplois d'été (3 postes) avec La Roche-sur-Yon. Il s'agit d'un élargissement du champ d'activités de la Ville dans ses échanges internationaux.

- L'Association Moto-Tourisme Drummond remercie la Ville de l'honneur qui lui a été fait en la recevant en réception civique le 18 mars dernier.
- La Joujouthèque Drummond remercie la Ville pour l'appui financier fourni.
- Une pétition d'environ 30 résidents de la Résidence Mercure demande à la Ville une surveillance accrue du Café Zodiaque, 162 rue St-Jean, par le service de la sécurité publique. De nombreux actes bruyants et dangereux sont reprochés aux clients de l'établissement.

Le service de la sécurité publique verra à faire le nécessaire pour que la situation se corrige.

- 260/4/86 - La Société Canadienne du Cancer annonce la tenue de sa campagne annuelle de souscription pour le mois d'avril 1986. La générosité du Conseil et de la population est sollicitée.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une contribution de 100 \$ à la campagne de souscription annuelle (1986) de la Société Canadienne du Cancer.

ADOPTÉ

- 261/4/86 - L'Association du Congrès du Porc du Québec annonce la tenue de son 8e congrès annuel les 27, 28 et 29 mai 1986 au C.E.E.P.A.S. à Drummondville, et demande à la Ville un cocktail de bienvenue pour l'ouverture du congrès.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville défraie le cocktail d'ouverture du 8e congrès de cette association, suivant la politique déjà établie par la Ville pour ce genre d'événement, soit 2,50 \$ par personne pour un montant maximum de 1 500 \$.

ADOPTÉ

- 262/4/86 - Le Club Richelieu de Drummondville annonce la tenue de son radiothon annuel vendredi le 2 mai 1986. L'objectif visé est de 15 000 \$. La générosité du Conseil et de la population est sollicitée.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une contribution de 150 \$ au radiothon annuel (1986) du Club Richelieu.

ADOPTÉ

- 263/4/86 - Les élèves-échangistes de la Polyvalente Marie-Rivier demandent à la Ville l'autorisation d'organiser un lave-auto sur le site du marché municipal le 27 avril ou le 4 mai 1986 en cas de pluie lors de la lère date.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser les élèves-échangistes de la Polyvalente Marie-Rivier à tenir un lave-auto sur le site du marché municipal le 27 avril ou le 4 mai 1986, entre 9 et 16 heures. Cette autorisation comporte la permission d'utiliser les prises de courant et les sorties d'eau de l'immeuble.

ADOPTÉ

- M. Robert Lafrenière, conseiller, fait état d'une lettre qui a été envoyée dernièrement à M. Jos. Brousseau et qui soulignait tout le dévouement dont M. Brousseau a fait preuve pendant plusieurs années dans le domaine du hockey mineur. Le Conseil est unanime pour féliciter M. Jos. Brousseau.



- M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, invite toute la population drummondvilloise à venir fêter le cinquantenaire de la paroisse St-Joseph lors d'une partie de sucre au marché municipal, dimanche le 13 avril en après-midi.
- M. J.-Bruno Smith, conseiller, souligne la belle performance de la Commission régionale St-François qui en 1985 s'est classée 2e de la province pour la meilleure réussite aux examens (72,5 %). Pour 1980 à 1985, cette commission scolaire détient le 9e rang. Des félicitations publiques sont adressées aux enseignants qui ont fortement contribué à cette réussite.
- L'École au Doigté Musical Inc., par l'entremise de Mme Thérèse Bignell, souligne son implication dans le domaine de l'enseignement de la musique à Drummondville et reproche au Conseil d'avoir dernièrement accordé une subvention à l'école de musique À la Portée des Sons Inc., favorisant ainsi un organisme sans but lucratif au détriment d'une entreprise privée.

Certaines précisions sont apportées sur la nature de l'aide fournie à l'école À la Portée des Sons Inc. Il s'agit d'un soutien indirect qui est accordé à cet organisme en lui permettant d'utiliser en 1986 un local au Centre Culturel.

264/4/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 15 mars au 7 avril 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 965 343,28 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

265/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville délègue Monsieur le maire Serge Ménard et MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Gilles St-Martin, J.-Bruno Smith et Robert Lafrenière au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec les 1er, 2 et 3 mai 1986.

ADOPTÉ

266/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. les conseillers Jean-Paul Généreux et Lindor Letendre au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Hamilton du 1er au 4 juin prochain.

ADOPTÉ

267/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 14 621,50 \$ au Tournoi international de hockey midget pour l'année 1986.

ADOPTÉ

Le soutien de la Ville au dernier Tournoi international de hockey midget est souligné d'une façon particulière.



268/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 300,00 \$ aux représentants de la Ville (Mme Suzanne Ricard, M. Pierre Tessier et M. Guy Paquin) pour le Concours interprovincial de sculpture sur neige tenu dans le cadre de la Fête des neiges à l'île Ste-Hélène, à Montréal, les 24, 25 et 26 janvier 1986.

ADOPTÉ

269/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'achat de 30 billets à 3,00 \$ l'unité pour la journée bénéfice du 13 avril 1986 au profit de l'Association du hockey mineur de Drummondville.

ADOPTÉ

270/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville contribue à la levée de fonds de la Fondation Ste-Croix de Drummondville pour une somme de 1 000,00 \$ en 1985 et 1 000,00 \$ en 1986 compte tenu de l'importance des efforts faits par l'organisme pour améliorer le bien-être de la collectivité.

ADOPTÉ

271/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville relève le défi de la Ville de Joliette dans le cadre du Défi CrownVie PARTICIPaction qui se déroulera mercredi le 28 mai 1986.

ADOPTÉ

272/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que dans le cadre du Défi CrownVie PARTICIPaction une subvention de 2 000,00 \$ (incluant l'inscription) soit accordée à Kino-Québec pour l'organisation avec les Services récréatifs et communautaires de la Ville de la journée PARTICIPaction le 28 mai 1986.

ADOPTÉ

273/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accorde un soutien financier de 300,00 \$ au club de danse Cactus Inc.

ADOPTÉ

274/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accorde une aide financière de 300,00 \$ à l'Escadron 607 des Cadets de l'air de Drummondville à l'occasion de l'exercice militaire qui se tiendra les 18, 19 et 20 avril 1986.

ADOPTÉ



275/4/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde à l'Ensemble vocal Les Argentins de Drummondville une subvention de 1 000,00 \$ pour l'année 1986.

ADOPTÉ

276/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville commandite 1/4 de page (300 \$) dans la prochaine parution du bulletin Eau-Secours publié par le Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.

ADOPTÉ

277/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville contribue financièrement pour une somme de 500,00 \$ au Salon provincial de la pêche à la mouche qui se tiendra les 19 et 20 avril 1986 à l'hôtel Le Dauphin de Drummondville.

ADOPTÉ

278/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une aide financière de 120 000,00 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste pour la construction du 2e centre communautaire dans le parc St-Jean-Baptiste.

La corporation du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. empruntera toute la somme et la Ville remboursera annuellement 20 000,00 \$ et les intérêts courus sur l'emprunt.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 287/4/84.

ADOPTÉ

279/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu de conclure un bail emphytéotique avec la corporation du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. afin de céder à cette dernière une partie du parc St-Jean-Baptiste pour l'implantation du 2e centre communautaire.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit bail emphytéotique et tout autre document afférent.

ADOPTÉ

280/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser la Croix-Rouge à procéder à sa levée de fonds annuelle de porte-à-porte durant la semaine du 5 mai prochain. La Ville de Drummondville veut par la même occasion contribuer à cette campagne de financement pour une somme de 100,00 \$.

ADOPTÉ

281/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un soutien au Championnat québécois mixte de développement (gymnastique) qui se déroulera à l'Olympia Yvan Cournoyer les 2, 3 et 4 mai 1986 en:

- autorisant l'utilisation de l'Olympia Yvan Cournoyer, sans frais;
- déménageant et faisant le montage et le démontage des équipements de gymnastique;
- autorisant les services récréatifs et communautaires à fournir les services suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires;
- accordant 350,00 \$ à l'organisme pour une réception de bienvenue.

ADOPTÉ

282/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un soutien au Défi Mark Ten (compétition d'hommes forts qui se déroulera au Centre Marcel Dionne le 20 juin 1986) en:

- autorisant le régisseur des arénas à signer un contrat de location avec les responsables de l'événement;
- autorisant les Services récréatifs et communautaires et le Service des travaux publics à fournir les services complémentaires dans le cadre de la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires;
- accordant la tenue d'une réception civique à l'hôtel de ville le 4 juin 1986.

ADOPTÉ

283/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location pour l'année 1986 avec le Festival mondial de folklore drummond inc. pour des espaces au Centre Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ

284/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville autorise l'Association Moto-Tourisme Drummond à organiser un défilé dans certaines rues de la Ville le 27 avril 1986 à partir de 13 heures. Le trajet devra être accepté par le Service de la sécurité publique qui fournira les services nécessaires suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

285/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu unanimement que l'Association Moto-Tourisme Drummond soit autorisée à utiliser le stationnement du marché public pour différentes activités de sécurité entre le 20 mai et le 25 mai 1986.

ADOPTÉ



286/4/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu unanimement que le Centre d'Emploi du Canada pour étudiants (CECE) soit autorisé à installer une affiche "Embauchez un(e) étudiant(e) cet été" sur les parois du viaduc du boulevard St-Joseph, le tout sujet à l'approbation du Canadien National.

ADOPTÉ

287/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville autorise le Cercle de Fermières de St-Nicéphore à poser une pancarte au coin de la route 139 et du terrain de l'aéroport municipal durant la période du 2 mai au 2 juin 1986; le tout conformément à la réglementation concernant l'affichage dans la municipalité de St-Nicéphore.

ADOPTÉ

288/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'achat de 5 000 cartes de la Ville de Drummondville au prix de 1,00 \$ l'unité auprès de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

ADOPTÉ

289/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une servitude perpétuelle à Gaz Métropolitain Inc. sur une partie du lot numéro 162B-332 du cadastre du Canton de Grantham (accotement de la rue Cormier) et que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

290/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une servitude perpétuelle à Gaz Métropolitain Inc. sur une partie du lot 143, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham (élargissement du boulevard Lemire) et que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

291/4/86

Attendu que la Ville de Drummondville n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt autorisées et approuvées, dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution, et ce pour la raison suivante: les travaux prévus auxdits règlements ont été, soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu unanimement que chaque solde apparaissant à la colonne "Solde" dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être empruntée et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:



RÈGLEMENT

SOLDE À ANNULER

1388	Égout, aqueduc, voirie - P.A.A.T. Phase III	165 000 \$
1421	Travaux publics 1981 - Drummondville-Ouest	65 875 \$
1423	Installation compteurs d'eau	2 000 \$
1463	Travaux rue Janelle	6 000 \$
1464	P.A.R.E.L. St-Frédéric	34 500 \$
1543	Travaux publics 1983 - Drummondville-Ouest	10 800 \$
1544	Entretien des édifices 1983	17 125 \$
1555	Travaux publics 1983, Drummondville	65 515 \$
1578	Achat surfaceuse	19 000 \$
1587	Réparation prise d'eau U.T.E.	8 000 \$
1603	Égout, aqueduc 1984 - rue Tracy	4 000 \$
1636	Égout, aqueduc, voirie - rues Bernier et Michaud	<u>10 000 \$</u>
	TOTAL:	407 815 \$

ADOPTÉ

292/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu unanimement qu'autorisation soit accordée aux Services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville de prêter les panneaux de montage de kiosques suivant la politique ci-après établie, à savoir que:

- l'organisme requérant est à caractère public ou social et sans but lucratif;
- l'activité se déroule dans la municipalité;
- un contrat de prêt lie les deux parties;
- les besoins des services de la Ville et des organismes partenaires et mandataires sont privilégiés;
- l'organisme se rend responsable de tous dommages pouvant être causés aux panneaux lors de la location.

ADOPTÉ

293/4/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville accorde à la firme Media Marcom le mandat de préparer un mémoire sur le devenir des municipalités à partir des vues des membres du Conseil, à être présenté à la Commission d'étude sur les municipalités présidée par M. Jacques Parizeau. Ce travail pourra générer des honoraires maximums de 4 500 \$.

ADOPTÉ

294/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville accorde au notaire Jacques Lafond le mandat d'annuler des servitudes accordées à l'Hydro-Québec sur les lots 124-198, 124-199, 124-200 Ptie et 124-235.

AMENDÉE
PAR RÉS.
843/10/86

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



295/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville accorde à la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël un mandat pour l'étude professionnelle d'un prolongement du boulevard Des Galeries et de la rue Gauthier. Ce mandat inclut la rédaction de descriptions techniques au besoin et pourra générer des honoraires maximums de 5 000 \$.

ADOPTÉ

296/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que, suivant la demande de Investissements Pep Inc. et Investissements Clairbois Inc., la Ville de Drummondville autorise la cession des obligations et des droits qui leur ont été consentis par la résolution no. 538/6/85 sur le terrain et l'entrepôt Gagnon (lots 162B-55, -56, -122 et -195 du cadastre officiel du Canton de Grantham), à Mme Gisèle Lemieux ou à une corporation ou société à être formée par Mme Gisèle Lemieux. Cette cession est conditionnelle au respect intégral des clauses de la soumission originale, à l'exception de la prise à effet de la clause no. 5 (obligation de construire) qui débutera le 14 avril 1986 au lieu de la date de signature du contrat.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour conclure la cession et la vente de l'immeuble ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

297/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore drummond inc. à utiliser le site du parc Woodyatt pour la mise en place de la structure de la Folkothèque 1986 et autorise les responsables de l'événement à faire une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec.

ADOPTÉ

298/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu unanimement que la Ville engage à l'essai MM. Raymond Gagnon et Noris Dionne comme policiers pompiers, ainsi que Mme Lauraine Letarte et MM. Jocelyn Bédard et Sylvain Vincent comme policiers répartiteurs. M. Guy Ritcher doit être considéré comme substitut dans l'éventualité où un 4e poste de policier répartiteur ouvrirait. Les engagements deviendront effectifs dès que les dernières formalités d'usage auront été remplies.

ADOPTÉ

299/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu unanimement que la Ville de Drummondville accorde à la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin un mandat pour délimiter et donner la description technique d'un terrain à être vendu à la compagnie Bourret Transport Ltée dans le parc industriel régional de Drummondville.

ADOPTÉ



300/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville agrée et désigne la firme Lavalin comme consultant-expert, selon les termes et conditions à être approuvés par la Ville, pour assister la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés dans les travaux de génie, de conception et de surveillance relatifs à la station d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉ

301/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à son droit de premier refus et accepte la vente des lots 281 et 282 du cadastre du Canton de Grantham (terrains dans le parc industriel régional de Drummondville), par MM. Réjean Vallières et Luc Boisvert à la compagnie Dicom Express.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

302/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte acquéreur du lot P.173 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de la Succession Blanche Ida Cardin et ses héritiers, pour un montant de 4 583,70 \$.

Me Michel Boileau est le notaire instrumentant pour la Ville dans ce dossier.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

303/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville 2 protocoles d'entente avec l'École de hockey spécialisée de Drummondville, soit un protocole de reconnaissance et un protocole de location de glace au Centre Marcel Dionne de Drummondville pour l'année 1986.

ADOPTÉ

304/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Moto Club Drummond à tenir une course d'accélération sur la rue Haggerty le 21 ou le 22 juin 1986 en autant que la Ville soit dégagée de toute responsabilité sur les lieux de l'événement.

Les responsables de Moto Club Drummond sont également autorisés à demander un permis de vente de bière à la Régie des permis d'alcool du Québec pour les dates ci-avant mentionnées.

ADOPTÉ



305/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Club de Racquetball Drummond Enr., en collaboration avec Kino-Québec, soit autorisé à tenir une manifestation de jogging le 27 mai 1986.

Le Service des travaux publics et le Service de la sécurité publique, une fois avisés du parcours, sont autorisés à fournir des services suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

306/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 180/3/86 retenant les services professionnels de la firme Audet SBCS pour la confection de plans et devis de travaux publics à être réalisés dans le cadre du règlement No. 1762, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

307/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que M. Denis Savoie, conseiller, et M. Florent Fréchette, ingénieur, soient délégués à la journée Action Expo 8 (Exposition de machinerie) qui se tiendra au Palais des Congrès à Montréal le 10 avril 1986.

ADOPTÉ

308/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith soient délégués à la 23e conférence régionale annuelle de l'Association québécoise des techniques de l'eau, chapitre de l'Estrie, qui se tiendra à Sherbrooke, samedi le 26 avril 1986.

ADOPTÉ

309/4/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 26 mars 1986 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

310/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 1986 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait un rapport sur l'émission des permis de construction pour le mois de mars 1986 et donne un tableau comparatif et cumulatif avec l'année 1985.



311/4/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 23 000 \$ pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'égouts dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux, Phase II.

Travaux	19 556 \$
Honoraires professionnels	1 994 \$
Frais de financement	<u>1 450 \$</u>
TOTAL:	23 000 \$

312/4/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 507 800 \$ pour des travaux reliés à l'intercepteur Hériot entre les rues Marchand et Dunkin.

Travaux	423 000 \$
Honoraires professionnels	42 300 \$
Frais de financement	<u>42 500 \$</u>
TOTAL:	507 800 \$

313/4/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1772) pourvoyant à la modification du règlement de zonage No. 1400 afin d'adopter de nouvelles règles relatives aux conditions préalables aux permis, usages dérogatoires, bâtiments et constructions dérogatoires, groupe commerce, marge de recul, marge et cour arrière, garages privés, nombre de cases de stationnement requis, hauteur des bâtiments dans les zones "RC" et "RD", les opérations d'ensemble, certaines dispositions applicables aux zones "CB" et "PB", mur et clôture dans les zones "IB" et "IC", localisation de constructions et d'ouvrage en bordure d'une ligne naturelle des hautes eaux et de corriger ou d'ajouter de nouvelles définitions de terme.

314/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que, comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement No. 1772, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

315/4/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1773) pourvoyant à la modification du règlement de lotissement No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles d'interprétation et procédure administrative, changer le nombre demandé d'exemplaires de plan de l'opération cadastrale nécessaire à une demande de permis, corriger et ajouter un alinéa aux demandes pour la certification d'un plan, corriger le tableau des largeurs d'emprise de rue, corriger le minimum de rayon de courbe pour raccorder aux intersections une rue de desserte, diminuer le diamètre d'un cercle de virage nécessaire entre deux intersections sur un même côté de rue, ajouter les dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour les différentes zones "CD".

316/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que, comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement No. 1773, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

317/4/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1774) pourvoyant à la modification du règlement de construction No. 1402 dans le but d'en modifier l'article 3.1 pour corriger la date et le numéro du nouveau "Code National du Bâtiment".



318/4/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1775) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-71 à même une partie du secteur de zone RB-94.

319/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1777 décrétant l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 174 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de M. Adrien Bessette et Dame Marcelle Bessette, pour un montant de 181 500 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

320/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1778 décrétant un emprunt de 240 000 \$ pour l'exécution de travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1778 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 avril 1986.

Le maire adresse en son nom personnel et en celui de tous les membres du Conseil, ses plus sincères condoléances à :

- M. Jean Fortier, policier, à l'occasion du décès de son père;
- Mme Michèle Gilbert, employée municipale, à l'occasion du décès de son père, M. Émile Boucher.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Augmentation du salaire des élus -vs- présences de M. Gilles St-Martin aux séances du Conseil.
- Utilisation de l'excédent des revenus 1985 de la Ville pour baisser la dette municipale.
- Possibilité de rallonger le collecteur Mercure pour prendre les eaux du ruisseau Cacouna.
- Retour sur des sujets déjà traités.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- (Item 6.1) Soumission de Générale Électrique du Canada et (Item 7.2) Location crédit-bail-achat.
- Abondance des subventions accordées à des organismes à but non lucratif.
- (Item 14) Annulation de soldes de règlements.
- (Item 57) Amendement au règlement de zonage No. 1400 -vs- Usages et bâtiments dérogoires.



- Bilan financier 1985:
 - A) autres revenus de sources locales
 - B) augmentation du budget du Service de la sécurité publique
 - C) vente d'eau
 - D) augmentation des revenus de "autres services rendus"
 - E) augmentation des amendes perçues
 - F) revenus d'intérêts
 - G) remboursements élections 1983.
- Privatisation de services municipaux.
- Règlement d'emprunt pour des travaux au Centre Culturel.
- Achat du système d'éclairage - état du dossier 1982-1983-1984-1985.
- Utilisation du surplus 1986 pour abaisser la dette municipale.
- Chèque de paie de M. Gilles St-Martin.
- Assemblée générale de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 21 avril 1986 à 20 heures, et déclare L'ASSEMBLÉE LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier adjoint.

Serge Maunat
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 avril 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 21 avril 1986 à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Yvan Morin, trésorier adjoint, et Mlle Linda Laplante, directrice par intérim du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

321/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique la procédure et les objectifs recherchés par l'assemblée publique de consultation, puis donne la nature et l'objet des règlements nos 1772, 1773, 1774 et 1775.

- Règlement No. 1772 amendant le règlement de zonage No. 1400 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux conditions préalables aux permis, usages dérogatoires, bâtiments et constructions dérogatoires, groupe commerce, marge de recul, marge et cour arrière, garages privés, nombre de cases de stationnement requis, hauteur des bâtiments dans les zones "RC" et "RD", les opérations d'ensemble, certaines dispositions applicables aux zones "CB" et "PB", mur et clôture dans les zones "IB" et "IC", localisation de constructions et d'ouvrages en bordure d'une ligne naturelle des hautes eaux et de corriger ou d'ajouter de nouvelles définitions de termes.

Nature et objet: Cet amendement au règlement No. 1400 a pour effet de préciser, d'ajouter ou de modifier diverses normes concernant les éléments visés, en matière de zonage.

- Règlement No. 1773 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles d'interprétation et procédure administrative, changer le nombre demandé d'exemplaires de plan de l'opération cadastrale nécessaire à une demande de permis, corriger et ajouter un alinéa aux demandes pour la certification d'un plan, corriger le tableau des largeurs d'emprise de rue, corriger le minimum de rayon de courbe pour raccorder aux intersections une rue de desserte, diminuer le diamètre d'un cercle de virage nécessaire à la fin d'un cul-de-sac, diminuer la distance minimale nécessaire entre deux (2) intersections sur un même côté de rue, ajouter les dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour les différentes zones "CD".

Nature et objet: Ce règlement modifiant le texte du règlement de lotissement municipal No. 1401 a pour effet de préciser, d'ajouter ou de modifier diverses normes relatives au lotissement.

- Règlement No. 1774 amendant le règlement de construction municipal No. 1402 dans le but d'en modifier l'article 3.1 afin de corriger la date et le numéro d'identification du nouveau "Code National du Bâtiment".



Nature et objet: Ce règlement modifiant le texte du règlement de construction municipal No. 1402 a pour effet de rendre obligatoires, sur le territoire de la Ville de Drummondville, les normes du Code National du Bâtiment, édition 1985, ainsi que ses amendements.

- Règlement No. 1775 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage, de manière à agrandir le secteur de zone CB-71 à même une partie du secteur de zone RB-94, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

Nature et objet: Ce règlement modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 a pour effet d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux groupes Commerce I et II, de logements dans un bâtiment d'au plus huit (8) étages dont au moins le rez-de-chaussée est occupé par un ou des usages du groupe Commerce I ou II, d'habitations collectives de deux (2) ou trois (3) étages et d'usages appartenant au groupe Récréation commerciale I.

Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

M. Demers traite des droits acquis et bâtiments dérogatoires.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier adjoint.

Serge Gosselin
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 avril 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 21 avril 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. M. Yvan Morin, trésorier adjoint, et Mme Louiselle Laquerre, directrice des Communications, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

Présentation du nouveau slogan de Drummondville

Monsieur le maire Serge Ménard fait l'historique et dresse un tableau démontrant l'ampleur de la démarche entreprise par la Ville pour doter Drummondville d'un slogan dynamique.

Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce précieux travail. Il est maintenant de la responsabilité de tout citoyen de Drummondville de promouvoir sa ville avec ce nouvel outil: "Drummondville, un monde en action".

322/4/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 1986; il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

323/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 47A. suivant: "Réalizations dans le quartier no. 9 (M. Gilles St-Martin)".

ADOPTÉ

Période d'information

A) M. Jean-Marie Boisvert donne des informations sur le projet pilote de cueillette des ordures ménagères par système de mini-containers, ainsi que les détails entourant la mise en place et le paiement des coûts générés par une telle méthode de cueillette et la façon dont tout cela sera défrayé.

Après avoir reçu la permission du maire, M. Hervé Savoie, président du R.C.D., pose quelques questions:

- Entretien des mini-containers
- Déménagement d'un citoyen et les paiements du mini-container
- Possibilité d'avoir un mini-container plus petit
- La collecte par mini-containers et l'utilisation simultanée d'un autre système de collecte.



- B) Monsieur le maire démontre la grande rentabilité de l'achat du système d'éclairage de rues à Drummondville en précisant les économies réalisées par la Ville en 1984 et 1985.

Choix d'un soumissionnaire:

324/4/86

- 1 - VÉRIFICATION DE RENDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'OZONE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU (soumissions ouvertes le 11 avril 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERVICES PROFESSIONNELS WARNOCK HERSEY LTÉE, DIVISION LAVALIN 1325 Newton Boucherville	750,00 \$/jour
. LABORATOIRE DES TECHNIQUES DE L'EAU INC. 3142 Joseph-Dubreuil Lachine	3 000,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que Les services professionnels Warnock Hersey Ltée, division Lavalin, soient retenus pour la vérification de rendement des équipements de production d'ozone.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution du mandat.

ADOPTÉ

325/4/86

- 2 - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (soumissions ouvertes le 16 avril 1986)

<u>Soumissionnaires</u>
. S.S.Q., MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE 500 Sherbrooke Ouest, Bureau 1 200 Montréal
. LA MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC 425 De Maisonneuve, Bureau 202 Montréal
. LA LAURENTIENNE 801 Sherbrooke Est Montréal

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de La Mutuelle des Fonctionnaires du Québec pour assurer le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Drummondville, à compter du 1er mai 1986. Le contrat est accordé pour une période de 3 ans avec révision annuelle des taux.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:



326/4/86

1 - PEINTURE 1986 (TP-86-08)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. G. & L. VADEBONCOEUR INC. 635 Moisan Drummondville	13 628,90 \$
. COURCHESNE & FILS ENR. 804 Lafontaine Drummondville	10 145,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

327/4/86

2 - FOURNITURE DE CONTRÔLEURS DE FEUX DE CIRCULATION
- BOUL. ST-JOSEPH/ST-ÉDOUARD
- BOUL. ST-JOSEPH/COCKBURN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ÉCONOLITE CANADA INC. 750 boul. Laurentien, Suite 114 St-Laurent	15 712,00 \$
. LES SYSTÈMES DE CIRCULATION FORTRAN LTÉE 7575 Transcanadienne, Suite 305 St-Laurent	16 829,60 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

328/4/86

3 - ÉDIFICES MUNICIPAUX - RÉPARATIONS DIVERSES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	171 173,00 \$
. FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	153 669,00 \$
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	159 086,00 \$
. LES COUVERTURES CONTINENTAL ROOFING LTÉE 115 Largo Dollard-des-Ormeaux	148 694,00 \$ (non conforme)

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que les soumissions soient transmises à nos services pour étude et recommandation. La décision finale sera prise lors de la prochaine séance régulière du Conseil.

ADOPTÉ



4 - TRAVAUX DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION AU CENTRE MARCEL DIONNE
(réf: 0357280)

329/4/86

A) Électricité

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	15 920,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Électro-Système P.L. Inc. soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

330/4/86

B) Plomberie

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE DE CHAUFFAGE VICTORIAVILLE INC. 435 boul. Gamache Victoriaville	27 450,00 \$
. RONALDO HOULE INC. 1585 boul. Lemire Drummondville	34 980,00 \$
. CARDIN VENTILATION INC. 262 Grande Côte St-Eustache	26 680,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Cardin Ventilation Inc. soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

331/4/86

C) Réfrigération

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. BOLE INC. 240 Lachance Québec	48 875,00 \$
. SERVICE DE CHAUFFAGE VICTORIAVILLE INC. 435 boul. Gamache Victoriaville	48 687,00 \$
. SANTERRE RÉFRIGÉRATION ENR. 975 boul. Jean-de-Brébeuf Drummondville	46 071,00 \$
. CARDIN VENTILATION INC. 262 Grande Côte St-Eustache	95 000,00 \$
. JUTRAS RÉFRIGÉRATION INC. 436 St-Pierre Drummondville	42 820,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Jutras Réfrigération Inc. soit retenue.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

332/4/86

D) Ventilation et climatisation

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE DE CHAUFFAGE VICTORIAVILLE INC. 435 boul. Gamache Victoriaville	84 844,00 \$
. CARDIN VENTILATION INC. 262 Grande Côte St-Eustache	109 880,00 \$
. JUTRAS RÉFRIGÉRATION INC. 436 St-Pierre Drummondville	69 725,00 \$
. VENTILATION G. BINETTE LTÉE 4225 boul. St-Joseph Drummondville	68 435,00 \$
. L.D.L. LALLIER LTÉE 75 St-Jean-Baptiste Victoriaville	63 900,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de L.D.L. Lallier Ltée soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

5 - VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

333/4/86

- VENTE DU LOT 124-313 (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. SERGE FAUBERT 143 rue Rivard Magog	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Serge Faubert soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

334/4/86

- VENTE DU LOT 124-275 (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JEAN-JACQUES BÉLISLE 2187 Chemin Hemming Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Jean-Jacques Bélisle soit acceptée.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

334/4/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 5 avril au 1er mai 1986; lesquels comptes totalisent la somme de 1 423 692,36 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Jean Corbeil, maire de Ville d'Anjou, félicite la Ville pour s'être méritée le trophée Habitas pour la sécurité au foyer, prévention du vol à domicile, lors du Gala de l'Habitation tenu à Montréal le 14 mars 1986.

Monsieur le Maire souligne les efforts déployés par M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, ainsi que par tout le corps policier, responsables en très grande partie des honneurs qui ont été rendus à Drummondville lors du dernier Gala de l'Habitation.

- La Fédération internationale pour l'éducation des parents remercie la Ville pour l'accueil chaleureux qu'elle lui a accordé dernièrement et le dynamisme culturel dont elle fait preuve.
 - Les Joyeux Amis du 3e âge Drummond Inc. de la paroisse du Christ-Roi, le Comité Or et Argent du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste et le Club de l'Âge d'Or de St-Simon, remercient la Ville pour le généreux soutien financier qui leur a été accordé et qui permet de donner de l'ampleur à leurs activités.
 - La SIDAC Quartier St-Joseph remercie le Conseil des orientations prises récemment qui permettraient la réalisation de travaux ReviCentre dans le quartier St-Joseph.
 - Le Service d'Action volontaire de Drummondville informe le Conseil d'une initiative prise pendant la Semaine du Bénévolat, du 20 au 26 avril 1986.
- 335/4/86 - La Fondation canadienne du rein annonce sa campagne de financement 1986 et invite la Ville ainsi que toute la population à souscrire généreusement.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville contribue pour une somme de 100 \$ à la campagne de financement 1986 de la Fondation canadienne du rein et invite la population à être généreuse.

ADOPTÉ

- Une pétition d'environ 30 noms a été déposée à la Commission des Transports du Québec et une copie à la Ville par le Comité de parents des Ateliers Centre du Québec, pour s'opposer à l'interruption du service de transport faite par Autobus Drummondville Ltée pour la période du 29 juin au 16 août 1986 dans la Ville de Drummondville. Cette démarche est appuyée par une autre lettre commune provenant de: Ateliers Centre du Québec, CSS du Centre du Québec, CLSC Drummond et la Maison Ste-Clothilde.



Un comité ad hoc formé du maire, M. Serge Ménard, du conseiller Jean-Marie Boisvert et de M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, doit rencontrer incessamment M. Léo Bourgeois de la compagnie Autobus Drummondville Ltée pour tenter de solutionner le problème.

- Une copie de lettre adressée à M. Jean-Guy Guilbault, député fédéral de Drummond, annonce que le projet d'agrandissement de l'aéroport de Drummondville a été reporté à l'année financière 1986-87. Une requête est préparée par Transports Canada pour demander au Conseil du Trésor les fonds nécessaires (2 771 400,00 \$).

Monsieur le maire déplore que le projet tarde à se réaliser car c'est tout le développement industriel de Drummondville qui en souffre.

336/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe à la campagne provinciale d'économie de l'eau potable 1986 mise sur pied par l'Association québécoise des techniques de l'eau et acquitte les frais de participation fixés à 1 350,00 \$.

ADOPTÉ

337/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu qu'une réception civique soit accordée au Conseil de l'Âge d'Or Région Centre du Québec Inc., vendredi le 16 mai 1986 à 16h00, pour l'ouverture officielle de la Semaine de l'Âge d'Or qui se tiendra cette année du 19 au 25 mai prochain.

ADOPTÉ

338/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail emphytéotique avec la compagnie A. Girardin Inc. pour permettre la construction d'un hangar sur une partie de terrain appartenant à la Ville et située à l'aéroport municipal, le tout sujet aux approbations préalables nécessaires.

ADOPTÉ

339/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Club Télécommande Les Voltigeurs de Drummondville pour l'utilisation d'un terrain dans le parc industriel régional.

ADOPTÉ

340/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'Association de baseball



mineur de Drummondville, section Junior AAA (Les Olympics de Drummondville) pour la prise en charge du stade municipal par l'Association.

ADOPTÉ

341/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des formules de règlement hors cour et autres documents afférents pour les causes: "Yvon Ferland -vs- Ville de Drummondville" (C.P.D. no. 405-02-000797-834) et "Robert Beaudoin -vs- Ville de Drummondville" (C.P.D. no. 405-02-000798-832). Ces règlements sont consentis en échange d'un paiement total de la Ville de Drummondville de 1 213,52 \$.

ADOPTÉ

342/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le Club de raquetteur "Le Boucanier" de Montréal dans ses démarches auprès du Comité Olympique Canadien pour que le sport de raquette à neige, appelé raquettisme, soit considéré sport de démonstration aux Jeux Olympiques d'hiver à Calgary en 1988.

ADOPTÉ

343/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association du baseball mineur de Drummondville à demander un permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec pour le stade de baseball municipal pour la période du mois de mai au mois de septembre 1986.

ADOPTÉ

344/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les étudiants de techniques d'estimation et d'évaluation foncière du Cégep de Drummondville soient autorisés à tenir un lave-auto au marché municipal le 26 avril 1986. Cette autorisation permet l'utilisation des prises de services extérieures.

ADOPTÉ

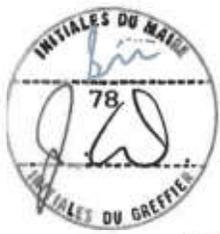
345/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Service de l'habitation de Drummondville soit autorisé à émettre un permis pour le déplacement du chalet du parc St-Jean-Baptiste au parc St-Philippe.

ADOPTÉ

346/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la SIDAC Alain Limoges de Drummondville soit autorisée à tenir 2 ventes-trottoir, soit une lère sur la rue Lindsay, du 18 juin au 21 juin 1986, en permettant la fermeture de la rue Lindsay le jeudi 19 juin entre 13h00 et 23h00, et une 2e sur la rue Hériot, du 3 au 5 juillet 1986, avec permission de fermer cette rue pendant la période demandée.



Les demandes de fermeture de rues sont acceptées en autant que la SIDAC Alain Limoges de Drummondville voit à respecter en tout temps, pendant ces périodes, les directives du Service de la sécurité publique (protection contre les incendies).

ADOPTÉ

347/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde à l'Hydro-Québec et Bell Canada des servitudes sur les lots 124-65, 124-294 à 124-301 inclusivement, 124-309 à 124-319 inclusivement, 124-335 à 124-341 inclusivement et partie du lot 124 du cadastre du Canton de Grantham, pour l'implantation des services dans le secteur Les Jardins du Golf, Phase II.

ADOPTÉ

348/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Service de la trésorerie de la Ville de Drummondville affecte pour les membres du personnel non syndiqué, à même les sommes réservées à cet effet:

- A) 3,68% de leur masse salariale au 31 décembre 1985 pour leur accorder une augmentation statutaire;
- B) 1,4% pour permettre l'attribution de paiements forfaitaires;
- C) 1,17% pour effectuer l'ajustement mécanique de certaines catégories de salaire dans l'échelle salariale.

ADOPTÉ

349/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que M. André Houde, capitaine du Service des incendies, soit délégué au congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup les 8, 9, 10 et 11 juin 1986.

ADOPTÉ

350/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, soit délégué au congrès de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec qui se tiendra à Québec, du 29 juin au 3 juillet 1986.

ADOPTÉ

351/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que M. Gilles Charest, chef de service des loisirs, soit délégué au congrès de l'Association des arénas du Québec qui se tiendra à Chicoutimi du 25 au 28 mai 1986.

ADOPTÉ

352/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue pour siéger en 1986 au conseil d'administration du Carrefour Socio-Culturel Drummond Inc.:



- M. André Paquet, directeur du Service des opérations, comme membre de catégorie "A";
- M. Roland Janelle, régisseur du Centre Culturel, comme membre de catégorie "B";
- Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, comme membre de catégorie "C";
- M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, comme membre de catégorie "C".

ADOPTÉ

353/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la préparation et la réalisation de certains travaux prévus au règlement No. 1776. Il s'agit de travaux dans le secteur récréatif et communautaire pour un montant de 36 000,00 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution dudit mandat.

ADOPTÉ

354/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu que les services professionnels du bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans une requête en accréditation d'employés du Centre d'information documentaire Côte St-Germain.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith demandent d'inscrire leur opposition à cette décision. Ces services professionnels pourraient être facilement fournis par des avocats de Drummondville. Nul n'est besoin de faire appel à des avocats de l'extérieur de la municipalité pour ce mandat.

355/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. soient retenus pour surveiller les travaux d'infrastructures à être réalisés dans le projet domiciliaire "Carré du Parc". Tous ces frais de surveillance sont assumés par le promoteur Sogorex Ltée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme d'ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

356/4/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'apenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour préparer la description technique de terrains ayant façade sur l'autoroute 20 et appartenant à la compagnie Amer Sport International Inc., que la Ville de Drummondville désire acheter.

ADOPTÉ



357/4/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies soient retenus pour préparer la description technique d'un terrain du parc industriel régional à être vendu à la compagnie Pierre Léveillé Inc., rue Farrell.

ADOPTÉ

358/4/86

VOIR RÉS.
357/6/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu qu'une subvention de 57 000,00 \$ soit accordée à la Société d'Agriculture du District de Drummond pour l'aménagement du terrain d'exposition tel que discuté entre les parties. Pour effectuer tous les travaux, la Société d'Agriculture du District de Drummond doit emprunter une somme maximale de 50 000,00 \$ et la Ville de Drummondville s'engage, conditionnellement à l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales, à cautionner cet emprunt.

ADOPTÉ

359/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que MM. Pierre Leclerc, Gaston Lefebvre, Luc Demers et Gabriel Beaupré soient engagés à titre de policiers temporaires pour la Ville de Drummondville. Les engagements prennent effet avec le 1er cycle de mai et se terminent le 31 octobre 1986.

ADOPTÉ

360/4/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les états financiers trimestriels de la Ville de Drummondville et portant sur la période du 1er janvier au 31 mars 1986 soient acceptés.

ADOPTÉ

361/4/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que les états financiers 1985 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville soient acceptés.

ADOPTÉ

362/4/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu qu'un addenda soit ajouté au protocole intervenu entre la Ville de Drummondville et le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. le 7 janvier 1986 et relatif à l'entretien des parcs, gestion d'équipements de loisir et subvention, pour qu'une somme supplémentaire de 2 000,00 \$ soit accordée en 1986 et dans les ententes subséquentes en contrepartie des services accordés aux utilisateurs de la piste athlétique, des patinoires et des parcs. Il s'agit du paragraphe h) de l'article 2. du protocole d'entente.

ADOPTÉ

363/4/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 16 avril 1986 soit accepté.

ADOPTÉ



364/4/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 181 500,00 \$ et décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrains Bessette).

- Coût du terrain	165 000 \$
- Honoraires professionnels et frais de financement	<u>16 500 \$</u>
TOTAL:	181 500 \$

365/4/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1721 en augmentant de 360 000 \$ l'affectation monétaire déjà constituée selon les dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. ch. 1-0.1).

366/4/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement abrogeant les articles 3 et 40 du règlement de circulation No. 1050 et les remplaçant par de nouvelles dispositions.

367/4/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1576, déjà amendé par les règlements nos 1577 et 1740, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville.

368/4/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que, comme les membres du Conseil sont en possession du projet de règlement amendant le règlement No. 1576, déjà amendé par les règlements nos 1577 et 1740, concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, le secrétaire d'assemblée soit dispensé de faire la lecture de ce règlement au moment de son adoption.

ADOPTÉ

369/4/86

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement interdisant le transport en vrac par véhicules routiers sur le boulevard Des Chutes et le boulevard Allard (sauf pour les livraisons dans le secteur).

370/4/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1772 a été donné (réf: 313/4/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier adjoint fait un résumé du règlement No. 1772 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux conditions préalables au permis, usages dérogatoires, bâtiments et constructions dérogatoires, groupe commerce, marge de recul, marge et cour arrière, garages privés, nombre de cases de stationnement requis, hauteur des bâtiments dans les zones "RC" et "RD", les opérations d'ensemble, certaines dispositions applicables aux zones "CB" et "PB", mur et clôture dans les zones "IB" et "IC", localisation de constructions et d'ouvrages en bordure d'une ligne naturelle des hautes eaux et de corriger ou d'ajouter de nouvelles définitions de terme.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1772 et ce de 9 heures à 19 heures les 14 et 15 mai 1986.

371/4/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1773 a été donné (réf: 315/4/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier adjoint fait un résumé du règlement No. 1773 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles d'interprétation et procédure administrative, changer le nombre demandé d'exemplaires de plan de l'opération cadastrale nécessaire à une demande de permis, corriger et ajouter un alinéa aux demandes pour la certification d'un plan, corriger le tableau des largeurs d'emprise de rue, corriger une rue de desserte, diminuer le diamètre d'un cercle de virage nécessaire entre deux intersections sur un même côté de rue, ajouter les dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour les différentes zones "CD".

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1773 et ce de 9 heures à 19 heures les 14 et 15 mai 1986.

372/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1774 amendant le règlement de construction municipal No. 1402 dans le but d'en modifier l'article 3.1 pour corriger la date et le numéro du nouveau "Code National du Bâtiment".

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1774 a été adopté par la résolution no. 247/3/86 le 17 mars 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1774 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 17 mars 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1774 a été régulièrement donné le 7 avril 1986 (réf: 317/4/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 21 avril 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1774;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1774 et ce de 9 heures à 19 heures les 14 et 15 mai 1986.

373/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1775 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-71 à même une partie du secteur de zone RB-94.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1775 a été adopté par la résolution no. 248/3/86 le 17 mars 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1775 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 17 mars 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1775 a été régulièrement donné le 7 avril 1986 (réf: 318/4/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 21 avril 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1775;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 avril 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1775 et ce de 9 heures à 19 heures les 14 et 15 mai 1986.

Réalisations dans le quartier no. 9

M. Gilles St-Martin énonce les différents travaux réalisés dans le quartier no. 9 depuis les élections de novembre 1983.

Par la même occasion, il énumère les différents projets qui seront réalisés en 1986. Le tout représente un grand total de 278 600 \$.

Mme Patricia Rousseau, présidente de l'Ensemble folklorique Mackinaw, vient lancer une invitation toute spéciale aux membres du Conseil pour assister au spectacle annuel du 2 mai 1986.

Des félicitations sont offertes à Mme la présidente pour le très beau travail de représentation et de promotion que fait l'Ensemble folklorique Mackinaw pour Drummondville.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Félicitations au maire Serge Ménard pour sa récente nomination sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

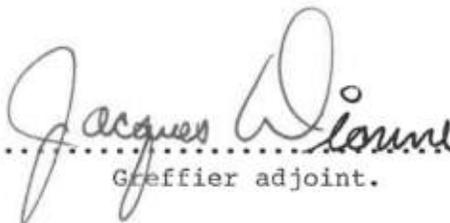


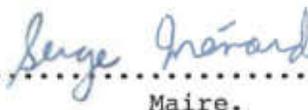
- Obligation d'acheter le mini-container.
- Mettre à la disposition des citoyens les plans et devis des travaux à être effectués dans la Ville de Drummondville.
- Retour sur la période de questions du dernier procès-verbal.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- (Item 8.3) Réparation de la passerelle des journalistes au Centre Marcel Dionne.
- (Item 10) Position du Conseil sur le rapport d'utilisation des courts de tennis St-Joseph.
- Implantation d'un service de transport en commun à Drummondville.
- (Item 13) Représentants de la Ville sur le conseil d'administration du Carrefour Socio-Culturel.
- (Item 36) Coût moyen des loyers à l'Office municipal d'habitation de Drummondville.
- (Item 43) Félicitations au directeur général.
- (Item 6) Mini-containers: vols, réparations, maisons d'habitation de plus de 6 logements.
- État du dossier de Pyrolyse.
- Compte no. 019167 - Cablestrie - ReviCentre.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, **au lundi 5 mai 1986 à 20 heures**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier adjoint.


.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

23 avril 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 23 avril 1986 à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

374/4/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

375/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1784 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrains Bessette) et un emprunt de 181 500 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

376/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1785 abrogeant les articles 3 et 40 du règlement de circulation No. 1050 et les remplaçant par de nouvelles dispositions.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

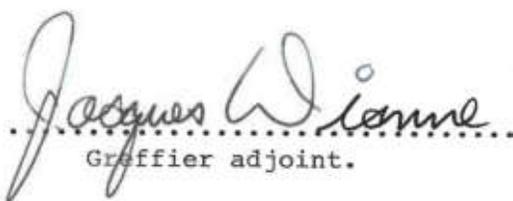
377/4/86

Lecture est donnée du règlement No. 1786 interdisant le transport en vrac par véhicules routiers sur le boulevard Des Chutes et la partie du boulevard Allard située dans le territoire de la Ville de Drummondville (sauf pour les livraisons dans le secteur).

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier adjoint.


.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 mai 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 5 mai 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Édward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur du Service des opérations, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

Monsieur le maire fait la proclamation officielle de la Semaine de la Police en précisant que les buts et objectifs de cette semaine sont entre autres choses de promouvoir le rôle et les fonctions policières en informant et sensibilisant la population aux services offerts. Les différentes activités entourant cet événement se dérouleront du 11 au 17 mai 1986.

378/5/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 avril 1986 à 19h45; il est proposé par M. Édward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

379/5/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 avril 1986; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Édward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

380/5/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 avril 1986 à 17 heures; il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Édward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

381/5/86

Mme Francine Ruest-Jutras demande d'ajouter à l'ordre du jour les items suivants:

57.3 Remerciements.

57.4 Rapport concernant le Carrefour Socio-Culturel.



M. Lindor Letendre demande d'ajouter à l'ordre du jour l'item 57.5 Puits artésien au parc Milette.

M. J.-Bruno Smith demande d'ajouter à l'ordre du jour l'item 57.6 Cueillette des gros rebuts.

M. Gilles St-Martin demande d'ajouter à l'ordre du jour l'item 7 A) Félicitations.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ

M. Gilles St-Martin remercie chaleureusement Mme Patricia Rousseau, présidente de l'Ensemble folklorique Mackinaw, pour les billets qu'elle a remis aux membres du Conseil lors de la dernière séance, car ceux-ci leur ont permis encore une fois d'apprécier l'habileté artistique et l'excellente performance de Mackinaw; il s'agit d'un merveilleux travail de promotion pour la Ville.

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 21 avril 1986):

- ÉDIFICES MUNICIPAUX - RÉPARATIONS DIVERSES

<u>Travaux</u>	<u>Soumissionnaires</u>		
	<u>Construction Drummond Inc.</u>	<u>Deshaies & Raymond Inc.</u>	<u>Fugère Construc- tion Inc.</u>
. Réparation de toiture - C.M.D.	61 786 \$	63 800 \$	63 899 \$
. Modifications passerelle journa- listes - C.M.D.	8 694 \$	9 840 \$	7 890 \$
. Réparations Marché public	1 569 \$	1 920 \$	2 280 \$
. Réparation toiture Chalet parc Guilbault	1 664 \$	2 200 \$	2 400 \$

(Les prix fournis pour la réparation de la piscine au Centre Culturel et la réparation de la toiture du chalet du parc Woodyatt ne sont pas retenus et les projets sont reportés à une époque ultérieure)

382/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Construction Drummond Inc. soit retenue pour la réparation de la toiture du Centre Marcel Dionne.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

383/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Fugère Construction Inc. soit retenue pour les modifications de la passerelle des journalistes au Centre Marcel Dionne.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



384/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Construction Drummond Inc. soit retenue pour les réparations au marché public.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

385/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Construction Drummond Inc. soit retenue pour la réparation de la toiture du chalet du parc Guilbault.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

386/5/86

1- TRAVAUX PUBLICS 1986 (réf: AE86DR02)

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. GRANDMONT & FILS LTÉE	"A"	526 837,50 \$
150 Hériot	"B"	32 025,00 \$
Drummondville		
. LAVAL CONSTRUCTION (1980) INC.	"A"	465 267,28 \$
110 Boyer	"B"	22 720,37 \$
Québec		
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs	"A"	526 205,00 \$
911 St-Mathieu	"B"	30 325,00 \$
N.D. du Bon-Conseil		
. LES CONSTRUCTIONS PILOTE & FRÈRES INC.	"A"	531 565,50 \$
132 boulevard St-Joseph	"B"	28 342,70 \$
Charlesbourg-Ouest, Québec		
. LAMBERT & GRENIER INC.	"A"	480 230,60 \$
B.M. # 501, Rte Transcanadienne	"B"	29 170,00 \$
N.D. du Bon-Conseil		

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de Laval Construction (1980) Inc., soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution desdits travaux.

ADOPTÉ

387/5/86

2- VENTE DES LOTS 124-295, 124-340 ET 124-341 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. RÉAL BENOIT	17,22 \$ le mètre carré
52 Gosselin	
Drummondville	



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Réal Benoit soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Société de développement des industries de la culture et des communications exprime sa satisfaction et son appréciation pour la collaboration reçue des autorités de la Ville dans le dossier "Disque Améric" qui constitue une très belle implantation industrielle pour Drummondville.

- M. Pierre Genest offre au maire de la Ville ses plus sincères félicitations pour le lancement du document promotionnel "Drummondville, un monde en action".

Monsieur le maire profite de l'occasion pour remercier M. François Grisé, concepteur du slogan, et souligner l'excellent travail professionnel fourni.

- Mme Thérèse Lemire manifeste sa désapprobation à l'égard de l'intention de la compagnie Autobus Drummondville Inc. d'interrompre le service de transport en commun entre le 29 juin et la mi-août 1986.

Monsieur le maire annonce qu'une conférence de presse sera tenue, mercredi le 7 mai prochain, pour donner à la population de Drummondville de bonnes nouvelles à ce sujet.

- La M.R.C. de Drummond félicite Monsieur le maire Serge Ménard pour sa récente nomination sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Monsieur le maire profite de l'occasion pour préciser qu'il s'agit d'un travail bénévole.

- M. le Colonel J. Gilles G. Nappert remercie le Conseil de l'honneur qui lui a été fait, à lui et à sa famille, lors de la réception civique offerte par la Ville pour souligner ses origines drummondvilloises le 7 avril dernier.

- Parrainage Civique Drummond Inc. remercie la Ville pour la réception civique qui lui a permis de souligner la Semaine de la déficience intellectuelle.

- Le Théâtre 1000 Tours remercie le Conseil du soutien financier qui lui a été accordé. Cet argent sera employé de façon judicieuse.

- Le Club d'Âge d'Or Immaculée Conception, le Cercle de l'Amitié de Drummondville Inc., le Club de l'Âge d'Or St-Frédéric de Drummondville Inc. et le Club d'Âge d'Or St-Pierre & Paul remercient le Conseil du soutien financier accordé. Ces subventions permettront de donner de l'ampleur aux activités des organismes.

- 388/5/86 - L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. souligne au Conseil que Drummondville sera, pour la 2e année consécutive, ville hôte de la convention du Experimental Aircraft Association du Canada, les 19 et 20 juillet prochain. Des épinglettes et 6 plaques-souvenirs sont demandées pour remettre aux gagnants de cette exposition.



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville transmette les épinglettes demandées à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. et que Monsieur le maire ou son remplaçant soit mandaté pour remettre les 6 plaques-souvenirs aux gagnants de la convention du Experimental Aircraft Association du Canada.

ADOPTÉ

389/5/86 - Une demande est faite au Conseil pour que l'équipe de balle molle de la Petite Bourgogne puisse tenir un lave-auto au 1930 boulevard Lemire le 17 mai ou le 24 mai 1986 en cas de pluie.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'équipe de balle molle de la Petite Bourgogne soit autorisée à tenir un lave-auto, samedi le 17 mai ou le 24 mai prochain en cas de pluie, au 1930 boulevard Lemire.

ADOPTÉ

390/5/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 19 avril au 1er mai 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 125 283,33 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

391/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que Kino-Québec soit autorisé, dans le cadre de la Semaine du Rendez-vous Kino qui se déroulera cette année du 24 mai au 1er juin 1986, à tenir la journée sportive des aînés mardi le 27 mai au parc Ste-Thérèse, le défi Participaction mercredi le 28 mai au parc St-Jean-Baptiste, et la journée familiale C.H.R.D. dimanche le 1er juin au parc Woodyatt; le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

392/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Salon de la Femme Centre du Québec (1985) Inc. soit autorisé à organiser le 24 mai 1986 une randonnée à bicyclette avec char allégorique, partant du magasin Prosport 2 000 et empruntant le trajet suivant:

Parc Ste-Thérèse
Boulevard Mercure
Rue Lindsay jusqu'à la rue Marchand
Rue Marchand jusqu'à la rue Corriveau
ensuite jusqu'au Centre Marcel Dionne

ou tout autre trajet suggéré par le Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville; le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

393/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville prête 5 estrades aux organisateurs de la Tire provinciale de poneys qui se tiendra à Grantham-Ouest le 25 mai 1986; tous les frais de transport ou autres étant à la charge des organisateurs.

ADOPTÉ



394/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, soit délégué au congrès annuel du Regroupement des SIDAC du Québec qui se tiendra à St-Hyacinthe les 31 mai, 1er et 2 juin 1986.

ADOPTÉ

395/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville prenne des ententes avec les propriétaires de terrains concernés par les travaux de creusage du cours d'eau Noël Bessette reliés de près au projet Rovan. Il n'y a aucune somme d'argent assujettie aux conclusions des ententes.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

396/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 15 000,00 \$ au Festival mondial de folklore de Drummondville pour lui permettre d'organiser une "pyrotechnie musicale" à l'occasion du 5e anniversaire du Festival.

ADOPTÉ

397/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu qu'un contrat d'exécution d'oeuvre d'art soit signé entre la Ville de Drummondville et Mme Françoise Hamel, créateur désigné par le ministre des Affaires culturelles dans le cadre du règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec, applicable au projet de rénovation du Centre Culturel de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les documents afférents.

ADOPTÉ

398/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Pierre Léveillé Inc. un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (167 Ptie) du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, municipalité de la Ville de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une partie du lot 167 étant la rue Farrell, vers le sud-est par les lots 167-79 et 167-80 et vers le sud-ouest et le nord-ouest par d'autres parties du lot 167.

Ce morceau de terrain peut-être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commenant à un point indiqué par le chiffre "1" au plan annexé à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé le 5 mai 1986 (répertoire: 596 - minute: 531) et situé à l'intersection de la ligne nord-ouest du lot 167-79 avec l'emprise

AMENDÉE
PAR RÉS.
669/7/86

ABROGÉE
PAR RÉS.
695/8/86



sud-ouest de la rue Farrell; de là, vers le sud-ouest, une direction conventionnelle de deux cent dix-huit degrés trente-trois minutes et quarante secondes ($218^{\circ}33'40''$) une distance de quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (99,97 m) jusqu'au point "2"; de là, vers le nord-ouest, une direction conventionnelle de trois cent huit degrés onze minutes et quarante secondes ($308^{\circ}11'40''$) une distance de soixante mètres et soixante-quatorze centièmes (60,74 m) jusqu'au point "3"; de là, vers le nord-est, une direction conventionnelle de trente-huit degrés cinquante-trois minutes et treize secondes ($38^{\circ}53'13''$) une distance de quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (99,97 m) jusqu'au point "4"; de là, vers le sud-est, en suivant l'emprise sud-ouest de la rue Farrell, une direction conventionnelle de cent vingt-huit degrés huit minutes et quarante-quatre secondes ($128^{\circ}08'44''$) une distance de dix mètres et neuf centièmes (10,09 m) jusqu'au point "5"; de là, vers le sud-est, en suivant l'emprise sud-ouest de la rue Farrell, une direction conventionnelle de cent vingt-huit degrés onze minutes et quarante secondes ($128^{\circ}11'40''$) une distance de cinquante mètres et huit centièmes (50,08 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de six mille quarante-trois mètres carrés et cinq dixièmes (6 043,5 m.c.) et semble appartenir à la Ville de Drummondville

Les dimensions et superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé le 5 mai 1986, portant le numéro de répertoire 596 et le numéro de minute 531; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit huit mille neuf cent soixante-quatre dollars (8 964,00 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit cent quatre-vingt-seize dollars et quarante cents (896,40 \$) sur ce montant, dont quittance pour autant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant un ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur, ses ayants droit et acquéreurs subséquents s'engagent, par les présentes, à ne pas se départir des lots acquis aux termes des présentes jusqu'à ce qu'ils aient été construits conformément aux prescriptions du paragraphe suivant, sauf à un prix identique à celui payé à la Ville; tout montant excédentaire devant être remis à la Ville de Drummondville intégralement.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus vingt-quatre (24) mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ 3 000 pieds carrés.

Si les présents acquéreurs ou leurs ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désirent vendre à des tiers, après réalisation de la condition mentionnée au paragraphe précédent, une partie non construite du terrain présentement vendu, ils devront d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre, pour l'accepter ou la refuser.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

399/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. à :

- tenir un spectacle aérien à l'aéroport de Drummondville le 24 août 1986;
- présenter des sauts de parachutistes les 23 et 24 août prochain;
- faire une demande de permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec;

le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

400/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un soutien financier de 500,00 \$ à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. pour contribuer à l'organisation du spectacle aérien qui se déroulera sur le site de l'aéroport municipal le 24 août 1986.

ADOPTÉ

401/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la Ville de Lebel-sur-Quévillon un camion vacu-sweep, Inter 1973 pour la somme de 6 000,00 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ

402/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Club Optimiste de Drummondville Inc. soit et est par la présente autorisé à tenir un rodéo de bicyclettes dans le stationnement du marché municipal le 17 mai ou le 18 mai 1986 en cas de pluie, à partir de 13 heures; le tout suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

403/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 6 billets pour le souper qui se tiendra vendredi le 9 mai 1986 dans le cadre de l'Olympiade Industrielle de Drummondville.

ADOPTÉ



404/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu qu'une subvention de 1 200,00 \$ soit accordée aux Métiers d'Art Drummond Inc. dans le cadre de leur 10e anniversaire de fondation.

ADOPTÉ

405/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville délègue M. Jean-Jacques Paradis, directeur général, au congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec qui se tiendra à Ville d'Estérel du 19 au 23 mai 1986.

ADOPTÉ

406/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville délègue M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour municipale, au congrès de la C.O.M.A.Q. qui se tiendra à Hull les 4, 5 et 6 juin 1986.

ADOPTÉ

407/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville délègue Monsieur le maire Serge Ménard et M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, au dîner-gala offert en l'honneur de M. Jacques G. Francoeur, propriétaire de l'industrie Litho Prestige de Drummondville, qui se tiendra à Montréal le 21 mai 1986.

ADOPTÉ

408/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville mandate Me Daniel Beaulieu, notaire, pour préparer les actes relatifs à l'acquisition des lots 126-49 Ptie, 126-50, -51, -52, -53, -54 et -55 du cadastre du Canton de Grantham, appartenant à Gestion Georges Pinard Ltée. Cette acquisition sera faite au montant de 25 000 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les actes nécessaires.

ADOPTÉ

409/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël pour la subdivision de la totalité de la rue Labonté, les raccordements de la rue Labonté avec les rues Bernier et Power, la subdivision du boulevard Gauthier depuis la rue Labonté jusqu'à la limite nord-est du parc industriel tel qu'acquis par la Ville. Les honoraires engagés dans ce mandat ne pourront être supérieurs à 1 000 \$.

ADOPTÉ

410/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin pour préparer

AMENDÉE
PAR RÉS.
524/6/86



la description technique d'un terrain dans le parc industriel régional de Drummondville, à être vendu à la compagnie Technologie Rasakti Inc. ou M. Patrick Roseberry, principal actionnaire de la compagnie.

ADOPTÉ

411/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1° accorde mainlevée de l'inscription hypothécaire faite en sa faveur aux termes des actes de vente enregistrés dans Drummond sous les numéros 174580 et 265279, avec renonciation aux effets de la clause résolutoire y contenue, et ce sur le lot 240-170 du cadastre du Canton de Wickham seulement, la Ville de Drummondville se réservant tous droits et recours stipulés en sa faveur aux termes desdits actes sur tout autre immeuble y désigné; il s'agit d'un terrain appartenant à M. Gervais Binette et transféré par bail emphytéotique à la compagnie Vendair Drummond (1985) Ltée;
- 2° renonce au droit de premier refus stipulé en sa faveur à la section «CLAUSES SPÉCIALES» d'un acte de vente enregistré dans Drummond sous le numéro 270761, mais en autant que ledit droit affecte le lot 240-170 du cadastre du Canton de Wickham seulement, la Ville se réservant ledit droit contre tout autre immeuble désigné audit acte.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

412/5/86

Attendu que la compagnie Les Constructions Gaétan Brochu (1984) Inc., suite à sa soumission déposée à la Ville de Drummondville, s'est vue octroyer une partie du lot 124 (P.A.A.T., Phase III), par la résolution no. 910/11/85;

Attendu que ladite compagnie demande à ce que partie de son acquisition, droits et obligations, soit transférée aux Terrasses Taillon, Société en Commandite, soit une superficie de 7 766,9 mètres carrés, de façon à ce que cette société en commandite y érige deux (2) bâtiments de 30 logements;

Attendu que la Ville consent à ce transfert;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu qu'une partie du terrain (7 766,9 m.c.) dont la vente à la compagnie Les Constructions Gaétan Brochu (1984) Inc. a été acceptée par la résolution no. 910/11/85, soit transférée, droits et obligations, aux Terrasses Taillon, Société en Commandite, à condition que cette dernière respecte proportionnellement au transfert les conditions contenues dans la soumission ouverte le 11 novembre 1985.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras note que le règlement de zonage actuel permet la construction dans ce secteur d'immeubles multifamiliaux à forte densité (30 logements), ce qui brise l'harmonie du secteur et qu'il serait souhaitable, lors de l'élaboration du plan d'urbanisme de la Ville, d'éviter ce genre de situation.



413/5/86

Attendu que la Ville de Drummondville octroyait le 17 mars 1986 (rés. 198/3/86) par vente publique un terrain (Ptie 124 du Canton de Grantham) à MM. Alain Lantagne, Alain Courtois et Jacques Bédard;

Attendu que la Ville acceptait, à la demande des soumissionnaires ci-avant mentionnés, de transférer une partie de ce terrain, droits et obligations, à M. Jean-Guy Forest (rés. 228/3/86), à condition que ce dernier respecte les conditions contenues dans la soumission ci-haut mentionnée;

Attendu que M. Jean-Guy Forest veut de nouveau transférer cette acquisition à Société en Commandite Place Chatel;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le transfert du terrain cédé à M. Jean-Guy Forest par résolution du Conseil (no. 228/3/86) le 17 mars 1986, à condition que le nouvel acquéreur Société en Commandite Place Chatel respecte, proportionnellement au transfert, les obligations de la soumission originale produite par MM. Alain Lantagne, Alain Courtois et Jacques Bédard, et acceptée par résolution du Conseil (no. 198/3/86) le 17 mars 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

414/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir des activités les 23 et 24 juin 1986 pour souligner les fêtes de la St-Jean. Pour ce faire, permission est accordée au Centre Récréatif d'utiliser le parc Milette, ainsi que le parc St-Jean-Baptiste et d'y faire à ce dernier endroit un feu de joie le 24 juin 1986.

Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. est également autorisé à demander pour ces activités un permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec.

Une aide matérielle et technique sera accordée pour l'organisation de l'événement selon la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

415/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue avec la Société Historique du Centre du Québec Inc. une entente pour la production d'un livre de prestige sur Drummondville. La Ville accordera en 1987 40 000 \$ en subvention pour cette production et recevra en échange 1 000 volumes qui serviront d'outil promotionnel.

ADOPTÉ

416/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville signe un addenda à la convention déjà intervenue avec M. Maurice Morin le 8 novembre 1976, dans le cadre de l'achat de terrains pour la constitution du parc industriel régional de Drummondville. Cet addenda servira à monnayer les obligations de l'article 5 de la convention pour un montant de 39 668 \$ avec dépôt de pièces justificatives.

ADOPTÉ



417/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement le projet présenté par le Club Super Joie Inc. du Centre Hospitalier Georges Frédéric dans le cadre du Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple, et qu'elle en recommande l'acceptation.

ADOPTÉ

418/5/86

Attendu que la Commission Scolaire de Drummondville est disposée à se départir du parc-école St-Jean-Baptiste (Ptie 149, Canton de Grantham) par le biais de la politique d'aliénation de biens immeubles excédentaires;

Attendu que la Ville de Drummondville considère cet équipement de loisir comme un des plus importants sur le territoire de la municipalité et qu'elle désire s'en porter acquéreur;

Attendu qu'une partie de ce parc-école est nécessaire pour l'implantation d'un deuxième Centre Récréatif et Communautaire dans la paroisse St-Jean-Baptiste;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accepte l'offre formelle de la Commission Scolaire de Drummondville et se porte acquéreur du terrain (Ptie 149, Canton de Grantham) sis dans le quadrilatère des rues: 18e Avenue, St-Damase, 20e Avenue et Barnabé et son prolongement; terrain d'une superficie approximative de 334 931 pieds carrés et connu sous le nom de parc-école St-Jean-Baptiste.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à cette acquisition.

ADOPTÉ

419/5/86

Attendu que la Ville de Drummondville, lors de la séance régulière du 21 avril 1986, a lancé son nouveau slogan promotionnel "Drummondville, un monde en action";

Attendu que la Ville veut adopter ce slogan par résolution pour qu'il constitue légalement un outil promotionnel officiel;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adopte comme slogan promotionnel "Drummondville, un monde en action".

ADOPTÉ

420/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accepte le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 avril 1986 tel que rédigé.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait un rapport sur l'émission des permis de construction pour le mois d'avril 1986 et donne un tableau comparatif et cumulatif avec l'année 1985.



421/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne une quittance finale, avec renonciation à tous droits et privilèges lui résultant en vertu de l'enregistrement des actes ci-dessous mentionnés et des effets de la clause résolutoire et de dation en paiement y stipulés, à Élite Dye Works Ltée:

- 1° Acte de vente par la Ville de Drummondville à Technico Inc. passé devant Me Jacques Beaudoin, notaire, le 27 janvier 1969 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 178095;
- 2° Acte de vente par la Ville de Drummondville à Technico Inc. passé devant Me Gérard Fradet, notaire, le 19 février 1970 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 182890;
- 3° Acte de vente par Trust Général du Canada à Gérard Veilleux & Al. passé devant Me Paul-Émile Bordeleau, notaire, le 27 avril 1973 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 200088;
- 4° Convention entre Trust Général du Canada et Lucien Morissette & Al. passée devant Me Louis Morin, notaire, le 20 juillet 1973 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 202272;
- 5° Acte de vente par Lucien Morissette & Al. à Les Tapis Venture du Canada passé devant Me Louis Morin, notaire, le 1er novembre 1973 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 204342;
- 6° Acte de vente par Les Tapis Venture du Canada à Élite Dye Works Ltée passé devant Me Paul-Émile Bordeleau, notaire, le 18 décembre 1980 et dont copie enregistrée à Drummond sous le numéro 258867 et affectant les immeubles mentionnés aux susdits actes.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ

422/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Lindor Letendre, conseiller, et Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, ou leur substitut au congrès annuel de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Granby les 4, 5 et 6 juin 1986.

ADOPTÉ

423/5/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accorde un soutien financier de 100,00 \$ à l'Association harmonique La Poudrière de Drummondville Inc. pour sa participation au festival Musi-Jeunesse 1986, s'il a lieu.

ADOPTÉ

424/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service de la sécurité publique de Drummondville à retenir un kiosque de 8 pieds par 10 pieds au Salon de la Femme Centre du Québec qui se tiendra du 21 au 25 mai 1986.

ADOPTÉ

425/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville désigne M. André Paquin, C.A., pour siéger au conseil d'administration de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville, comme représentant de la Ville. Il s'agit d'un mandat de 2 ans.

ADOPTÉ



426/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, au colloque régional de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec qui se tiendra à Québec, samedi le 31 mai 1986.

ADOPTÉ

427/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1782 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CB-66 à même le secteur de zone CA-59, ainsi abrogé et une partie du secteur de zone RC-63, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

428/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1783 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

429/5/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement abrogeant les règlements nos 633 et 1381 de la Ville de Drummondville et réglementant l'usage de l'eau potable.

430/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que, comme les membres du Conseil sont en possession du projet de règlement abrogeant les règlements nos 633 et 1381 de la Ville de Drummondville et réglementant l'usage de l'eau potable, le secrétaire d'assemblée soit dispensé de faire la lecture de ce règlement au moment de son adoption.

ADOPTÉ

431/5/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 41 268,00 \$ pour payer l'obligation prise à l'article 5 d'une convention intervenue entre la Cité de Drummondville et M. Maurice Morin le 8 novembre 1976.

432/5/86

Lecture est donnée du règlement No. 1780 décrétant un emprunt de 507 800,00 \$ pour défrayer le coût de travaux municipaux sur la rue Hériot, entre les rues Marchand et Dunkin, lesquels travaux sont reliés à l'intercepteur St-François, phase II, et sont exécutés à l'occasion du programme d'assainissement des eaux.



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1780 et ce de 9 heures à 19 heures les 14 et 15 mai 1986.

433/5/86

Lecture est donnée du règlement No. 1787 modifiant le règlement No. 1721 en augmentant une première fois de 360 000 \$ l'affectation monétaire constituée selon les dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1787 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 juin 1986.

434/5/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1788 a été donné (réf: 367/4/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier adjoint fait un résumé du règlement No. 1788 amendant le règlement No. 1576 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, tel que déjà amendé par les règlements nos 1577 et 1740.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Divers

M. Denis Savoie souligne que la Ville de Drummondville aura à sa disposition 1 000 épinettes de Norvège qu'elle remettra aux citoyens de Drummondville qui se présenteront au garage municipal, samedi le 10 mai 1986.

M. J.-Bruno Smith rappelle aux propriétaires de Drummondville que le 2e versement de la taxe foncière deviendra dû le 14 mai prochain.

435/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville remercie Mlle Louise Boucher pour tout le dévouement dont elle a fait preuve pendant les 15 années qu'elle a travaillées pour la Ville aux Services récréatifs et communautaires et lui souhaite bonne chance dans les nouvelles fonctions qu'elle occupe.

ADOPTÉ



Mme Francine Ruest-Jutras dresse un tableau succinct de l'assemblée générale du Carrefour Socio-Culturel de Drummondville tenue le 23 avril 1986. Malgré les travaux de rénovation du Centre Culturel qui n'ont pas aidé au déroulement des activités, il s'agit d'une très bonne année, pleine d'effervescence.

M. Lindor Letendre avise toute la population que le puits artésien de St-Jean-Baptiste (parc Milette) est en fonction et que l'eau offerte est de très bonne qualité.

M. Jean-Marie Boisvert avise la population de Drummondville que la cueillette printanière de gros rebuts se tiendra les 5 et 6 mai 1986.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Nouveau slogan de la Ville - "Drummondville, un monde en action".
- (Item 17) Projet de pyrotechnie musicale du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- (Item 26) Délégation du directeur général au congrès de l'Association des directeurs généraux.
- (Item 35) Activités des fêtes de la St-Jean-Baptiste et l'alcool.
- Plan d'urbanisme de la Ville -vs- le plan d'aménagement du site Téléglobe.
- La collecte des déchets par mini-containers.

- Intervenant: M. Gérard Prince, 1196 Jean-de-Lalande.

Les frais supplémentaires engagés dans la collecte des déchets par mini-containers.

- Intervenant: M. Réjean Lemay, 580 Joly.

Renouvellement du contrat de services pour l'entretien du parc St-Frédéric avec la Maison de Quartier Richelieu - maison des jeunes.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.

- Félicitations à M. le maire pour sa récente nomination sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.
- Félicitations à M. Lindor Letendre pour des travaux effectués au coin du boulevard St-Joseph et de la rue St-Édouard.
- Obligation d'installer des détecteurs de fumée.
- Cueillette des gros rebuts.
- Sondage sur le projet de cueillette des ordures par mini-containers.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Rencontre mensuelle avec l'état major du Service de la sécurité publique.
- (Item 10) Correspondance sur l'interruption du transport en commun à Drummondville.
- Nomination de M. le maire sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux et son bénévolat.



- Réponse de M. Jean-Jacques Paradis sur le compte d'honoraires de Pierre Cordeau & Associés.
- (Item 41) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- (Item 48) Nomination de M. André Paquin sur le conseil d'administration de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville.
- (Item 51) Règlement de zonage No. 1783.
- (Item 53) Obligations de l'article 5 de la convention avec M. Maurice Morin - 8 novembre 1976.
- (Item 57.6) Publicité sur la collecte printanière des gros rebuts.
- Sondage sur le projet de collecte des déchets par mini-containers.
- Rapport financier sur la rénovation du Centre Culturel.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, **au mardi 20 mai 1986 à 20 heures**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier adjoint.

Serge Ménard
.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

20 mai 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 20 mai 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur du Service des opérations, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

436/5/86

Le greffier adjoint débute la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai dernier.

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 mai 1986 à 20 heures;

Attendu que Mme Francine Ruest-Jutras demande que son intervention relative à la résolution no. 412/5/86 soit inscrite comme suit:

" Mme Francine Ruest-Jutras note que le règlement de zonage actuel permet la construction dans ce secteur d'immeuble multifamilial à forte densité (30 logements), ce qui brise l'harmonie du secteur et qu'il serait souhaitable, lors de l'élaboration du plan d'urbanisme de la Ville, d'éviter ce genre de situation. "

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que corrigé.

ADOPTÉ

437/5/86

Les conseillers suivants demandent d'ajouter à l'ordre du jour les items ci-après énumérés:

- "10A. Mandat à Média Marcom (M. François Grisé) - M. Denis Savoie.
- 45A. Mandat au bureau d'avocats Viau, Hébert, Denault - Mme Francine Ruest-Jutras.
- 10B. Appui à l'Association pour la préservation du lac Magog - M. J.-Bruno Smith.
- 46A. Hockey junior - M. Jean-Marie Boisvert.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts mentionnés.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:



438/5/86

1 - PEINTURE DES BORNES-FONTAINES (TP-86-09)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. PEINTURECO 86253 CANADA LIMITÉE 261 Lafrenière St-Édouard de Napierville	6 604,69 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que comme la soumission ouverte dépasse les budgets alloués, elle soit retenue pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

439/5/86

2 - NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES (TP-86-10)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron, C.P. 88 Ste-Rosalie	2 599,98 \$
. ÉQUIPEMENT DE COMBUSTION IDÉAL LTÉE 1030 Deschaillons Sherbrooke	2 570,00 \$
. VOLCANO INC. 4300 Avenue Beaudry St-Hyacinthe	8 362,50 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que comme les soumissions ouvertes dépassent les budgets alloués, elles soient retenues pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

440/5/86

3 - VENTE DU LOT 124-314 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JACQUES GONTHIER C.P. 46 St-Félix de Kingsey	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Jacques Gonthier soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

441/5/86

4 - VENTE DES LOTS 124-335 ET 124-336 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. ROGER BEAUDOIN 1025 Martel Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Roger Beaudoin soit acceptée.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Drummondville déplore les propos contenus dans le mémoire de la Ville sur l'avenir des municipalités déposé devant la Commission Parizeau au mois d'avril dernier, et soutenant que: "...le fait de confier l'exécution de certaines activités ou certains services à d'autres que des employés municipaux représenterait un meilleur rapport qualité/coûts."

Monsieur le maire précise que malgré le fait que la question soit bien discutée, la Ville n'a pas pris de position officielle.

- 442/5/86 - MM. Jean Tourigny et Claude Hamel font une demande de permis pour vente extérieure, un usage complémentaire au commerce situé au 1405 boulevard St-Joseph.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise l'émission d'un permis de vente extérieure de produits complémentaires à l'usage principal du commerce situé au 1405 boulevard St-Joseph à Drummondville. Ce permis devra être émis selon la réglementation, soit pour un maximum de 7 jours.

ADOPTÉ

- M. Gérard Fréchette propose la formation d'un comité de relance pour obtenir les Jeux du Québec à Drummondville en 1990.

La proposition sera étudiée.

- 443/5/86 - Le Club social des Sauveteurs de la Ville de Drummondville demande l'autorisation de tenir un lave-auto au marché municipal le 7 juin 1986 et d'utiliser les services publics.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le Club social des Sauveteurs de la Ville de Drummondville à tenir un lave-auto sur le site du marché municipal le 7 juin 1986 et que permission lui soit accordée d'utiliser les services publics de l'établissement (eau, électricité).

ADOPTÉ

- La Ville de Braine-L'Alleud annonce l'arrivée de leurs délégués officiels, M. et Mme Olivier Chamart, ainsi que M. et Mme Emile Boucher, pour les cérémonies officielles de jumelage qui doivent se dérouler pendant le Festival mondial de folklore.

La Ville prendra charge de ces invités de marque.

- 444/5/86 - L'Assemblée Evêque Lafortune demande au Conseil d'être reçue en réception civique, samedi le 24 mai prochain, dans le cadre de cérémonies de collation au 4e degré. Par la même occasion, une permission est demandée pour qu'une escorte policière accompagne une procession de Chevaliers de Colomb, dimanche le 25 mai 1986 à 14h15, sur la rue Brock entre le local des Chevaliers de Colomb et l'église St-Frédéric.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville offre une réception civique aux Chevaliers de Colomb dans le cadre des cérémonies de collation au 4e degré,



samedi le 24 mai 1986, et qu'elle fournisse une escorte pour la procession qui aura lieu dimanche le 25 mai 1986 à 14h15, sur la rue Brock entre le local des Chevaliers de Colomb et l'église St-Frédéric.

ADOPTÉ

- 445/5/86 - Le Centre Social Louis Braille Inc. demande une souscription du Conseil dans le cadre de la campagne de financement 1986.
- Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville souscrive pour une somme de 100 \$ à la campagne de financement 1986 du Centre Social Louis Braille Inc.

ADOPTÉ

- 446/5/86 - Le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. parraine un projet de vente de barres de chocolat organisé par M. Mario Bergeron et demande au Conseil la permission de vendre sur le territoire de la Ville du 1er juin au 15 septembre 1986.
- Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise la vente de barres de chocolat par le groupe de M. Mario Bergeron parrainé par le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. du 1er juin au 30 juin 1986.

ADOPTÉ

- 447/5/86 - Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste demande la permission au Conseil d'effectuer une souscription publique dans la municipalité de Drummondville du 6 au 24 juin 1986 pour financer l'aménagement et l'ameublement de leur nouvelle construction. M. Lindor Letendre, conseiller, sera président d'honneur de cette campagne de souscription.
- Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. soit autorisé à effectuer une campagne de souscription publique dans la municipalité de Drummondville du 6 au 24 juin 1986.

ADOPTÉ

- La station radiophonique CHRD-1480 félicite l'équipe qui a mis en pages le document promotionnel de la Ville "Drummondville, un monde en action".
- M. Maurice St-Pierre de Bromptonville félicite Monsieur le maire Serge Ménard pour sa récente nomination sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux et demande qu'un écusson de la Ville lui soit envoyé; ce que la Ville fera dans les prochains jours.
- Le Festival international de la cuisine traditionnelle remercie la Ville pour son implication financière et physique lors du dernier Festival.
- Le Club de l'Âge d'Or Drummondville Inc., par M. Maurice Morin, président, remercie la Ville pour le geste magnanime qu'elle a posé en lui accordant une subvention annuelle de 1 000,00 \$.
- Expo-Sciences de l'Estrie Inc. remercie la Ville pour sa généreuse collaboration au 10e expo-sciences qui s'est déroulé à l'école La Poudrière le 11 avril 1986.



- M. Charles Denis, directeur du Service des industries culturelles du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour les photographies qu'il lui a envoyées et qui soulignent la journée mémorable du début de la construction de l'usine de Disque Améric.
- L'Union-Vie, agence de Drummond, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour sa présence lors de l'inauguration officielle de sa nouvelle succursale.

448/5/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 3 mai au 1er juin 1986; lesquels comptes totalisent la somme de 1 139 492,47 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

449/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Tournoi national de baseball Pee Wee de Drummondville à évoluer aux parcs Messier et Celanese du 23 au 30 juin 1986 et que permission lui soit accordée de faire une demande de permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec pour l'événement.

M. Jean-Marie Boisvert adresse une demande spéciale au Service des travaux publics de Drummondville pour que le stationnement au bout de la rue St-Louis qui sera utilisé pour le Tournoi, soit aménagé pour éviter tout problème aux citoyens du voisinage.

ADOPTÉ

450/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise la fabrique de la paroisse St-Simon à organiser une procession dimanche le 8 juin à 12h00, dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire. Cette procession pourra emprunter les rues St-Edgar, Joques, St-Rodolphe et Goupil. Les services de la Ville seront fournis selon la politique établie pour les manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

451/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec à avoir accès à la partie du lot 240-156 du Canton de Wickham pour les fins de travaux d'assainissement dans ce secteur. Il est bien entendu que les frais de restauration sont la responsabilité de la S.Q.A.E.

ADOPTÉ

452/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville donne mandat à M. François Grisé de la firme Média Marcom de Drummondville de soutenir le service des communications pendant l'absence de la directrice des communications.

ADOPTÉ



453/5/86

AMENDÉE
PAR RÉS.
568/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'Association pour la préservation du lac Magog dans ses démarches auprès du ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, pour que ce dernier continue de prioriser les travaux d'assainissement des eaux usées dans les municipalités de Deauville, Canton de Magog et Rock Forest, permettant par ce fait même la récupération du lac Magog.

ADOPTÉ

454/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le Club Optimiste St-Simon à construire une piste de bicyclettes B.M.X. dans le parc Girouard à l'endroit prédéterminé par la Ville et les propriétaires contigus de façon à éviter tout trouble de voisinage. La Ville accorde pour ce faire une aide financière de 800 \$ au Club Optimiste St-Simon.

ADOPTÉ

455/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le Centre d'Emploi et d'Immigration du Canada, bureaux de Drummondville, à faire, par l'intermédiaire de Mme Claire Dumas, une demande de permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec pour le 12e Tournoi provincial de balle lente des Centres d'Emploi et d'Immigration du Canada qui se déroulera au parc Laurent Bernier du 20 au 22 juin 1986.

ADOPTÉ

456/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise la Commission Régionale St-François à utiliser la piste athlétique et le parc St-Jean-Baptiste pour la tenue d'une Olympiade scolaire le 28 ou le 29 mai 1986 en cas de pluie et que permission soit accordée de fermer la rue St-Damase à la hauteur de la 17e Avenue et de la 19e Avenue, le tout suivant la politique établie pour les manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

457/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise l'Établissement Drummond à tenir des manifestations sportives les 28, 29 et 30 mai 1986 au parc de l'Olympia Yvan Cournoyer. Des services pourront être fournis par la Ville suivant la politique établie pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

458/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à tenir le 20e Bal du chien chaud, jeudi le 3 juillet 1986, au parc Frigon et à présenter une demande de permis d'alcool à la Régie des permis d'alcool du Québec.



La fourniture de tables, poubelles et services, ainsi que la surveillance policière, seront accordées suivant la politique établie pour les manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

459/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. à tenir une descente de boîtes à savon le 31 mai 1986 à la côte Leblanc située à l'intersection du boulevard Mercure et du boulevard Jean-de-Brébeuf. Permission est accordée par la présente de limiter l'accès à la circulation pour l'événement, sur la Côte Leblanc et sur le boulevard Mercure ou autre rue nécessaire pour la sécurité des participants et des spectateurs.

ADOPTÉ

460/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville autorise l'école Duvernay à tenir pour ses élèves une activité en bicyclette le 12 ou le 13 juin 1986 en cas de pluie, dans le quadrilatère formé des rues Duvernay, 104e Avenue, St-Aimé et Jean-de-Brébeuf. Permission est accordée par la présente de limiter l'accès à la circulation sur les rues précitées. Les Services de la sécurité publique et des travaux publics seront fournis selon la politique établie pour les manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

461/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville autorise la Régie du Centre Culturel et des piscines à tenir le 24 juin prochain une journée d'ouverture officielle des piscines extérieures et à permettre pour l'occasion l'accès gratuit aux utilisateurs. Par la même occasion, autorisation est accordée de permettre l'accès gratuit aux piscines extérieures de la Ville lors d'une autre activité d'animation populaire à être déterminée par les Services récréatifs et communautaires de la Ville pendant la saison estivale 1986.

ADOPTÉ

462/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme Les Loisirs St-Philippe maître d'oeuvre dans le projet de réaménagement du chalet St-Philippe et subventionne ce projet (achat de matériel et d'équipements) pour une somme n'excédant pas 13 000 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document nécessaire donnant suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

463/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville conclue un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique pour l'entretien des terrains de soccer pour la saison 1986 et ce pour une somme n'excédant pas 1 000 \$.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le protocole d'entente avec le Drummondville Olympique.

ADOPTÉ

464/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville acquière la partie de la rue Cloutier appartenant à la compagnie Sogorex Inc. et dans laquelle se trouve les infrastructures (réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial) pour un prix n'excédant pas 66 2/3% des coûts d'implantation desdites infrastructures (conduites d'amenée) tel que prévu au règlement no. 1634 de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la compagnie Sogorex Inc.

ADOPTÉ

465/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville intervienne au protocole d'entente 1986 à être conclu entre la Commission Régionale St-François et le Festival mondial de folklore Drummond inc. pour l'utilisation de services à la polyvalente Marie-Rivier (hébergement, services...) durant le Festival 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le protocole d'entente 1986.

ADOPTÉ

466/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement l'Atelier d'Apprentissage Drummond Inc. dans sa demande de soutien adressée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

467/5/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville accorde un appui financier de 6 000 \$ à la corporation des Jumelages Socio-Culturels Inc., soit 2 000 \$ pour les activités générales (fonds de roulement) et 4 000 \$ pour l'accueil et la visite de concitoyens de La Roche-sur-Yon, visite qui se déroulera du 10 au 24 juillet 1986.

ADOPTÉ

468/5/86

Attendu que le Service de l'habitation de la Ville de Drummondville a besoin, sur différents dossiers, d'avis spécialisés d'experts dans les domaines de l'urbanisme, du design urbain, de l'aménagement paysager, et autres expertises reliées à l'urbanisme;

Attendu que les mandats dans ce domaine octroyés au cours des dernières années ont été confiés à la firme Daniel Arbour et Associés du groupe Lavalin et qu'il y a lieu de bénéficier de l'expertise acquise par cette firme dans les dossiers de ReviCentre, du P.P.U. Centre-Ville et du plan d'urbanisme;



Attendu que la firme Daniel Arbour et Associés nous a fait parvenir en date du 2 décembre dernier une offre de services en ce sens;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Denis Savoie, conseiller,
et unanimement résolu que:

- 1° La firme Daniel Arbour et Associés soit retenue comme experts-conseils de la Ville pour seconder le Service de l'habitation pour l'ensemble des avis, études et recommandations requis en matière d'urbanisme;
- 2° Le directeur général de la Ville et la directrice du Service de l'habitation soient autorisés à confier à la firme Daniel Arbour et Associés, conformément à l'offre de services de la firme déposée en date du 2 décembre 1985, l'ensemble des mandats requis par la Ville pour fins d'expertise en urbanisme;
- 3° La firme Daniel Arbour et Associés soit retenue pour préparer les amendements requis à la réglementation de zonage, de lotissement et de construction.

ADOPTÉ

469/5/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville délègue MM. les conseillers Robert Lafrenière et Gilles St-Martin, ainsi que MM. Roland Janelle, Gilles Charest et André Paquet à l'assemblée générale du Conseil Régional des Loisirs Centre du Québec, mercredi le 4 juin 1986 à 19h30, à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ADOPTÉ

470/5/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville mandate Me Marcel Bernier, notaire, pour préparer et rédiger les documents nécessaires à l'acquisition de terrains appartenant à la compagnie Amer Sport International Inc. pour un prix total de 163 113,93 \$ (0,1958 \$/p.c. et 2,00 \$ pour les 2 rues projetées).

ADOPTÉ

471/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville acquière le lot 124-73 du Canton de Grantham de la division d'enregistrement de Drummond, appartenant à M. Pierre Genest, pour un montant de 2 025 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

472/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville acquière les lots 124-173 et 124-174 du Canton de Grantham de la division d'enregistrement de Drummond, appartenant à Mme Judith Vigneault Malouin, pour un montant de 5 747 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



473/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville engage à l'essai pour une période d'un (1) an (avant de devenir employé permanent) M. Florent Fréchette au poste de Chef de service de l'exploitation de la Ville de Drummondville (Classe: Administrateur V minimum).

ADOPTÉ

474/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville engage M. Mario Langelier à titre de policier temporaire en remplacement de M. Luc Demers, et que M. Robert Allard soit désigné comme substitut, si un désistement survenait. L'engagement deviendra effectif dès que les formalités d'usage auront été remplies.

ADOPTÉ

475/5/86

Attendu que le greffier de la Ville de Drummondville est présentement en congé de maladie;

Attendu que le greffier adjoint remplit actuellement les tâches de greffier et de conseiller juridique et qu'il peut être appelé à s'absenter pour les fins de ses tâches;

Attendu qu'il est important qu'en l'absence du greffier adjoint, le greffe continue de fonctionner normalement;

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que Mme Thérèse Cajolet soit nommée greffière adjointe de la Ville de Drummondville pour une période de 3 mois pour assumer les tâches de greffier en l'absence du greffier adjoint.

ADOPTÉ

476/5/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à vendre par encan, samedi le 7 juin 1986, des équipements de la Ville non utilisables ou trop dispendieux à remettre en état.

ADOPTÉ

477/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Bourret Transport Inc. un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-un (Ptie 281) aux plan et livre de renvoi officiels du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Sud du lot 280-4 (rue); de là, vers le Sud-Est, selon un gisement de quatre-vingt-neuf degrés et vingt-neuf minutes ($89^{\circ}29'00''$), une distance de dix-neuf mètres et cinq centièmes (19,05 m), tel point étant appelé le point de départ; de là, vers le Sud-Est, selon un gisement de quatre-vingt-neuf degrés et vingt-neuf minutes ($89^{\circ}29'00''$), une distance de cent quatre-vingt-neuf mètres et treize centièmes (189,13 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de cent quatre-vingt degrés et vingt-sept minutes ($180^{\circ}27'00''$), une distance de trois cent quarante-deux mètres et soixante-deux centièmes (342,62 m);

ABROGÉE
PAR RÉS.
620/7/86

SERMENT D'OFFICE

Je, soussignée, Thérèse Cajolet, secrétaire-archiviste, domiciliée au 870 Rue De Laval à Drummondville, Québec, étant dûment assermentée sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de greffière-adjointe de la Ville de Drummondville fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

SIGNÉ: *Thérèse Cajolet*

Je, soussigné, Jacques Dionne, greffier de la Ville de Drummondville, domicilié au 1920 boulevard St-Joseph à Drummondville, certifie par les présentes que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à Drummondville, ce...Vingt-troisième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-six.

SIGNÉ: *Jacques Dionne*



de là, vers le Nord, selon un gisement de trois cent douze degrés, vingt minutes et vingt secondes ($312^{\circ}20'20''$), une distance de quatre-vingt-seize mètres et trente-cinq centièmes (96,35 m); de là, vers le Nord-Ouest, suivant un arc de cercle à gauche de cent quatre-vingt-deux mètres et quatre-vingt-trois centièmes (182,83 m) de rayon, une distance de cent trente-six mètres et soixante-quatorze centièmes (136,74 m); de là, vers le Nord-Ouest, selon un gisement de deux cent soixante-neuf degrés et vingt-neuf minutes ($269^{\circ}29'00''$), une distance de un mètre et vingt-deux centièmes (1,22 m); de là, vers le Nord-Est, selon un gisement de vingt-sept minutes ($0^{\circ}27'00''$), une distance de deux cent dix-neuf mètres et vingt-sept centièmes (219,27 m); de là, vers l'Est, suivant un arc de cercle à droite de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon, une distance de quatorze mètres et vingt centièmes (14,20 m) pour revenir au point de départ.

Ce terrain contenant cinquante-deux mille neuf cent soixante-douze mètres carrés et trois dixièmes (52 972,3 m.c.) en superficie est borné comme suit: vers le Nord-Est par le lot 28118 (rue Rocheleau), vers le Sud-Est, le Sud-Ouest et l'Est par d'autres parties du lot 281 et vers le Nord-Ouest et le Nord par le lot 281-20 (rue Power).

Les dimensions et superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description préparés par l'arpenteur-géomètre Pierre Grondin le 16 mai 1986, portant le numéro de dossier 138 et le numéro de minute 342; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze dollars et trente cents (86 175,30 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit mille six cent dix-sept dollars et trente cents (8 617,30 \$) sur ce montant, dont quittance pour autant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant un ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur, ses ayants droit et acquéreurs subséquents s'engagent, par les présentes, à ne pas se départir des lots acquis aux termes des présentes jusqu'à ce qu'ils aient été construits conformément aux prescriptions du paragraphe suivant, sauf à un prix identique à celui payé à la Ville; tout montant excédentaire devant être remis à la Ville de Drummondville intégralement.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus six (6) mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ 90 000 pieds carrés.

Si les présents acquéreurs ou leurs ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désirent vendre à des tiers, après réalisation de la condition mentionnée au paragraphe précédent, une partie non construite du terrain présentement vendu, ils devront d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre, pour l'accepter ou la refuser.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Michel Giguère; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

478/5/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés pour la récupération des taxes payées par la Ville relativement au projet de rénovation et d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

479/5/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jacques Beaudoin, notaire, pour la préparation et la rédaction d'un protocole d'entente permettant à la compagnie Teinturerie Élite Ltée de construire sur les infrastructures de la Ville, à certaines conditions à être déterminées par l'ingénieur de la Ville.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

480/5/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 86 000 \$ pour acheter une partie de la rue Cloutier et les infrastructures y incluses, propriété de la compagnie Sogerex Inc.

Achat du terrain et des infrastructures	73 000 \$
Honoraires professionnels	7 300 \$
Frais de financement	<u>5 700 \$</u>
TOTAL:	86 000 \$

481/5/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1782) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-66 à même le secteur de zone CA-59 ainsi abrogé et une partie du secteur de zone RC-63.

482/5/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement (No. 1783) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30.

ABROGÉE
PAR RÉS.
427/5/87



483/5/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le projet de règlement No. 1781 divisant la municipalité en 9 districts électoraux pour l'élection de novembre 1987.

ADOPTÉ

484/5/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1781) divisant la municipalité en 9 districts électoraux pour l'élection de novembre 1987.

485/5/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que comme tous les membres du Conseil présents ont actuellement en main le projet de règlement No. 1781, le greffier adjoint soit dispensé de faire la lecture dudit règlement lors de son adoption.

ADOPTÉ

486/5/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 180 000 \$ pour l'achat de terrains industriels situés en bordure de l'autoroute 20 et appartenant à la compagnie Amer Sport International.

Achat de terrains	165 000 \$
Frais contingents et de financement	<u>15 000 \$</u>
TOTAL:	180 000 \$

487/5/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1789 a été donné (réf: 429/5/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier adjoint fait un résumé du règlement No. 1789 abrogeant les règlements nos 633 et 1381 de la Ville de Drummondville et réglementant l'usage de l'eau potable.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

488/5/86

Lecture est donnée du règlement No. 1779 décrétant un emprunt de 41 268,00 \$ pour payer l'obligation prise à l'article 5 d'une convention intervenue entre la Cité de Drummondville et M. Maurice Morin le 8 novembre 1976.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1779 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 juin 1986.



Mme Francine Ruest-Jutras demande des précisions sur le mandat qui a été confié à la firme Viau, Hébert, Denault relativement au projet de loi privée à être présenté en Commission parlementaire durant le mois de juin prochain et tient également à savoir quelle sera la procédure employée pour consulter les gens de Drummondville-Ouest sur le point particulier de l'abolition du secteur de taxation de Drummondville-Ouest.

Une prochaine réunion avec Me Gilles Hébert devrait éclaircir tout le dossier. Tout se fera suivant la stricte légalité.

Divers

A) M. Robert Lafrenière souligne d'une façon particulière le travail bénévole fourni par M. Gérard Montour lors de l'organisation de la soirée bénéfique tenue le 17 mai 1986 au profit du Drummondville Olympique. M. Gérard Montour n'a pas ménagé ses efforts pour faire de cette soirée un très grand succès.

B) M. Edward St-Pierre et M. Jean-Marie Boisvert se font le porte-parole du Conseil pour féliciter M. Benoit Thibault de la station radiophonique CHRD 1480 de Drummondville pour le professionnalisme et tout le talent qu'il a su démontrer lors de la description de la finale de la Coupe Mémorial au réseau TVA. C'est un honneur qui rejaille sur Drummondville et tous ses citoyens. Félicitations!

C) M. Edward St-Pierre se fait encore une fois le porte-parole du Conseil pour féliciter M. René Verrier qui s'est dépensé sans compter cette année pour le Club des Voltigeurs. Les efforts cumulés de M. René Verrier, des entraîneurs, des joueurs et de toute l'équipe ont contribué à donner une très belle qualité de jeu pendant toute la saison et à créer chez les drummondvillois un sentiment de fierté envers leur club. Félicitations!

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- (Item no. 34) Vente par encan public d'objets désuets.
- (Item no. 41) Projet de règlement No. 1781 divisant la municipalité en 9 districts électoraux.
- (Item no. 43) Vocation industrielle des terrains de Amer Sport International.
- Fossé à ciel ouvert près de la Villa Marcotte. M. Florent Fréchette, ing., en est avisé.
- Plaque-automobile promotionnelle "Drummondville, un monde en action".
- Souligner d'une façon permanente le souvenir de M. Donat Marcotte, citoyen émérite de Drummondville.
- Transactions relatives au Parc des Voltigeurs.
- Contrôle sur le changement d'horaire de la cueillette des déchets.

- Intervenant: M. Réjean Lemay, Maison de Quartier Richelieu.

- Renouvellement du contrat d'entretien du parc St-Frédéric.

- Intervenant: M. Gérard Prince, 1196 boul. Jean-de-Lalande.

- Éclaboussements au puits artésien du parc Milette de St-Jean-Baptiste et à l'usine de traitement d'eau.
- Cueillette des ordures aux immeubles de plus de 6 logements -vs- projet de collecte des ordures par mini-containers.
- Demande de permis d'alcool lors de manifestations populaires.



- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Méthode pour déterminer le montant à payer lors du renouvellement du contrat d'entretien du parc St-Frédéric.
 - (Item no. 9) Nettoyage au coin de la rue Goupil et du boulevard St-Joseph à l'occasion du 50e anniversaire de la paroisse St-Simon.
 - (Item no. 21) Acquisition de la rue Cloutier.
 - (Item no. 31) Engagement et rémunération de M. Florent Fréchette au poste de Chef de service de l'exploitation.
 - Congédiement de Mme Louiselle Laquerre.
 - (Item no. 41) Adoption du projet de règlement no. 1781 divisant la municipalité en 9 districts électoraux pour les élections municipales de novembre 1987.
 - (Item no. 45) Règlement d'emprunt no. 1779 - clause no. 5 de la convention signée entre la Cité de Drummondville et M. Maurice Morin.
 - Rapport sur le renouvellement de contrat des caméras de surveillance du Service de la sécurité publique de la Ville.
 - Implantation d'une usine à Drummondville par la compagnie SSI Schfäfer.
 - (Item 10B) Assainissement de la rivière Noire -vs- Assainissement du lac Magog.
 - Compte de la Société québécoise d'assainissement des eaux - honoraires professionnels de gestion.
- Intervenante: Mme Adrienne Daneault, présidente des Jumelages Socio-Culturels.

Remerciements des Jumelages Socio-Culturels pour le soutien financier accordé.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 2 juin 1986 à 20 heures, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier adjoint.


.....
Maire



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 juin 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 2 juin 1986, à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur du Service des opérations, et Yvan Morin, trésorier adjoint, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

489/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique la procédure et les objectifs recherchés par l'assemblée publique de consultation, puis donne la nature et l'objet des règlements Nos 1782 et 1783.

- Règlement No. 1782 amendant le règlement de zonage No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-66 à même le secteur de zone CA-59, ainsi abrogé, et une partie du secteur de zone RC-63 afin de rendre conformes les usages dérogatoires dans le secteur de zone CA-59.

Nature et objet: Cet amendement au règlement No. 1400 a pour effet d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux groupes commerce I et II, de logements dans un bâtiment d'au plus huit (8) étages dont au moins le rez-de-chaussée est occupé par un ou des usages du groupe commerce I ou II, d'habitations collectives de deux (2) ou trois (3) étages et d'usages appartenant au groupe récréation commerciale I.

- Règlement No. 1783 amendant le règlement de zonage No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30 (lot 127-2-P) afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la classe de CB.

Nature et objet: Cet amendement au règlement No. 1400 a pour effet d'autoriser l'implantation d'usages appartenant aux groupes commerce I et II, de logements dans un bâtiment d'au plus huit (8) étages dont au moins le rez-de-chaussée est occupé par un ou des usages du groupe commerce I ou II, d'habitations collectives de deux (2) ou trois (3) étages et d'usages appartenant au groupe récréation commerciale I.

Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue

M. Demers demande certaines précisions sur la nature du règlement No. 1783 et sur la zone CB-15.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

..... Jacques Dionne
Greffier adjoint

..... Serge Ménard
Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 juin 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 juin 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements Nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur du Service des opérations et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

490/6/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 mai 1986; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

491/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 55A. Campagne de souscription (conseiller L. Letendre).
- 55B. Anniversaire à souligner (conseiller Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire:

492/6/86

- 1 - PRÉPARATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR LA VILLE DE DRUMMONDVILLE (soumissions ouvertes le 30 avril 1986)

Soumissionnaires

- . GESPRO
Montréal
- . GEORGES J. NOLAN & ASS.
Québec
- . AIMÉ BÉDARD ET ASSOCIÉS
St-Hyacinthe
- . LE GROUPE G.R.D. INC.
Montréal
- . BUREAU CONSEIL EN PSYCHOLOGIE DU QUÉBEC
Trois-Rivières
- . VÉZINA ET ASSOCIÉS
St-Hubert



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme **Le Groupe G.R.D. Inc.** soient retenus pour la préparation d'un programme complet de prévention en matière de santé et sécurité au travail pour la Ville de Drummondville. Il s'agit de la soumission la plus complète et la plus basse compte tenu des services offerts. Les honoraires professionnels engagés pour la préparation d'un tel programme ne devront pas dépasser 21 500 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à ce mandat.

ADOPTÉ

493/6/86

2 - NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES (TP-86-10)
(soumissions ouvertes le 20 mai 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron, C.P. 88 Ste-Rosalie	2 599,98 \$
. ÉQUIPEMENT DE COMBUSTION IDÉAL LTÉE 1030 Deschaillons Sherbrooke	2 570,00 \$
. VOLCANO INC. 4300 Avenue Beaudry St-Hyacinthe	8 362,50 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que soit retenue la soumission de **Équipement de Combustion Idéal Ltée**, au montant de 2 570,00 \$.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

494/6/86

1 - DÉNEIGEMENT 1986-1987, 1987-1988 & 1988-1989 (TP-86-11)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix annuel</u>		
	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteurs 1 & 2</u>
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE Boul. Terra Jet St-Cyrille	33 598,90 \$	34 799,58 \$	68 395,54 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	-	-	82 089,10 \$
. MARIER & FILS LTÉE 486 rue Cockburn Drummondville	34 028,34 \$	33 985,70 \$	68 000,73 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	38 901,80 \$	34 333,60 \$	70 619,85 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ces soumissions soient transmises au Service des travaux publics de la Ville pour étude et recommandation.

ADOPTÉ



495/6/86

2 - VENTE DU LOT 124-301 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME MARCELLE LECLERC et M. RENÉ VINCENT 1335 rue Caya Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de Mme Marcelle Leclerc et de M. René Vincent soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

496/6/86

3 - VENTE DU LOT 124-298 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. ANDRÉ RAJOTTE 645 rue Bousquet, app. 206 Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. André Rajotte soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Laurent Bernier, greffier de la Ville, avise le Conseil qu'il prend, à regret et avec nostalgie, sa retraite. M. Laurent Bernier remercie tous ceux et celles qui lui ont accordé leur confiance et apporté leur concours pendant toutes les années qu'il a passées à l'hôtel de ville, soit à titre de conseiller ou à titre de greffier.

Monsieur le maire Serge Ménard et le conseiller J.-Bruno Smith, se faisant les porte-parole de tout le Conseil, vantent la grande disponibilité, l'enthousiasme, la loyauté et la grande dignité qui ont su toujours animer M. Laurent Bernier pendant ses 21 années de service à la Ville de Drummondville.

Tous souhaitent à M. Laurent Bernier une retraite dorée.

Monsieur le maire mentionne que les services de M. Laurent Bernier pourront être retenus à l'occasion pour permettre à la Ville de profiter de ses compétences.



- Le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville convoque le Conseil de Ville à une rencontre avec différents autres organismes du milieu pour tenter de régler le conflit de travail qui perdure à l'usine Sylvania de Drummondville depuis plusieurs semaines.

Monsieur le maire remercie le Syndicat de l'invitation qui a été faite à la Ville et mentionne que la Ville est prête à s'allier à tout effort pour trouver une solution équitable au problème qui sévit présentement à l'usine Sylvania.

- MPO Disques remercie Monsieur le maire pour le chaleureux accueil qui lui a été accordé lors de l'inauguration de l'usine Disque Améric.
- La polyvalente La Poudrière remercie le Conseil pour la remise d'épinglettes faite au groupe d'étudiants d'Élora, Ontario, qui participait à un échange bilingue avec les étudiants de La Poudrière de Drummondville.
- La Direction régionale Mauricie/Bois-Francs du ministère de l'Industrie et du Commerce remercie Monsieur le maire pour son excellente collaboration lors de la Semaine de l'Entreprise qui se déroulait du 2 au 11 mai 1986.
- 9 personnes signataires d'une pétition demandent à la Ville de Drummondville de se porter acquéreur de terrains formant le prolongement de la rue Taillon et appartenant à MM. Alphée et Théode Cardin, considérant les développements domiciliaires qui y sont rattachés.

Deux items à l'ordre du jour sont prévus à cet effet, soit un mandat à un arpenteur-géomètre et un autre à un évaluateur agréé.

- L'Escadron 607 des Cadets de l'air de Drummondville remercie la Ville de Drummondville pour l'aide financière de 300 \$ qui lui a été accordée pour la tenue de son camp aventurier en avril dernier.
- Le Club d'administration industrielle du Canada, chapitre de Drummondville, se félicite d'avoir choisi le Centre d'Expositions et d'Enchères de Produits Agricoles Spécialisés pour faire l'ouverture de la Semaine Industrielle mais déplore que des contraventions de stationnement aient été émises à cette occasion.

Monsieur le maire souligne, qu'après avoir vérifié, il appert que les billets d'infractions émis (5) étaient seulement ceux qui s'avéraient strictement nécessaires.

- Le Club d'administration industrielle du Canada, chapitre de Drummondville, remercie le maire Serge Ménard pour l'excellente allocution qu'il a tenue le 9 mai dernier lors du souper de la XIe Olympiade industrielle.

- 497/6/86 - La Fondation Québécoise du Cancer sollicite une contribution du Conseil à la campagne de financement 1986.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville contribue pour une somme de 100 \$ à la campagne de financement 1986 de la Fondation Québécoise du Cancer.

ADOPTÉ

- L'école Jeanne-Mance souligne l'accueil chaleureux qui a été réservé à quelques-unes de leurs élèves et à d'autres de Winnipeg lors de la visite du poste de police de Drummondville, dans le cadre des échanges bilingues.

- Le centre d'accueil Les Pavillons Laforest Inc. remercie Mme Nicole Béland du bureau du greffier pour le prêt d'isoloirs et de boîtes de scrutin qui a facilité la tenue d'élections au centre d'accueil.
- L'Association des Grands Frères et Grandes Soeurs de Drummondville remercie la Ville de Drummondville pour sa généreuse contribution à la campagne de financement 1986.

498/6/86

- Le 19e Groupe d'Immaculée-Conception (scouts et guides) demande l'autorisation d'organiser un marchethon le 8 juin 1986 dans la Ville de Drummondville suivant un parcours préétabli.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le 19e Groupe d'Immaculée-Conception soit autorisé à tenir un marchethon dans la Ville de Drummondville suivant un parcours à être accepté par le Service de la sécurité publique de la Ville. Lors de cet événement, ledit Service de la sécurité publique fournira l'escorte nécessaire.

ADOPTÉ

- La Société pour les enfants handicapés du Québec exprime sa gratitude au Conseil pour son généreux apport lors de sa campagne "Pensez-à-nous".
- La Fondation Ste-Croix Inc. remercie le Conseil pour sa généreuse contribution à sa campagne de souscription et assure que ces subventions contribueront à améliorer la qualité des soins du centre hospitalier.
- Une cinquantaine de personnes des rues St-Félix, des Marguerites et du Collège, signataires d'une pétition, demandent au Conseil de limiter le stationnement à 60 minutes sur ces rues sur le côté où il y a des résidences, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h00.

Le tout sera confié au Comité de Circulation et la mise en place des enseignes sera effective pour la prochaine année scolaire. Entre-temps, une surveillance policière accrue sera accordée dans ce secteur.

- La garderie Les Petits Lutins de Drummondville Inc. demande à la Ville un soutien financier de 1 000 \$ pour défrayer le prix d'une nouvelle entrée d'eau devenue nécessaire à cause de réparations de l'ordre de 110 000 \$ exigées par le ministère du Travail.

Le Conseil ne peut malheureusement accéder à cette demande car elle va directement contre le principe établi par le règlement No. 1634 qui veut que tous travaux effectués par la Ville au profit d'un contribuable soient payés par ce dernier.

- L'organisme à but non lucratif "La Bouée Inc." demande la permission à la Ville de Drummondville de mettre sur pied un service de nettoyage de hangars, garages ou sous-sols résidentiels pour s'autofinancer et contribuer à la réhabilitation de ses membres.

Le Conseil trouve qu'il s'agit d'une excellente initiative et encourage les promoteurs du projet.

- Les Loisirs Ste-Thérèse Inc. déplorent que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste à solliciter les citoyens de la paroisse Ste-Thérèse pour le financement du 2e centre communautaire à St-Jean-Baptiste.

Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste est un centre communautaire qui regroupe des participants de toute la région de Drummondville et non seulement de la paroisse St-Jean-Baptiste; c'est pourquoi la campagne de souscription a été lancée à travers le grand Drummondville.



- La compagnie SNC Inc. a été consternée d'apprendre qu'un mandat professionnel avait été confié à la firme compétitrice Lavalin dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, compte tenu des implications de SNC Inc. dans la région de Drummondville.

Monsieur le maire est très surpris du ton employé par SNC Inc. dans sa missive et se propose de rencontrer la compagnie pour tirer au clair toute cette affaire.

- 499/6/86 - La Vice-Première ministre et ministre des Affaires culturelles, l'honorable Lise Bacon, annonce une coupure provinciale des budgets alloués aux bibliothèques municipales. Cette coupure représente une diminution de 34 000 \$ pour la Ville de Drummondville sur la subvention de l'année dernière et établit la subvention de l'année 1986 à 83 097 \$.

Considérant que les bibliothèques publiques favorisent le rayonnement de la culture québécoise et constituent un pôle d'attraction culturelle important;

Considérant que le Québec commence à peine à se doter d'un réseau de bibliothèques publiques dignes d'intérêt;

Considérant que des coupures en ce domaine risqueraient de compromettre gravement un développement en plein essor;

Considérant que la mise sur pied et le maintien d'une bibliothèque publique exigent des ressources financières importantes;

Considérant le taux élevé de fréquentation du Centre d'information documentaire Côte St-Germain de Drummondville;

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu:

- 1° QUE demande soit faite à la ministre des Affaires culturelles de reconsidérer les compressions des subventions aux bibliothèques publiques du Québec;
- 2° QUE copie de cette résolution soit adressée au député de la circonscription de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch;
- 3° QUE copie de cette résolution soit adressée au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean Pelletier.

ADOPTÉ

- La Fabrique St-Joseph remercie la Ville de Drummondville qui lui a permis de tenir une partie de sucre au marché public dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de la paroisse.

M. Jean-Marie Boisvert annonce à la population de Drummondville que le site d'enfouissement de St-Nicéphore est ouvert depuis 17 heures ce jour, 2 juin 1986, et que la population peut aller y déposer des déchets.

500/6/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 17 mai au 2 juin 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 712 438,92 \$.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ



501/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'Église baptiste de la foi soit autorisée à utiliser le parc Milette de St-Jean-Baptiste pour la tenue d'un pique-nique le 6 juillet 1986, en permettant toutefois le déroulement des activités habituelles à cet endroit; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

502/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Atelier du Logement Communautaire des Bois-Francs à tenir une fête champêtre, samedi le 21 juin 1986, au parc Woodyatt, de 15 heures à 20 heures, en permettant toutefois le déroulement des activités habituelles à cet endroit; le tout suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

503/6/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) à tenir un lave-auto au marché public le 14 ou le 21 juin 1986 dans le cadre d'un échange entre Drummondville et Niagara Falls, et à utiliser les services publics disponibles à cet endroit; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

504/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville reçoive en réception civique les dirigeants de la Fédération Equestre et les délégués régionaux, samedi le 16 août 1986 à 10 heures.

De plus, autorisation est accordée de tenir un feu de joie sur les terrains du C.E.E.P.A.S lors d'une journée où se déroulera la compétition hippique.

Les services seront fournis suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

505/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Comité des fêtes du Canada soit autorisé à tenir une manifestation le 30 juin ou le 1er juillet 1986 en cas de pluie au parc Ste-Thérèse et qu'à cette occasion, l'utilisation du parc et du chalet soit permise. Un feu de joie pourra également être allumé.

L'organisme est par la présente autorisé à faire auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec, pour cet événement, une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les limites du parc.

Les services seront accordés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ



506/6/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. à tenir des festivités estivales du 7 au 10 août 1986 dans le parc St-Étienne, en permettant toutefois le déroulement des activités habituelles à cet endroit; le tout suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

L'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. est par la présente autorisée à solliciter auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec, pour cet événement, une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les limites du parc St-Étienne.

ADOPTÉ

507/6/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. à tenir son tournoi de balle au parc St-Étienne du 14 au 17 août 1986, le tout suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

L'Association des Loisirs St-Philippe de Drummondville Inc. est par la présente autorisée à solliciter auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec, pour cet événement, une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les limites du parc St-Étienne.

ADOPTÉ

508/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Kino-Québec à organiser, de concert avec la Boutique du Vélo, une compétition de cyclisme régionale, mercredi le 11 juin 1986 de 18 heures à 20 heures, dans le quadrilatère formé des rues St-Damase, 18e Avenue, St-Laurent et 20e Avenue. Lesdites rues seront fermées pour l'occasion.

Les services de la Ville seront fournis suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

509/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. à faire auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les environs du chalet de l'aéroport ou du hangar, lors de la rencontre des avions expérimentaux qui se tiendra à l'aéroport de Drummondville les 19 et 20 juillet 1986.

ADOPTÉ

510/6/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à faire la vente de billets de porte à porte pour le 20e Bal du chien chaud dans le secteur de Drummondville-Ouest, du boulevard Garon à la Transcanadienne, incluant le Domaine du Boulevard.

ADOPTÉ



511/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, au congrès de l'Association québécoise des agents du bâtiment (A.Q.A.B.) qui se déroulera à Jonquière du 10 au 13 juin 1986.

ADOPTÉ

512/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fabrique St-Joseph à tenir, dans le cadre de la fête des pères, une activité au parc St-Joseph le 15 juin 1986. Permission est par la présente accordée de procéder à la fermeture de la rue St-Marcel pendant la durée de cette activité; le tout suivant la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

513/6/86

Attendu que la loi "Railway Relocation and Crossing Act" a été adoptée par le gouvernement du Canada pour faciliter la relocalisation de voies ferrées dans les visées expansionnistes et urbanistiques des municipalités;

Attendu que la requête en relocalisation de voies ferrées (Phase I) de la Ville de Régina exige une application concrète de ladite loi (RRCA) et que cet exercice déterminera la portée des principes établis et défendus par ladite loi;

Attendu que les compagnies de chemins de fer nationaux ont, de façon répétée et délibérée, tenté d'empêcher ou de retarder indûment le processus de relocalisation de voies ferrées (Phase I) de la Ville de Régina;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la Ville de Régina dans sa phase I de relocalisation de voies ferrées entreprise suivant la loi "Railway Relocation and Crossing Act" et qui cherche à faire établir les principes fondamentaux qui veulent que:

- 1° Une municipalité a le droit de présenter une demande pour relocaliser les voies ferrées à l'intérieur des limites de la loi (RRCA), avec ou sans le consentement des compagnies ferroviaires;
- 2° Une municipalité a le droit de planifier une infrastructure de transport par chemin de fer compatible avec son plan de développement et les aspirations de ses citoyens;
- 3° Une municipalité a le droit, à condition que les chemins de fer demeurent un tout et ne subissent pas de perte pendant quinze (15) ans et tel que stipulé dans la loi (RRCA), de recevoir les terrains ainsi libérés par une relocalisation de voies ferrées.

De plus, la Ville de Drummondville insiste auprès de la Commission des Transports du Canada pour qu'elle fixe le plus tôt possible la date d'une audience publique pour entendre la requête de la Ville de Régina relative à sa phase I de relocalisation de voies ferrées faite en vertu de la loi "Railway Relocation and Crossing Act".

ADOPTÉ

514/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la corporation de la Cité des Loisirs dans sa demande de subvention auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche relative à ses besoins en immobilisation et à sa reconnaissance comme centre de plein air subventionnable selon les programmes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉ



515/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie l'Association de la paralysie cérébrale dans sa présentation de projet (Loisirs intégrés, Phase I, II et III) au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

516/6/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la corporation Amitié Tournesol Inc. dans sa présentation de projet au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du Programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

517/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le tirage au sort effectué en après-midi, le 2 juin 1986, et établissant le remboursement par anticipation des obligations portant les numéros:

M-127, M-128, M-130, M-133, M-136, M-138, M-139, M-142,
M-143, M-145, M-146, M-147, M-148, M-150, M-151, M-152,
et M-155,

soit et est accepté. La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement par anticipation prévu de 17 000 \$ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉ

518/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde la somme de 500 \$ à l'Exposition de Drummondville pour défrayer le coût du cocktail et du buffet offerts lors de l'ouverture officielle de l'Exposition agricole, le 18 juin 1986 à 20h30, au Centre d'Expositions et d'Enchères.

ADOPTÉ

519/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un soutien financier de 300 \$ au Royal Junior de Drummondville dans la foulée des efforts qui sont faits pour consolider le déficit accumulé.

ADOPTÉ

520/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète un espace de publicité (maximum de 100 \$) pour souhaiter la bienvenue dans le programme du concours hippique organisé par l'Association québécoise du Quater Horse qui se déroulera au C.E.E.P.A.S. du 19 au 23 juillet 1986.

ADOPTÉ



521/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Francine Jasmin, notaire, pour rédiger un acte d'acquisition du parc St-Jean-Baptiste, propriété de la Commission Scolaire de Drummondville, et pour effectuer toutes les recherches qui s'imposent.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.

ADOPTÉ

522/6/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin pour effectuer la description technique d'un terrain constituant le prolongement de la rue Taillon, et d'autres terrains, appartenant à MM. Alphée et Théode Cardin (P.A.A.T. III).

ADOPTÉ

523/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'évaluateurs agréés Gougeon & Turcotte pour l'évaluation de terrains à être acquis de MM. Alphée et Théode Cardin (Prolongement rue Taillon et autres terrains).

ADOPTÉ

524/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 408/5/86 adoptée par la Ville de Drummondville lors de sa séance régulière du 5 mai dernier, soit modifiée de façon à ce que la Ville de Drummondville acquière les lots numéros 124-49 Ptie, 124-50, -51, -52, -53, -54 et -55 du cadastre du Canton de Grantham au lieu de ceux mentionnés à la résolution originale.

ADOPTÉ

525/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Germain Jutras, avocat, pour la représenter devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec dans la contestation présentée par la compagnie Dominion Textile pour l'année d'évaluation 1986.

Mme Francine Ruest-Jutras demande d'inscrire sa dissidence sur cette proposition.

ADOPTÉ

526/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les actes afférents à l'acquisition par la Ville, pour la somme nominale de 1,00 \$, des terrains nécessaires à l'installation des services d'aqueduc et d'égouts, et des fossés pour la desserte du projet de Les Immeubles Rovin Inc. et plus spécialement:



- A) les lots 172-16, -48 et -108, Grantham
- B) le lot 172-154 Ptie, Grantham
- C) le lot 173-30 Ptie, Grantham
- D) le lot 173-61 Ptie, Grantham
- E) le lot 172-123 Ptie, Grantham;
- F) le lot 172-32 Ptie, Grantham;

tous ces terrains appartenant à la Succession Edgar Larocque.

ADOPTÉ

527/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue des protocoles d'entente avec les organismes de loisir de quartiers relativement au programme d'activités estivales et aux versements d'une subvention de 800,00 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville lesdits protocoles d'entente.

ADOPTÉ

528/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Technologie Rasakti 2416-5391 Québec Inc. un terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt (Ptie 280) aux plan et livre de renvoi officiels du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Sud du lot 280-4 (rue) du Canton de Grantham; de là, vers le Nord-Ouest, selon un gisement de deux cent soixante-neuf degrés et vingt-neuf minutes (269°29'00"), une distance de dix-neuf mètres et trente-cinq centièmes (19,35 m), tel point étant appelé le point de départ; de là, vers le Nord-Ouest, selon un gisement de deux cent soixante-neuf degrés et vingt-neuf minutes (269°29'00"), une distance de soixante-cinq mètres et soixante-dix centièmes (65,70 m); de là, vers le Sud-Ouest, selon un gisement de cent quatre-vingt degrés et vingt-sept minutes (180°27'00"), une distance de soixante-sept mètres (67,00 m); de là, vers le Sud-Est, selon un gisement de quatre-vingt-neuf degrés et vingt-neuf minutes (89°29'00"), une distance de soixante-quinze mètres (75,00 m); de là, vers le Nord-Est, selon un gisement de vingt-sept minutes (0°27'00"), une distance de cinquantesep mètres et soixante-dix centièmes (57,70 m); de là, vers le Nord, suivant un arc de cercle à gauche de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon, une distance de quatorze mètres et cinquante et un centièmes (14,51 m) pour revenir au point de départ.

Ce terrain contenant cinq mille cinq mètres carrés et six dixièmes (5 005,6 m.c.) en superficie est borné comme suit: vers le Nord-Est par le lot 280-4 (rue Rocheleau), vers l'Est et le Sud-Est par le lot 280-5 (rue Power) et vers le Sud-Ouest et le Nord-Ouest par d'autres parties du lot 280.

Les dimensions et superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description préparés par l'arpenteur-géomètre Pierre Grondin le 27 mai 1986, portant le numéro de dossier 149 et le numéro de minute 346; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit huit mille cinquante-neuf dollars et deux cents (8 059,02 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. La Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit cent onze dollars et trente-cinq cents (811,35 \$) sur ce montant, dont quittance pour autant.

AMENDÉE
PAR RÉS.
668/7/86



Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant un ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'engage à céder un droit de passage et une servitude pour les services d'utilité publique sur le terrain acquis à l'endroit le plus approprié compte tenu de l'ensemble des servitudes contiguës déjà consenties.

L'acquéreur, ses ayants droit et acquéreurs subséquents s'engagent, par les présentes, à ne pas se départir des lots acquis aux termes des présentes jusqu'à ce qu'ils aient été construits conformément aux prescriptions du paragraphe suivant, sauf à un prix identique à celui payé à la Ville; tout montant excédentaire devant être remis à la Ville de Drummondville intégralement.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus six (6) mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'environ 6 000 pieds carrés.

Si les présents acquéreurs ou leurs ayants droit, durant une période de 20 ans à compter de la signature des présentes, désirent vendre à des tiers, après réalisation de la condition mentionnée au paragraphe précédent, une partie non construite du terrain présentement vendu, ils devront d'abord l'offrir par écrit à la présente venderesse au prix présentement payé pour cette partie de terrain. La présente venderesse aura un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre, pour l'accepter ou la refuser.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Denis Gariépy; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

529/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés à présenter au ministère de l'Environnement pour approbation les plans concernant la construction d'infrastructures sur la rue Farrell et la construction d'un égout pluvial, la construction d'une tranchée drainante et le creusement d'un fossé à l'intérieur des limites du parc Roland Tessier.

ADOPTÉ

530/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville exprime son approbation et accueille à Drummondville l'organisme Jeunesse Canada-Monde dans le cadre du projet de travaux communautaires par les jeunes du Canada et du Zaïre.

ADOPTÉ



531/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville engage à l'essai pour une période de 6 mois, avant d'avoir sa permanence, Mlle Marie-Claude Martel, à titre de responsable du secteur d'urbanisme au Service de l'habitation. Mlle Marie-Claude Martel sera classée administrateur VI, professionnel, au salaire de 30 767 \$ à l'embauche.

ADOPTÉ

532/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville confie l'entretien du parc St-Frédéric à la Maison de Quartier Richelieu pour un montant de 800 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Maison de Quartier Richelieu.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait un rapport mensuel comparatif et cumulatif avec le mois de mai de l'année précédente concernant les permis de construction émis. Tout laisse présager une année sans précédent.

533/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte tel que rédigé le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 21 mai 1986.

ADOPTÉ

534/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les propositions du Comité de Toponymie qui s'est réuni le 21 mai 1986 et plus précisément, accepte de nommer les rues:

- lot 124-264: Rue "Belleau" en l'honneur de Narcisse Belleau, lieutenant-gouverneur du Québec en 1867;
- lot 124 Ptie: Rue "Fiset" en l'honneur de Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur du Québec de 1939 à 1950;
- lot 167-87: Rue "Roberge" en l'honneur de J.F. Roberge, secrétaire lors de la fondation en 1889 de L'Union St-Joseph de Drummondville devenue en 1957 L'Union-Vie.

ADOPTÉ

535/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte de céder à la compagnie Bell Canada des conduites souterraines mises en place dans certaines rues dans le cadre du programme ReviCentre. Ladite compagnie assumera les frais d'entretien et d'opération des conduites souterraines.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les actes afférents.

ADOPTÉ



536/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville désigne M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation, comme représentant de la Ville au procès-verbal de bornage à être exécuté pour le terrain situé au coin des rues Cockburn et Dorion. M. Florent Fréchette est par la présente habilité à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

537/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adresse une demande au Solliciteur Général du Québec, l'honorable Gérard Latulippe, pour qu'il accorde à la Ville, lors du Festival mondial de folklore de Drummondville 1986, l'aide et le support de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

538/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville destitue Mme Louiselle Laquerre de ses fonctions de directrice des communications et des relations publiques de la Ville. Mme Louiselle Laquerre cesse d'être à l'emploi de la Ville à partir de la présente.

ADOPTÉ

539/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville engage M. Raymond Fortin, à titre temporaire, pour surveiller les travaux de rénovation à être réalisés sur 3 maisons de Téléglobe, propriété de la Ville de Drummondville.

M. Raymond Fortin sera rémunéré suivant les dispositions de la convention collective des employés de la Ville.

ADOPTÉ

Monsieur le maire Serge Ménard se fait le porte-parole de tout le Conseil pour féliciter M. J.-Bruno Smith pour sa récente nomination comme directeur de la Caisse Populaire St-Prédéric.

540/6/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 450 000 \$ pour défrayer le coût de travaux à être exécutés à l'occasion du programme ReviCentre, secteur St-Joseph.

Coût des travaux	360 000 \$
Honoraires professionnels	54 000 \$
Frais de financement	<u>36 000 \$</u>
TOTAL:	450 000 \$

541/6/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1781 a été donné (réf: 484/5/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier adjoint fait un résumé du règlement No. 1781 divisant la municipalité en 9 districts électoraux pour l'élection de novembre 1987.



Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

542/6/86

Lecture est donnée du règlement No. 1782 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-66 à même le secteur de zone CA-59 ainsi abrogé et une partie du secteur de zone RC-63.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1782 a été adopté par la résolution no. 427/5/86 le 5 mai 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1782 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 5 mai 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1782 a été régulièrement donné le 20 mai 1986 (réf: 481/5/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 2 juin 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1782;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 2 juin 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble visé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1782 et ce de 9 heures à 19 heures les 7 et 8 juillet 1986.

543/6/86

Lecture est donnée du règlement No. 1783 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-15 à même une partie du secteur de zone RC-30.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1783 a été adopté par la résolution no. 428/5/86 le 5 mai 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1782 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 5 mai 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1783 a été régulièrement donné le 20 mai 1986 (réf: 482/5/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 2 juin 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1783;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 2 juin 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble visé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1783 et ce de 9 heures à 19 heures les 7 et 8 juillet 1986.

544/6/86

Lecture est donnée du règlement No. 1790 décrétant un emprunt de 59 000 \$ pour l'achat d'une partie de la rue Cloutier et des infrastructures y incluses, propriété de la compagnie Sogorex Inc.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier adjoint ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1790 et ce de 9 heures à 19 heures les 16 et 17 juin 1986.

Divers

A- M. Lindor Letendre annonce la campagne de souscription que lance le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste du 6 au 24 juin 1986 et sollicite la générosité de la population.

B- M. Jean-Marie Boisvert souligne un événement exceptionnel, soit le 40e anniversaire de mariage de MM. et Mmes Bertrand Lahaie, Jean-Paul Lahaie, Émile Lahaie et Ernest Hébert. Il s'agit de 4 membres d'une même famille qui se sont mariés la même année en 1946 et qui fêtaient tout dernièrement cet heureux événement.

Le Conseil adresse unanimement à toutes ces personnes ses félicitations les plus sincères.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Remerciements à M. Laurent Bernier pour sa grande disponibilité et son grand dévouement.
- Félicitations à M. J.-Bruno Smith pour sa récente nomination au poste de directeur de la Caisse Populaire St-Frédéric.
- (Items nos 14 et 15) Loisirs St-Philippe et demande de permis d'alcool.
- (Item no. 47) Rénovation de 3 maisons sur le terrain Téléglobe.
- Programme d'assainissement des eaux et nettoyage du ruisseau Cacouna.
- Prolongement du tuyau d'égout de 60" du boulevard Lemire jusqu'à la route no. 139.
- Développement du Domaine Cherbourg.
- État de vétusté de la 118e Avenue et de la taverne Roland située dans ce même secteur.
- Fourniture de fleurs aux citoyens de Drummondville.
- Drummondville, une ville unifiée.



- Intervenant: M. Eugène Corriveau, 506 Notre-Dame.

-Accident au marché public.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au **lundi 16 juin 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Diagne
.....
Greffier adjoint

Serge Grenard
.....
Maire

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Jacques Dionne, avocat, domicilié au 1920 Chemin du Golf ouest, Drummondville, Québec, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, jure que j'agirai en ma qualité de greffier de la Ville de Drummondville fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection. Ainsi que Dieu me soit en aide!

SIGNÉ:.....

Jacques Dionne

Je, soussignée, Thérèse Cajolet, secrétaire archiviste, domiciliée au 870 rue De Laval à Drummondville, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Evangiles, le serment d'office, à Drummondville, ce quinzième jour du mois de janvier mil neuf cent quatre-vingt-sept.

SIGNÉ:.....

Thérèse Cajolet

Commissaire à l'assermentation
#68215

Table with multiple columns and rows, mostly empty or faintly visible.

1

2

3

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

16 juin 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 16 juin 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur du Service des opérations et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier adjoint, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier adjoint récite la prière.

Monsieur le maire Serge Ménard décrète "Les 10 jours du baseball mineur à Drummondville" du 20 au 30 juin 1986. Monsieur le maire profite de cette occasion pour lancer la campagne de financement du baseball mineur qui se déroulera pendant cette période. Le Conseil souhaite bon succès aux organisateurs de cette activité de financement.

545/6/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 2 juin 1986 à 19H45; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

546/6/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 juin 1986; il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

547/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 9A. Félicitations à M. Vincent Riendeau (M. Edward St-Pierre).
- 47A. Souscription publique pour le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste (M. Lindor Letendre).

ADOPTÉ

M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, invite à tour de rôle les 6 nouveaux policiers de la Ville à venir se présenter et parler de l'emploi qu'ils occuperont désormais à la Ville.



- Policiers patrouilleurs: MM. Raymond Gagnon et Noris Dionne.
- Policiers répartiteurs: MM. Sylvain Vincent, Jocelyn Bédard et Guy Ritcher et Mlle Lauraine Letarte.

M. le directeur J.-Marcel Lefebvre excuse Mlle Lauraine Letarte qui est retenue à l'Institut de Police du Québec pour un cours intensif de formation.

M. le maire Serge Ménard remet un certificat de citoyen émérite à M. Réjean Paul-Hus, sergent au Service de la sécurité publique de la Ville, pour l'acte de bravoure qu'il a posé en avril 1985 lors d'un vol à main armée.

Pour ce même acte de bravoure, M. Réjean Paul-Hus a reçu du Solliciteur Général du Québec la médaille pour action méritoire. C'est un honneur qui rejaillit sur le corps policier et toute la population de Drummondville.

Le Conseil est unanime et applaudit chaleureusement le sergent Réjean Paul-Hus.

M. le maire Serge Ménard félicite M. Marcel Bundock pour sa récente nomination comme président du conseil d'administration du Conseil du Patronat du Québec. Il s'agit d'un précédent en ce domaine et tout Drummondville profite de cet honneur.

M. le maire Serge Ménard félicite M. Serge Boisvert, citoyen de Drummondville, pour sa brillante participation au succès du Club Le Canadien de Montréal qui a remporté la coupe Stanley le 24 mai 1986 à Calgary. Drummondville est fière de M. Serge Boisvert.

M. Edward St-Pierre se fait le porte-parole du Conseil pour féliciter M. Vincent Riendeau qui avait été appelé comme gardien de but substitut par le Club Le Canadien de Montréal lors des éliminatoires de la coupe Stanley. M. Vincent Riendeau a l'étoffe d'un grand joueur et sa persévérance lui permettra peut-être, dans un proche avenir, de faire partie de l'alignement régulier du "Bleu/Blanc/Rouge".

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 2 juin 1986):

- DÉNEIGEMENT 1986-1987, 1987-1988 & 1988-1989 (TP-86-11)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix annuel</u>		
	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>	<u>Secteurs 1 & 2</u>
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE Boul. Terra Jet St-Cyrille	33 598,90 \$	34 799,58 \$	68 395,54 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	-	-	82 089,10 \$
. MARIER & FILS LTÉE 486 rue Cockburn Drummondville	34 028,34 \$	33 985,70 \$	68 000,73 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	38 901,80 \$	34 333,60 \$	70 619,85 \$

548/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Société J.G. Lefebvre & Frères Ltée** soit retenue pour le secteur 1 au montant de 33 598,90 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution des travaux de déneigement.

ADOPTÉ

549/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Marier & Fils Ltée** soit retenue pour le secteur 2 au montant de 33 985,70 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution des travaux de déneigement.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, rappelle que le dossier des M.R.C. sera traité d'une façon globale une fois que le ministère aura été en mesure de prendre connaissance des rapports déposés par les différents comités mis sur pied pour traiter le sujet.
- Environ 400 résidents (parents et enfants) des rues Alexandre, Cardin et Biron, signataires d'une pétition, demandent qu'une limite de vitesse de 20km/heure soit décrétée pour ce secteur et que des panneaux sensibilisant les conducteurs à la présence d'enfants soient installés. De plus, la requête presse le Conseil de clôturer la bordure ouest de la rivière Noire.
La requête relative à la circulation est transmise au Comité de Circulation pour étude et recommandation. En ce qui concerne la clôture, le Service des travaux publics analyse présentement la demande. Le Conseil attend ces études avant de prendre une position définitive.
- Deux citoyens de la rue des Plaines, Mme Hélène Pinard et M. Berthier Lavoie, désapprouvent la décision du Conseil de faire certains travaux d'agrandissement de la rue. Ces travaux ont été décrétés suite à la demande répétée de M. Robert Payette, résident de la rue des Plaines.
M. André Paquet, directeur du Service des opérations, a été mandaté par le Conseil pour rencontrer Mme Pinard et M. Lavoie afin de trouver une solution élégante pour les parties en cause.
- Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, annonce à la Ville que le gouvernement du Québec a alloué une enveloppe budgétaire de 324 000 \$ dans le cadre du programme Loginove. Ce budget devrait toucher quelque 45 logements et devra être engagé avant le 1er juillet 1986.
- Les élèves de 502 de l'école St-Nicéphore rappellent au Conseil qu'ils célèbrent en 1986 l'année de la paix et ils incitent tous les dirigeants à rechercher cette paix si chère à tous.



550/6/86

- La Société d'Arthrite donne de l'information sur cette maladie qui frappe plus de 972 000 personnes au Québec dont 19 000 enfants de moins de 15 ans. Elle profite de cette opportunité pour demander qu'une personne soit responsable d'une sollicitation auprès des employés municipaux et invite la Ville à contribuer à cette campagne de financement.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville contribue à la campagne annuelle de financement de la Société d'Arthrite pour une somme de 100 \$ et confie au Service du personnel le soin de trouver une personne pour solliciter les employés municipaux.

ADOPTÉ

- M. Gérard Montour remercie les Services récréatifs et communautaires de la Ville pour la précieuse collaboration accordée lors de l'organisation de la hotdogerie et la bavaroise le 17 mai dernier au Centre Marcel Dionne. M. Gérard Montour souligne spécialement le soutien de MM. Jean-Jacques Paradis, André Paquet et Robert Lafrenière.
- M. Gilles Brousseau remercie le Conseil pour la lettre de félicitations qui lui a été adressée dernièrement et qui souligne son dévouement dans le secteur du hockey mineur. M. Brousseau fait état de l'admirable soutien qu'il reçoit de 5 personnes qui font partie de la haute direction de l'équipe.
- Le Festival mondial de folklore de Drummondville remercie la Ville pour son importante contribution au spectacle de pyrotechnie musicale.

551/6/86

- L'école Christ-Roi demande à la Ville de Drummondville la présence d'un brigadier adulte à l'intersection du boulevard Mercure et de la 11e Avenue, devant l'école Christ-Roi, aux heures d'entrées et de sorties des classes.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que cette demande soit transmise au Comité de Circulation de la Ville pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

- La Société Historique du Centre du Québec Inc. remercie la Ville pour l'intérêt et l'attention qu'elle a portés aux vieux documents trouvés dans les immeubles construits sur les terrains de la Marconi-Télé globe.

552/6/86

- La corporation Maison Habit-Action de Drummondville Inc., organisme visant à consolider et développer les services aux jeunes drummondvillois en difficulté, demande à la Ville d'appuyer la demande de financement de la corporation auprès du Service de soutien aux organismes communautaires du gouvernement provincial.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de financement adressée par la corporation Maison Habit-Action au Service de soutien aux organismes communautaires du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

- 23 citoyens de la 118e Avenue demandent au Conseil, par pétition, de faire la rénovation complète de la rue et non seulement jusqu'à la rue Fabre.



553/6/86 - Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. demandent l'autorisation de la Ville pour souligner de façon officielle l'ouverture des nouveaux équipements (piscine et chalet) le 21 juin 1986 de 13 heures à 17 heures. Un permis de boisson est demandé pour l'occasion.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. à tenir des activités spéciales, samedi le 21 juin 1986 de 13 heures à 17 heures, dans le cadre de l'inauguration des nouveaux équipements de loisir (piscine et chalet). Permission est accordée par la présente de faire auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans l'enceinte du terrain de la piscine du parc St-Joseph. Les services sont accordés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

554/6/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 31 mai au 1er juillet 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 2 032 724,43 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

555/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, au congrès de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec inc. qui se tiendra à Québec les 2, 3 et 4 octobre 1986.

ADOPTÉ

556/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le cirque Vargas des États-Unis d'Amérique à installer son chapiteau dans le stationnement des Galeries Drummond afin d'y donner 5 représentations le mardi 15 et le mercredi 16 juillet 1986.

ADOPTÉ

557/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la SIDAC Quartier St-Joseph à tenir une activité de plein air le 5 juillet 1986 au coin des rues St-Marcel et St-Jean, dans le cadre du Festival mondial de folklore.

La fermeture des rues St-Marcel et St-Jean sera faite suivant les recommandations du Service de la sécurité publique de la Ville et les services sont accordés selon la politique de soutien aux manifestations populaires.

ADOPTÉ



558/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les détenteurs de permis de vente et de consommation d'alcool situés sur le parcours du défilé de jour (6 juillet 1986) et de nuit (10 juillet 1986 ou le 11 juillet en cas de pluie) du Festival mondial de folklore de Drummondville (en partant du parc Ste-Thérèse pour se rendre au parc Woodyatt en empruntant le boulevard Mercure, les rues Lindsay, Marchand, Hériot et Dupont), à se pourvoir auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec d'une extension de permis ou d'un nouveau permis pour vendre des boissons alcooliques en dehors de leur établissement mais sur un terrain contigu à celui-ci, lors desdits défilés.

ADOPTÉ

559/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les Services récréatifs et communautaires à prêter, selon la politique déjà établie par le Conseil, 2 estrades à la corporation municipale de St-Majorique.

ADOPTÉ

560/6/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc. à tenir le Festival de l'épi au parc Guilbault le 14 ou le 15 août 1986 en cas de pluie. Permission est par la présente accordée au Comité des Loisirs de faire auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec une demande de permis de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les limites dudit parc. Les services sont autorisés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

561/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Conseil de l'Age d'Or Région Centre du Québec Inc. à tenir une journée participative au parc Woodyatt le 7 août 1986 dans le cadre des Jeux d'été du Québec.

Les services sont accordés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

562/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association du baseball mineur de Drummondville à lancer sa campagne de financement qui se tiendra du 20 au 30 juin 1986 dans la Ville de Drummondville.

Par la présente, la Ville veut également contribuer à cette souscription publique en accordant une somme de 200 \$.

ADOPTÉ

563/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le club cyclisme "La Boutique du Vélo de Drummondville" à tenir une compétition régionale de cyclisme le 10 août 1986, dans le cadre de la finale régionale des Jeux du Québec.



Les cyclistes emprunteront les rues Daniel, boul. Mercure, 106e Avenue et 111e Avenue. Ces rues seront fermées en tenant compte des recommandations du Service de la sécurité publique.

Les services sont accordés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

564/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Optimiste de St-Simon à organiser un défilé dans le secteur de Drummondville-Sud le 1er ou le 2 juillet 1986 pour souligner l'ouverture des parcs et le début des activités estivales. Les services sont autorisés suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

565/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le club de baseball "Les Olympics de Drummondville" à faire auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec une demande de vente d'alcool et de consommation d'alcool dans les gradins du stade de baseball de Drummondville du mois de juin au mois de septembre 1986.

ADOPTÉ

566/6/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de Drummondville à installer les chapiteaux nécessaires pour le déroulement du Festival 1986, aux endroits prédéterminés avec le Service de l'habitation de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

567/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 1013/12/85 de la séance régulière du 9 décembre 1985. La Ville renonce à tous les droits de rachat ou de premier refus qu'elle peut avoir sur la propriété du 600 rue Janelle, propriété de la compagnie Motelin, en vertu des actes de vente enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, sous les numéros 247154, 251948 et 256733.

La Ville autorise par la présente la compagnie Motelin Inc. à vendre à la compagnie Kinburn Industrial Corporation les lots 166D-23 et 167-84 (nouvelle division) du cadastre du Canton de Grantham avec bâtisse, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 600 rue Janelle.

La Ville autorise également par la présente la radiation des clauses résolutives mentionnées aux actes susdits et enregistrés à la division d'enregistrement de Drummond.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la renonciation ou aux autorisations faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ



568/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 453/5/85 adoptée lors de la séance régulière du 27 mai 1985 soit amendée de façon à ce que le lot désigné soit le lot 126-3-377 du cadastre du Canton de Grantham plutôt que le lot 126-3-381.

ADOPTÉ

569/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande assistance à la Ville de St-Hubert pour que cette dernière favorise la Ville de la présence de 4 policiers motocyclistes lors des défilés du Festival mondial de folklore de Drummondville 1986.

ADOPTÉ

570/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'achat de billets de promotion du Théâtre Les Ancêtres pour un montant de 200 \$, afin de souligner d'une façon particulière le 10e anniversaire du théâtre et le merveilleux travail réalisé par Mme Margot Jacob Dor et M. Georges Dor pendant toutes ces années.

ADOPTÉ

Monsieur le maire Serge Ménard désigne Me Jacques Dionne, avocat, comme étant la personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et lui délègue les pouvoirs afférents.

Les présentes désignation et délégation abrogent à toutes fins que de droit celles faites à M. Laurent Bernier, mais n'influencent d'aucune façon celles faites à M. J.-Marcel Lefebvre et reliées aux affaires de nature policière.

571/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, et ce après avoir reçu l'approbation préalable du ministre des Affaires municipales, les formules de cautionnement nécessaires pour garantir un emprunt supplémentaire de 50 000 \$ de la Société d'Agriculture du District de Drummond relatif à l'aménagement du terrain d'exposition de Drummondville.

La présente résolution est reliée à la résolution no. 358/4/86 adoptée par la Ville lors de la séance régulière du 21 avril 1986.

ADOPTÉ

572/6/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue un contrat d'exécution d'oeuvre d'art avec Mme Suzanne Gagné, créateur désigné par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre du règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec, dans le cadre des rénovations et réfections du Centre Culturel de Drummondville.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit contrat d'exécution.

ADOPTÉ

573/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue avec la compagnie Cascades Inc. un protocole d'entente pour l'aménagement et l'entretien du parc Antonio Lemaire.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

574/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés à présenter les plans et devis de la lère phase de développement du site Téléglobe au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

575/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 7 000 \$ à l'organisation du site Kounak pour permettre la mise sur pied d'un programme d'animation à cet endroit pour l'été 1986.

ADOPTÉ

576/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 1 000 \$ au club de baseball junior AAA Les Olympics de Drummondville pour la saison 1986.

ADOPTÉ

577/6/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme d'ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. pour la préparation des plans et devis, ainsi que des appels d'offres et la surveillance des travaux de réfection d'éclairage du parc Frigon.

ADOPTÉ

578/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation des plans et devis et des appels d'offres et pour la surveillance des travaux de prolongement de la rue Foster. La présente autorise la firme Hamel, Beaulieu et Associés à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ



579/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël pour la préparation des descriptions techniques des terrains industriels à être vendus par la Ville, ainsi que des droits de passage et servitudes d'utilités publiques à être consentis par la Ville dans le parc industriel régional de Drummondville ou sur les autres terrains à vocation industrielle, propriété de la Ville de Drummondville.

ABROGÉE
PAR RÉS.
615/8/92

ADOPTÉ

580/6/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. André Camirand, architecte, pour la préparation et la rénovation des 3 résidences au site Téléglobe.

ADOPTÉ

581/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'assure les services professionnels de Me Jean Côté, avocat, pour la représenter devant la Commission municipale du Québec relativement à l'appel de congédiement logé par Mme Louiselle Laquerre.

ADOPTÉ

582/6/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité de Circulation tenue le 21 mai 1986 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

583/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme Me Jacques Dionne, avocat, au poste de greffier de la Ville de Drummondville et directeur du Secrétariat et que sa rémunération soit ajustée conformément à la politique salariale de la Ville. Cette nomination est effective en date du 16 juin 1986.

ADOPTÉ

584/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Denis Savoie, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1792 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier certaines règles relatives aux usages autorisés dans la cour avant minimale, dans la cour latérale minimale et à l'aménagement extérieur dans la zone IB, d'ajouter de nouvelles définitions de termes, de nouvelles normes pour la largeur des accès, la longueur des motels industriels, les accès aux cours arrières et des dispositions particulières à un secteur de zone IB, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ



585/6/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1793 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 afin d'en modifier certaines règles relatives aux cessions de terrain pour fins de parc ou terrain de jeux et à la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égouts, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

586/6/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 150 000 \$ pour exécuter les travaux de prolongement de la rue Foster.

Travaux	130 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>20 000 \$</u>
TOTAL:	150 000 \$

587/6/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 120 000,00 \$ et décrétant des travaux d'infrastructures pour le développement du site Téléglobe, Phase I.

Travaux	953 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>167 000 \$</u>
TOTAL:	1 120 000 \$

588/6/86

Lecture est donnée du règlement No. 1791 décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrains Amer Sport International) et un emprunt de 180 000 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait état de la campagne de souscription qui se déroule présentement au bénéfice du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville. Malgré le bon déroulement de la campagne, M. Lindor Letendre souligne qu'il reste encore beaucoup à ramasser et sollicite la générosité de la population drummondvilloise.

M. Denis Savoie souligne la parution et la distribution d'un feuillet d'information municipale "Un monde en action" et rappelle les sujets visés, soit:

- le nettoyage des terrains vacants;
- le concours "Villes, villages et balcons fleuris";
- le règlement d'utilisation de l'eau potable.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.



- Information sur le plan d'aménagement du site Téléglobe.
M. le maire annonce qu'une séance d'information sera tenue sur le sujet avant la séance régulière du 7 juillet prochain. La convocation se fera par la presse locale et le poste radiophonique local.
- Panneaux-réclame - vitrine sur l'autoroute 20.
- Position du député Jean-Guy St-Roch concernant le boulevard St-Joseph à 2 voies à partir du boulevard Jean-de-Brébeuf.
- Serres municipales pour fournir des fleurs aux citoyens de Drummondville.
- Préparatifs du Festival mondial de folklore de Drummondville.

- Intervenant: M. Gilles Fontaine, résident de la 118e Avenue.

- Rénovation complète de la 118e Avenue plutôt que partielle.
- Consultation préalable des résidents de la 118e Avenue avant de réaliser les travaux.
- Autorisation de retarder de 2 à 3 ans les travaux actuels de la 118e Avenue pour permettre une rénovation complète.
- Demande de faire pression pour la rénovation ou la démolition de la bâtisse (L'Escapade) au coin de la rue Fabre et de la 118e Avenue.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Bonne initiative que la présentation des nouveaux policiers.
- Félicitations au sergent Réjean Paul-Hus du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville.
- Félicitations à M. Laurent Bernier.
- (Item no. 16) Autorisation aux détenteurs de permis de vente d'alcool pour les défilés du Festival mondial de folklore.
- Désuétude du quartier St-Philippe.
- (Item no. 30) Cautionnement de l'emprunt de 50 000 \$ de la Société d'Agriculture du District de Drummond.
- Cocktail offert par la Ville au congrès du porc - C.E.E.P.A.S.
- Contribution de la Ville à la mesure de ses moyens.
- Coupure provinciale de subventions à la bibliothèque municipale.
- Membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.
- Séance d'information sur la phase I de l'aménagement du site Téléglobe.
- Opposition aux serres municipales.

M. J.-Bruno Smith annonce le départ de M. Maxime Poulin, commissaire industriel, à l'emploi de la S.D.E.D. depuis 2 ans. M. J.-Bruno Smith, au nom du Conseil, souligne le dévouement et le professionnalisme de M. Maxime Poulin et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 7 juillet 1986, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

23 juin 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 23 juin 1986, à 16h30, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur du Service des opérations et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

589/6/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

590/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise des travaux supplémentaires au Centre Culturel de Drummondville, lesdits travaux étant décrits comme suit:

A) S.P.D.I.:	3 500,00 \$
Ragrée la pelouse autour du Centre Culturel;	
B) PAUL SAVARD INC.:	1 664,04 \$
Fournir et installer 12 lampadaires;	
C) J.G. PÉRUSSE:	3 500,00 \$
Refaire stucco, marquise et entrée principale;	
D) DESHAIES & RAYMOND INC.:	1 628,82 \$
Surveillance des travaux;	<hr/>
TOTAL:	10 292,86 \$

et qu'une appropriation monétaire de 10 292,86 \$ soit consentie à même les fonds non affectés de la Ville pour le paiement.

ADOPTÉ

591/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise des travaux de rénovation au Centre communautaire du site de Téléglobe et qu'à cette fin une appropriation de 25 000 \$ à même les fonds non affectés de la Ville soit consentie pour le paiement.

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

592/6/86

1 - VENTE DES LOTS 124-337, -338 et -339 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. RÉAL BENOIT 52 rue Gosselin Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Réal Benoit soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

593/6/86

2 - RÉPARATIONS - TOITURE DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. J. LEPAGE COUVREURS INC. 660 boul. St-Joseph, R.R. 4, B.M. 272 Drummondville	11 300 \$
. COUVERTURE DE L'ESTRIE INC. 31 boul. Labbé Victoriaville	9 080 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

594/6/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu qu'une somme n'excédant pas 11 000 \$ soit affectée pour la préparation d'un brunch que la Ville offrira à l'école d'hôtellerie de la Polyvalente Marie-Rivier, le 6 juillet 1986, dans le cadre du Festival mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTÉ

595/6/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu qu'une somme n'excédant pas 5 000 \$ soit affectée à la journée du 9 juillet 1986 consacrée "Journée de Drummondville" dans le cadre du Festival mondial de Folklore de Drummondville et qu'une réception soit offerte à la folkothèque.

ADOPTÉ



596/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël pour la préparation de descriptions techniques et le piquetage des rues de la phase I du projet de développement de la Poudrière (Téléglobe).

ADOPTÉ

597/6/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies pour la préparation de la description technique d'un terrain, rue St-Jean, devant être cédé à la Ville de Drummondville par la Commission scolaire de Drummondville dans le cadre des travaux ReviCentre, secteur St-Joseph.

ADOPTÉ

598/6/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à conclure avec la Société québécoise d'assainissement des eaux un protocole d'entente pour l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement dans le cadre des travaux de l'intercepteur St-François, phase 2.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Thérèse Laplante
Greffière adjointe.

.....
Serge Grand
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

7 juillet 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 7 juillet 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos. 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur du Service des opérations, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

Monsieur le maire Serge Ménard souligne la présence de M. et Mme Émile Boucher de Braine l'Alleud, Belgique, qui sont venus à Drummondville pour le jumelage qui doit se dérouler le 8 juillet 1986 entre les 2 villes. M. Émile Boucher est conseiller de la commune de Braine l'Alleud.

599/7/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

600/7/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 juin 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

601/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

602/7/86

1 - AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE & VOIRIE - RUES HUGUETTE, AUDET, RÉJEAN, FONTAINE, LACADIE (PROJET NO. 8506)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	159 869,57 \$



. J.P. DOYON LTÉE Nicolet	159 612,00 \$
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	233 096,32 \$
. SHERKO CONSTRUCTIONS (DE L'ESTRIE) LTÉE 3055 boul. Queen Nord Sherbrooke	272 231,15 \$
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	156 890,50 \$
. LE GROUPE HÉRHAUT INC. 1219A rue Principale Ste-Julie	185 335,53 \$
. CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. Roxton Pond	217 078,90 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	233 934,00 \$
. LES EXCAVATIONS ROC-SOL LTÉE 169 Chemin des Patriotes St-Charles sur Richelieu	177 487,00 \$
. CONSTRUCTIONS P.C.R. LTÉE 125 rue Cartier Victoriaville	188 920,00 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une autre séance.

ADOPTÉ

603/7/86

2 - TRAVAUX RUE FARRELL ET PARC ROLAND TESSIER (PROJET NO. 0553380)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville St-Nicéphore	193 475,23 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	168 197,26 \$
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	199 916,25 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	186 704,00 \$
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 rue St-Pierre Drummondville	169 939,00 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, que la plus basse soumission conforme soit retenue, soit celle de R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



604/7/86

3 - VENTE DU LOT 124-299 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARIO PROULX 965 - 105e Avenue Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Mario Proulx soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

605/7/86

4 - VENTE DU LOT 124-309 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GUY LAMARCHE 120 rue Boisvert Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Guy Lamarche soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

606/7/86

Choix d'un soumissionnaire:

- AQUEDUC, ÉGOUTS, VOIRIE ET ÉCLAIRAGE - COMPLEXE RÉSIDENTIEL ROVAN
(PROJET NO. 0557380)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LEMAY VICAN INC. 575 boul. Industriel Est Victoriaville	1 761 383,05 \$
. SHERKO CONSTRUCTIONS (DE L'ESTRIE) LTÉE 3055 boul. Queen Nord Sherbrooke	1 987 656,45 \$
. ENTREPRISES GNP INC. 750 boul. Industriel Est Victoriaville	1 677 030,75 \$
. LE GROUPE DUXEL INC. 2725 Girard Trois-Rivières	1 769 880,40 \$



. J.P. DOYON LTÉE 38 Marie-Victorin Nicolet	1 676 123,50 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	1 985 073,94 \$
. ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE 1095 Valet Ancienne Lorette, Québec	1 808 979,54 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	1 551 845,25 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS, soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Centre d'emploi et d'immigration du Canada remercie la Ville de Drummondville pour son soutien lors du tournoi annuel de balle C.E.I.C. Ce fut une réussite.
 - Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, président de l'Union des municipalités du Québec, remercie la Ville de Drummondville pour son généreux soutien financier aux travaux de la Commission d'étude sur les municipalités.
 - Les élèves du collège Glenlawn Collegiate Institute de Winnipeg, Manitoba, remercient le conseil municipal et les drummondvillois pour l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu lors de leur séjour à Drummondville dans le cadre d'un échange d'étudiants.
 - Le Club de gymnastique artistique de Drummondville, les Djinn, remercie le Conseil pour son apport financier qui a permis la tenue du 7e Championnat québécois mixte de développement.
 - L'équipe de Génies en herbe du Collège St-Bernard remercie le Conseil pour le soutien et l'encouragement qui lui ont été accordés dans le cadre du projet Génies en herbe, Europe 86.
 - Le Salon de la Femme, Centre du Québec, remercie la Ville de Drummondville pour l'appui qui lui a été donné lors de la préparation et la réalisation du Salon 1986.
- 607/7/86 - Le Comité canadien d'action pour la jeunesse veut la relance du programme Katimavik et demande un soutien à la Ville de Drummondville.

Attendu que des milliers d'organisations communautaires au Canada ont bénéficié du travail des volontaires de Katimavik;

Attendu que Katimavik a connu un vif succès et qu'il a même servi de modèle à des programmes similaires aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie;

Attendu que Katimavik a remporté un prix important décerné par les Nations-Unies pour son efficacité et ses réalisations dans le domaine de l'environnement;



Attendu que des milliers de jeunes veulent profiter de l'expérience unique que donne Katimavik;

Attendu que la Ville de Drummondville est consciente du bien-fondé du mouvement et qu'elle appuie ses démarches de promotion de la cause des jeunes au Canada;

Attendu que la Ville de Drummondville encourage la continuation du programme Katimavik;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie moralement la relance du programme Katimavik et insiste auprès du Gouvernement du Canada pour que tout soit mis en oeuvre pour permettre un nouveau départ harmonieux du programme.

ADOPTÉ

- La compagnie Celanese fête cette année ses 60 ans d'existence et dans le cadre de cet événement elle a mis sur pied une exposition itinérante portant sur l'usine Celanese de Drummondville. Permission est demandée pour que cette mini-exposition puisse être tenue dans différents emplacements appartenant à la Ville.

Le Conseil, d'une façon unanime, accorde à la compagnie Celanese la permission de tenir son exposition itinérante au cours des mois de septembre, octobre et novembre, aux endroits suivants:

- Salle du Conseil
- Centre d'information documentaire Côte St-Germain
- Salle d'attente de la Société de développement économique de Drummondville
- Centre d'exposition Drummond.

- 608/7/86 - La Garderie les petits lutins de Drummondville Inc. demande au Conseil une subvention de 2 000 \$ pour l'aider à rencontrer les nouvelles exigences du Ministère du travail qui obligent la corporation à faire des rénovations pour une somme de 110 000 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville refuse la demande de subvention de la Garderie les petits lutins de Drummondville Inc., aucun budget n'étant réservé par la Ville dans ce secteur d'activités.

ADOPTÉ

- Le Club de soccer juvénile de Drummondville remercie le Conseil pour les sommes investies dans l'amélioration des terrains de soccer à Drummondville, et suggère une cédule d'entretien pour permettre de garder ces terrains en bon état.

Le Conseil prend bonne note de cette suggestion.

- MM. Denis Laplante et Guy Rousseau, étudiants à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, transmettent au Conseil un article qui a paru dans la revue "l'Urbaniste" et qui représente la synthèse de leur rapport du stage fait à la Ville de Drummondville durant l'été 1985.

609/7/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 19 juin 1986 au 7 juillet 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 057 614,28 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ



610/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Gérard Lapierre au poste de directeur des travaux publics de la Ville, suivant la politique salariale établie pour la Ville. Cet engagement prendra effet le 28 juillet 1986.

ADOPTÉ

611/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde à la Société québécoise d'assainissement des eaux une servitude temporaire sur les lots P-109 et P-156 du cadastre du Canton de Wickham, division d'enregistrement de Drummond. La restauration des lots, si nécessaire, est l'entière responsabilité de la S.Q.A.E.

ADOPTÉ

612/7/86

Attendu que le conseiller juridique de la Ville de Drummondville occupe également le poste de greffier de la Ville;

Attendu que l'achalandage créé par ces deux postes restreint de beaucoup le support légal auquel les différents services de la Ville sont en droit de s'attendre;

Attendu que la Ville a besoin d'avis spécialisés en droit dans différents dossiers d'affaires courantes;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que les services de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus pour assister le conseiller juridique et greffier dans les dossiers légaux et à incidence légale de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

613/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que soit acceptée la démission de M. Marc-André Théberge du poste de directeur du Comité consultatif d'urbanisme pour le groupe d'usages "industriel" et que M. Ghyslain Harvey soit nommé à ce même poste.

Le Conseil remercie M. Marc-André Théberge pour l'excellent travail réalisé à ce poste et souhaite la bienvenue à M. Ghyslain Harvey.

ADOPTÉ

614/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville tenue le 17 juin 1986.

ADOPTÉ

615/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte tel que rédigé le compte rendu de la réunion du Comité de circulation de la Ville tenue le 18 juin 1986.

ADOPTÉ



616/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "défense de stationner d'ici au coin" à l'intersection sud-ouest des rues DeBoucherville et Godbout, soit à partir de 15 pieds de la borne-fontaine située face au numéro 740 rue DeBoucherville.

ADOPTÉ

617/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la compagnie Mazda Drummondville à faire, pour une période d'essai et à ses frais, des lignes de stationnement à angle de 45° face au garage et entre ses entrées charretières.

ADOPTÉ

618/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes de stationnement limité à 60 minutes rue Hériot, côté ouest, entre les rues Dunkin et Hemming.

ADOPTÉ

619/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à poser des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Hériot, côté ouest, entre les rues DuPont et Girouard.

ADOPTÉ

620/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à Entreposages Bourret Inc. une partie du lot 281 (Ptie 281) du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 52 972,3 m², ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Pierre Grondin le 23 juin 1986, portant le numéro de dossier 138 et le numéro de minute 342.

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze dollars et trente cents (86 175,30 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente, sur lequel montant la Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit mille six cent dix-sept dollars et trente cents (8 617,30 \$). Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Michel Giguère et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

Il est également résolu que la présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution no. 477/5/86 du 20 mai 1986.

ADOPTÉ



621/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël pour préparer les descriptions techniques d'arrondissements de coins de rues à être cédés à la Ville dans le dossier Rovau.

ADOPTÉ

622/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme M. Yvan Morin, trésorier adjoint, en remplacement de M. Maxime Poulin, comme représentant de la Ville sur le Comité de retraite des employés de la Ville de Drummondville.

M. Yvan Morin a accepté ce mandat.

ADOPTÉ

623/7/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la fermeture d'une partie de la rue Pelletier, entre les rues Marchand et Cockburn, pour permettre au Syndicat des employés de l'usine Sylvania d'organiser une fête familiale de solidarité, samedi le 26 juillet 1986. Permission est également accordée de faire un feu de joie à cette occasion.

Les services de la Ville seront fournis suivant la politique de soutien aux manifestations populaires.

ADOPTÉ

624/7/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de Me Gilles Gagnon, avocat, pour procéder au nom de la Ville à l'expropriation du lot Ptie 123 du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

ADOPTÉ

625/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que soit adoptée l'annexe "A" du protocole d'entente intervenu entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Drummondville dans le cadre du programme ReviCentre, lequel document décrit les interventions physiques à l'intérieur du programme particulier d'urbanisme de la Ville de Drummondville pour son centre-ville et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

626/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre des affaires municipales de modifier l'annexe "A" du protocole d'entente intervenu entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Drummondville dans le cadre du programme ReviCentre, pour y inclure les interventions suivantes:

- 1° l'aménagement de bandes de gazon à différents stationnements publics à l'intérieur du périmètre du centre-ville dans le but d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons;
- 2° l'installation du mobilier urbain dans le parc St-Frédéric (bancs, poubelles et éclairage), ainsi qu'à l'intérieur du périmètre du centre-ville.

ADOPTÉ



M. Denis Savoie, conseiller, fait rapport de la dernière assemblée générale de la corporation Le Village Québécois d'Antan Inc. et de l'élection du conseil d'administration. Le rapport financier annuel (31 mars 1986) est déposé pour les archives de la Ville.

M. Denis Savoie félicite et remercie M. Claude Verrier pour tout le dévouement dont il fait preuve dans l'administration du V.Q.A.

627/7/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Jean-Denis Lefebvre, capitaine, Jacques Hince, lieutenant, Pierre Vincent, lieutenant, et Camil Lauzière, détective, à la remise de diplômes qui sera faite par l'Université du Québec, à Québec, le 20 septembre 1986.

À cette occasion, ces membres du Service de sécurité publique de la Ville recevront un certificat de premier cycle en gestion policière.

Le Conseil félicite les futurs récipiendaires.

ADOPTÉ

628/7/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, le protocole d'entente visé par la résolution no. 415/5/86 adoptée par le Conseil lors de la séance régulière du 5 mai 1986 et touchant la préparation d'un livre de prestige par la Société historique du centre du Québec inc.

ADOPTÉ

629/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse la 2e et dernière tranche de sa contribution financière à la Régie intermunicipale (Déchets) de la région de Drummond pour l'année 1986, soit 7 320,00 \$.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre, conseiller, commente le rapport mensuel des activités du Service de l'habitation, section inspection et permis de construction. M. Letendre dresse un tableau comparatif des permis émis en juin 1986 et juin 1985.

M. Denis Savoie, conseiller, fait un bref rapport des activités du comité "Villes, villages et campagnes fleuris" et félicite les firmes paysagistes qui se sont surpassées en professionnalisme sur certains sites de la Ville de Drummondville.

630/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue l'achat des terrains Bessette prévu au règlement No. 1784 et accorde une somme de 8 250,00 \$ en intérêts sur le prix d'achat global.

ADOPTÉ



631/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'urbanistes Daniel Arbour et Associés pour la révision de la réglementation d'urbanisme de la Ville.

La Ville paiera un montant d'honoraires professionnels n'excédant pas 76 200 \$ pour ce mandat.

ADOPTÉ

632/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville loue un chapiteau pour un montant n'excédant pas 2 500 \$, pour la journée de Drummondville dans le cadre du Festival mondial de folklore, soit mercredi le 9 juillet 1986.

ADOPTÉ

633/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue officiellement le conseiller J.-Bruno Smith, vice-président du comité d'assainissement des eaux de Drummondville, pour effectuer une visite des installations de la Firme lyonnaise des Eaux en France.

ADOPTÉ

634/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le conseiller Gilles St-Martin soit nommé maire suppléant pour une période de 4 mois, soit du 7 juillet au 3 novembre 1986, en remplacement de M. Edward St-Pierre dont le terme est expiré.

ADOPTÉ

635/7/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 202 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement dans le cadre du programme ReviCentre (périmètre centre-ville, phase II).

Travaux	174 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>28 000 \$</u>
TOTAL:	202 000 \$

636/7/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 180 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur la rue Foster.

Travaux	155 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>25 000 \$</u>
TOTAL:	180 000 \$



637/7/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1792) amendant le règlement de zonage No. 1400 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux usages autorisés dans la cour avant minimale, dans la cour latérale minimale, à l'aménagement extérieur dans les zones CB et IB, à la localisation des espaces de stationnement et à la marge de recul dans la zone CD, d'ajouter de nouvelles définitions de termes, de nouvelles normes pour la largeur des accès, la longueur des motels industriels, les accès aux cours arrières et des dispositions particulières à un secteur de zone IB.

638/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement No. 1792, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

639/7/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement (No. 1793) amendant le règlement de lotissement No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égouts.

Monsieur le Maire, se faisant le porte-parole de tous les membres du Conseil, exprime ses plus sincères condoléances à M. et Mme J.-Marcel Lefebvre à l'occasion du décès de M. Irénée St-Pierre, beau-père de M. J.-Marcel Lefebvre.

Divers

- A- M. Gilles St-Martin, conseiller, fait rapport des démarches entreprises par la firme Inspectronic sur la 118e Avenue.
- B- Le conseiller St-Martin avise également les gens de la rue Plessis que la demande relative à la circulation qui lui a été acheminée, a été transmise au comité de circulation pour analyse et recommandation.
- C- Monsieur le Maire proclame M. Bernard Gosselin citoyen d'honneur dans le cadre du concours lancé dernièrement à l'occasion du Festival mondial de folklore de Drummondville.
En plus des présents qui seront offerts à M. Bernard Gosselin, ce dernier sera reçu en réception civique à l'hôtel de ville de Drummondville. Le Conseil exprime des félicitations unanimes à l'égard de M. Bernard Gosselin.
- D- Le conseiller Jean-Paul Généreux souhaite un rapprochement des parties dans le conflit de travail qui perdure à l'usine Sylvania de Drummondville.

Période de questions concernant les affaires municipales

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue
 - Bienvenue aux pays visiteurs lors du 5° F.M.F.D.
 - Engagement de M. Gérald Lapierre au poste de directeur des travaux publics.
 - Délégation officielle de M. J.-Bruno Smith pour la visite des installations de la Lyonnaise des Eaux en France.



- Tunnel sous le boul. St-Joseph, à la hauteur de la polyvalente La Poudrière.
- Plan d'aménagement du site Téléglobe - 16 juillet 1986, 19h30, hôtel de ville.
- Travaux de la 118e Avenue.

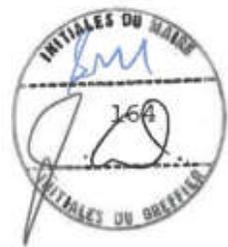
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Item no. 10 - Engagement de M. Gérard Lapierre et autres réengagements.
- Item no. 13 - Nomination de M. Ghyslain Harvey et démission de M. Marc-André Théberge.
- Item no. 15 - Feux de circulation à l'intersection Hériot/Dupont.
- Item no. 30 - 2^o versement de 7 320 \$ à la Régie intermunicipale (déchets) de la région de Drummond.
- Item no. 33 - Intérêts à payer pour l'achat des terrains Bessette.
- Item no. 36 - Délégation officielle de M. J.-Bruno Smith pour visiter les installations de la Lyonnaise des Eaux en France.
- Mandat pour l'opération privée de l'usine de filtration de Drummondville.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos. 819 et 1742 Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 21 juillet 1986**, et déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 juillet 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 21 juillet 1986, à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, et André Paquet, directeur du Service des opérations, ainsi que Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

640/7/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire précise les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en ce qui concerne les amendements aux règlements de zonage et de lotissement et donne la nature et les objets des règlements nos 1792 et 1793 amendant les règlements de zonage (No. 1400) et de lotissement (No. 1401) de la Ville de Drummondville.

- Règlement No. 1792 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux usages autorisés dans la cour avant minimale, dans la cour latérale minimale, à l'aménagement extérieur dans les zones "CB" et "IB", à la localisation des espaces de stationnement et à la marge de recul dans la zone "CD", d'ajouter de nouvelles définitions de termes, de nouvelles normes pour la largeur des accès, la longueur des motels industriels, les accès aux cours arrière et des dispositions particulières à un secteur de zone "IB".

Nature et objet: Ce règlement modifiant le texte du règlement de zonage municipal No. 1400 a pour effet:

- de fixer des normes d'implantation pour les usages autorisés dans la cour avant minimale pour les zones CV/Ca, CV/Cb, CV/Cc, CV/Cd, CV/Ce et CV/Cf;
- de permettre les issues horizontales dans la cour latérale minimale;
- de permettre d'ériger une haie à la limite d'un terrain industriel qui est adjacent à une zone d'habitation;
- d'ajouter deux (2) nouvelles définitions de termes (issue horizontale et motel industriel);
- d'établir des normes pour la largeur des accès dans les zones CV/Ra, CV/Rb, CV/Rc, CV/Ca, CV/Cb, CV/Cc, CV/Cd, CV/Ce, CV/Cf, CV/Pa, CV/Pb, CV/Pc, CV/Pd, CV/I;
- d'établir une norme pour la longueur des motels industriels;
- d'établir des normes pour les accès aux cours arrière des motels industriels;
- d'établir des dispositions particulières pour la cour arrière dans la zone IB-1;
- de permettre pour les habitations multifamiliales ou collectives, que le stationnement soit localisé sur un autre terrain;
- de permettre, dans la zone CB, que la toiture puisse aussi être réservée pour l'aménagement de l'espace libre récréatif;
- de ne fixer aucune limite maximale quant à la marge de recul dans la zone CD.



- Règlement No. 1793 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égouts.

Nature et objet: Ce règlement modifie le texte du règlement de lotissement municipal No. 1401 afin d'intégrer la superficie et les dimensions minimales des lots pour des motels industriels dans les zones industrielles.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à demander des précisions ou des éclaircissements, si nécessaire.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Différence de profondeur des lots pour le règlement No. 1793.

Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, donne certaines précisions.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Précisions sur les sigles utilisés;
- Changement de zonage et flexibilité.

Comme aucune autre personne présente ne juge à propos de poser quelque autre question et considérant que l'ordre du jour est épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dierme
Greffier.

.....
Serge Ingrand
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 juillet 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 21 juillet 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, et André Paquet, directeur des opérations, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

641/7/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à un visiteur de marque, M. Jean-Claude Vézin, conseiller de la Ville de La Roche-sur-Yon, de passage à Drummondville.

642/7/86

M. Gilles St-Martin demande d'inscrire à l'ordre du jour après l'item "Correspondance" les items suivants:

- 6A. Rapport sur les travaux d'inspection de la 118e Avenue.
- 6B. Rapport sur le déménagement du chalet du parc St-Jean-Baptiste à St-Philippe.
- 6C. Dépôt d'une lettre de Mme Mimi Ferré sur les échanges internationaux.

M. Jean-Marie Boisvert demande d'inscrire à l'ordre du jour l'item suivant:

- 6D. Festival mondial de folklore de Drummondville, succès sans précédent.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

643/7/86

1- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSE ET CAMION (HIVER 1986-1987) - TP-86-12

- . Soumissionnaire: SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
N.D. Bon-Conseil



Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'un camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté -
- d'un équipement de remplacement 57,00 \$

- . Soumissionnaire: M. GERMAIN BENOIT
1900 - 6e Rang
St-Cyrille de Wendover

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 52,00 \$
- d'un camion équipé d'une charrue "one way" et d'une aile de côté 45,00 \$
- d'un équipement de remplacement 45,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que les soumissions soient transmises au Service des travaux publics de la Ville pour étude et recommandation, puis reportées à une séance ultérieure pour décision définitive.

ADOPTÉ

644/7/86

2- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSES (HIVER 1986-1987) - TP-86-13

- . Soumissionnaire: SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
N.D. Bon-Conseil

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'un équipement de remplacement (niveleuse de 135 à 180 H.P.) 57,00 \$

- . Soumissionnaire: SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE
Boul. Terra Jet
St-Cyrille

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 64,35 \$
- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P. avec aile chasse-neige 64,35 \$
- d'un équipement de remplacement (niveleuse de 135 à 180 H.P.) 63,35 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que les soumissions soient transmises au Service des travaux publics de la Ville pour étude et recommandation, puis reportées à une séance ultérieure pour décision définitive.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Monsieur le maire souligne d'une façon particulière l'article du journaliste Normand St-Hilaire, paru dans la Revue Commerce de juillet 1986, qui situe Drummondville dans les 4 meilleurs bassins d'implantation industrielle au Québec et qui vante les bonnes perspectives de développement et les avantages indéniables qu'on y retrouve.



- Huit jeunes drummondvillois, membres de 5 groupements associatifs de Drummondville (Drummondville Olympique, Club de gymnastique artistique, École de musique de Drummondville, Maison Habit-Action de Drummondville, Club de voile de Drummondville), demandent l'appui financier de la Ville pour leur permettre de participer à un échange avec des membres d'associations françaises ayant les mêmes intérêts dans le cadre du programme "Dialogues d'associations" de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse.
- Le Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. donne son appui aux jeunes des différents organismes qui ont été sélectionnés pour participer au programme d'échange de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse.

Le Conseil, compte tenu des budgets alloués dans ce domaine d'activité, ne peut malheureusement accéder à cette demande, malgré le bien-fondé de celle-ci.

645/7/86

- La corporation des Concessionnaires de Drummondville Inc. demande à la Ville la permission d'installer un chapiteau dans le stationnement des Galeries Drummond les 15, 16 et 17 août 1986 pour effectuer une gigantesque vente d'automobiles neuves.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la corporation des Concessionnaires de Drummondville Inc. à tenir une vente d'automobiles neuves sous un chapiteau dans le stationnement des Galeries Drummond les 15, 16 et 17 août 1986.

ADOPTÉ

646/7/86

- La Régie de l'assurance automobile du Québec lance une nouvelle campagne de sensibilisation du public avec le thème: "L'alcool au volant c'est criminel. Qu'on se le dise" et demande la collaboration de la Ville.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe à la nouvelle campagne de sensibilisation de la Régie de l'assurance automobile du Québec qui a pour thème: "L'alcool au volant c'est criminel. Qu'on se le dise" en installant les panneaux d'affichage fournis par la Régie à des endroits stratégiques dans la municipalité.

ADOPTÉ

- Le Groupe SNC rectifie et clarifie sa position relativement au mandat donné à la firme Lavalin dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux usées et offre son entière collaboration pour l'avenir.
- Le Conseil québécois du commerce de détail sollicite le soutien financier de la Ville pour lancer sa campagne de sensibilisation du public qui a pour thème "Piquer c'est voler".

Quoique l'initiative soit très louable, le Conseil ne peut accéder à cette demande de soutien financier, mais encourage la corporation dans sa démarche sociale.

- Monsieur le maire Guy Descary, président de l'Association des villes jumelées du Canada inc., remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour l'opportunité qui a été fournie à M. Carlier et à lui-même d'assister au jumelage Drummondville/ Braine L'Alleud et à une représentation du Festial mondial de folklore de Drummondville.

M. Guy Descary, maire de la Ville de Lachine, confirme son intention de collaborer avec la Ville de Drummondville.



- M. Gaétan Hamel, conseiller en audiovisuel, service de formation, Hôpital Ste-Croix, souligne toute la collaboration qu'il a reçue de M. Michel Leblanc du Centre d'information documentaire Côte St-Germain dans certaines recherches qu'il a dû effectuer sur les documents audiovisuels francophones concernant les mesures d'urgence entreprises en cas de sinistre dans le milieu hospitalier.
- Le Groupe de soutien aux initiatives-jeunesse de Drummond inc. fait parvenir au Conseil un communiqué de presse faisant état des réalisations du groupe de travail après 6 mois d'opération.
Monsieur le maire Serge Ménard félicite les membres du conseil d'administration pour leur merveilleux travail.
- La Fondation canadienne du rein remercie le Conseil pour la contribution financière de 100 \$ qui a été versée par la Ville lors de sa campagne de levée de fonds 1986.
- L'ensemble vocal Les Argentins remercie le Conseil pour la généreuse subvention de 1 000 \$ qu'il a reçue et qui a facilité la réalisation du spectacle annuel 1986.
- Le Centre Social Louis Braille Inc. remercie le Conseil pour la subvention de 100 \$ qui lui a été accordée lors de sa campagne de financement annuelle 1986.
- La Fondation québécoise du cancer remercie le Conseil pour le soutien financier accordé lors de sa levée de fonds annuelle 1986.
- Le club de gymnastique artistique Les Djinn de Drummondville remercie le Conseil pour son implication et son soutien lors de l'organisation et du déroulement du 7e Championnat québécois mixte de développement qui fut un succès.
- Monsieur le curé Hubert Gervais de la paroisse St-Joseph remercie la Ville pour le paiement d'une somme de 13 000 \$ relatif à l'achat du parc St-Joseph.
- M. Laurent Bernier remercie chaleureusement le Conseil pour l'honneur qui lui a été fait lors de la cérémonie qui a souligné son départ de la Ville après 21 ans de dévoués services.
- Le président de Sumabus inc., M. Michel Charlebois, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour l'invitation qui lui a permis d'assister aux cérémonies d'ouverture du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- M. Jean A. Joly, député de Fabre, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour l'opportunité qui lui a été fournie d'assister aux cérémonies d'ouverture du 5e Festival mondial de folklore de Drummondville.
- M. Jean Drapeau, maire de Montréal, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour l'aimable invitation d'assister aux cérémonies d'ouverture du Festival mondial de folklore de Drummondville, qu'il a dû malheureusement décliner.
- M. Bernard Gosselin remercie le Conseil pour l'honneur qui lui a été rendu en le nommant "citoyen d'honneur" le 10 juillet dernier dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville et adresse ses félicitations à toutes les personnes qui ont contribué à faire du Festival un événement culturel majeur au Québec.



647/7/86 - Le Mouvement de préparation à la retraite de Drummond inc. demande à la Ville de fournir un surveillant de piscine qualifié pour ses activités de piscine au Pavillon d'Youville, à raison de 2 heures par semaine et pour une durée de 6 mois.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville fournisse un surveillant de piscine qualifié lors des activités en piscine des membres du Mouvement de préparation à la retraite de Drummond inc. et de leurs invités, au Pavillon d'Youville, à raison de 2 heures par semaine et pour une durée de 6 mois.

ADOPTÉ

M. Gilles St-Martin fait état du rapport d'inspection déposé par la compagnie Inspectronic relativement aux travaux de la 118e Avenue et souligne qu'il n'y a aucune détérioration majeure du système d'égout à cet endroit et que les travaux de pavage commencés se continueront après les vacances de la construction.

On recommande à la compagnie Laval Construction qui fait les travaux à cet endroit d'aviser ses employés d'être plus polis envers les citoyens de la 118e Avenue.

M. Gilles St-Martin avise la population de la paroisse St-Philippe que le chalet du parc St-Jean-Baptiste devrait être déménagé à St-Philippe, mercredi le 23 juillet 1986.

Monsieur le maire souligne la présence dans la salle de Mme Mimi Ferré et son époux qui sont responsables de la délégation de Yonnais visitant leurs cousins Drummondvillois.

M. Gilles St-Martin dépose une lettre de Mme Mimi Ferré, présidente de la Commission-Québec de l'Association des échanges internationaux de la Roche-sur-Yon qui parle des nombreux échanges qui animent les 2 villes jumelées. M. Gilles St-Martin demande que copie de cette lettre soit acheminée aux différents médias d'information locaux.

Monsieur le maire Serge Ménard félicite le président du Festival mondial de folklore de Drummondville, M. Pierre Genest, ainsi que tous les membres de son conseil d'administration et les 1 200 bénévoles pour le merveilleux travail réalisé lors du 5e Festival mondial de folklore de Drummondville.

De plus, Monsieur le maire remercie pour leur implication le gouvernement fédéral en la personne de M. Jean-Guy Guilbault, le gouvernement provincial en la personne de M. Jean-Guy St-Roch, la Commission Régionale St-François et tous les employés municipaux.

M. J.-Bruno Smith apporte quelques suggestions pour le prochain Festival mondial de folklore:

- Présentation du vidéo-industriel;
- Choix d'un arbre distinctif pour la Ville: le catalpa;
- Création d'une école d'initiation aux langues.

648/7/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 5 juillet au 1er août 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 947 395,26 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ



649/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association du baseball mineur de Drummondville à tenir un souper champêtre dans le parc Woodyatt, samedi le 2 août 1986, et qu'à cette même occasion l'accès à la piscine soit gratuit pour ses bénévoles, ses joueurs et leurs parents.

ADOPTÉ

650/7/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. à tenir un Beach Party dans l'enceinte du terrain de la piscine du parc Frigon, de 12h00 à 24h00, mardi le 5 août 1986.

Mme Francine Ruest-Jutras profite de l'occasion pour féliciter M. Jean-Paul Roy, président d'honneur du 20e Bal du chien chaud, et tous les organisateurs pour le franc succès remporté lors de l'événement.

ADOPTÉ

651/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'organisme Centraide Coeur du Québec Inc. à tenir sa campagne de souscription dans la Ville de Drummondville durant le mois d'octobre 1986. La corporation est de plus autorisée à installer un thermomètre symbolique devant l'hôtel de ville et quelques banderoles à divers endroits stratégiques dans la Ville.

ADOPTÉ

652/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville le deuxième addenda à la convention intervenue entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement) et la Ville de Drummondville relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉ

653/7/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la deuxième convention entre le gouvernement du Québec (ministère de l'Environnement) et la Ville de Drummondville relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉ

654/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement du Québec de permettre que les travaux de construction de l'usine de traitement régional des eaux débutent le 1er avril 1988 pour se terminer au plus tard le 1er avril 1991.

ADOPTÉ



655/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente une servitude de droit de passage de 1,5 mètre sur le lot Ptie 282 du Canton de Grantham (parc industriel régional) à Bell Canada et l'Hydro-Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

656/7/86

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a adopté la résolution no. 257/4/86 lors de sa séance régulière du 7 avril 1986 pour accepter la soumission de la compagnie Crédit-Bail Toronto Dominion Ltée, conditionnellement à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires Municipales;

ATTENDU QUE ladite résolution no. 257/4/86 n'incluait pas le contrat de location de la compagnie Crédit-Bail Toronto Dominion Ltée;

ATTENDU QUE cet ajout est nécessaire pour clarifier la résolution no. 257/4/86 et obtenir l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville modifie sa résolution no. 257/4/86 et autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de crédit-bail-achat d'équipement radio avec la compagnie Crédit-Bail Toronto Dominion Ltée, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de contrat annexé à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit, sujet à l'autorisation préalable du Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

657/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTÉ

658/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTÉ

659/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTÉ



660/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par Les Loisirs St-Simon Christ-Roi au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

ADOPTÉ

661/7/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Audet SBCS Inc. soient retenus pour l'aménagement du terrain de balle de la Polyvalente Marie-Rivier. Une somme maximum de 12 000 \$ pourra être engagée en honoraires professionnels dans ce mandat.

ADOPTÉ

662/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour réaliser un plan directeur d'infrastructures pour le secteur NASGUATEGUA (autoroute 20, boulevard St-Joseph, rivière Noire, Chemin du Golf).

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, demande d'inscrire sa dissidence sur cette décision étant donné qu'il s'agit d'un mandat minime qui engendrera inévitablement un autre mandat très important et qui constituera encore une fois une violation de la règle d'alternance entre les firmes d'ingénieurs-conseils.

663/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Nicole Lafrance, notaire, pour préparer et rédiger un acte d'acquisition par la Ville de Drummondville du lot Ptie 123 du cadastre du Canton de Grantham, tel que décrit à la description technique et au plan préparés par M. Pierre Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 1986, dossier 165, minute 400.

Une indemnité de onze mille trois cents dollars (11 300 \$) sera versée pour cette acquisition, ce terrain étant nécessaire pour boucler la rue Taillon.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires et à en verser le prix. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette transaction.

ADOPTÉ

664/7/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que les services professionnels de la firme Sonexeau Inc. soient retenus suivant l'offre de services déposée aux membres du Conseil le 14 juillet 1986, pour fournir une assistance technique pour l'exploitation de l'usine de traitement d'eau de la Ville (durée du mandat: 22 juillet au 15 septembre 1986).

ADOPTÉ



665/7/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville avise le ministère des Transports du Québec qu'elle veut se porter acquéreur des lots offerts dans le cadre de la politique des biens immeubles excédentaires du gouvernement, soit les lots Ptie 596-1, Ptie 596-2, 151-467 et Ptie 151-532 du cadastre du Canton de Grantham, et mandate Me Henri Sylvestre, notaire, pour rédiger les contrats d'acquisition nécessaires.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville lesdits actes d'acquisition et les documents afférents.

ADOPTÉ

666/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la directrice par intérim du Service de l'habitation à émettre un permis de déménagement pour une bâtisse sise au 266 rue Dorion à Drummondville, qui sera transportée dans la municipalité voisine de St-Nicéphore.

Cette permission est conditionnelle au dépôt par le propriétaire de l'immeuble d'une somme de 300 \$ pour couvrir les frais de surveillance et à la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité civile pour un montant minimum de 1 000 000 \$.

ADOPTÉ

667/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclue avec le Village Québécois d'Antan Inc. un protocole d'entente dans lequel la Ville de Drummondville attribue à la corporation une subvention de 29 500 \$ pour l'année 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

668/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville amende la résolution no. 528/6/86 adoptée lors de la séance régulière du 2 juin 1986 et qui autorisait une vente de terrain industriel à la compagnie Technologie Rasakti 2416-5391 Québec Inc., en abrogeant le paragraphe 8 de la résolution (L'acquéreur ... être remis à la Ville de Drummondville intégralement.) et ainsi permettre la vente selon les directives du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

669/7/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville amende la résolution no. 398/5/86 adoptée lors de la séance régulière du 5 mai 1986 et qui autorisait une vente de terrain industriel à la compagnie Pierre Léveillé Inc., en abrogeant le paragraphe 8 de la résolution (L'acquéreur ... être remis à la Ville de Drummondville intégralement.) et ainsi permettre la vente selon les directives du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
695/8/86



670/7/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 36 705 \$ à même son surplus non affecté pour le paiement de travaux dans le projet "Bandes cyclables et passerelle rue St-Georges".

ADOPTÉ

671/7/86

Attendu que la Ville de Drummondville a déjà consenti, par sa résolution no. 410/5/82 adoptée lors de sa séance régulière du 25 mai 1982, de cautionner un emprunt de 100 000 \$ fait par la Société d'Agriculture du District de Drummond pour l'érection d'un bâtiment sur le terrain d'Exposition de la Ville de Drummondville;

Attendu que le remboursement sur cet emprunt se fait normalement et qu'une balance de 51 000 \$ reste encore due à la Banque de Commerce Canadienne Impériale;

Attendu que la Ville de Drummondville est encore prête à cautionner un autre emprunt de la Société d'Agriculture du District de Drummond et ce au montant de 50 000 \$, suivant les modalités ci-après énoncées, ce qui constituera un cautionnement global de 101 000 \$;

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte, conditionnellement à l'approbation préalable du ministre des Affaires municipales, de cautionner un emprunt supplémentaire de 50 000 \$ à la Société d'Agriculture du District de Drummond, ce qui constituera un cautionnement global de 101 000 \$.

Les conditions de l'emprunt existant (balance: 51 000 \$) seront modifiées par la Banque de Commerce Canadienne Impériale de façon à ce que le remboursement du montant dû, soit 101 000 \$, se fasse à raison de versements annuels de 6 666,66 \$ pendant 15 ans, débutant en juillet 1986 avec application des versements au complet en remboursement de 51 000 \$ en premier (balance de l'emprunt initial).

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ce cautionnement.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance du dépôt des états budgétaires trimestriels de la Ville de Drummondville au 30 juin 1986 tel que stipulé à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes.

672/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 1986 soit accepté.

ADOPTÉ

673/7/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement abrogeant les règlements nos 287 et 721 relatifs aux permis, aux licences et aux taxes d'affaires, ainsi que l'étalage extérieur.

674/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu:



- 1° QUE le projet de règlement No. 1797 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CB-20 à même une partie du secteur de zone RC-17, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

675/7/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller,
appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1798 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin de créer le secteur de zone CB-6 à même le secteur de zone CA-10 ainsi abrogé, le secteur de zone RC-16 ainsi abrogé et à même une partie du secteur de zone CA-9, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

676/7/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1799 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir les secteurs de zones RC-17 et RA/A-19 à même le secteur de zone CA-12 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans les secteurs modifiés, les usages permis dans les classes de zones RC et RA/A respectivement, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

677/7/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1792 a été donné (réf: 637/7/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1792 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier certaines règles relatives aux usages autorisés dans la cour avant minimale, dans la cour latérale minimale, à l'aménagement extérieur dans les zones CB et IB, à la localisation des espaces de stationnement et à la marge de recul dans la zone CD, d'ajouter de nouvelles définitions de termes, de nouvelles normes pour la largeur des accès, la longueur des motels industriels, les accès aux cours arrière et des dispositions particulières à un secteur de zone IB.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 juillet 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1792 et ce de 9 heures à 19 heures les 18 et 19 août 1986.

678/7/86

Lecture est donnée du No. 1793 amendant le règlement de lotissement municipal No. 1401 dans le but d'en modifier certaines règles relatives à la superficie et dimensions minimales des lots desservis par les services d'aqueduc et d'égouts.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1793 a été adopté par la résolution no. 585/6/86 le 16 juin 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1793 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 16 juin 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1793 a été régulièrement donné le 7 juillet 1986 (réf: 639/7/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 21 juillet 1986 à 19H45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1793;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans la Ville de Drummondville et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 21 juillet 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans la Ville de Drummondville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1793 et ce de 9 heures à 19 heures les 18 et 19 août 1986.

679/7/86

Lecture est donnée du règlement No. 1794 décrétant un emprunt de 180 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur la rue Foster.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1794 et ce de 9 heures à 19 heures les 18 et 19 août 1986.

680/7/86

Lecture est donnée du règlement No. 1795 décrétant un emprunt de 1 120 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur le site de la Poudrerie et les boisés de la Marconi (Télé globe), Phase I.



Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1795 et ce de 9 heures à 19 heures les 4 et 5 août 1986.

681/7/86

Lecture est donnée du règlement No. 1796 décrétant des travaux dans le centre-ville, secteur St-Joseph, dans le cadre du programme ReviCentre, et un emprunt de 450 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras demande d'inscrire sa dissidence sur l'adoption de ce règlement, non pas parce qu'elle s'oppose au projet mais bien parce que la formule de remboursement de cet emprunt exige la participation du secteur de taxation de Drummondville-Ouest, allant ainsi contre le principe de taxation établi lors de la fusion Drummondville/Drummondville-Ouest et contre un avis juridique fourni par la firme d'avocats Viau, Hébert, Denault lors de l'exécution de travaux similaires dans le cadre du programme ReviCentre.

Mme Francine Ruest-Jutras désapprouve également l'investissement de 60 000 \$ pour des feux de circulation à l'intersection des rues St-Jean et St-Marcel; cette somme ayant pu être mieux utilisée pour des aménagements plus importants dans ce secteur.

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1796 et ce de 9 heures à 19 heures les 18 et 19 août 1986.

682/7/86

Lecture est donnée du règlement No. 1800 décrétant des travaux d'aménagement dans le cadre du programme ReviCentre (périmètre centre-ville, phase II) et un emprunt de 202 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras demande d'inscrire sa dissidence sur ce règlement, non pas parce qu'elle est contre cette 2e phase du projet mais bien parce que le mode de remboursement proposé dans le règlement No. 1800 va contre les ententes de fusion Drummondville/Drummondville-Ouest en imposant aux contribuables de Drummondville-Ouest le remboursement du présent règlement.

M. J.-Bruno Smith demande lui aussi d'inscrire sa dissidence car il considère que les travaux d'égout pluvial et de voirie sont de nature locale et que le remboursement ne devrait pas être imposé aux contribuables de Drummondville-Ouest à cause du principe établi dans le protocole de fusion Drummondville/Drummondville-Ouest.

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1800 et ce de 9 heures à 19 heures les 18 et 19 août 1986.

Monsieur le maire, se faisant le porte-parole de tout le Conseil, offre ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée de M. Robert Houde, policier, décédé le 19 juillet dernier à la suite de maladie, ainsi qu'à son frère, M. André Houde, capitaine en charge des incendies au Service de la sécurité publique de la Ville.

Après une question de Mme Francine Ruest-Jutras qui voulait savoir qui s'occupera de la surveillance des travaux qui seront exécutés après l'acceptation des règlements d'emprunt de la présente séance, Monsieur le maire précise que les ingénieurs mandatés dans chaque règlement de travaux ont la responsabilité de voir à ce que les travaux soient exécutés selon les règles de l'art.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Réalisation des travaux ReviCentre.
- Le nom "La Poudrerie" pour le site Téléglobe.
- Rapport d'analyse de la compagnie Inspectronic sur la 118e Avenue et tas de terre de la 118e Avenue.
- Aménagement du site La Poudrerie.
- Achat des rues transversales - projet La Poudrerie.
- Obligation de construire dans un délai prescrit - terrains La Poudrerie.
- Parc communautaire et ententes avec les différents gouvernements.
- Règlement sur le service de mini-containers.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Commentaires de M. Gilles St-Martin sur les travaux d'inspection de la 118e Avenue.
- Site de l'usine d'épuration des eaux usées.
- (Item 15) Crédit-bail radiocommunications.
- (Item 23) Honoraires professionnels de Sonexeau Inc.
- Comptes - Autobus Drummondville Ltée pour continuer le transport en commun.
- Comptes - Mme Lynda Cyrenne - peinture sur soie.
- Nom des membres du conseil d'administration du Carrefour socio-culturel et fréquence des réunions.
- Subventions au Jumelage socio-culturel.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 4 août 1986, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 août 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 4 août 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des Opérations, Gérard Lapierre, directeur des Travaux publics, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

683/8/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 21 juillet 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

684/8/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 juillet 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

685/8/86

M. Gilles St-Martin demande que la lettre de l'Association des banquiers canadiens reçue par M. Réjean Paul-Hus soit déposée à l'item "Correspondance" de la présente séance.

Mme Francine Ruest-Jutras demande d'inscrire un item 36A. "Commissariat industriel".

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

686/8/86

Considérant que la Ville de Drummondville a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la Ville demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres pour le projet "Intercepteur St-François, Phase 2 - No. 160-3-01-41-05 pour les travaux d'assainissement des eaux", d'y inclure les travaux municipaux tels que décrits dans l'appel d'offres;



Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Sintra Inc. Région Bois-Francs s'est avéré le plus bas soumissionnaire pour les travaux municipaux (Partie B) au montant de 278 530 \$ et également pour tous les travaux du projet au montant de 1 934 557 \$;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ces travaux et que les fonds pour payer les travaux municipaux sont financés par le règlement d'emprunt No. 1780;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte que la Société québécoise d'assainissement des eaux adjuge le contrat pour les travaux municipaux à la compagnie Sintra Inc. Région Bois-Francs pour un montant de 278 530 \$ (plus basse soumission conforme).

ADOPTÉ

687/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de la compagnie Alphair Ventilating Systems au prix de 5 110 \$ pour les 2 ventilateurs dans le cadre des travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

688/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de la compagnie Mark Hot Inc. au prix de 18 405 \$ pour les 2 serpentins industriels dans le cadre des travaux de ventilation et de climatisation au Centre Marcel Dionne.

ADOPTÉ

M. Michel Dumont, directeur en mobilisation pour la C.S.N. dans le conflit de travail de la Rôtisserie St-Hubert de Drummondville, demande certaines permissions au Conseil dont, entre autres choses, le stationnement d'un autobus en bordure du boulevard St-Joseph et la possibilité de faire un feu dans un réceptacle à cet endroit.

Le Conseil précise à M. Michel Dumont que l'endroit qu'il a choisi pour le stationnement de l'autobus est un terrain appartenant au ministère des Transports du Québec. En ce qui concerne le feu dans un réceptacle et sous surveillance, le Conseil n'a pas d'objection.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Gisèle Denoncourt de Drummondville demande l'appui financier du Conseil pour lui permettre de participer au championnat canadien de balle rapide à Vancouver du 16 au 24 août 1986 avec l'équipe de balle molle de St-Célestin.

Le Conseil est fier qu'une de ses concitoyennes fasse partie de l'équipe qui a remporté le championnat provincial de balle rapide et qui représentera le Québec lors du championnat canadien qui se déroulera à Vancouver du 16 au 24 août 1986, mais ne peut accéder à cette demande d'aide financière. Cependant, la Ville peut remettre à Mme Gisèle Denoncourt des épinglettes représentant les armoiries de la Ville de Drummondville, comme articles de promotion et pouvant servir dans des échanges de souvenirs.



689/8/86

- Le Théâtre du Parc aimerait être favorisé du soutien de la Ville et en échange d'une somme de 200 \$, 20 billets seraient remis pour la production "Hystérie Bleu-Banane".

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 20 billets de la production "Hystérie Bleu-Banane" du Théâtre du Parc pour une somme de 200 \$ en guise de soutien financier.

ADOPTÉ

- La Société des Jeux du Québec, par une lettre de son président, M. Claude Poirier-Defoy, et une de son conseiller à l'Organisation des finales, M. Daniel Gagné, invite la Ville à soumettre sa candidature pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 1989 et été 1989.

Le Conseil juge à propos de consulter au préalable tous ses partenaires dans le dossier de la dernière candidature de Drummondville avant d'entreprendre quelque autre démarche auprès de la Société des Jeux du Québec.

- Le Festival mondial de folklore de Drummondville remercie la Ville pour sa prompte et précieuse collaboration lors de l'événement et s'engage à fournir le rapport financier ainsi que le rapport d'activité dans un très proche avenir.
- M. Claude Pinard, maire de la Ville de Shawinigan-Sud, se faisant le porte-parole des conseillers et membres de direction de la Ville, remercie le Conseil de Ville pour l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu lors de la journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- M. Laval Marchand, nouveau directeur de l'Établissement Drummond, remercie le Conseil pour l'accueil qui lui a été réservé lors de son entrée en fonction et assure la Ville de la collaboration de toute l'organisation du Service correctionnel de Drummondville.
- La ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, remercie le Conseil de l'accueil chaleureux qui lui a été témoigné au cours de sa visite lors de la journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- Le ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté, député de Rivière-du-Loup, remercie le Conseil de l'aimable invitation qui lui a été faite d'assister à la journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- Mme Sandy Thibodeau, co-présidente du Comité du protocole du F.M.F.D., remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour sa précieuse collaboration tout au long du Festival mondial de folklore.
- La SIDAC Alain Limoges de Drummondville remercie le Conseil pour la collaboration accordée lors des 2 ventes-trottoirs de juin et juillet 1986. De plus, des remerciements sont adressés à la Ville pour le budget alloué récemment pour la 2e phase du programme ReviCentre.
- Le comité organisateur du 4e Tournoi de balle donnée Molson de Drummondville remercie la Ville pour toute sa collaboration lors de l'événement et souligne d'une façon particulière le professionnalisme de M. Gilles Charest, régisseur.
- Le comité organisateur du 10e Tournoi national de baseball Pee Wee de Drummondville remercie la Ville pour tout le soutien qui lui a été accordé lors de l'événement.



- Le Club de soccer juvénile de Drummondville remercie Monsieur le maire Serge Ménard de sa présence lors de l'ouverture officielle de la joute opposant les étoiles de Drummondville à l'équipe Jean Talon de la Ligue nationale de soccer.
- L'Association des banquiers canadiens faisait parvenir tout dernièrement à M. Réjean Paul-Hus, constable au Service de la sécurité publique de la Ville, une invitation pour assister, aux frais de l'Association, à une remise de médaille à l'hôtel Holiday Inn Downton à Winnipeg, Manitoba, mardi le 26 août 1986, dans le cadre de la 81e assemblée annuelle de l'Association canadienne des chefs de police. A cette occasion, M. Réjean Paul-Hus recevra la médaille d'honneur des banques canadiennes pour son comportement héroïque le 18 avril 1985.
- M. J.-Bruno Smith avise la population que le 3e versement de taxes foncières de la Ville de Drummondville deviendra dû le 12 août 1986 et qu'à partir de cette date des intérêts de 11 1/2 % par année commenceront à courir. Ces comptes sont payables à l'hôtel de ville, ainsi que dans toutes les institutions financières de la Ville.

690/8/86

Mme Francine Ruest-Jutras demande la vérification du compte 050730 au montant de 5 270,15 \$, représentant des frais d'hébergement dans le cadre des échanges avec Braine L'Alleud et La Roche-sur-Yon.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que les comptes dus par la Ville pour la période du 19 juillet au 4 août 1986 et se totalisant à 1 041 073,77 \$ soient acceptés en retenant le paiement du compte 050730 au montant de 5 270,15 \$.

ADOPTÉ

691/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Daniel Arbour & Associés pour la préparation d'un plan de développement (réseau routier) dans le secteur NASGATEGUA tel que spécifié dans l'offre de services produite à la Ville par ladite firme le 4 août 1986 et datée du 31 juillet 1986. Ce mandat ne pourra dépasser la somme de 5 000 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

692/8/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Côté, avocat, du bureau Clair, Laplante, Côté, Corriveau & Associés pour prendre charge du dossier d'habitation du 2245 Chemin Hemming à Drummondville.

ADOPTÉ

693/8/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu qu'une somme de 10 000 \$ soit affectée à même le solde de règlements de même nature pour le paiement des travaux et engagements pris au parc Antonio Lemaire de Drummondville.

ADOPTÉ



694/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la M.R.C. Drummond de désigner le directeur des Travaux publics de Drummondville, M. Gérard Lapierre, comme inspecteur régional adjoint pour la municipalité de Drummondville en l'absence ou l'incapacité d'agir de Mlle Linda Laplante, directrice par intérim du Service de l'habitation.

ADOPTÉ

695/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à Pierre Léveillé Inc. une partie du lot 167 (Ptie 167) du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 6 043,5 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé en date du 5 mai 1986 (numéro de répertoire: 596 - numéro de minute: 531), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit neuf mille sept cent trente dollars et trois cents (9 730,03 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

Il est également résolu que la présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit les résolutions nos 398/5/86 et 669/7/86.

ADOPTÉ

696/8/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, pour représenter Drummondville au congrès annuel de l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec inc., qui se déroulera à Chicoutimi les 18, 19 et 20 septembre 1986.

ADOPTÉ

697/8/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Denis Savoie, conseiller, M. Gérard Lapierre, directeur des Travaux publics, ainsi que les autres membres du comité "Ville fleurie de Drummondville" pour visiter certaines municipalités dans le cadre du concours "Villes, villages et campagnes fleuries" les 15, 16 et 17 août 1986.

ADOPTÉ

698/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu



et Associés à présenter les plans et devis des travaux de prolongement de la rue Taillon au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

ADOPTÉ

699/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la corporation Drummond Sports Inc. pour la gestion et l'animation des courts de tennis de Drummondville en échange d'une subvention de 10 000 \$.

ADOPTÉ

700/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville ajoute une annexe I à la liste des interventions du Programme particulier d'urbanisme prévue au protocole d'entente conclu le 29 mars 1985 entre le ministre des Affaires municipales et la Ville de Drummondville relativement au Programme ReviCentre, lesdites interventions supplémentaires étant les suivantes:

ANNEXE I

	<u>Coût</u>	<u>Contribution M.A.M.</u>	<u>Contribution Ville</u>
IX) Aménagement de bandes médianes des stationnements publics	103 300 \$	51 650 \$	51 650 \$
X) Mobilier urbain à l'intérieur du périmètre du centre-ville	144 700 \$	72 350 \$	72 350 \$

NOTE: L'aménagement de bandes médianes de stationnements publics comprend:

- le stationnement de la gare
- le stationnement de la rue Lindsay
- le stationnement de la rue Brock
- le stationnement de l'église St-Frédéric
- le stationnement de la Place du Centre.

ADOPTÉ

701/8/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre des Affaires municipales d'inscrire comme annexe B au protocole d'entente conclu le 29 mars 1985 entre le ministre des Affaires municipales et la Ville de Drummondville relativement au Programme ReviCentre, les interventions supplémentaires suivantes:

ANNEXE B

	<u>Coût</u>	<u>Contribution M.A.M.</u>	<u>Contribution Ville</u>
IX) Aménagement de bandes médianes des stationnements publics	103 300 \$	51 650 \$	51 650 \$
X) Mobilier urbain à l'intérieur du périmètre du centre-ville	144 700 \$	72 350 \$	72 350 \$

NOTE: L'aménagement de bandes médianes de stationnements publics comprend:

- le stationnement de la gare
- le stationnement de la rue Lindsay
- le stationnement de la rue Brock
- le stationnement de l'église St-Frédéric
- le stationnement de la Place du Centre.

ADOPTÉ



702/8/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une subvention de 200 \$ au camping l'Escargot pour l'organisation d'une journée champêtre qui se tiendra le 13 août 1986 au bénéfice des personnes âgées ou handicapées, hospitalisées au Pavillon d'Youville, au Centre Hospitalier Georges Frédéric et à l'Oasis de Drummondville.

ADOPTÉ

703/8/86

Attendu que la Fabrique Ste-Thérèse (paroisse) désire souligner par une fête commémorative son 50e anniversaire de fondation;

Attendu que la Fabrique Ste-Thérèse (paroisse) a formé un comité spécial pour l'événement;

Attendu que la Fabrique Ste-Thérèse (paroisse) est un organisme sans but lucratif et représente une personne morale selon la Loi;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne son appui entier au projet et demande au gouvernement du Québec, par son ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de favoriser la Fabrique Ste-Thérèse (paroisse) par le Programme d'assistance aux fêtes commémoratives et aux fêtes populaires régionales.

ADOPTÉ

704/8/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne tout son appui à la demande de subvention adressée par la Garderie Coopérative Les P'tites Abeilles au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir/équipements mobiliers fabriqués au Québec, Volet 2.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie fait un rapport sur l'état des permis de construction émis par le Service de l'habitation pour le mois de juillet 1986 et donne un cumulatif de toute l'année tout en faisant des comparaisons avec l'année 1985.

705/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville adresse une demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux pour que cette dernière réalise une étude sur la possibilité de passer l'intercepteur Montplaisir au bas du site du Villaque Québécois d'Antan et ce, dès l'automne 1986.

ADOPTÉ

706/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 16 juillet 1986.

ADOPTÉ



707/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des enseignes limitant la vitesse à 30 km/h sur la rue Alexandre face au parc Alexandre.

ADOPTÉ

708/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des panneaux indiquant "Attention à nos enfants, c'est peut-être... le vôtre" aux intersections Alexandre/Lemire et Biron/St-Pierre.

ADOPTÉ

709/8/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes du lundi au vendredi, de 8H30 à 16H00, sur le côté sud de la rue des Marguerites, du boulevard des Pins au boulevard St-Félix, sur le côté est du boulevard St-Félix, de la rue des Marguerites à la rue Roméo Adam, et sur les deux (2) côtés de la rue du Collège.

ADOPTÉ

710/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller,
appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1802 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin de créer le secteur de zone CB-12 à même le secteur de zone CA-7 ainsi abrogé, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

711/8/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller,
appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller,
et résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1803 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin de créer le secteur de zone RC-6 à même une partie du secteur de zone CB-66, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

712/8/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 62 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures (égouts, aqueduc, voirie et éclairage) sur la rue Taillon et pourvoyant au paiement desdits travaux à même le revenu de vente de terrains du P.A.A.T. III.



713/8/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1797) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-20 à même une partie du secteur de zone RC-17 (lot 165-127) afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la classe CB.

714/8/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1798) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-6, à même le secteur de zone CA-10 ainsi abrogé, le secteur de zone RC-16 ainsi abrogé, et à même une partie du secteur de zone CA-9, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

715/8/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement (No. 1799) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir les secteurs de zones RC-17 et RA/A-19 à même le secteur de zone CA-12 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans les secteurs modifiés, les usages permis dans les classes de zones RC et RA/A respectivement.

716/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1801 abrogeant les règlements nos 287 et 721 relatifs aux permis, licences et taxes d'affaires, ainsi qu'à l'étalage extérieur.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Divers

A) Commissariat industriel:

Mme Francine Ruest-Jutras précise que lors de la séance régulière du 21 juillet 1986, Monsieur le maire aurait dû, lorsqu'il a cité l'article du journaliste Normand St-Hilaire paru dans la revue Commerce de juillet 1986, spécifier non pas que la Ville de Drummondville est en 4e position pour les meilleurs bassins d'implantation industrielle mais bien dans les 15 meilleures places.

De plus, Mme Francine Ruest-Jutras voudrait savoir ce que la S.D.E.D. entend faire pour pallier aux coupures gouvernementales annoncées dans le même article.

Monsieur le maire répond que les coupures gouvernementales ne seront pas aussi importantes que l'article semble le laisser croire et qu'il convient de garder de bonnes relations avec le gouvernement provincial. Aucune mesure pour blâmer le gouvernement ne sera prise.

B) Monsieur le maire félicite publiquement M. André Paris, employé de la Ville de Drummondville, qui a sauvé le 18 juillet dernier un bambin de 2 1/2 ans, Maurice Thouin, d'une noyade certaine au parc Ste-Thérèse. C'est grâce au sang-froid et à la célérité de M. André Paris que la tragédie a pu être évitée. Des félicitations publiques sont adressées à M. André Paris.



C) Monsieur le maire se faisant le porte-parole de tout le Conseil, offre ses plus sincères condoléances à la famille de M. André Cloutier qui s'est dévoué pour la Ville de Drummondville à titre de conseiller de 1956 à 1967.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Gilles Fontaine, 118e Avenue.
- Intervention de M. Gilles St-Martin sur les travaux d'inspection de la 118e Avenue.
 - Continuation des travaux de la 118e Avenue.
- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Situation de Drummondville relativement aux meilleurs bassins d'implantation industrielle du Québec.
 - (Item no. 17) Protocole d'entente avec le Drummondville Olympique relativement à la gestion des courts de tennis.
 - Concours public relatif au nouveau nom pour désigner le site Téléglobe.
 - Remise du prix pour le slogan de Drummondville.
 - Acquisition par la Ville de la vitrine industrielle en bordure de l'autoroute 20.
 - Réactions de M. Gilles St-Martin sur les travaux supplémentaires de la 118e Avenue.
 - Importance du dossier "Cacouna" pour M. Demers.
- Intervenant: M. Eugène Corriveau, 506 St-Jean.
- Félicitations à Monsieur le maire Serge Ménard pour sa nomination sur le conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.
 - Assurance pour le fait des tiers au marché municipal.
 - Envoi du règlement No. 1801.
- Intervenant: M. Gérard Fréchette, R.R. no. 4, Drummondville.
- Candidature de Drummondville pour la finale des Jeux du Québec, été 1989 et disponibilité de M. Gérard Fréchette.
 - Comité sports et loisirs.
 - Relocalisation du dépotoir à neige, rue Marchand.
 - Frais administratifs de présentation.
 - Sondage du ministère des Transports du Québec relativement au transport en commun à Drummondville et disponibilité de M. Gérard Fréchette.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Lutrin amélioré pour la période de questions.
 - Époque de la finale des Jeux du Québec, été 1989.
 - Comptes de jumelage.
 - Dossier du projet de pyrolyse.
 - (Item no. 33) Règlement de zonage No. 1798.
 - Questions sur certains comptes.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 18 août 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

..... Jacques Diassé

Greffier.

..... Serge Ménard

Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 août 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 18 août 1986, à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des opérations, Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

717/8/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne un sommaire de la procédure de consultation exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, puis précise la nature et l'objet des règlements nos 1797, 1798 et 1799.

- Règlement No. 1797 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-20 à même une partie du secteur de zone RC-17 (lot 165-127) afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la classe de zone CB.
- Règlement No. 1798 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-6 à même le secteur de zone CA-10 ainsi abrogé, le secteur de zone RC-16 ainsi abrogé et à même une partie du secteur de zone CA-9, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.
- Règlement No. 1799 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir les secteurs de zones RC-17 et RA/A-19 à même le secteur de zone CA-12 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans les secteurs modifiés les usages permis dans les classes de zones RC et RA/A respectivement.

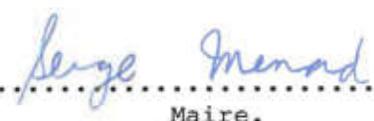
Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Usages permis dans la classe de zone CB et modifications à être apportées.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 août 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 18 août 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des opérations, Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

718/8/86

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 août 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

719/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

6.4 Remerciements et félicitations (M. Gilles St-Martin).

32.A Enquête sur le transport en commun (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

720/8/86

1- VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 144-302 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MICHEL BUSSIÈRE 2180 boul. Guévremont Drummondville	5,38 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de M. Michel Bussière soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



721/8/86

2- TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - PROLONGEMENT DE LA RUE TAILLON (P.A.A.T. III)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	43 198,33 \$
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	51 300,64 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	51 737,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	48 598,77 \$

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de Sogorex Ltée soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

722/8/86

3- TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ - REVICENTRE ST-JOSEPH (RÉF: 0562381-A)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. G.C.M. Ltée 1001, 6 Nord St-Élie d'Orford	228 119,40 \$
. NEOLECT INC. 77 Marie-Victorin Candiac	268 030,51 \$
. CHAGNON (1975) LTÉE 8345 Pascal Gagnon Montréal	249 471,10 \$
. PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Ignace Brossard	308 668,93 \$
. JEAN-PAUL BÉLIVEAU INC. 212, route 122, C.P. 580 St-Germain	239 955,00 \$
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	228 601,75 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	211 222,00 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de Électro-Système P.L. Inc. soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



723/8/86

4- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - REVICENTRE ST-JOSEPH (RÉF: 0562381-B)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	160 228,00 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	112 940,00 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. B.M. # 501, Rte Transcanadienne N.D. Bon-Conseil	109 688,87 \$

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de Lambert & Grenier Inc. soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

724/8/86

5- VENTE DU LOT 124-300 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME ANGÈLE PAQUETTE et M. CHRISTIAN CUSSON 2025 St-Georges, app. 5 Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de Mme Angèle Paquette et M. Christian Cusson soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

725/8/86

6- VENTE DU LOT 124-315 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME SOLANGE PAPIILLON GÉLINAS et M. RENÉ GÉLINAS 620 Lindsay, app. 111 Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de Mme Solange Papillon Gélinas et M. René Gélinas soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



Choix d'un soumissionnaire:

726/8/86

A- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSE ET CAMION
(HIVER 1986-1987) - TP-86-12

- . Soumissionnaire: SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
N.D. Bon-Conseil

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'un camion équipé d'une charrue "one way" et
d'une aile de côté -
- d'un équipement de remplacement 57,00 \$

- . Soumissionnaire: M. GERMAIN BENOIT
1900 - 6e Rang
St-Cyrille de Wendover

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 130 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 52,00 \$
- d'un camion équipé d'une charrue "one way" et
d'une aile de côté 45,00 \$
- d'un équipement de remplacement 45,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par
M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la
soumission de M. Germain Benoit soit retenue.

ADOPTÉ

727/8/86

B- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSES
(HIVER 1986-1987) - TP-86-13

- . Soumissionnaire: SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS
911 St-Mathieu
N.D. Bon-Conseil

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 57,00 \$
- d'un équipement de remplacement (niveleuse
de 135 à 180 H.P.) 57,00 \$

- . Soumissionnaire: SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE
Boul. Terra Jet
St-Cyrille

Location à taux horaire:

- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 64,35 \$
- d'une niveleuse automotrice de 135 à 180 H.P.
avec aile chasse-neige 64,35 \$
- d'un équipement de remplacement (niveleuse de
135 à 180 H.P.) 63,35 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par
M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la
soumission de la Société J.G. Lefebvre soit retenue.

ADOPTÉ



728/8/86

C- VOITURE DE POLICE (TP-86-14) - (SOUMISSIONS SUR INVITATION)

Attendu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville a demandé des prix, mardi le 12 août 1986, pour une voiture de police suivant le devis TP-86-14, et qu'une seule soumission a été déposée, soit celle de Bernier & Crépeau Ltée;

Attendu que cette soumission est conforme;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de Bernier & Crépeau Ltée soit retenue, au montant de 11 904,56 \$.

ADOPTÉ

M. Gilles St-Martin félicite et remercie Mme Marguerite Houle et M. Jacques Vanasse, employés de la Ville de Drummondville, ainsi que toute leur équipe, pour l'organisation du tournoi de golf des employés de la Ville qui fut encore cette année et plus que jamais un grand succès.

M. Gilles St-Martin félicite M. Erni Noble ainsi que M. Robert Savoie pour les talents d'organisateur qu'ils ont su démontrer lors du tournoi international Western qui s'est déroulé avec grand succès, les 15, 16 et 17 août 1986 au Centre Équestre de Drummondville. Grâce à leur merveilleux travail, l'événement a attiré de 3 000 à 4 000 visiteurs. Félicitations!

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Commission Scolaire de Drummondville demande qu'une zone de débarcadère pour autobus scolaires soit décrétée face à l'école St-Étienne.

La demande est acheminée au Comité de Circulation.

- Le Théâtre Les Ancêtres remercie le Conseil pour son soutien symbolique et espère être longtemps encore à la hauteur des attentes de la population de la région.
- Le Rotary International remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qui a été prodigué au président international, M. Mat Caparas, et à son épouse, lors de leur récent passage à l'hôtel de ville.
- Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, informe la Ville qu'elle s'est vu attribuer une enveloppe budgétaire additionnelle de 172 500 \$ pour poursuivre les activités de rénovation dans le cadre du programme Loginove.

- M. et Mme Yvon Laferrière demandent au Conseil de faire diligence dans la réparation de drains installés par la Ville pour assécher leur propriété.

Le Service des travaux publics de la Ville s'est déjà occupé de ce dossier.

- Mme Carmen C. Juneau, député de Johnson, remercie la Ville de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors de la journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore de Drummondville.
- Me Gilles Hébert, avocat, du bureau Viau, Hébert, Denault, avise la Ville que la firme d'experts en environnement Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés Inc. décline le mandat qui lui est proposé par la Ville dans la cause de la compagnie Domtar, pour ne pas se retrouver en conflit d'intérêt.



- M. J.-B. Létourneau, directeur de l'école Paul-Rousseau de Drummondville, remercie la Ville pour le don d'un véhicule automobile de marque Chevrolet Bel Air 1979 qui est désormais inutilisable par la Ville, mais qui peut servir pour fin d'enseignement.
- Le Syndicat des Métallos, local 7885, demande à la Ville la permission de laisser la cabane de piquetage sur la rue Lauzon derrière l'usine Fabrimet Enr. jusqu'à la fin du conflit de travail.
Le Conseil accède à cette demande.
- M. Marcel Guintard de la Ville de La Roche-sur-Yon, se faisant le porte-parole de la délégation vendéenne qui a visité Drummondville dernièrement, remercie avec beaucoup d'éloges le Conseil de Ville et son personnel administratif pour toute la sollicitude qu'ils ont su démontrer à leur égard pendant leur séjour.
- Bell Canada remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour sa présence et sa participation au Jamboree des Pionniers du Téléphone du Québec qui se tenait au Parc des Voltigeurs tout récemment.

729/8/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 2 août au 1er septembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 299 319,20 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

730/8/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Edward St-Pierre, conseiller, et M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, au colloque de consultation «Une réflexion sur la police en milieu municipal» de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal les 19 et 20 septembre 1986.

ADOPTÉ

731/8/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme Mme Thérèse Cajolet au poste de greffière adjointe pour une autre période de 3 mois, soit du 21 août au 20 novembre 1986.

ADOPTÉ

732/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle le bail de location de l'entrepôt Haggerty, boulevard St-Joseph, à 1 500 \$ par mois, pour une période d'un (1) an.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville ledit bail de location.

ADOPTÉ



733/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin pour préparer la description technique d'une servitude à être consentie à Teinturerie Élite Inc.

ADOPTÉ

734/8/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël pour la mise en place de bornes sur la rue Farrell, entre les rues Marier et Janelle.

ADOPTÉ

735/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés pour la préparation de plans et devis et d'appels d'offres et pour la surveillance des travaux relatifs à la plantation d'arbres sur le site du Centre Marcel Dionne (plantation: automne 1986 et hiver 1987), et à la réfection de trottoirs dans le secteur Centre-Ville.

ADOPTÉ

736/8/86

Attendu que M. Bernard Cusson, ingénieur-conseil de la firme Hamel, Beaulieu et Associés, a émis un certificat de fin des travaux de la passerelle sur la rue St-Georges, surplombant la rivière Noire;

Attendu qu'aucune déféctuosité n'est à signaler et que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville de Drummondville;

Attendu qu'une résolution du Conseil, attestant que les travaux sont terminés pour ledit projet, est nécessaire pour faire une demande de subvention au ministre des Transports du Québec;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville certifie par la présente que les travaux de la passerelle sur la rue St-Georges sont complétés selon les plans et devis et qu'ils ont été exécutés à l'entière satisfaction de la Ville.

ADOPTÉ

737/8/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par l'école St-Étienne au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), Volets 1 et 2.

ADOPTÉ

738/8/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie fortement la demande de subvention adressée par le Club de patinage de vitesse au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), Volet 2.

ADOPTÉ



739/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur des opérations de la Ville, M. André Paquet, à présenter une demande de subvention au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal.

ADOPTÉ

740/8/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'organisme Kino-Québec à tenir la course Terry Fox, dimanche le 14 septembre 1986, au parc Bellevue.

Les services municipaux seront fournis suivant la politique de soutien aux manifestations populaires de la Ville.

ADOPTÉ

741/8/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente à ce que les droits et obligations concédés à M. Réal Benoit sur le lot 124-337 du cadastre du Canton de Grantham par la résolution no. 592/6/86 adoptée lors de la séance régulière du 23 juin 1986, soient transférés à M. Jean Provencher.

ADOPTÉ

742/8/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 10 billets à 25,00 \$ de l'Association des joueurs de tennis de Drummondville pour la soirée 15e anniversaire qui se tiendra le 19 septembre 1986 en l'honneur de M. René Verrier, président fondateur.

ADOPTÉ

743/8/86

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé à la compagnie Canadien Pacifique Railway d'enlever les voies ferrées longeant la rue St-Damase;

Attendu que la Ville de Drummondville souhaite l'enlèvement des voies ferrées de la compagnie Canadien Pacifique Railway dans le centre-ville;

Attendu que les dirigeants de la compagnie Canadien Pacifique Railway considèrent qu'une solution d'ensemble s'impose;

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la compagnie Canadien Pacifique Railway la tenue d'une rencontre pour réviser et faire avancer le dossier d'enlèvement de voies ferrées et recommande à la compagnie Canadien Pacifique Railway de ne se départir d'aucune emprise de voies ferrées avant la tenue de cette rencontre.

ADOPTÉ

744/8/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Mlle Linda Laplante, directrice par intérim du Service de l'habitation, à émettre un permis de déménagement pour la



bâtisse sise au 1125 rue Jean-de-Brébeuf et devant être transportée au 50 rue Bordeleau à Drummondville, à condition que le propriétaire dépose une somme de 300 \$ pour couvrir les frais de surveillance et une preuve d'assurance-responsabilité civile d'une couverture minimale de 1 000 000 \$ pour le transport.

ADOPTÉ

745/8/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement de M. Guy Ritcher au poste de policier répartiteur à temps plein. Après une période de probation de 6 mois, M. Guy Ritcher deviendra employé permanent de la Ville de Drummondville. L'engagement prend effet en date de la présente.

ADOPTÉ

746/8/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville tenue le 12 août 1986.

ADOPTÉ

747/8/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 254 100 \$ et décrétant des travaux de réfection de trottoirs dans le secteur de Drummondville de l'ordre de 300 000 \$.

Coût des travaux	246 875 \$
Frais contingents:	
- Honoraires prof.	30 000 \$
- Financement	<u>23 125 \$</u>
Dépense totale:	300 000 \$

748/8/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-12 à même le secteur de zone CA-7 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

749/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1797 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CB-20 à même une partie du secteur de zone RC-17 (lot 165-127) afin d'autoriser dans le secteur de zone agrandi les usages permis dans la classe CB.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1797 a été adopté par la résolution no. 674/7/86 le 21 juillet 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1797 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 21 juillet 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1797 a été régulièrement donné le 4 août 1986 (réf: 713/8/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 18 août 1986 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1797;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 18 août 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1797 et ce de 9 heures à 19 heures les 15 et 16 septembre 1986.

750/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1798 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-6 à même le secteur de zone CA-10 ainsi abrogé, le secteur de zone RC-16 ainsi abrogé et à même une partie du secteur de zone CA-9, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1798 a été adopté par la résolution no. 675/8/86 le 21 juillet 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1798 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 21 juillet 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1798 a été régulièrement donné le 4 août 1986 (réf: 714/8/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 18 août 1986 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1798;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 18 août 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1798 et ce de 9 heures à 19 heures les 15 et 16 septembre 1986.

751/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1799 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir les secteurs de zones RC-17 et RA/A-19 à même le secteur de zone CA-12 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans les secteurs modifiés les usages permis dans les classes de zones RC et RA/A respectivement.

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1799 a été adopté par la résolution no. 676/7/86 le 21 juillet 1986;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement No. 1799 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 21 juillet 1986;

ATTENDU QU'avis de motion du règlement No. 1799 a été régulièrement donné le 4 août 1986 (réf: 715/8/86);

ATTENDU QUE lors de la consultation publique tenue le 18 août 1896 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1799;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 18 août 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble visé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1799 et ce de 9 heures à 19 heures les 15 et 16 septembre 1986.

752/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1804 décrétant une dépense de 62 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures (égouts, aqueduc, voirie et éclairage) sur la rue Taillon (prolongement) dans le secteur P.A.A.T., Phase III.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Condoléances:

1° Monsieur le maire se faisant le porte-parole de tous les membres du Conseil offre à M. André Houde, capitaine au Service des incendies, et à toute sa famille ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de sa mère, Mme Delphica Houde.

2° Monsieur le maire au nom de tous les membres du Conseil offre toute sa sympathie à M. Michel Trudel, commissaire au tourisme, et à toute sa famille à l'occasion du décès de son père, M. Georges Trudel.

M. Jean-Marie Boisvert commente le sondage sur le transport en commun effectué dans la Ville de Drummondville par le ministère des Transports du Québec avec le soutien de M. Michel Bourbeau, ingénieur, de la firme Hamel, Beaulieu et Associés, et demande toute la collaboration de la population pour répondre au questionnaire et ainsi arriver à des résultats dépeignant réellement les besoins des gens de Drummondville.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- (Item 18) Demande de subvention (22 743 \$) dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal et conservation de la vocation du Parc des Voltigeurs.
- Centre des Congrès de Drummondville.
- Agrandissement de l'aéroport municipal et subventions fédérales.

- Intervenant: M. Jacques Godbout, 39 - 119e Avenue.

- Aménagement du site Téléglobe et station de pompage.
- Lumières de circulation de la rue Dupont.



- Intervenant: M. Gérald Prince, journaliste au journal La Tribune, 1265 rue Marier.
- Sondage sur l'implantation des mini-containers.
 - Étude sur les noms et numéros de rues dans la Ville.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Correspondance - Viau, Hébert, Denault et firme d'experts en environnement dans le dossier Domtar.
 - (Item 11) Raison du renouvellement du bail de l'entrepôt Haggerty.
 - (Item 15) Passerelle St-Georges - montant de la subvention gouvernementale.
 - (Item 31) Règlement no. 1804 - prolongement de la rue Taillon (62 000 \$).
 - Trop grand nombre de personnes au sein de l'état major du Service de la sécurité publique de la Ville.
 - Vérification policière des motocyclettes trop bruyantes.
 - Comptes - Régie Intermunicipale des Déchets
 - Viau, Hébert, Denault.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil **au mardi 2 septembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier

Serge Grenard
.....
Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

21 août 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 21 août 1986, à 18 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des opérations, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

La greffière adjointe récite la prière.

753/8/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

754/8/86

Lecture est donnée du règlement No. 1805 décrétant une dépense de 300 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs dans le secteur de Drummondville, et un emprunt de 250 483 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1805 et ce de 9 heures à 19 heures les 2 et 3 septembre 1986.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Thérèse Cajolet
.....
Greffière adjointe.

Serge Ménard
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 septembre 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 18 août 1986, à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, ainsi que Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

755/9/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne un sommaire de la procédure de consultation exigée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, puis précise la nature et l'objet du règlement No. 1802.

- Règlement No. 1802 permettant la création du secteur de zone CB-12 à même le secteur de zone CA-7 ainsi abrogé, et l'implantation d'usages appartenant aux groupes de Commerce I et II de logements dans un bâtiment d'au plus huit (8) étages dont au moins le rez-de-chaussée est occupé par un ou des usages du groupe de Commerce I ou II, d'habitations collectives de deux (2) ou trois (3) étages et d'usages appartenant au groupe de Récréation Commerciale I.

Période de questions

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

Lieux de la modification (secteur de zone CA-7) et précisions.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dionne
.....
Greffier.

.....
Serge Ménard
.....
Maire.

2 septembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 septembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

756/9/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 18 août 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

757/9/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 août 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

758/9/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 août 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

759/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 8A. Rapport des activités du Bureau du tourisme (M. Gilles St-Martin).
- 8B. Course Terry Fox (M. Robert Lafrenière).
- 8C. Rapport sur le sondage concernant le transport en commun (M. Jean-Marie Boisvert).
- 42A. Compte rendu d'un voyage en Europe (M. J.-Bruno Smith).

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

760/9/86

1- PROJET DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - REVICENTRE CENTRE VILLE
PHASE II (RÉF: 0564380)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	117 045,38 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	121 422,00 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. B.M. # 501, Rte Transcanadienne N.D. Bon-Conseil	113 258,10 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Lambert & Grenier Inc.**, soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

761/9/86

2- VENTE DU LOT 124-311 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM -
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MME MANON COULOMBE et M. LOUIS-ROCH LANGLOIS 510 Joly Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission conforme de Mme Manon Coulombe et M. Louis-Roch Langlois soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Mouvement de préparation à la retraite de Drummond inc. remercie le Conseil de la Ville pour avoir accédé à sa demande en lui fournissant une surveillante qualifiée pour ses activités à la piscine de l'hôpital Ste-Croix.
- Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. remercient la Ville pour son autorisation à tenir le Bal du chien chaud annuel ainsi que pour les services et la coopération accordés lors de l'événement.
- Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. remercient le maire d'avoir assisté à l'inauguration de la rampe B.M.X. et skateboard du Centre de loisirs et félicitent le corps policier de la Ville pour toute l'implication qu'il démontre à l'égard des jeunes.

- M. Guy Descary, maire de la Ville de Lachine, remercie Monsieur le maire Serge Ménard pour l'accueil chaleureux qui lui a été accordé lors de la journée de Drummondville tenue dans le cadre du Festival mondial de folklore 1986.
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond remercie la Ville pour la subvention accordée pour l'année 1986 et la signature du protocole d'entente pour la même année.

762/9/86

- L'Office de l'apostolat lafc rappelle l'évolution qu'a connue ces dernières années la cellule familiale et dénonce les règles qui l'encadrent et qui n'ont pas su s'adapter aux changements.

Dans le but de reconnaître et soutenir la richesse incalculable que la famille incarne, l'Office de l'apostolat lafc demande de faire pression auprès de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre responsable de la Politique familiale, afin que le rapport du comité de la consultation sur la politique familiale ne demeure pas lettre morte.

Attendu que la famille est une institution des plus importantes de notre société et que, par conséquent, se doit d'être soutenue adéquatement;

Attendu que la famille a dû faire face, au cours des dernières années, à des transformations radicales qui ont rendu inadéquates les lois qui, présentement, s'y rattachent;

Attendu que les lois qui déterminent l'organisation de la société influencent la qualité des rapports humains;

Attendu que l'amélioration des conditions de vie de la famille québécoise dépend d'abord des mesures politiques et budgétaires que le gouvernement adoptera en ce sens;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que:

- 1° La Ville de Drummondville adresse des remerciements au comité de la consultation sur la politique familiale ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à ce volumineux rapport;
- 2° La Ville de Drummondville demande à la ministre responsable de la Politique familiale, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qu'il y ait un suivi dudit rapport et que les structures administratives nécessaires à l'application dudit rapport soient mises en place immédiatement;
- 3° La Ville de Drummondville incite le gouvernement du Québec à augmenter les sommes allouées au budget destiné à venir en aide aux familles pour que ces montants soient plus substantiels et plus convenables.

ADOPTÉ

- MM. Marcel Béland et Normand Camiré, couronnés "Grand Champion du rassemblement d'avions expérimentaux" qui se tenait à l'aéroport de Drummondville les 19 et 20 juillet 1986, remercient la Ville pour la plaque-souvenir qui leur a été décernée.
- L'Honorable Joe Clark, secrétaire d'état aux Affaires extérieures, remercie le Conseil de lui avoir fait part des mesures prises par la Ville pour protester contre le système de l'apartheid en Afrique du Sud et souligne les moyens exprès pris par le gouvernement canadien pour s'opposer au régime de l'apartheid. De plus, le Conseil est invité à faire circuler des formules permettant aux citoyens de Drummondville de s'inscrire au Répertoire des personnes et d'organismes canadiens contestant le régime de l'apartheid sévissant en Afrique du Sud.



- Les Jumelages et Échanges Socio-Culturels de Drummondville Inc. remercient la Ville pour toute la collaboration apportée lors de la visite des cent dix (110) Yonnais à Drummondville du 10 au 24 juillet 1986.
- L'équipe de S.O.S. Ressources annonce à la Ville qu'elle interrompra ses activités à partir du 22 août 1986 et remercie la Ville de son soutien et de sa collaboration nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisme.
- L'organisme D.H.I., chapitre du Québec, remercie la Ville pour sa commandite lors du tournoi de golf qui se déroulait à Drummondville le 8 août dernier.

M. Gilles St-Martin fait un rapport sommaire des activités du Bureau du tourisme pour le mois de juillet 1986 qui, malgré la mauvaise température, a connu un mois passablement occupé. Des félicitations sont adressées à Mme Huguette Bélair et toute son équipe pour le merveilleux travail réalisé.

763/9/86

M. Robert Lafrenière annonce la tenue de la course Terry Fox au parc Bellevue le 14 septembre 1986 à 11h00 et invite toute la population à y participer.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 50,00 \$ comme don à la course Terry Fox qui se tiendra au parc Bellevue, dimanche le 14 septembre 1986 à 11h00.

ADOPTÉ

M. Jean-Marie Boisvert annonce que 14 000 personnes ont répondu au sondage sur le transport en commun à Drummondville et qu'il s'agit d'une participation massive. Les données recueillies seront soumises à une analyse informatique et les résultats seront connus dans les prochaines semaines.

764/9/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 16 août au 2 septembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 777 458,83 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

765/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Monsieur le maire Serge Ménard, ainsi que MM. les conseillers Jean-Paul Généreux et Gilles St-Martin, au congrès annuel de l'Association forestière des cantons de l'est inc. qui se tiendra à Sherbrooke, jeudi le 9 octobre 1986.

ADOPTÉ

766/9/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Monsieur le maire Serge Ménard et Monsieur le conseiller Denis Savoie à la remise de prix du concours "Villes, villages et campagnes fleuries" qui se tiendra à Chicoutimi les 12, 13 et 14 septembre 1986.

ADOPTÉ



767/9/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se procure 10 billets à 50,00 \$ chacun pour le souper bénéfique de la Fondation Hubert Gervais qui se tiendra à Drummondville le 4 octobre 1986.

ADOPTÉ

768/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se procure 8 billets à 50,00 \$ chacun pour le gala de l'Association touristique du coeur du Québec qui se tiendra à Drummondville le 20 septembre 1986.

ADOPTÉ

769/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde une somme de 500,00 \$ pour défrayer le coût du cocktail d'ouverture du 2e Salon agro-alimentaire de Drummondville qui se tiendra au Centre d'expositions et d'enchères de Drummondville les 18, 19, 20 et 21 septembre 1986.

Par la présente, la Ville autorise l'installation de 5 panneaux promotionnels pour l'événement et l'inscription de la tenue du Salon agro-alimentaire sur le tableau indicateur à l'entrée de la Ville. Les services seront accordés à l'organisme suivant la politique de soutien établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

770/9/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Unité des policiers de Drummondville inc. à tenir sa partie d'huftres annuelle au marché municipal, samedi le 18 octobre 1986.

ADOPTÉ

771/9/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Groupe Yvan Paque Inc. une partie du lot 166D (166D Ptie) du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 13 769,1 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle en date du 28 octobre 1985 (numéro de répertoire: 4434 - numéro de minute: 2892), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit vingt-deux mille cent soixante-huit dollars et vingt-cinq cents (22 168,25 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jacques Lafond et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ



772/9/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Camil Lauzière, Jean-Marie Genest et Gilles Desfossés pour assister à une remise de diplômes de techniciens en prévention-incendie qui se tiendra à St-Hyacinthe le 25 septembre 1986 et que des félicitations soient adressées aux personnes concernées pour leur succès.

ADOPTÉ

773/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à fermer des rues dans le secteur de la rue Hériot, entre la rue Marchand et la rue Dunkin, au fur et à mesure de la progression des travaux à être exécutés dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

ADOPTÉ

774/9/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Bureau de la statistique du Québec et Statistique Canada à diffuser toutes les données sur l'emploi et la rémunération transmises par la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

775/9/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 7 220,00 \$ à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond, afin de permettre à ladite Régie d'assurer son bon fonctionnement d'ici le 31 décembre 1986.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie rappelle à la population drummondvilloise que le Village Québécois d'Antan sera l'hôte de l'acteur américain Burt Lancaster qui tournera un film pour la chaîne américaine CBS. Les journaux New York Times et Life Time couvriront l'événement. Il s'agit d'une excellente promotion pour la Ville.

776/9/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville désigne M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation, comme représentant de la Ville au procès-verbal de bornage à être exécuté sur le terrain situé au nord-ouest de l'intersection des rues Lindsay et Girard. M. Florent Fréchette est par la présente habilité à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

777/9/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme Laboratoire d'environnement S.M. enr. pour effectuer les analyses périodiques de contrôle des eaux potables à l'usine de traitement des eaux. Les analyses devront être faites en conformité avec les normes édictées par le ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

778/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jean Prince, avocat, pour représenter la Ville de Drummondville devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec dans la cause numéro F-8382-84-6449-6 pour les années 1985 et 1986.

ADOPTÉ

779/9/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, pour négocier l'acquisition de terrains en bordure de l'autoroute 20 et du boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

780/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Robert Lafrenière et Edward St-Pierre, conseillers, et André Paquet, directeur des opérations de la Ville de Drummondville, ainsi que MM. Alain Lambert du Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc., André Lamy du Cégep, Robert Comeau du Drummondville Olympique, Me Jean Côté de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, et M. Gaétan Janelle de la Commission Régionale St-François, pour assister à une séance d'information tenue par la Société des Jeux du Québec Inc. le 19 septembre 1986 à Montréal, relativement à l'ouverture officielle de la période de mise en candidature pour le choix d'une ville hôte dans le cadre des Finales des Jeux du Québec, hiver et été 1989.

ADOPTÉ

781/9/86

Attendu que Drummondville représente un bassin important de population;

Attendu que Drummondville n'a pas dans ses limites de campus universitaire;

Attendu qu'il est important que l'Université du Québec à Trois-Rivières continue de dispenser des cours à Drummondville et qu'il serait même souhaitable que les services de l'Université du Québec soient augmentés, que ce soit en théologie ou dans d'autres domaines d'enseignement;

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville incite l'Université du Québec à Trois-Rivières à continuer de dispenser ses services à Drummondville et dans la mesure du possible à augmenter lesdits services, que ce soit en théologie ou dans d'autres domaines d'enseignement.

ADOPTÉ

782/9/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte tel que rédigé le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 20 août 1986 et le verse aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



783/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes de stationnement réservé aux autobus sur toute la façade de l'école St-Étienne située sur la rue de Laval.

ADOPTÉ

784/9/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 1986 soit adopté tel que rédigé et versé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait un rapport sur l'état des permis de construction émis par le Service de l'habitation pour le mois d'août 1986 et compare le cumulatif des années 1985 et 1986.

M. Denis Savoie résume le rapport annuel des activités du Service de l'habitation pour 1985.

785/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin pour préparer une description technique d'un terrain que la Ville de Drummondville veut acquérir de la compagnie Sogorex pour constituer la rue Cloutier.

ADOPTÉ

786/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville modifie le règlement No. 1800 en affectant le montant de subvention disponible à ce jour à l'intérieur du Programme ReviCentre (règlement no. 1711) soit 123 545 \$ audit règlement No. 1800 et excluant de ce dernier le financement du déficit de 34 000 \$ du règlement No. 1711, laissant un solde d'emprunt n'excédant pas 44 455 \$.

ADOPTÉ

787/9/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la compagnie JMLA Inc. pour l'étude de la sonorisation du Centre Marcel Dionne, ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres nécessaires pour obtenir un résultat optimal compte tenu du budget réservé à cette fin. Ledit mandat est accordé suivant l'offre de services déposée au Conseil et une somme maximale de 6 515 \$ est affectée pour cette étude.

ADOPTÉ

788/9/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville engage M. Mario Ouellette à titre de policier temporaire pour la Ville. L'engagement deviendra effectif dès que les formalités d'usage auront été complétées.

ADOPTÉ

789/9/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Yves Pouliot, à titre de conseiller ressources en matière de sécurité publique. Ce mandat consiste à analyser et définir des orientations nouvelles en matière de prévention pour le secteur de la sécurité publique à Drummondville dans le but d'améliorer, de favoriser et d'humaniser la relation policier-citoyen en sensibilisant le citoyen à la participation.

Le présent mandat est accordé suivant l'offre de services déposée ce jour au Conseil de Ville et les honoraires totaux ne devront pas dépasser 15 000 \$.

ADOPTÉ

790/9/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1711 relatif aux travaux du Programme ReviCentre en réduisant le montant de subvention applicable à ce règlement de 123 545 \$ et prévoyant un emprunt supplémentaire de 175 000 \$ (123 545 \$ subvention affectée au règlement No. 1800 + 34 000 \$ déficit du règlement No. 1711 + frais contingents).

791/9/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'acquisition de la rue Cloutier et des infrastructures y incluses.

- Achat du terrain et des infrastructures y incluses	55 000 \$
- Frais de financement et honoraires professionnels	<u>5 000 \$</u>
TOTAL:	60 000 \$

792/9/86

Lecture est donnée du règlement No. 1802 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer le secteur de zone CB-12 à même le secteur de zone CA-7 ainsi abrogé, afin d'autoriser dans le secteur créé les usages permis dans la classe de zone CB.

Attendu que le projet de règlement No. 1802 a été adopté par la résolution no. 710/8/86 le 4 août 1986;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1802 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 4 août 1986;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1802 a été régulièrement donné le 18 août 1986 (réf: 748/8/86);

Attendu que lors de la consultation publique tenue le 2 septembre 1986 à 19h45, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1802;

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans le secteur concerné et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 2 septembre 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le secteur concerné, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1802 et ce de 9 heures à 19 heures les 6 et 7 octobre 1986.



M. J.-Bruno Smith fait un rapport sommaire du voyage qu'il vient d'effectuer en Europe et qui lui a permis de visiter quelques usines de filtration et d'épuration des eaux. Ces visites ont permis à M. J.-Bruno Smith de se familiariser avec les méthodes de fonctionnement de ces usines, ce qui devrait être utile éventuellement dans ce dossier.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Réjean Lemire, 2085, rue Huguette.

État des négociations pour la réalisation des travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie du Domaine Huguette.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Félicitations pour le rapport de M. J.-Bruno Smith relativement à son voyage en Europe.
- (Item no. 11) Délégations pour remise des prix pour le concours "Villes, villages et campagnes fleuries".
- Travaux de bordures de rue sur la 117e Avenue.
- Développement domiciliaire et paiement des services par la Ville à 50%.
- Nouvelle dénomination pour le site Téléglobe, ainsi que pour la polyvalente La Poudrière, et l'époque de la conscription.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Commentaires de M. Ovelus Demers sur le règlement No. 1634 - paiement des travaux d'infrastructures par les promoteurs.
- Procédure d'assemblée -vs- commentaires de M. Ovelus Demers.
- (Item no. 14) Subvention à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et mémoires de la Chambre de Commerce déposés à la Ville.
- (Item 20) Versement d'une nouvelle cotisation de 7 220 \$ à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la région de Drummond.
- (Item no. 31) Rapport sur les permis de construction du mois d'août 1986 et revenus supplémentaires.
- (Item no. 36) Mandat à la compagnie JMLA Inc. pour la sonorisation du Centre Marcel Dionne.
- (Item no. 38) Mandat à M. Yves Pouliot, conseiller en matière de sécurité publique - Félicitations.
- (Item no. 42A.) Rapport de M. J.-Bruno Smith concernant son voyage en Europe - Félicitations.
- Délabrement du quartier St-Philippe et acquisition de l'ancienne école située au 61 rue Fabre.
- Information sur certains comptes.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 15 septembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier.

Serge Gauthier
.....
Maire.

15 septembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 15 septembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et André Paquet, directeur des opérations, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

793/9/86

Lecture intégrale est donnée du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 septembre 1986 à 19h45.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

794/9/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

795/9/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période d'information:

Monsieur le maire répond à M. Hervé Savoie, président du R.C.D., qui avait posé une question sur un compte de G. Lebeau lors de la séance régulière précédente.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

796/9/86

1- VENTE DU LOT 124-274 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. RENÉ FAFARD 1956 Bédard Longueuil	17,22 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. René Fafard** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

797/9/86

2- VENTE DU LOT 124-297 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. FRANÇOIS BOUTET et COLETTE DUVAL 5120 Isabelle Grantham-Ouest	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. François Boutet et Mme Colette Duval** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

798/9/86

3- VENTE DU LOT 124-319 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CAROL JOURDAIN 710 - 116e Avenue Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Carol Jourdain** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

799/9/86

4- VENTE DU LOT 124-312 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
(SECTEUR LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DIANE RÉGIS, DENISE RÉGIS, NICOLE RÉGIS, et PAUL RÉGIS 158 St-Aimé Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Mesdames Diane Régis, Denise Régis, et Nicole Régis, et M. Paul Régis** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



Choix d'un soumissionnaire:

041 7837777

800/9/86

A- PROJET D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE - RUE FOSTER
(RÉF: 0564180)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	173 225,31 \$
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	147 894,68 \$
. LES CONSTRUCTIONS P.J.B. INC. 704 Chemin Mont Granit N. Thetford Mines	168 215,69 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	147 599,08 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	159 694,71 \$

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **R. Guilbeault Construction Inc.**, soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

801/9/86

B- RÉFECTION DE TROTTOIRS - SECTEUR CENTRE-VILLE (RÉF: 0565480)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS J.L. PILOTE INC. 2514 des Landes Beauport	369 650,00 \$
. TROCHAINES INC. 995 boul. Pierre Bertrand Ville de Vanier, Québec	356,585,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS ROXTON FALLS INC. 254 Bachand Roxton Falls	343 422,50 \$

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Les Constructions Roxton Falls Inc.**, soit retenue en retranchant du montant global une somme de 93 422 \$, représentant 1 125 mètres linéaires de trottoirs.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

802/9/86

C- PLANTATION D'ARBRES AU CENTRE MARCEL DIONNE (RÉF: 0557780-1)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
-------------------------	-------------



- . CENTRE DE JARDIN HÉROUX PAYSAGISTE INC. 6 788,95 \$
900 boul. Foucault
Drummondville
- . TERRASSEMENTS LAMBERT ENR. 6 986,10 \$
469 Turcotte
Drummondville
- . SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 5 865,00 \$
556 Brock
Drummondville

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Service Paysagiste Drummond Inc.**, soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. & Mme Berthier Lavoie du 65 rue des Plaines, demandent à la Ville de réinstaller la bordure face à leur propriété telle qu'elle était en août dernier.

La Ville n'a pas l'intention d'exécuter de travaux supplémentaires dans cette rue pour 1986. Ce qui a été fait, a été bien fait. La Ville pourra cependant prévoir des sommes pour 1987.

- 803/9/86 - Le Cégep de Drummondville souligne à la Ville qu'il y a un engorgement de circulation sur les voies d'accès au Cégep (intersections St-Georges/Pelletier et St-Georges/Ringuet), entre 7h15 et 8h00 le matin.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'avis du Cégep de Drummondville relativement aux problèmes de circulation éprouvés sur les voies d'accès à l'institution (intersections St-Georges/Pelletier et St-Georges/Ringuet, entre 7h15 et 8h00) soit soumis au Comité de Circulation pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. remercie la Ville pour tout son soutien et toute sa collaboration dans les préparatifs entourant la présentation du pageant aérien 1986.
- Le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. remercie le Conseil pour l'aide financière fournie et l'excellente collaboration de M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, et de toute son équipe, lors de la réalisation du projet d'animation estivale.
- Le Club de l'âge d'or St-Frédéric de Drummondville inc. remercie la Ville pour le pavage de son espace de stationnement.
- M. & Mme Félicien St-Pierre de Notre-Dame-du-Bon-Conseil remercient le Conseil de les avoir reçus en réception civique avec d'autres jubilaires lors de la fête marquant le 50e anniversaire de la paroisse St-Joseph.
- Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, incite la Ville de Drummondville à tout mettre en oeuvre pour faire un franc succès de la Semaine de la prévention des incendies qui se déroulera cette année du 5 au 11 octobre 1986.

- M. Pierre Paul Lafleur, administrateur du Centre d'accueil Ilot Louis Pierre inc., souligne au Conseil le merveilleux travail effectué par le jeune policier Raymond Gagnon qui a fait preuve de tact, de diplomatie et de patience lors d'une situation délicate qui s'est déroulée au centre d'accueil.
- L'Institut des arts figuratifs, par l'entremise de son président, M. Paul Tex Lecorre, remercie la Ville pour l'accueil chaleureux dont il a été l'objet lors de sa réunion de fondation à Drummondville le 21 août dernier.
- L'Association pour les échanges internationaux et nationaux remercie le Conseil pour l'accueil qui a été accordé aux familles vendéennes qui ont participé au 5e échange entre familles à Drummondville. On souligne tout particulièrement la qualité de l'accueil et la disponibilité des hôtes.
- M. René Verrier qui a été nommé tout dernièrement citoyen émérite de la Ville de Drummondville, remercie le Conseil pour l'honneur qui lui a été fait et se dit très fier d'être drummondvillois.

804/9/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 30 août au 15 septembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 2 131 060,36 \$.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

805/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville remette une subvention de 500,00 \$ à l'Association québécoise des loisirs folkloriques pour permettre l'organisation du 3e Festival National du Folklore Québécois qui se tiendra au Centre Culturel de Drummondville les 10, 11 et 12 octobre 1986.

ADOPTÉ

806/9/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin pour la préparation d'une description technique relative à une partie du lot 149 du cadastre du Canton de Grantham que la Ville doit acquérir de la Commission Scolaire de Drummondville et connue comme étant le parc St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

807/9/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies pour la préparation d'une description technique de la rue St-Amant entre la rue De Boucherville et l'autoroute 20.

ADOPTÉ

808/9/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville



de Drummondville retienne les services de M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, pour négocier avec les représentants du ministère des Transports du Québec l'acquisition des lots P.151-467 et P.151-532 du cadastre du Canton de Grantham et P.596-2 et P.596-1, quartier Est de la Ville de Drummondville.

Au cours de l'exécution du présent mandat, M. Alonzo Malouin vérifiera si d'autres propriétés du Ministère peuvent être acquises pour des fins municipales par la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

809/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des actes de servitudes d'empiètement de trottoirs, de passage, de poteaux et de conduits souterrains et de droits de superficie dans le cadre du réaménagement de la rue Hériot et des travaux ReviCentre.

ADOPTÉ

810/9/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu qu'autorisation soit accordée à la directrice par intérim du Service de l'habitation d'émettre un permis de déménagement pour la bâtisse sise au 675 boulevard St-Joseph et devant être transportée à l'extérieur de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

811/9/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu qu'autorisation soit donnée à M. Réal Benoit de céder ses droits et obligations relatifs au lot 124-339 (230 rue Chauveau) qu'il s'est vu octroyer en vertu de la résolution no. 592/6/86, à M. Jean Charest et Mme Suzanne Pelletier Charest.

ADOPTÉ

812/9/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de la firme Sonexeau Inc. pendant une autre période de 2 mois, soit du 16 septembre au 15 novembre 1986, afin de fournir une assistance technique à l'opération de l'usine de traitement d'eau.

ADOPTÉ

813/9/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 867/10/85 adoptée lors de la séance régulière du 28 octobre 1985, et par laquelle la Ville acceptait la vente d'un terrain industriel à la compagnie Pigment & Chemical Inc.

ADOPTÉ

814/9/86

Attendu que la compagnie Récupération Drummond Inc. a acheté de la Ville de Drummondville deux terrains industriels, soit le lot 165-165



du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 9 141,7 m.c., sur lequel un immeuble a été construit, tel que stipulé au contrat de vente signé le 30 décembre 1981 entre les parties, et le lot 165-172 du cadastre du Canton de Grantham (contigu au lot 165-165) acheté le 17 août 1984, d'une superficie de 4 645,1 m.c., lot sur lequel aucune bâtisse n'est présentement construite;

Attendu que la compagnie Récupération Drummond Inc. utilise ledit lot 165-172 à des fins d'entreposage et de classement de métal (poutre d'acier, tuyaux, plaques, stainless et articles manufacturés en métal...) et que toute la superficie est essentielle à cette activité;

Attendu que l'activité relative au métal représente plus de 40% du chiffre d'affaires de ladite compagnie et en assure la rentabilité;

Attendu que la compagnie Récupération Drummond Inc. ne peut construire sur ce terrain (lot 165-172) une bâtisse d'un minimum d'emprise de 6 600 pieds carrés sans remettre en cause toute la rentabilité de l'entreprise;

Attendu que pour pouvoir utiliser ce terrain en pointe (lot 165-172), dernier terrain de la rue Sigouin à Drummondville, Récupération Drummond Inc. a dû faire d'importants travaux de terrassement en remplaçant la terre noire existante lors de l'achat par un matériel de remplissage adéquat (16 000 \$ de travaux);

Attendu que Récupération Drummond Inc. emploie 12 personnes à temps plein et d'une façon permanente;

Attendu que Récupération Drummond Inc. s'est pleinement acquittée de ses obligations lors de l'achat du 1er terrain industriel (lot 165-165);

Attendu que la dispense de construire sur le lot 165-172 demandée par la compagnie Récupération Drummond Inc. ne touche aucunement aux autres clauses du contrat (clause de 1er refus...) et qu'elle est nécessaire pour le maintien des opérations de Récupération Drummond Inc.;

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de dispenser la compagnie Récupération Drummond Inc. de son obligation de construire sur le lot 165-172 du cadastre du Canton de Grantham spécifiée au contrat de vente de terrain industriel intervenu entre la Ville de Drummondville et Récupération Drummond Inc. le 17 août 1984 et enregistré dans la division d'enregistrement de Drummond le même jour sous le numéro 283649. La Ville pour sa part accepterait cette demande.

ADOPTÉ

815/9/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des opérations, soit délégué au colloque-conférence 1986 de l'Association québécoise des directeurs de loisir municipal à Mirabel le 26 septembre 1986.

ADOPTÉ

M. Denis Savoie fait un rapport sommaire des activités de la saison estivale du Village Québécois d'Antan qui, malgré la mauvaise température, a réussi à accueillir plus de 100 000 visiteurs encore cette année.

Le succès obtenu est en grande partie attribuable au travail des bénévoles et des 160 employés du Village. Toutes les activités du Village Québécois d'Antan sont rendues possibles grâce à une subvention de 225 000 \$ du gouvernement du Québec, une autre de 29 500 \$ de la Ville de Drummondville et aux nombreuses commandites de prestige.



Monsieur le maire annonce le dépôt du rôle d'évaluation pour l'année d'imposition 1987. Le rôle a été présenté au Conseil en après-midi et toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance au Service de la trésorerie.

816/9/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller,
et unanimement résolu que:

- 1° le projet de règlement No. 1808 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de pourvoir à la création de la zone CE à même une partie des zones ou secteurs de zone IX-1, RX-2 et CC-1 et de créer l'usage commercial du groupe Commerce IV et les dispositions applicables à la zone CE, soit et est adopté;
- 2° il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

À ce moment de la séance, Monsieur le maire invite la délégation de résidents du domaine Huguette à réagir sur le projet de travaux à cet endroit.

M. Romuald Blais se faisant le porte-parole de la délégation, fait part au Conseil de la satisfaction des résidents du secteur.

M. Robert Lafrenière fait rapport de la réunion tenue sur ce sujet, mercredi le 10 septembre dernier, et donne le résultat des discussions.

817/9/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 155 000,00 \$ et un emprunt n'excédant pas 105 000,00 \$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Huguette, Audet, Réjean, Fontaine et L'Acadie.

Travaux	134 120,00 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>20 880,00 \$</u>
TOTAL:	155 000,00 \$
Moins la part des propriétaires	<u>50 000,00 \$</u>
EMPRUNT:	105 000,00 \$

Monsieur le maire Serge Ménard se faisant le porte-parole des membres du Conseil et de tous les employés de la Ville offre des condoléances aux familles de MM. Yves Blais, Maurice Boivin et Guy Leblanc à l'occasion du décès de M. Patrick Blais.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Condoléances à la famille de M. Patrick Blais.
- (Item no. 25) Avis de motion de 155 000 \$ - travaux au domaine Huguette et politique à adopter pour d'autres secteurs de la Ville de Drummondville.
- Paiement par la Ville de 50% des infrastructures pour les nouvelles constructions.
- Procédure d'assemblée lors de la période de questions.
- Rues longeant le boulevard Jean-de-Brébeuf et appartenant à la Corporation municipale de St-Nicéphore devraient être annexées par la Ville.
- Établissement de la compagnie Schaffer dans le parc industriel.
- Activités et rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- Enquête sur la Phase II de Établissement Drummond.



- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Correspondance - Lettre de M. Berthier Lavoie et Mme Hélène Pinard - Rue des Plaines.
 - (Item no. 12) Acquisition du parc St-Jean-Baptiste.
 - (Item no. 20) Demande de Récupération Drummond Inc.
 - Dommages à la piscine du Centre Culturel.
 - Meilleure identification de l'édifice Place Philippe Bernier.
 - Utilisation du slogan "Un monde en action" dans la publicité municipale.
 - Étude sur l'implantation d'une 3e glace à Drummondville pour 40 000 \$.
 - Position de la Ville dans le dossier de la Phase II de Établissement Drummond.
 - Rang des interlocuteurs lors de la période de questions.

M. Jean-Marie Boisvert souligne à la population que le sondage sur le transport en commun à Drummondville a reçu 16 067 réponses et que présentement le ministère des Transports du Québec est à compiler toutes les données.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil **au lundi 6 octobre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Diemme
.....
Greffier.

.....
Serge Inard
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

29 septembre 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 29 septembre 1986, à 17 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Robert Lafrenière, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie et Edward St-Pierre, sous la présidence du maire suppléant, M. Gilles St-Martin. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, Gerald Lapiere, directeur du Service de l'exploitation, André Paquet, directeur des opérations, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

M. Gilles St-Martin, maire suppléant, déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

818/9/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en retranchant l'item no. 5.

ADOPTÉ

819/9/86

Choix d'un soumissionnaire:

- AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE & VOIRIE - RUES HUGUETTE, AUDET, RÉJEAN FONTAINE, L'ACADIE (PROJET NO. 8506)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	159 869,57 \$
. J.P. DOYON LTÉE Nicolet	159 612,00 \$
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	233 096,32 \$
. SHERKO CONSTRUCTIONS (DE L'ESTRIE) LTÉE 3055 boul. Queen Nord Sherbrooke	272 231,15 \$
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	156 890,50 \$
. LE GROUPE HERHAUT INC. 1219A rue Principale Ste-Julie	185 335,53 \$
. CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. Roxton Pond	217 078,90 \$
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	233 934,00 \$
. LES EXCAVATIONS ROC-SOL LTÉE 169 Chemin des Patriotes St-Charles sur Richelieu	177 487,00 \$
. CONSTRUCTIONS P.C.R. LTÉE 125 rue Cartier Victoriaville	188 920,00 \$



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Sogerex Ltée**, soit retenue. Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du règlement d'emprunt concerné.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

820/9/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour au nom de la Ville de Drummondville les protocoles d'entente ou autres documents nécessaires avec les propriétaires du domaine Huguette pour la réalisation et le paiement d'une certaine partie des travaux d'infrastructures (aqueduc, égout et voirie) à être réalisés dans ce secteur.

ADOPTÉ

Lecture est faite du compte rendu des activités du trésorier pour l'année 1985 relativement à la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., Ch. E-2.1). Le document est déposé aux archives de la Ville de Drummondville.

821/9/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement (No. 1809) décrétant un emprunt n'excédant pas 160 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Huguette, Audet, Réjean, Fontaine et L'Acadie.

Coût des travaux:	134 120 \$
Honoraires professionnels et frais de financement:	<u>25 880 \$</u>
Total - Emprunt:	160 000 \$

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, M. Gilles St-Martin, maire suppléant, déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dionne
Greffier.

.....
Gilles St-Martin
Maire suppléant.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 octobre 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 6 octobre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des opérations, Gérard Lapiere, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, assistant à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

822/10/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 septembre 1986, et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

823/10/86

Lecture intégrale est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 septembre 1986.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

824/10/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

825/10/86

1- FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix - F.A.B. Drummondville</u>
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTÉE 417 St-Pierre, suite 708 Montréal	38,90 \$ la tonne métrique
. MINES SELEINE INC. 1155 O, Dorchester, Bureau 1400 Montréal	36,04 \$ la tonne métrique



- . LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL, LTÉE 40,09 \$ la tonne métrique
10 701 boul. Parkway
Ville d'Anjou

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Mines Seleine Inc.**, soit retenue.

ADOPTÉ

826/10/86

2- VENTE DU LOT 124-283 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MURIELLE PROVENCHER 314 Mercier Drummondville	17,23 \$ le mètre carré
. GASTON RAICHE et NOËL-ANGE VOULIGNY RAICHE 1217 Route 122 N.D. du Bon-Conseil	17,35 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Gaston Raiche et Noël-Ange Vouligny Raiche** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

827/10/86

3- VENTE DU LOT 124-320 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SYLVIE DÉLISLE et ELOI BOLDOC 4785 Dubois Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Sylvie Délisle et Éloi Bolduc** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

828/10/86

4- VENTE DU LOT 124-273 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. D. LEMAY CONSTRUCTION INC. 269 Georges d'Or St-Germain-de-Grantham	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **D. Lemay Construction Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ



829/10/86

5- VENTE DU LOT 124-316 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. RÉAL BENOIT et GUNTER EMMEL 52 Gosselin Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Réal Benoit et Gunter Emmel** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

830/10/86

6- VENTE DU LOT 124-270 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. JOCELYN RONDEAU 137A - 8e Avenue Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Jocelyn Rondeau** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

831/10/86 - Centraide Coeur du Québec Inc. demande une contribution financière de la Ville à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 500 \$ à Centraide Coeur du Québec Inc. dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

ADOPTÉ

832/10/86 - La Sidac Alain Limoges de Drummondville demande au Conseil d'intervenir auprès de Via Rail pour empêcher que la barrière du passage à niveau sur la rue Lindsay reste abaissée inutilement pendant les heures d'ouverture des commerces.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville transmette la demande à Via Rail, afin que cette compagnie fasse pression auprès de ses ingénieurs et employés pour que les barrières des passages à niveau au Centre-Ville ne restent pas abaissées inutilement, surtout pas durant les heures de pointe.

ADOPTÉ

833/10/86 - Les jeunes entreprises drummond inc. demandent la collaboration financière de la Ville lors de leur campagne de souscription présidée par M. René Verrier, C.A.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu qu'une somme de 100 \$ soit versée à Les jeunes entreprises Drummond inc. afin d'appuyer l'organisme dans leur campagne de financement annuelle.

ADOPTÉ

- L'école Ste-Thérèse demande la permission d'organiser une parade pour fêter l'Halloween.
Le Conseil accède à cette demande de l'école Ste-Thérèse et le dossier sera remis au Service de la sécurité publique pour qu'une surveillance adéquate soit fournie.
- Les Métiers d'Art Drummond remercient la Ville pour l'aide financière accordée.
- L'Association du baseball mineur de Drummondville remercie la Ville pour sa collaboration et son appui financier pendant l'année 1986.
- Le ministère des Transports annonce une subvention additionnelle de 36 705 \$ pour l'aménagement de pistes cyclables dans l'axe de la rue St-Georges.
- Le Cercle de l'Amitié de Drummondville Inc. demande un soutien financier pour l'année 1987.
- M. Réal Deshaies remercie pour la collaboration du maire dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de la paroisse St-Joseph.

- 834/10/86 - Le comité exécutif du Festival mondial de folklore de Drummondville demande au Conseil de Ville d'exprimer son opinion sur le changement proposé aux règlements généraux qui éliminerait la représentation statutaire de la Ville de Drummondville au conseil d'administration du Festival mondial de folklore.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et résolu majoritairement que la Ville de Drummondville accepte le changement proposé aux règlements généraux de la corporation du Festival mondial de folklore de Drummondville à l'effet d'éliminer la représentation statutaire de la Ville de Drummondville au conseil d'administration de ladite corporation.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras et M. J.-Bruno Smith inscrivent leur dissidence sur cette résolution en précisant qu'il serait impératif que la Ville garde au moins un poste d'observateur au conseil d'administration du Festival.

835/10/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 13 septembre au 6 octobre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 944 161,21 \$.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

836/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une annexe "B"



au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Drummondville le 29 mars 1985 relativement au versement d'une subvention dans le cadre du programme ReviCentre.

ADOPTÉ

837/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que le tirage au sort effectué en après-midi du 6 octobre 1986 et établissant le remboursement par anticipation de l'obligation A001 d'une façon complète (25 000 \$) et l'obligation A002 d'une façon partielle (19 000 \$) soit et est accepté. La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement prévu de 44 000 \$ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales du Québec.

ADOPTÉ

838/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme J.-B. Deschamps Inc. à imprimer une obligation de 6 000 \$ pour compenser l'obligation A002 au montant de 25 000 \$ rachetée en partie, par tirage au sort, dont une somme de 6 000 \$ n'est pas échue.

ADOPTÉ

839/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation, à signer tous les documents administratifs relatifs au projet "Expérience pilote de cueillette des ordures ménagères à l'aide de mini-containers" dans le cadre du programme de travaux communautaires en milieu municipal.

ADOPTÉ

840/10/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville autorise l'émission d'un permis temporaire d'une durée d'un an à la compagnie Disque Améric Inc. afin d'utiliser l'immeuble sis au 1050 rue Chabanel comme centre administratif et centre de formation.

ADOPTÉ

841/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports de remplacer le signal avancé de 50 km/h déjà en place sur le boulevard St-Joseph à l'entrée de la Ville, direction sud, en provenance de Grantham-Ouest, par un signal de 50 km/h et d'installer le signal avancé de 50 km/h de façon à permettre une meilleure visibilité du signal avancé pour les personnes empruntant la sortie de l'autoroute 20, direction ouest, et celles provenant de Grantham-Ouest et St-Majorique.

ADOPTÉ

842/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 199/3/86 relative à la location de machinerie à long terme soit amendée



en ajoutant au dernier paragraphe les mots suivants: "Le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de contrat annexé à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit."

ADOPTÉ

843/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 294/4/86 relative au mandat d'annulation de servitudes accordées à l'Hydro-Québec, soit amendée en remplaçant et précisant les lots sur lesquels portent lesdites annulations de servitudes, à savoir les lots 124-198, 124-199, 124-200, Ptie 124, 1513-1, 1514-1, 1515, 1516, 1517, 1518, 124-325, 124-326, 124-344, 124-345, 124-346, 124-347, 124-348 et 124-349 du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

844/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville amende la résolution no. 523/7/79 en corrigeant une erreur cléricale qui s'est glissée au paragraphe 2, qui se lira désormais comme suit: "...un arrêté en conseil portant le numéro 2001-79 le 11 juillet 1979".

ADOPTÉ

845/10/86

Attendu que la Ville de Drummondville a consenti le 12 avril 1983 un bail de location de terrain à la compagnie 2149-6625 Québec Inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Village des Eaux et des Neiges Inc." pour l'opération de glissades d'eau au parc Woodyatt, lequel bail a été enregistré le 13 avril 1983 sous le numéro 273658 de la division d'enregistrement de Drummond;

Attendu que la compagnie 2149-6625 Québec Inc. (Village des Eaux et des Neiges Inc.) a fait cession de ses biens, le 29 septembre 1986, devant le syndic Yves Guay;

Attendu que la clause 21 du bail de location de terrain permet au locateur (la Ville) de mettre fin audit bail advenant le cas où le locataire devient en faillite;

Attendu que la Ville serait consentante à transférer les droits et obligations de la compagnie 2149-6625 Québec Inc. à M. Jacques Martel ou à une compagnie à être formée par lui;

Attendu que cet avis d'intention est valable pour les 2 prochains mois de la présente résolution et pourra être renouvelé;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville déclare être consentante à transférer les droits et obligations accordés à la compagnie 2149-6625 Québec Inc. (Village des Eaux et des Neiges Inc.) par bail de location enregistré le 13 avril 1983 à la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 273658, à M. Jacques Martel, résidant au 410 J.A. Mousseau, Drummondville, ou à une compagnie à être formée par lui. Cet avis d'intention est valable pour les 2 prochains mois de la présente résolution et pourra être renouvelé.

ADOPTÉ



846/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à tous les droits de rachat ou de premier refus qu'elle peut avoir sur les lots 167-85 et Ptie 166D-24 du Canton de Grantham, propriété de la compagnie Motelin Inc., situés aux numéros civiques 720, 722, 724 et 726 de la rue Farrell, et autorise la vente de la propriété ci-avant mentionnée à la compagnie Pigment & Chemical Inc.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

847/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville octroie une subvention de 300 \$ à l'Association régionale des autoneigistes de Drummondville inc. dans le cadre du 3e Salon de la motoneige.

ADOPTÉ

848/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gérald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, au congrès annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique qui se tiendra à Montréal le 17 octobre 1986.

ADOPTÉ

849/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Pierre Meunier, régisseur, au congrès de l'Association des directeurs de bibliothèques municipales qui se tiendra à Mirabel les 9, 10 et 11 octobre 1986.

ADOPTÉ

850/10/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de Me Jean Côté, avocat, aux fins d'agir comme procureur de la Ville dans les dossiers de griefs présentés par l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

851/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de Me Jean Côté, avocat, aux fins d'agir comme procureur de la Ville dans le grief no. 86-04 présenté par le Syndicat des employés municipaux de Drummondville.

ADOPTÉ

852/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Kino-Québec à tenir la troisième édition de la Course Sealtest le 19 octobre 1986; le tout conformément à la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

853/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. André Paquet, directeur des opérations, à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec la Fédération de patinage artistique du Québec, le Club de patinage artistique de Drummondville, le président de la compétition et la présidente du comité organisateur relativement à la tenue du Championnat de l'Est du Québec au Centre Marcel Dionne du 13 au 17 novembre 1986.

ADOPTÉ

854/10/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le règlement No. 1800 de la Ville de Drummondville décrétant des travaux d'aménagement dans le cadre du programme ReviCentre (périmètre Centre-Ville, Phase II) et un emprunt de 202 000 \$ à cette fin, soit amendé de façon à retrancher le financement du déficit du règlement No. 1711, c'est-à-dire 34 000 \$, laissant un solde d'emprunt de 168 000 \$. La cédule "A" du règlement est modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

855/10/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le groupe H.B.A., experts-conseils, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement du Québec le plan directeur du projet de développement du terrain Téléglobe et le rapport s'y rattachant.

ADOPTÉ

Suite à cette résolution, Mme Francine Ruest-Jutras désire obtenir certains éclaircissements sur la nature des travaux effectués dans ce dossier.

M. Gerald Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, répond aux questions.

856/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec d'autoriser un rejet temporaire d'égout pluvial du secteur Téléglobe pour une période de cinq ans, considérant qu'un égout pluvial sera construit sur le boulevard St-Joseph entre la 110e Avenue et le cours d'eau Cacouna, d'ici la mise en opération de l'usine d'épuration au printemps 1991.

ADOPTÉ

857/10/86

Considérant que Canadien Pacifique Ltée est propriétaire d'une bande de terrain localisée à l'intersection de la rue St-Jean et du boulevard St-Joseph, d'une longueur approximative de 330 pieds dans une direction sud-est et de 66 pieds de largeur;



Considérant que Canadien Pacifique Ltée est propriétaire d'une bande de terrain longeant la rue des Forges partant de l'emprise de la rue Lindsay jusqu'à 10 mètres au sud de l'emprise de la rue des Écoles;

Considérant que la Ville de Drummondville est intéressée à se porter acquéreur des bandes de terrain dans le cadre de l'aménagement rationnel de son territoire;

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'acquisition de ces bandes de terrain appartenant à Canadien Pacifique Ltée à prix égal à leur juste valeur marchande. Dans l'éventualité où pour des raisons administratives Canadien Pacifique Ltée ne pourrait vendre ces bandes de terrain à la Ville de Drummondville, la Ville les louera à long terme pour des fins municipales (infrastructures).

ADOPTÉ

858/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Canadian Bond Rating Service pour effectuer une étude financière et économique approfondie de la Ville de Drummondville (honoraires professionnels: 9 500 \$ maximum).

ADOPTÉ

859/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Studio Morin Racine Inc. pour la réalisation d'une étude de perception de la qualité de l'eau traitée, suivant l'offre de services de juillet 1986 (Honoraires professionnels: 2 500 \$ maximum).

ADOPTÉ

Monsieur le maire invite la population à une autre journée "Portes ouvertes" à l'usine de traitement d'eau, dimanche le 12 octobre 1986.

860/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services de M. Georges Biron de J.-L. Paillé & Compagnie Ltée, à titre de consultant et d'expert-conseil, pour la mise à jour du devis d'assurance et l'étude des soumissions lors du renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages de la Ville (Honoraires professionnels: 1 000 \$ maximum).

ADOPTÉ

861/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Drummondville présentées pour l'année 1987.

ADOPTÉ

862/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 1986; ledit procès-verbal est déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



863/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 17 septembre 1986 soit accepté et qu'il soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

864/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "Défense de stationner, du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h00", sur la rue St-Pierre, côté Nord (30 pieds à partir de l'intersection de la rue Ringuet).

ADOPTÉ

865/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte le compte rendu de la réunion du Comité de Toponymie tenue le 22 septembre 1986 et que le tout soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

866/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne le nom de rue "Roux" à la rue 109-58, en l'honneur de J.-Robert Roux, ex-maire de Drummondville-Sud de 1951 à 1956.

ADOPTÉ

867/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne le nom de rue "Chabot" à la rue 167-88, en l'honneur de Alberta Chabot, qui a marqué l'histoire de Drummondville par sa générosité et son dévouement auprès des personnes défavorisées.

ADOPTÉ

868/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne le nom de "Passerelle Prévost" à la passerelle de la rue St-Georges, afin de rappeler l'ancien nom donné à la rivière Noire au début des années 1800.

ADOPTÉ

869/10/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte le recueil de délais de conservation des archives de la Ville conformément à la Loi.

Il est également résolu que ce recueil soit soumis à la Commission à l'accès à l'information (ministère des Communications) et que Me Jacques Dionne, greffier et responsable de l'application de la Loi, soit autorisé pour et au nom de la Ville à signer tous documents afférents à ce dossier.



La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 1028/12/85.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre dresse un tableau comparatif et cumulatif de l'état de la construction pour septembre 1986 et 1985.

870/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de renonciation à une servitude, laquelle a été créée en vertu d'un acte enregistré à Drummond sous le numéro 160724 et affectant le lot 126-3-136 du cadastre du Canton de Grantham. Cette servitude avait également été créée en faveur de l'Hydro-Québec et Bell Canada; ces dernières compagnies ont également renoncé à la servitude.

ADOPTÉ

871/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet "Évalu-Santé" qui sera présenté par Kino-Québec au gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de développement de l'emploi.

ADOPTÉ

872/10/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1633 en précisant certaines dispositions relatives aux termes "services" et "prolongement de services".

873/10/86

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement (No. 1808) amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin de pourvoir à la création de la zone CE à même une partie des zones ou secteurs de zone IX-1, RX-2 et CC-1 et de créer l'usage commercial du groupe Commerce IV, comprenant entre autres l'usage centre commercial, les usages de commerce de détail et certains usages commerciaux temporaires et les dispositions applicables à la zone CE, comprenant entre autres des normes concernant les espaces de chargement et de déchargement, le stationnement, l'aménagement extérieur, la hauteur des bâtiments.

874/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement No. 1808, dispense de lecture soit autorisée lors de l'adoption.

ADOPTÉ

875/10/86

Lecture est donnée du règlement No. 1809 décrétant un emprunt de 160 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Huguette, Audet, Réjean, Fontaine et L'Acadie.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1809 et ce de 9 heures à 19 heures les 20 et 21 octobre 1986.

Divers:

- Le conseiller Denis Savoie rappelle à la population l'importance de la préservation des arbres et invite les contribuables à informer le Service des travaux publics de la Ville avant la coupe ou l'émondage d'arbres appartenant à la Ville.

- Monsieur le Maire Serge Ménard se fait le porte-parole du Conseil et des employés municipaux pour offrir des condoléances à la famille de Mesdames Thérèse Desrosiers et Rita Vigneault, à l'occasion du décès de leur frère, M. Gérard Desrosiers, et également à la famille de Mme Huguette Bélair, à l'occasion du décès de son père, M. Victor Daneau.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Commentaires sur le Festival mondial de folklore de Drummondville et ses apports économiques.
- (Item no. 9) Subventions accordées dans le cadre du programme ReviCentre.
- (Item no. 13) Centre de formation pour Disque Améric Inc. et embauche du personnel.
- Concours "Villes et villages fleuris" - 8 octobre 1986.
- Rénovation de l'intérieur du marché public ou démolition - stationnement restreint.
- Maison d'hébergement pour personnes handicapées résidant à Drummondville.
- Code d'éthique des taxis.
- Commentaires de M. Roch LaSalle sur la phase II du Pénitencier Drummond.

- Intervenant: M. Gérard Fréchette, R.R. # 4, 1871 boul. St-Joseph O., Drummondville.

- Changements des règlements généraux du Festival mondial de folklore de Drummondville et représentation de la Ville de Drummondville.
- Pourcentage de bénévoles venant de l'extérieur de la Ville.
- Procédure d'assemblée et droit de poser des questions.
- Passerelle Prévost - inauguration officielle.
- Compte rendu du Comité de Circulation relativement à la demande du Cégep de Drummondville.
- Fermeture de la rue Pelletier pour laisser circuler les automobiles se rendant aux établissements scolaires.
- Relocalisation du dépotoir à neige de la rue Marchand.
- Raisons qui ont motivé le désistement de la Ville de Drummondville dans la présentation de sa candidature pour obtenir la finale des Jeux du Québec 1989.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- Commentaires sur les changements à être apportés aux règlements généraux du Festival mondial de folklore de Drummondville.



- (Item no. 12) Précisions sur l'autorisation donnée à M. Florent Fréchette dans le cadre du projet de cueillette des ordures ménagères par mini-containers.
- Voyage de M. J.-Bruno Smith en Europe et visite d'établissements de traitement des eaux.
- Personnel de l'usine de traitement d'eau de Drummondville.
- (Item no. 34) L'évaluation du coût d'un loyer à l'Office municipal d'habitation de Drummondville.
- (Item no. 46) Émondage des arbres.
- Non fermeture du puits artésien à St-Jean-Baptiste.
- Questions sur les comptes:
 - . Daniel Arbour & Ass. - étude de circulation
 - . Ass. Québec/France - rachat du matériel
 - . Sélection des jeunes participants aux échanges
 - . Allocation vestimentaire de M. J.-Marcel Lefebvre.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 20 octobre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier.

Serge Manard
.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

20 octobre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 20 octobre 1986, à 19h45, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des opérations, et Gérard Lapière, directeur du Service de l'exploitation, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

876/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique les objectifs recherchés par la présente séance de consultation publique, ainsi que la procédure qui doit être suivie, et précise la nature et l'objet du règlement no. 1808:

Règlement no. 1808 amende le règlement de zonage municipal no. 1400, afin de pourvoir à la création de la zone CE à même une partie des zones ou secteurs de zone IX-1, RX-2 et CC-1 et de créer l'usage commercial du groupe Commerce IV, comprenant entre autres l'usage centre commercial, les usages de commerce de détail et certains usages commerciaux temporaires et les dispositions applicables à la zone CE, comprenant entre autres des normes concernant les espaces de chargement et de déchargement, le stationnement, l'aménagement extérieur, la hauteur des bâtiments.

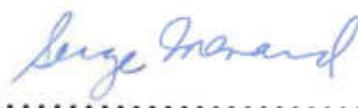
Période de questions:

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
Nature du changement et de la zone CE.

- Intervenant: M. Roland Hamel, 200 Robert-Bernard.
Agrandissement commercial à prévoir.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, Son Honneur le Maire déclare que l'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

20 octobre 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 20 octobre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. André Paquet, directeur des opérations, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yvan Morin, trésorier adjoint, ainsi que Mlle Linda Laplante, directrice du Service de l'habitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

877/10/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 1986, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

878/10/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 37A: "Avis public (Mme Francine Ruest-Jutras)".

ADOPTÉ

Monsieur le maire informe M. Hervé Savoie, président du R.C.D., relativement au dossier "Association Québec-France" et à un paiement de 250 \$.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

879/10/86

1- ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU POSTE DE POLICE (TP-86-15)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ASCENSEUR DROLET INC. 1 rue Déry Beauport	1 320 \$ (49,00 \$/heure)

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que cette soumission soit acceptée si jugée conforme.

ADOPTÉ



880/10/86

2- TONTE DE GAZON - SECTEUR "A" (TP-86-16)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	71 670,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville	21 100,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que ces soumissions soient transmises au Service des travaux publics pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

881/10/86

3- TONTE DE GAZON - SECTEUR "B" (TP-86-17)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	16 400,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville	20 150,00 \$
. LES ENTREPRISES RAYMOND GRÉGOIRE ENR. 715 Godbout Drummondville	23 370,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ces soumissions soient transmises au Service des travaux publics pour étude et recommandation.

ADOPTÉ

882/10/86

4- VENTE DU LOT 124-296 DU CANTON DE GRANTHAM (LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. JOCELYN PROULX 165 Dubois, R.R. 2 Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **M. Jocelyn Proulx** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 15 octobre 1986):

883/10/86

- ÉCLAIRAGE DU PARC FRIGON (PROJET NO. AE86DR04)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. E.C.E. ÉLECTRIQUE INC. 420 - 12e Avenue Sud Sherbrooke	44 998,00 \$



. A. TOUPIN INC. 64 Bérard Drummondville	34 615,00 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	34 466,00 \$
. PAUL SAVARD ENT. ÉLEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	33 996,00 \$
. ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ GASTON HOULE INC. 350 - 4e Rang St-Cyrille	31 485,00 \$
. PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Ignace Brossard	43 693,00 \$
. CONRAD LAVOIE (1983) INC. 3266 Lafontaine Tracy	37 350,00 \$
. CHAGNON LTÉE 8349 Pascal Gagnon Montréal	37 249,00 \$
. NÉOLECT INC. 77 Marie-Victorin Candiac	41 284,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la soumission de **Entreprise d'électricité Gaston Houle Inc.**, au montant de 31 485,00 \$, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

Monsieur le maire donne de l'information sur l'ensemble des contributions monétaires et des services fournis par la Ville au Festival mondial de folklore de Drummondville en 1986 et fait un parallèle avec l'année 1985:

Total en 1986: 160 827,09 \$
en 1985: 119 238,36 \$

C O R R E S P O N D A N C E :

884/10/86 - La direction des services aux étudiants de la Polyvalente Marie-Rivier demande une contribution financière.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 1/2 page de publicité dans la revue des finissants de la Polyvalente Marie-Rivier, au coût de 125,00 \$.

ADOPTÉ

- Le Conseil canadien des aveugles du Québec demande qu'une surveillance plus sévère soit apportée aux cyclistes qui circulent sur les trottoirs.

M. Edward St-Pierre précise que le dossier est transmis au Service de la sécurité publique pour qu'une surveillance plus étroite soit effectuée.



- La Chambre de Commerce remercie le Conseil de Ville pour sa participation monétaire au 2e Salon agro-alimentaire de Drummond.
Monsieur le maire au nom du Conseil déclare être fier de s'associer à un tel événement.
- La compagnie Fafard international inc. souligne la qualité du service fourni par les employés de la bibliothèque municipale et en particulier M. Michel Leblanc.
M. Gilles St-Martin se dit fier du Service, remercie et encourage tous les usagers.
- M. et Mme Armand Tardif remercient Monsieur le maire pour son implication lors du 50e anniversaire de la paroisse St-Joseph.
- Mme Diane Boudreau Debs souligne l'amélioration du service à la bibliothèque municipale.
- Monsieur le maire annonce l'opération "Portes ouvertes" au Centre Culturel, dimanche le 2 novembre 1986 de 10 heures à 17 heures.
- Mme Rita Maher, au nom du comité des locataires des H.L.M. de Drummondville, remercie les membres du Conseil pour leur intervention auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville relativement à la politique de peinture aux H.L.M.

885/10/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 4 octobre au 1er novembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 409 400,34 \$.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

886/10/86

Attendu que la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 442 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Drummondville a reçu les 2 soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
- McNEIL MANTHA INC.	97,29 \$	273 000 \$	8,50 %	17 novembre 1987	10,445
BANQUE NATIONALE DU CANADA		302 000 \$	8,75 %	" 1988	
BRAULT GUY O'BRIEN INC.		335 000 \$	9,25 %	" 1989	
TASSÉ ET ASSOCIÉS LTÉE		370 000 \$	9,50 %	" 1990	
WALWYN STODGELL COCHRAN MURRAY LTÉE		2 077 000 \$	9,75 %	" 1991	
MOLSON ROUSSEAU INC.		3 085 000 \$	10,00 %	" 1996	
- LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.	98,25 \$	273 000 \$	8,50 %	17 novembre 1987	10,417
GEOFFRION, LECLERC INC.		302 000 \$	9,00 %	" 1988	
LA BANQUE D'ÉPARGNE		335 000 \$	9,50 %	" 1989	
		370 000 \$	9,75 %	" 1990	
		2 077 000 \$	9,75 %	" 1991	
		3 085 000 \$	10,25 %	" 1996	



Attendu que l'offre ci-haut provenant du syndicat formé de Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion, Leclerc Inc. et la Banque d'Épargne s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'émission d'obligations au montant de 6 442 000 \$, de la corporation de la Ville de Drummondville, soit adjugée au syndicat formé de Lévesque, Beaubien Inc., Geoffrion, Leclerc Inc. et de la Banque d'Épargne.

ADOPTÉ

887/10/86

Attendu que la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de 6 442 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements numéros</u>	<u>Pour un montant de</u>
1624	216 700 \$
1627	50 000
1680	23 472
1681	159 500
1682	46 100
1683	80 000
1685	27 000
1686	10 000
1689	120 600
1711	780 000
1714	489 900
1729	100 000
1731	520 000
1738	104 000
1739	26 000
1761	674 000
1762	281 340
1763	64 000
1764	100 500
1765	173 650
1767	61 800
1768	152 500
1770	1 050 000
1776	21 638
1778	240 000
1780	507 800
1784	181 500
1791	180 000
	<u>6 442 000 \$</u>

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 6 442 000 \$:

1. Les obligations seront datées du 17 novembre 1986;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse populaire St-Joseph de Drummondville ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 11,5 % l'an sera payé semi-annuellement le 17 mai et le 17 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;



4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

888/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que pour l'emprunt au montant total de 6 442 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1624, 1627, 1680, 1681, 1682, 1683, 1685, 1686, 1689, 1711, 1714, 1729, 1731, 1738, 1739, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767, 1768, 1770, 1776, 1778, 1780, 1784 et 1791, la Ville de Drummondville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1624, 1680, 1681, 1682, 1683, 1711, 1714, 1731, 1738, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767, 1768, 1770, 1778, 1780, 1784 et 1791;
- dix (10) ans (à compter du 17 novembre 1986), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1624, 1681, 1711, 1714, 1731, 1761, 1762, 1770, 1780, 1784 et 1791; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

889/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. relativement à l'utilisation des heures de glace pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ

890/10/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la cession de créances de L.D.L. Lallier Ltée à Service de Chauffage Victoriaville Inc. et consente à ce que le contrat de ventilation et de climatisation du Centre Marcel Dionne soit terminé par Service de Chauffage Victoriaville Inc. à condition que le cessionnaire paie les privilèges enregistrés contre la Ville de Drummondville par la compagnie Les Bâtiments J.D.L. Inc. et la compagnie Régulvar Inc.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



891/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les directives de changement nos 1-B et 2-B de la Société québécoise d'assainissement des eaux sur le contrat des travaux municipaux accordé à la compagnie R. Guilbeault Construction Inc. no. 160-3-01-41-03. Le montant de ces changements se chiffre à 3 564,10 \$.

ADOPTÉ

892/10/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Autobus Thomas Inc. une partie du lot 271-2 (271-2 Ptie) du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 16 955,6 m.c., ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 16 octobre 1986 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4861), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-deux cents (27 298,52 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

893/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 300 \$ à titre de subvention au Tour du Monde de Rick Hansen.

ADOPTÉ

894/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 500 \$ au Bureau du tourisme et des congrès du Centre du Québec Inc. pour l'achat d'une représentation du Théâtre du Gallion au Centre Culturel de Drummondville le 22 octobre 1986 à 20 heures.

ADOPTÉ

895/10/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 2 000 \$ au Festival international de la cuisine traditionnelle qui se déroulera à Drummondville du 19 février au 8 mars 1987.

ADOPTÉ



896/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Légion Royale Canadienne, succursale no. 51, à tenir sa campagne annuelle du coquelicot du 31 octobre au 8 novembre 1986 et à organiser un défilé ainsi qu'une cérémonie de l'Armistice, dimanche le 9 novembre 1986, avec le soutien du Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

897/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 50 \$ à la Légion Royale Canadienne, succursale no. 51, pour une couronne qui sera déposée au cénotaphe du parc St-Frédéric lors de la cérémonie de l'Armistice, dimanche le 9 novembre 1986.

ADOPTÉ

898/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville conclut une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du nouveau programme d'aide à la restauration Canada-Québec.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

899/10/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle pour une période de 5 ans le contrat de Télécom Canada (Bell Canada) pour le système de transmission de signaux par caméra, le tout suivant les termes et conditions prévues au projet de contrat annexé à la présente résolution pour valoir comme si au long reproduit. Cet engagement de crédit sera soumis au ministre des Affaires municipales pour autorisation préalable.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents dès que l'approbation du ministre des Affaires municipales aura été reçue.

ADOPTÉ

M. J.-Bruno Smith donne un sommaire du rapport déposé par le trésorier adjoint de la Ville sur les états financiers de la Ville de Drummondville en date du 30 septembre 1986.

900/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 octobre 1986 soit adopté et qu'il soit déposé aux archives de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

901/10/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville



de Drummondville retienne les services professionnels du Groupe HBA, experts-conseils, pour soutenir les services de la Ville dans l'élaboration et l'estimation des travaux à prévoir au plan triennal d'immobilisations 1987-1988-1989. Les honoraires professionnels maximums sont fixés à 3 450 \$, tel que stipulé à l'offre de services du 15 octobre 1986.

ADOPTÉ

902/10/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 10 billets au prix unitaire de 40 \$ pour le 3e cocktail bénéfice mixte au profit du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. qui se déroulera à Drummondville le 19 novembre 1986.

ADOPTÉ

903/10/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 2 billets au taux unitaire de 200 \$ pour le souper bénéfice du Club des Lions de Drummondville Inc. qui se déroulera à Drummondville le 31 octobre 1986.

ADOPTÉ

904/10/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle un contrat promotionnel avec la compagnie Télévision St-François Inc. (CKSH-TV - Canal 9) pour un montant maximum de 10 000 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

905/10/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte des coûts supplémentaires maximums de 50 000 \$ au contrat original accordé à la compagnie Sintra Inc. Région Bois-Francs (278 530 \$), payables à même le règlement d'emprunt no. 1780 (507 800 \$) décrétant la réalisation de travaux municipaux sur la rue Hériot, entre les rues Marchand et Dunkin, reliés à l'intercepteur St-François, Phase II, travaux exécutés à l'occasion du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

906/10/86

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville désire que tous les résidents de Drummondville soient desservis par le même service postal;

Attendu que la politique proposée par la Société Canadienne des Postes de desservir la population des nouveaux secteurs par boîtes multiples, est discriminatoire;

En conséquence, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville exprime sa désapprobation à l'établissement de boîtes multiples pour le service postal dans les nouveaux développements domiciliaires et que copie de cette résolution soit adressée au gouvernement fédéral et à la Société Canadienne des Postes.

ADOPTÉ



907/10/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie une somme de 100 \$ à la Fondation Canadienne pour l'Iléite et la Colite dans le cadre de la campagne annuelle de financement.

ADOPTÉ

908/10/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soumette sa candidature comme ville-hôtesse de l'Exposition culturelle régionale 1987 organisée par le Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. et qu'elle s'engage à remplir toutes les obligations de la ville-hôtesse.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. pour le déroulement de l'activité.

ADOPTÉ

909/10/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 57 500 \$ et d'un règlement décrétant des travaux supplémentaires pour la somme de 50 000 \$ relativement au déplacement de massifs de béton (conduits) utilisés par les services d'utilités publiques dans le cadre des travaux accordés à la compagnie Sintra Inc. Région Bois-Francs pour la réalisation de travaux municipaux sur la rue Hériot, entre les rues Marchand et Dunkin, reliés à l'intercepteur St-François, Phase II, et exécutés à l'occasion du programme d'assainissement des eaux (Règlement no. 1780).

Travaux:	50 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement:	<u>7 500 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	57 500 \$

910/10/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1808 a été donné (réf: 873/10/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier fait un résumé du règlement No. 1808 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin de pourvoir à la création de la zone CE à même une partie des zones ou secteurs de zone IX-1, RX-2 et CC-1 et de créer l'usage commercial du groupe Commerce IV, comprenant entre autres l'usage centre commercial, les usages de commerce de détail et certains usages commerciaux temporaires des normes concernant les espaces de chargement et de déchargement, le stationnement, l'aménagement extérieur, la hauteur des bâtiments.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires d'immeuble visé dans les secteurs concernés et inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le 20 octobre 1986 ainsi que les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1808 et ce de 9 heures à 19 heures les 1er et 2 décembre 1986.



911/10/86

Lecture est donnée du règlement No. 1810 décrétant un emprunt de 59 000 \$ pour l'achat d'une partie de la rue Cloutier et des infrastructures y incluses, propriété de la compagnie Sogorex Inc.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1810 et ce de 9 heures à 19 heures les 17 et 18 novembre 1986.

912/10/86

Lecture est donnée du règlement No. 1811 modifiant le règlement No. 1633 et précisant certaines dispositions relatives aux termes "services" et "prolongement de services".

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Divers:

- 1° Avis public - Mme Francine Ruest-Jutras fait état de la publication de l'avis relatif à la présentation prochaine d'un projet de loi privée en Commission parlementaire et voudrait savoir: "Quand et comment se fera la consultation avec la population de Drummondville-Ouest relativement à l'abolition du secteur de taxation de Drummondville-Ouest?"

Monsieur le maire confirme qu'une séance de consultation sera fixée dès que la date de présentation du projet de loi privée sera connue et donne ensuite des précisions sur les incidences dudit projet de loi sur le compte de taxes de propriétaires du secteur de Drummondville-Ouest.

- 2° Condoléances - Monsieur le maire Serge Ménard se fait le porte-parole des membres du Conseil et de tous les employés de la Ville de Drummondville pour offrir des condoléances à M. Maurice Boivin à l'occasion du décès de sa mère, Mme Ida Bouchard Boivin.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
- Le projet de loi privée et ses incidences sur le quartier Drummondville-Ouest.
 - (Item no. 12) La raison de la nouvelle émission d'obligations de 6 442 000 \$.
 - (Item no. 19) La subvention de 2 000 \$ au Festival international de la cuisine traditionnelle et les retombées spéciales sur la population.
 - (Item no. 36) Information sur le règlement No. 1810 - acquisition de la rue Cloutier.
 - Commentaires sur le nouveau Centre Récréatif St-Jean-Baptiste.
 - L'entretien des trottoirs pendant l'hiver 1986/1987.
 - Information sur le projet de développement du Domaine Cherbourg.



- Intervenant: M. Gérard Fréchette, R.R. # 4, 1871 boul. St-Joseph O., Drummondville.
 - Circulation des piétons lors du défilé de nuit du Festival mondial de folklore de Drummondville dans le cimetière de St-Georges Anglican Church.
 - Comité intermunicipal de transport en commun.
 - Budget réservé pour l'étude du dossier du transport en commun.
 - Aménagement du campus Raimbault et comité de consultation élargie.
 - Fermeture de la rue Pelletier - réponse écrite de M. Gerald Lapierre.
 - Comité pour la présentation de la candidature de Drummondville pour la finale des Jeux du Québec.

- Intervenant: M. Paul-André Jolin, 30 Ave. des Cyprès.

Procédure de consultation auprès de la population de Drummondville-Ouest avant la présentation du projet de loi privée.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
 - Estimation des coûts pour la tonte de gazon.
 - (Item no. 14) Information sur la cession de contrat à Service de Chauffage Victoriaville Inc.
 - (Item no. 24) Commentaires sur le rapport du trésorier relatif aux états financiers de la Ville au 30 septembre 1986.
 - (Item no. 28) Suggestion relative à l'achat de 2 billets pour le souper bénéfique du Club des Lions.
 - (Item no. 34) Nature des travaux supplémentaires.
 - Information sur le stationnement Brodilaf au coin du boulevard St-Joseph et de la rue St-Jean.
 - Convention collective des policiers de Drummondville et frais de défense pour arrestation illégale ou abusive.
 - Information sur les travaux du projet ROVAN et la procédure de réalisation.
 - Taux de vacance des logements à Drummondville.
 - Projet des mini-containers.
 - Honoraires professionnels pour l'acquisition des terrains de Amer Sport.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 3 novembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dionne
.....
Greffier.

.....
Serge Trépanier
.....
Maire.

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
------	-------------------	------------	-------

--	--	--	--

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
------	-------------------	------------	-------

--	--	--	--





LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 novembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 3 novembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des opérations, et Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

913/11/86

Lecture intégrale du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 octobre 1986 à 19h45 est faite par le greffier.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

914/11/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 octobre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

915/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant les items suivants:

- 11A. Interdiction de chasser (M. Edward St-Pierre).
- 11B. Fête de l'Halloween (M. Edward St-Pierre).
- 35A. Félicitations (M. Gilles St-Martin).

ADOPTÉ

Période d'information par Son Honneur le Maire:

- Monsieur le maire Serge Ménard répond à une question posée par M. Hervé Savoie, président du R.C.D., lors de la séance du 20 octobre 1986 et relative au paiement des frais de défense d'un policier par la Ville.

- Monsieur le maire informe également la population sur les réfections du Centre-Ville et confirme que les travaux devraient être terminés pour décembre 1986. Il fait également état des aménagements du quartier St-Joseph et demande aux contribuables de faire preuve de patience.



Choix de soumissionnaires:

916/11/86

- 1- TONTE DE GAZON - SECTEUR "A" (TP-86-16) -
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 20 OCTOBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	71 670,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville	21 100,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Les Entreprises Réal Enr.**, soit retenue.

ADOPTÉ

917/11/86

- 2- TONTE DE GAZON - SECTEUR "B" (TP-86-17) -
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 20 OCTOBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	16 400,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville	20 150,00 \$
. LES ENTREPRISES RAYMOND GRÉGOIRE ENR. 715 Godbout Drummondville	23 370,00 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Service Paysagiste Drummond Inc.**, soit retenue.

ADOPTÉ

918/11/86

- 3- FOURNITURE DE 100 POTS DE FLEURS QUI SERONT INSTALLÉS SUR LES LAMPADAIRES
DU TERRE-PLEIN DU BOULEVARD ST-JOSEPH ET SUR CEUX LONGEANT LA RUE
ST-GEORGES - (SOUMISSIONS OUVERTES LE 29 OCTOBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ATELIER GO-ELAN INC. 650 Boul. Bécancour Gentilly	17 985 \$
. LES PLASTIQUES RENFORCÉS TRICOIRE INC. 332 Chemin Yamaska St-Germain-de-Grantham	26 369 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la plus basse soumission conforme, soit celle de **Ateliers Go-Elan Inc.**, soit retenue.

ADOPTÉ

919/11/86

- 4- VENTE DU LOT 124-321 DU CANTON DE GRANTHAM (LES JARDINS DU GOLF) -
SOUMISSION OUVERTE LE 29 OCTOBRE 1986

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION PIERRE DESCÔTEAUX INC. 59 Place des Quatre Drummondville	17,22 \$ le mètre carré



Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Construction Pierre Descôteaux Inc.** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

920/11/86

5- VENTE DES LOTS 124-317 ET 124-318 DU CANTON DE GRANTHAM -
(LES JARDINS DU GOLF)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENR. (M. Gaston Brouillette) 4 500 boulevard St-Joseph Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Les Entreprises Brouillette Enr.**, soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

921/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville confie à la firme Les Télécommunications Navtel International Inc. l'entretien périodique et d'urgence du radiophare non directionnel et des équipements connexes à l'aéroport municipal (honoraires maximums: 3 500 \$).

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Fondation nationale de sobriété inc. informe le Conseil de sa campagne annuelle de souscription et invite les membres du Conseil ainsi que la population à appuyer cette campagne de financement.
- M. Jean-Guy St-Roch félicite la Ville pour s'être classée au 3^e rang au Québec pour les aires de stationnement réservées à la population handicapée drummondvilloise.
- Les représentants de la MRC Drummond félicitent la Ville de Drummondville pour les honneurs mérités dans le cadre du concours "Villes, villages et campagnes fleuries".

922/11/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 18 octobre au 3 novembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 526 149,20 \$.



Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

923/11/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le plan de déneigement des rues, trottoirs et stationnements pour l'hiver 1986/1987 soit accepté tel que proposé par le directeur du Service de l'exploitation et que ledit plan de déneigement soit versé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

M. Edward St-Pierre fait lecture d'un communiqué de presse et rappelle à la population drummondvilloise l'interdiction de chasser dans les limites de Drummondville.

M. Edward St-Pierre souligne la participation du Service de la sécurité publique, de l'Oeuvre de bienfaisance des policiers et de plusieurs commanditaires lors de la campagne de sécurité qui s'est déroulée pendant la fête de l'Halloween et des félicitations unanimes sont adressées au directeur du Service de la sécurité publique, M. J.-Marcel Lefebvre, ainsi qu'à tous les autres intervenants.

924/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à tous ses droits de rachat qu'elle peut avoir sur la propriété du 1175 rue Janelle appartenant à la compagnie Mueller Canada Inc. et autorise cette dernière à vendre à la compagnie Électronique Inc. l'immeuble dont elle s'était portée acquéreur par acte d'acquisition passé devant Me Michael Turner, notaire, et enregistré le 31 mai 1985 sous le numéro 289002 de la division d'enregistrement de Drummond.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les actes afférents.

ADOPTÉ

925/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1° renonce à tous les droits de rachat ou de premier refus qu'elle a ou peut avoir sur l'immeuble sis au 1855 rue Power, propriété de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada en vertu d'un acte passé le 29 août 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 240956;
- 2° autorise par la présente la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à transférer à Transport Route Canada Inc. le lot Ptie 166A, rang III, du Canton de Grantham, avec bâtisse, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1855 rue Power.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la renonciation ou aux autorisations faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ



926/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde quittance générale et finale à la compagnie Les Cercueils South Durham Ltée pour toutes les sommes qui lui étaient dues par et en vertu des actes suivants:

- 1) Acte de vente par la Cité de Drummondville à Les Cercueils South Durham Ltée, reçu devant Me Jacques Beaudoin, notaire, le 6 septembre 1968 et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 176498;
- 2) Acte de correction entre la Cité de Drummondville et Les Cercueils South Durham Ltée, reçu devant Me Jacques Beaudoin, notaire, le 3 décembre 1970 et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 186852;
- 3) Avis par la Cité de Drummondville et Les Cercueils South Durham Ltée, reçu devant Me Louis Morin, notaire, le 11 décembre 1973 et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 205022.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de quittance générale et finale.

ADOPTÉ

927/11/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu qu'autorisation soit donnée à Mme Solange Papillon Gélinas et M. René Gélinas de céder à Mme Nicole Beauchemin et M. Paul-André Cournoyer leurs droits et obligations relatifs au lot 124-315 du cadastre du Canton de Grantham, qu'ils se sont vus octroyer en vertu de la résolution no. 725/8/86.

ADOPTÉ

928/11/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 10 billets au prix unitaire de 50 \$ pour le souper bénéfique organisé dans le cadre du 50e anniversaire de la paroisse Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

929/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la MRC Drummond de lui céder la juridiction de l'embranchement no. 1 du ruisseau Cacouna et ce, avec toutes les obligations reliées audit transfert que la Ville de Drummondville s'engage et s'oblige à assumer.

ADOPTÉ

930/11/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie 2420-9355 Québec Inc. une partie du lot 274 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 27 813,3 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 3 novembre 1986 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4873), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-et-une cents (44 779,41 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

931/11/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Serge Ménard, maire, Robert Lafrenière, conseiller, et Jean-Jacques Paradis, directeur général de la Ville de Drummondville, à l'inauguration officielle des oudairies et à une visite industrielle qui aura lieu à La Roche-sur-Yon, en France, et ce, du 18 au 25 novembre 1986.

ADOPTÉ

932/11/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Jean Côté, avocat, aux fins de représenter la Ville de Drummondville dans tous les griefs présentés par l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. ou le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Drummondville, ainsi que dans toute négociation ou litige en relation de travail, incluant les conventions collectives liant la Ville à ses employés.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre dresse un rapport sommaire de l'état de la construction pour octobre 1986 et 1985.

933/11/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que:

- 1- la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires 1987 de la corporation Transport Diligence Inc.;
- 2- le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec ladite corporation pour l'opération d'un service de transport adapté.

ADOPTÉ

934/11/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 octobre 1986 soit adopté tel que rédigé et déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
699/9/89



935/11/86

ABROGÉE
PAR RÉS.
88/2/88

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Yvon Bock à titre d'évaluateur pour représenter la Ville dans le dossier d'évaluation "Établissement Drummond".

ADOPTÉ

936/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël pour procéder au piquetage du passage piétonnier (lot 126-3-285 du Canton de Grantham), entre les rues Chauveau et Comtois, dans le cadre des travaux du P.A.A.T.

ADOPTÉ

937/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le Groupe HBA, ingénieurs-conseils, pour procéder à la préparation des plans et devis, ainsi que des appels d'offres, et pour assurer la gérance de projet pour les travaux d'enfouissement des fils aériens situés sur la rue Hériot, entre la rue Marchand et la rue Bellevue.

ADOPTÉ

938/11/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me André Lepage, notaire, pour préparer les actes de servitudes ou autres actes authentiques nécessaires pour les travaux d'enfouissement des fils aériens situés sur la rue Hériot, entre la rue Marchand et la rue Bellevue.

ADOPTÉ

939/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grondin pour la préparation des descriptions techniques des servitudes requises pour la réalisation des travaux d'enfouissement des fils aériens situés sur la rue Hériot, entre la rue Marchand et la rue Bellevue, ainsi que pour la délimitation des propriétés touchées par les travaux.

ADOPTÉ

940/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville octroie, à titre de subvention, une somme de 43 167,56 \$ au Centre d'expositions et d'enchères de Drummondville.

ADOPTÉ

941/11/86

AMENDÉE
PAR RÉS.
49/1/87

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que Mme Francine Ruest-Jutras soit nommée mairesse suppléante pour la période du 3 novembre 1986 au 2 février 1987.

ADOPTÉ



942/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue M. Gilles St-Martin, conseiller, au colloque régional du Conseil régional de la culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec, qui a pour thème "Histoire et milieu de vie" et qui se tiendra à Trois-Rivières, samedi le 29 novembre 1986.

ADOPTÉ

943/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, que la Ville de Drummondville autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux à transmettre le contrat visé par la résolution no. 20/1/85 adoptée par le Conseil de la Ville lors de la séance régulière du 14 janvier 1985, à la firme d'ingénieurs-conseils Audet et Associés, et relatif à la cogestion de l'ensemble des travaux de la phase II du programme d'assainissement des eaux et la gérance de construction de la station d'épuration et de ses accessoires.

Le vote est demandé par Monsieur le Maire et la proposition est rejetée majoritairement.

REJETÉ

944/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et résolu majoritairement que la Ville de Drummondville demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux de confier à la firme d'ingénieurs-conseils Robert Malouin et Associés la cogestion de la partie des travaux non encore réalisés de la phase II du programme d'assainissement des eaux et la gérance de construction de la station d'épuration et de ses accessoires, modifiant ainsi la résolution numéro 20/1/85 adoptée par le Conseil de la Ville lors de la séance régulière du 14 janvier 1985.

ADOPTÉ

945/11/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et résolu que la Ville de Drummondville accepte des coûts supplémentaires de l'ordre de 26 250 \$ pour les travaux d'éclairage de la rue St-Marcel, payables à même le règlement d'emprunt No. 1796 (450 000 \$).

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras enregistre sa dissidence sur cette proposition.

946/11/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas 254 000 \$ et décrétant des travaux d'électricité dans le secteur ReviCentre (Travaux d'enfouissement des fils aériens sur la rue Hériot, entre la rue Marchand et la rue Bellevue).

Travaux	211 350 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>42 650 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	254 000 \$

947/11/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, que la Ville de Drummondville aille en appel d'offres pour confier à une firme d'ingénieurs-conseils



la cogestion de la partie des travaux non encore réalisés de la phase II du programme d'assainissement des eaux et la gérance de construction de la station d'épuration et de ses accessoires.

Le vote est demandé par Monsieur le maire et la proposition est rejetée majoritairement.

REJETÉ

M. Gilles St-Martin félicite M. Roland Janelle, régisseur du Centre Culturel, pour l'opération "Portes ouvertes" qui s'est déroulée au Centre Culturel le 2 novembre 1986.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- (Item no. 17) Demande de juridiction sur l'embranchement no. 1 du ruisseau Cacouna.
- Travaux de redressement du ruisseau Cacouna.
- (Item no. 19) Inauguration officielle des oudairies à La Roche-sur-Yvon.
- Implantation de l'entreprise SSI Schäfer pour mini-containers.
- (Item no. 21) Rapport mensuel du Service de l'habitation - Félicitations.
- (Item no. 29) Nature de la subvention de 43 167,56 \$ accordée au Centre d'expositions et d'enchères de Drummondville.
- Plan d'ensemble du développement de Téléglobe et les délais de réalisation.
- Relocalisation des voies ferrées du Canadien Pacifique et construction d'une gare souterraine au Centre-Ville pour la voie du Canadien National.
- Implantation d'un abri souterrain de la Défense nationale.
- Obligation d'installer des détecteurs à fumée dans les immeubles situés dans la municipalité.
- Fermeture du puits artésien au parc Milette.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.

- (Item no. 11B) Fête de l'Halloween - Félicitations.
- Période d'information par Son Honneur le Maire - Convention collective des policiers - suggestions.
- Coût des sports à Drummondville.
- 2 plans originaux présentés au Service de l'habitation pour l'émission de permis.
- Agrandissement du commerce Setlakwe et zonage.
- Comptes - réparation de la pompe à essence à l'aéroport de Drummondville;
 - aménagement du parc Antonio Lemaire et part de la Ville de Drummondville.
- Assemblée générale du Regroupement des citoyens de Drummondville (R.C.D.) - lundi le 10 novembre 1986 à 20 heures à l'école St-Joseph.

Mme Francine Ruest-Jutras s'interroge sur le but du voyage de M. Robert Lafrenière à La Roche-sur-Yon.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 17 novembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dionne
.....
Greffier.

.....
Serge Manard
.....
Maire.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 novembre 1986

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 17 novembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des opérations, et Gerald Lapiere, directeur du Service de l'exploitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

Son Honneur le Maire Serge Ménard procède à la lecture du discours sur les états financiers 85, le budget et le plan triennal d'immobilisations 86 et les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 87.

Ledit discours sera annexé aux présentes et en fera partie intégrante comme si au long écrit. De plus, il sera publié dans le journal La Parole de Drummondville pour se conformer aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

Plusieurs employés des Rôtisseries St-Hubert étant présents dans la salle, Monsieur le maire Serge Ménard invite le porte-parole du groupe à exprimer les attentes des employés.

Un délégué fait état du dossier et M. Ghislain Pelletier, au nom des travailleurs des Rôtisseries St-Hubert, demande l'intervention de Monsieur le Maire auprès des représentants patronaux.

Monsieur le maire informe l'assistance des démarches déjà entreprises.

948/11/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 novembre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

949/11/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant les items suivants:

- 26A. Commentaires sur mon mandat à titre de conseiller municipal (M. J.-Bruno Smith).
- 26B. Puits au parc Milette (M. Lindor Letendre).

ADOPTÉ



Période d'information par Son Honneur le Maire:

Monsieur le maire fournit des informations à la population suite à la demande de M. Hervé Savoie, membre du comité exécutif du R.C.D., relative au nombre de copies de plans exigées pour l'émission d'un permis de construction.

Choix d'un soumissionnaire (soumissions ouvertes le 12 novembre 1986):

950/11/86

- AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE - LES JARDINS DU GOLF, PHASE 2, ÉTAPE 2

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	119 152,00 \$
. SOGEREX LTÉE 728 Farrell Drummondville	93 742,27 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	94 014,27 \$
. CONSTRUCTION F.G.N. INC. 660 St-Calixte Plessisville	104 659,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS DESOURDY INC. 3350 boulevard Laurier St-Hubert	125 515,00 \$
. SINTRA INC. RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	96 593,30 \$

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de *Sogerex Ltée*, étant la plus basse soumission conforme, soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats afférents, une fois que toutes les approbations préalables auront été accordées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil régional de loisir Centre du Québec inc. remercie la Ville pour la réception civique offerte lors du passage d'un groupe de stagiaires français.
- Le Comité d'accueil de l'échange culturel avec La Roche-sur-Yon remercie les membres du Conseil pour leur accueil et leur participation lors de la visite de la troupe théâtrale du Galion.
- L'Association régionale des autoneigistes de Drummondville inc. remercie les membres du Conseil pour leur appui financier.
- Le Père Yvon Laroche, s.v., directeur général du Patro Prévost de Montréal, remercie Monsieur le maire pour les souvenirs remis aux directeurs généraux des Centres communautaires de loisir du Québec lors d'une journée d'étude à Drummondville.
- La Société québécoise d'assainissement des eaux informe le Conseil sur la politique d'embauche des ingénieurs-conseils et la non-possibilité de procéder par voie d'appel d'offres.



951/11/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 1er novembre au 1er décembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 1 094 826,43 \$.

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

952/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde un droit de passage et des servitudes d'utilités publiques à l'Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 271-2 Ptie du cadastre du Canton de Grantham (parc industriel régional), tel que décrit dans une description technique préparée par M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, en date du 17 novembre 1986, portant le numéro de répertoire 4411 et le numéro de minute 4886; laquelle description technique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

953/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville paie à l'Union des municipalités du Québec la somme de 5 595,50 \$, représentant sa cotisation annuelle 1987.

ADOPTÉ

954/11/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue MM. Jean-Paul Généreux, conseiller, Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, et Yves Blais, surintendant à l'Usine de traitement d'eau, à la conférence régionale annuelle de l'Association québécoise des techniques de l'eau, région Mauricie-Bois-Francs, qui se tiendra à Trois-Rivières le 27 novembre 1986.

ADOPTÉ

955/11/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mlle Marie-Claude Martel, conseillère en urbanisme au Service de l'habitation, à une journée d'étude sur l'élaboration ou la révision des plans et règlements d'urbanisme qui se tiendra à Québec le 5 décembre 1986.

ADOPTÉ

956/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète du ministère des Transports du Québec l'immeuble portant les numéros de lots P.596-1 et P.596-2 du cadastre de la Ville de Drummondville, Quartier Est, ayant une superficie de 151,3 mètres carrés et ce, pour la somme de 2 000,00 \$ payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

957/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec la Société d'agriculture du district de Drummond, relatif à l'utilisation du Centre Équestre pour l'implantation d'une glace naturelle intérieure pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ

958/11/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec tous les comités de loisir de quartier pour l'animation des patinoires extérieures pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ

959/11/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde quittance générale et finale à la compagnie Réfrigérateurs Foster du Canada Ltée sise au 333 rue Janelle pour toutes sommes à elle dues, en capital, intérêts, frais et accessoires, en vertu d'un acte de vente passé devant Me Jacques Beaudoin, notaire, le 28 avril 1966, dont copie a été enregistrée le 3 mai 1966 à la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 166463, et en vertu d'un acte de consentement de resubdivision passé devant Me Jacques Beaudoin, notaire, le 21 décembre 1966, dont copie a été enregistrée le 20 septembre 1967 à la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 172400, et affectant hypothécairement le lot numéro 167-5 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

960/11/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la résolution no. 347/4/86 adoptée lors de la séance régulière du 21 avril 1986 soit amendée afin d'annuler les numéros de lots "124-309 à 124-319 inclusivement" et de les remplacer par les numéros de lots "124-309 à 124-320 inclusivement".

ADOPTÉ

961/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle le mandat de la firme Sonexeau Inc. aux fins de fournir une assistance technique à l'opération de l'usine de traitement d'eau pour la période du 17 novembre 1986 au 31 décembre 1986, selon l'offre de services déposée le 14 juillet 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



962/11/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Sonexeau Inc. aux fins d'assurer la gérance de l'usine de traitement d'eau pour la période du 1er janvier 1987 au 31 décembre 1989, le tout suivant l'offre de services déposée le 5 novembre 1986.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

963/11/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 1 200 \$ à l'Association du hockey mineur de Drummondville pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ

964/11/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville recommande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de confier à la firme Les Laboratoires Shermont Inc. le mandat d'exécuter les analyses et expertises nécessaires pour la partie des travaux non encore réalisés de la phase II du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

965/11/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement à l'essai de:

- M. André Marcotte, à titre de journalier hygiène du milieu;
- M. Guy Turenne, à titre de journalier hygiène du milieu;
- M. Roger Lambert, à titre de journalier édifices et parcs;
- M. André Sirois, à titre de journalier hygiène du milieu;
- M. Alain Sylvestre, à titre de journalier transport routier;

au Service des travaux publics.

ADOPTÉ

966/11/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 16 octobre 1986 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

967/11/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "Attention à nos enfants, c'est peut-être ... le vôtre" sur la rue des Lilas et le boulevard des Pins.

ADOPTÉ

968/11/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que Mme Thérèse Cajolet soit nommée greffière adjointe de la Ville de Drummondville pour la période du 20 novembre 1986 au 20 février 1987.

ADOPTÉ

M. J.-Bruno Smith déclare que suite aux articles parus dans les journaux locaux, il tient à confirmer qu'il abandonnera son poste de conseiller municipal le 31 décembre prochain.

Une déclaration officielle sera faite à la séance du 15 décembre 1986.

M. Lindor Letendre fait part à la population que le puits du parc Milette est fermé pour la période hivernale.

M. Jean-Marie Boisvert informe la population que la compilation des réponses sur le transport en commun se continue et qu'à la prochaine assemblée, le Conseil devrait être capable de faire connaître les résultats.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.

- Discours du maire sur les états financiers 1985, le budget 1986 et les prévisions 1987.
- (Item no. 20) Montant du mandat de gérance intéressée à la firme Sonexeau Inc. et salaires inclus.
- Raison justifiant un zonage différent sur la 117e Avenue, entre la rue Papineau et la rue Fabre (seulement 2 étages).
- Transport en commun et installation d'abris d'autobus.
- Règlement ou directives sur la démolition d'immeubles.
- Représentativité de M. Ovelus Demers auprès du Conseil.
- Identification des intervenants.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 rue St-Edouard.

- Demande formulée à M. Lindor Letendre d'intervenir pour une réparation sur le boulevard St-Joseph, coin St-Édouard.
- Nouvelle localisation des robinets à l'usine de traitement d'eau - Fourniture de l'eau potable au public.
- Travail du maire et des conseillers.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, membre du Comité exécutif du R.C.D.

- Déclaration de M. Ovelus Demers sur le R.C.D.
- Discours du maire sur les états financiers 85, le budget 86 et les prévisions budgétaires 87 et les moyens pris pour baisser la dette.
- (Item no. 11) Cotisation de l'Union des municipalités du Québec, montant du budget et services offerts aux municipalités membres.
- (Item no. 14) Terrain du ministère des Transports, coin boul. St-Joseph/rue St-Jean et utilité.
- (Item no. 15) Coût de la 3e glace.
- Commentaires de M. J.-Bruno Smith sur sa démission et représentation du quartier no. 6.
- Décision de la Commission Municipale du Québec sur le congédiement de Mme Louiselle Laquerre et nouvel engagement par la Ville.



- Faillite du Village des Eaux et des Neiges et perte de la Ville.
- Comptes - paiement de repas pour des prisonniers d'Établissement Drummond travaillant sur le site Téléglobe.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 1er décembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Jacques Dionne
.....
Greffier.

Serge Menard
.....
Maire.



Drummondville

Cabinet du Maire

DISCOURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS 85, LE BUDGET ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 86 ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LE PLAN TRIENNAL 1987.

LUNDI, LE 17 NOVEMBRE 1986

CHERS CONCITOYENNES,
CHERS CONCITOYENS,

LE MILIEU OÙ NOUS VIVONS ET LA FAÇON DONT NOUS Y VIVONS DÉPENDENT DE NOS CHOIX. AINSI POUR NE PAS AFFECTER D'AVANTAGE NOTRE QUALITÉ DE VIE ET COMPTE TENU DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DU MONDE MUNICIPAL, NOUS AVONS OPTÉ CETTE ANNÉE POUR UNE COMPRESSION BUDGÉTAIRE. CET EXERCICE S'EST DÉROULÉ DANS LES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE, LA FIN DE SEMAINE DU 8 ET 9 NOVEMBRE, OÙ LE CONSEIL A TRAVAILLÉ SUR LE BUDGET À PARTIR DE LA BASE ZÉRO.

EN PREMIER LIEU, IL FAUT SE RAPPELER L'EXCELLENTE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE LA VILLE EN 1985, ALORS QUE NOTRE GOUVERNEMENT MUNICIPAL AVAIT TERMINÉ SON ANNÉE FINANCIÈRE AVEC UN EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'ORDRE DE 1 085 920 \$.

.../2

PAR AILLEURS, CERTAINES AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS LIBRE ONT ÉTÉ EFFECTUÉES; IL S'AGIT, ENTRE AUTRES, DE L'ACHAT DU TERRAIN TÉLÉGLOBE CANADA (328 079 \$), DES VIREMENTS AUX SURPLUS AFFECTÉS POUR 187 600 \$, ET DE CERTAINES AUTRES AFFECTATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 206 538 \$, LAISSANT AINSI UN SURPLUS NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1985 DE 1 071 787 \$.

LE BUDGET 1986

SELON LES ESTIMÉS EFFECTUÉS, NOUS AVONS TOUT LIEU DE CROIRE QUE LE BUDGET D'OPÉRATION EN COURS SE SOLDERA ÉGALEMENT PAR UN SURPLUS, COURONNANT AINSI NOS EFFORTS DE COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES APPLIQUÉES EN SEPTEMBRE 1986. LE SEUL IMPONDÉRABLE AUQUEL NOUS FAISONS FACE EN CE MOMENT EST LA TEMPÉRATURE. CE FACTEUR PEUT ENCORE AFFECTER NOTRE BUDGET DE DÉNEIGEMENT ET AINSI FAIRE FLUCTUER À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ CE SURPLUS PRÉVU POUR L'EXERCICE 1986.

LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 1986

EN 1986, NOUS ESTIMONS POUVOIR REMBOURSER DES CAPITAUX POUR 2 150 000 \$. D'AUTRE PART, DES PROJETS SPÉCIAUX, TELS DES TRAVAUX MUNICIPAUX RUE HÉRIOT POUR UN MONTANT DE 508 000 \$; L'ACQUISITION DE TERRAINS INDUSTRIELS EN BORDURE DE LA ROUTE TRANSCANADIENNE POUR COMPLÉTER NOTRE VITRINE INDUSTRIELLE (360 000 \$); DES TRAVAUX DE REVICENTRE SECTEUR STJOSEPH ET CENTRE-VILLE PHASE II POUR UN MONTANT DE 650 000 \$;

LES TROTTOIRS DU PÉRIMÈTRE BOUL. ST-JOSEPH, ST-GEORGES, HÉRIOT ET MARCHAND POUR 300 000 \$; LA CLIMATISATION DU CENTRE MARCEL DIONNE A ÉTÉ RÉALISÉE AU COÛT DE 240 000 \$; DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET INTERCEPTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX POUR UN MONTANT DE 1 400 000 \$; LA CONDUITE D'AMENÉE DESSERVANT LITHO-PRESTIGE, USINE PRÈS DE LA TRANSCANADIENNE ET EMPLOYANT 350 PERSONNES, A ÉTÉ FINALISÉE, ET NOUS AVONS ÉGALEMENT FAIT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SECTEUR PERRON, BERNIER, CORMIER ET PARIS, AU COÛT DE 1 500 000 \$ AVEC DES SUBVENTIONS DE 450 000 \$ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX. D'AILLEURS CES DERNIERS TRAVAUX S'AUTOFINANCERONT PAR DES RETOURS DE TAXES ADDITIONNELS ET N'AFPECTERONT PAS DE FAÇON IMPORTANTE LE SERVICE DE LA DETTE.

EN CE QUI CONCERNE LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, LES INVESTISSEMENTS ONT ÉTÉ DE L'ORDRE D'ENVIRON 1 500 000 \$ ET SE RÉPARTISSENT COMME SUIT:

- TRAVAUX PUBLICS - SECTEUR DRUMMONDVILLE	1 020 000 \$
- RACCORDEMENT DE SERVICES	100 000 \$
- ENTRETIEN MAJEUR DES ÉDIFICES MUNICIPAUX	200 000 \$
- TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE FOSTER	180 000 \$
	<hr/>
	<u>1 500 000 \$</u>

3

COMME JE L'AVAIS PRÉVU DANS MON DISCOURS DU BUDGET DE L'AN PASSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A RÉALISÉ EFFECTIVEMENT QUE L'AMPLEUR DES PROJETS SPÉCIAUX EN COURS NE PERMETTAIT PAS DE RÉALISER TOUT SON PROGRAMME D'INVESTISSEMENT À LONG TERME EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXISTANTS.

LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 1987

L'ANNÉE 1987 VERRA LA RÉALISATION D'UNE AUTRE ÉTAPE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET D'AUTRES DOSSIERS SPÉCIAUX.

3

LE CHAPITRE DE CONSERVATION DES ÉQUIPEMENTS, CELUI DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET DU SECTEUR DE LA QUALITÉ DE LA VIE SONT ACTUELLEMENT À L'ÉTUDE.

NOUS DEVRONS ÉVIDEMMENT PROCÉDER À UNE RATIONNALISATION DE CES PROJETS D'INVESTISSEMENTS AFIN DE LIMITER L'AUGMENTATION DU SERVICE DE LA DETTE FUTURE AVEC UNE PLANIFICATION APPROPRIÉE.

LE BUDGET 1987

3

L'ADOPTION DU BUDGET DEVANT SE FAIRE PUBLIQUEMENT LE 15 DÉCEMBRE PROCHAIN, NOUS EN SOMMES PRÉSENTEMENT À L'ÉTUDE FINALE QUI NOUS RÉVÈLE LES FAITS SUIVANTS.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE ANTICIPE DES REVENUS APPROXIMATIFS DE 24.1 MILLIONS DE \$ QUI DEVRAIENT PERMETTRE DE RENCONTRER LES DÉPENSES PRÉVUES. SI LE BILL PRIVÉ, DEMANDÉ PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, ÉTAIT ACCEPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ON AURA UNE BAISSÉ MINIME DE UN (1) SOUS SUR LE TAUX DE TAXATION À CAUSE DE L'UNIFORMISATION, LES GENS DE DRUMMONDVILLE-QUEST REJOIGNANT PAR LE FAIT MÊME LE TAUX DE TOUS LES DRUMMONDVILLOIS.

VOICI LES RUBRIQUES SOMMAIRES COMPOSANT CES REVENUS DE 24 100 000 \$:

- TAXES LOCALES	17 500 000 \$
- EN-LIEUX DE TAXES	3 800 000 \$
- SERVICES RENDUS AUTRES MUNICIPALITÉS	100 000 \$
- SERVICES RÉCRÉATIFS & COMMUNAUTAIRES	600 000 \$
- AUTRES SERVICES RENDUS	400 000 \$
- AUTRES REVENUS LOCAUX	1 000 000 \$
- REVENUS DE TRANSFERT	300 000 \$
- APPROPRIATION DE SURPLUS	400 000 \$

24 100 000 \$

3

3

3

EN COMPARAISON AVEC 1986, NOUS DEVONS SUBIR UNE DIMINUTION AU NIVEAU DES REVENUS DES EN-LIEUX DE TAXES PAR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'ORDRE DE 180 000 \$, ET AUSSI LA SUBVENTION DE REGROUPEMENT QUI A PRIS FIN EN 1986 ET QUI ÉTAIT DE 112 000 \$ PAR ANNÉE DEPUIS 5 ANS; DONC UNE DIMINUTION DE REVENUS D'AUTRES SOURCES D'ENVIRON 300 000 \$.

QUANT AUX DÉPENSES, L'ÉTUDE DU BUDGET NOUS INDIQUE DES BESOINS QUE NOUS TENTONS DE RAMENER À 24.1 MILLIONS DE \$ ET QUI SE RÉPARTISSENT COMME SUIT:

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 3 666 000 \$, CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 1.2% SUR LES DÉPENSES DE 1986.
- SERVICES TECHNIQUES 6 878 000 \$ POUR UNE AUGMENTATION DE 0.7% SUR LES DÉPENSES DE 1986.
- SERVICES DES OPÉRATIONS 5 885 000 \$ POUR UNE AUGMENTATION ÉGALEMENT DE 0.7% SUR LES DÉPENSES DE 1986.

IL EST ÉGALEMENT BON DE SOULIGNER QU'AU CHAPITRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, L'AUGMENTATION DE 1.2%, DONT JE VOUS AI FAIT PART IL Y A UN INSTANT, EST ÉTROITEMENT RELIÉE AU FAIT QU'IL Y AURA DES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN 1987, CE QUI NOUS OBLIGE À INCLURE UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 135 000 \$ À NOTRE BUDGET 1987.

3
CE GRAND TOTAL DE DÉPENSES DE 24.1 MILLIONS DE \$ REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION DE 3.8% SUR LES DÉPENSES DE 1986. COMPTE TENU DE DIFFÉRENTES CONTRAINTES ET DE CERTAINES AUGMENTATIONS STATUTAIRES, CE 3.8% REPRÉSENTE EN FAIT UNE DIMINUTION DU BUDGET SUR LES DÉPENSES 1986. NOUS VOUS SOULIGNONS ÉGALEMENT QUE LA VILLE A DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES À SIGNER EN 1987 ET LES ÉLUS SONT CONVAINCUS QUE LES SYNDICATS COMPRENDRONT QUE NOUS SOMMES EN COMPRESSION BUDGÉTAIRE POUR 1987 ET QU'ILS COLLABORERONT, COMME ILS L'ONT TOUJOURS FAIT, AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE VILLE.

3
EN RÉSUMÉ, VOTRE CONSEIL EST HEUREUX DE VOUS ANNONCER QUE MALGRÉ LA COMPRESSION BUDGÉTAIRE ET L'EXERCICE VIGOUREUX DE L'APPAREIL ADMINISTRATIF, IL Y A DE FORTES CHANCES DE NE PAS AVOIR D'AUGMENTATION DE TAXES ET NOUS AGIRONS DURANT LA PROCHAINE ANNÉE SUR LA QUALITÉ DE LA VIE DE NOS CITOYENNES ET CITOYENS.

LES AUTORITÉS LOCALES COMPTENT SUR VOTRE PARTICIPATION À LA CHOSE MUNICIPALE DE FAÇON À CE QU'ENSEMBLE ON FASSE DE NOTRE VILLE UN VRAI MONDE EN ACTION.

8
SERGE MÉNARD, MAIRE

3

3

3

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

1er décembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 1er décembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, et Gérald Lapière, directeur du Service de l'exploitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

969/12/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 novembre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

970/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Monsieur le maire fait lecture d'un rapport sommaire sur le voyage des représentants de la Ville à La Roche-sur-Yon et précise que la structure des échanges sera repensée pour que les échanges culturels deviennent complémentaires aux échanges économiques.

Choix de soumissionnaires:

971/12/86

- 1- FOURNITURE DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1987 (SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par l'acheteur municipal et annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Mélançon & Fils Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ



972/12/86

- 2- FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL CLAIR POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 1987 (SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par l'acheteur municipal et annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B")

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Mélançon & Fils Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ

973/12/86

- 3- FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL COLORÉ POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 1987 (SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par l'acheteur municipal et annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "C")

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Pétroles Therrien Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ

- 4- FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT
D'EAU (SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

974/12/86

- A) SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE BASE SÈCHE 17% A12 03

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix la tonne métrique</u>
. PRODUITS CHIMIQUES GÉNÉRAL DU CANADA LTÉE (Prix ferme pour 1 an)	221,00 \$ (port payé à Drummondville)
. PRODUITS ALCAN CANADA LTÉE (Prix ferme pour 1 an)	223,35 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Général du Canada Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

975/12/86

- B) SODIUM SILICATE N'SOL

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 kilos</u>
. SILICATES NATIONAL LTÉE (Prix ferme pour 30 jours de la date de la soumission et sujet à revision)	18,90 \$ (Livraison F.O.B. Valleyfield)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Silicates National Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ



976/12/86

C) ALUMINATE DE SOUDE LIQUIDE

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au kilo</u>
. PRODUITS CHIMIQUES HANDY LTÉE (Prix ferme jusqu'au 30 juin 1987 et sujet à revision)	0,4628 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Chimiques Handy Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

977/12/86

D) POLYMÈRES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
. CALGON CANADA INC. (Prix ferme pour 1 an incluant frais de livraison)	6,09 \$ (port payé à Drummondville)
. ALCHEM INC. (Prix ferme pour 1 an)	5,80 \$ (port F.O.B. Montréal)
. PRODUITS CHIMIQUES DREW LTÉE (Prix ferme pour 1 an incluant frais de livraison)	6,25 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Alchem Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ

978/12/86

E) POLYPHOSPHATE DE ZINC

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
. CALGON CANADA INC. (Prix ferme pour 1 an)	2,28 \$ (port payé à Drummondville)
. ALCHEM INC. (Prix ferme pour 1 an)	2,27 \$ (port F.O.B. Montréal)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Calgon Canada Inc.** soit retenue.

ADOPTÉ

979/12/86

F) CHLORE LIQUIDE PUR À 99,9%

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u> <u>en contenant de 907,2 kilos</u>
. STANCHEM, MEMBRE DU GROUPE C.I.L. (Prix sujet à revision trimestrielle)	0,76 \$ (port payé à Drummondville)
. PRODUITS ALCAN CANADA LTÉE (Prix sujet à revision trimestrielle)	0,76 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Produits Alcan Canada Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ



980/12/86

G) CHARBON ACTIVÉ EN POUDRE HYDRODARCO "B"

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au kilo</u>
. VAN WATERS & ROGERS LTÉE (Prix ferme pour 1 an)	1,22 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Van Waters & Rogers Ltée** soit retenue.

ADOPTÉ

981/12/86

H) CHAUX HYDRATÉE (HYDROXYDE DE CALCIUM)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix à la tonne métrique</u>
. GRAYBEC INC. (DIVISION JOLICHAUX) (Prix sujet à revision semestrielle)	116,50 \$ (port payé à Drummondville)
. GRAYBEC INC. (DIVISION DOMLIM) (Prix sujet à revision semestrielle)	99,00 \$ (port payé à Drummondville)

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Graybec Inc. (Division Domlim)** soit retenue.

ADOPTÉ

982/12/86

5- FOURNITURE DE BACS À FLEURS HEXAGONAUX (TP-86-20)
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ATELIER GO-ELAN INC. 650 boul. Bécancour Gentilly	79 200 \$
. LES BÉTONS CENTRIFUGÉS 3125 boul. St-Charles Kirkland	131 400 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que soit retenue la soumission de **Atelier Go-Élan Inc.** au montant de 36 150 \$ pour la section "A", tel que recommandé.

ADOPTÉ

983/12/86

6- TONTE DE GAZON - SECTION C (TP-86-18)
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 12 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	15 210 \$
. LES ENTREPRISES J.M. 880 - 109e Avenue Drummondville	9 750 \$
. LES ENTREPRISES RAYMOND GRÉGOIRE ENR. 715 Godbout Drummondville	16 975 \$
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	15 984 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises J.M.** soit retenue.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

984/12/86

7- TONTE DE GAZON - SECTION D (TP-86-19)
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 12 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	13 425 \$
. LES ENTREPRISES J.M. 880 - 109e Avenue Drummondville	10 140 \$
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	15 077 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises J.M.** soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

985/12/86

8- ÉCLAIRAGE DE LA PISCINE DU CENTRE CULTUREL (SOUMISSIONS OUVERTES
LE 26 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. A. TOUPIN INC. 64 Bérard Drummondville	17 825,00 \$
. PAUL SAVARD ENT. ELECT. INC. 532 Lindsay Drummondville	16 019,00 \$
. ELECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	17 641,34 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Paul Savard Ent. Elect. Inc.** soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

986/12/86

9- ARCHITECTURE ET PLOMBERIE AU CHALET DU PARC WOODYATT (TENNIS)
(SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	14 636,00 \$



- . CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 14 066,00 \$
1745 Précourt
Drummondville
- . DESHAIES & RAYMOND INC. 14 680,00 \$
650 Haggerty
Drummondville

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Drummond Inc.** soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

987/12/86

- 10- FOURNITURE DE FEUX DE CIRCULATION ET DE MONTURES - BOULEVARD ST-JOSEPH/ST-ÉDOUARD - BOULEVARD ST-JOSEPH/COCKBURN (SOUMISSIONS OUVERTES LE 26 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SYSTÈMES DE CIRCULATION FORTRAN LTÉE 7575, route Transcanadienne St-Laurent	11 603,05 \$
. ELECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 315 Chapleau Drummondville	14 045,80 \$

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **Systèmes de Circulation Fortran Ltée** soit retenue.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

988/12/86

- 11- VENTE DU LOT 124-310 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - LES JARDINS DU GOLF (SOUMISSION OUVERTE LE 26 NOVEMBRE 1986)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. PAUL-ANDRÉ COURNOYER et NICOLE BEAUCHEMIN 55 Boisvert Drummondville	17,22 \$ le mètre carré

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la soumission conforme de **Paul-André Cournoyer et de Nicole Beauchemin** soit acceptée.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

989/12/86

Attendu que lors de la tenue du Gala des Affaires de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, plusieurs personnes et entreprises ont été honorées, à savoir:



- BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE: M. GUY MATHIEU
- FIRME DE PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE: BOILEAU, GARIÉPY, LAFRANCE, LEPAGE, NOTAIRES
- COMMERCE DE BIENS DE L'ANNÉE: BERNIER & CRÉPEAU LIMITÉE
- COMMERCE DE SERVICES DE L'ANNÉE: YVES HOULE & FRÈRES INC.
- GROUPE COMMUNAUTAIRE DE L'ANNÉE: CENTRE RÉCRÉATIF ST-JEAN-BAPTISTE INC.
- JEUNE PROMOTEUR DE L'ANNÉE: BAINS FLOTTANTS HAFNIUM
- ENTREPRISE DE L'ANNÉE: BERNIER & CRÉPEAU LIMITÉE;

il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et résolu unanimement que les félicitations du Conseil de Ville soient transmises à tous les récipiendaires.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

990/12/86 - La Maison des Femmes de Drummondville lance sa campagne annuelle de financement et demande la contribution de la Ville.

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 100,00 \$ à titre de soutien financier à la Maison des Femmes de Drummondville.

ADOPTÉ

- Le Regroupement des citoyens de Drummondville inc. informe le Conseil de la nomination de M. Hervé Savoie comme représentant de cet organisme auprès du Conseil et suggère certaines modifications à la procédure suivie lors de la période de questions.

991/12/86

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 7 novembre au 1er décembre 1986, lesquels comptes totalisent la somme de 817 366,10 \$.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

992/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville paie la cotisation annuelle de 1 805,00 \$ au Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.

ADOPTÉ

993/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Armotec Inc. une partie des lots 281 et 282 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 5 364,6 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 20 novembre 1986 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4889), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit huit mille six cent trente-sept dollars (8 637,00 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Michel Boileau et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

994/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à M. Maurice Bahl, ou à une compagnie à être formée par ce dernier, une partie du lot 282 du cadastre officiel du Canton de Grantham, d'une superficie de 2 250,0 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 27 novembre 1986 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 4897), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 1,61 \$ le mètre carré, soit trois mille six cent vingt-deux dollars et cinquante cents (3 622,50 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jacques Lafond et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

995/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le directeur des Services à la population soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des protocoles d'entente avec les directeurs d'écoles de la Commission Scolaire de Drummondville concernant l'utilisation des patinoires extérieures pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ

996/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des protocoles d'entente avec le Comité des loisirs et des activités socio-culturelles de St-Pierre inc. et l'Association des loisirs St-Philippe de Drummondville inc. concernant l'entretien et l'animation des patinoires Guilbault, Bernier et St-Philippe pour la saison 1986/1987.

ADOPTÉ



997/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde quittance générale et finale à Les Constructions Gaétan Brochu (1984) Inc. pour toutes sommes à elle dues en capital, intérêts et accessoires en vertu d'un acte de vente passé devant Me Michel Boulanger, notaire, le 26 mai 1986 et dont copie a été enregistrée à Drummond le 28 mai 1986 sous le numéro 296470 et affectant hypothécairement les lots numéros trois cent trente et trois cent trente-et-un de la subdivision officielle du lot cent vingt-quatre (124-330 et 124-331) du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

998/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que M. Robert Lafrenière, conseiller, soit délégué pour siéger au conseil d'administration du Drummondville Olympique à titre de représentant de la Ville.

ADOPTÉ

999/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec de procéder à de nouvelles analyses afin de connaître le taux de HPA (Hydrocarbures polyaromatiques) et de THM (Trihalométhanes) dans l'eau brute et l'eau finie de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

1000/12/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu de procéder à l'engagement de M. Gilles Bélisle au poste de directeur de l'administration et trésorier de la Ville de Drummondville, suivant la politique salariale établie pour la Ville (classe II).

L'engagement de M. Gilles Bélisle deviendra effectif le 1er janvier 1987.

ADOPTÉ

1001/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 19 novembre 1986 soit accepté et qu'il soit déposé aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

1002/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à identifier une traverse de piétons sur la chaussée du boulevard Lemire, côté sud de l'intersection Lemire/St-Georges, et à poser des enseignes avancées indiquant la traverse sur le boulevard Lemire.

ADOPTÉ



1003/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne pour identifier la rue Belleville sur le boulevard St-Joseph à l'intersection de la rue Hains.

ADOPTÉ

1004/12/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever les enseignes "Défense de stationner" sur la 118e Avenue entre les rues Fabre et Montcalm.

ADOPTÉ

1005/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, pour situer et évaluer les emprises du chemin de fer du Canadien Pacifique sises dans les limites de la Ville de Drummondville, et pour négocier l'achat desdites emprises si jugées nécessaires.

ADOPTÉ

1006/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Roger Blais, avocat, pour représenter la Ville dans l'action en déclaration en nullité prise en Cour Supérieure du district de Drummond sous le numéro 405-05-000220-863 (Drummond Mobile Québec Inc. -vs- Ville de Drummondville).

ADOPTÉ

1007/12/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels des arpenteurs-géomètres Jodoin et Grondin pour procéder à la confection des plans d'arpentage et des descriptions techniques nécessaires pour délimiter la rue Ayotte et les terrains adjacents.

ADOPTÉ

1008/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le Groupe HBA pour:

1° la confection des plans et devis nécessaires à l'installation des infrastructures municipales dans la rue Michaud, entre le boulevard Lemire et la rue Cormier, et autorise également le Groupe HBA à soumettre ces plans au ministère de l'Environnement pour approbation;

ARTICLE 2° 2° la confection d'un plan d'aménagement du secteur compris entre le boulevard Lemire et la rue Cormier, sur une profondeur de 1 500 pieds à partir de l'autoroute 20.

ABROGÉ
PAR RÉS.
13/1/87

ADOPTÉ

1009/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint



soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec MM. Marc Labbé, Normand Camiré et Marcel Béland, afin de leur permettre l'utilisation d'espaces à l'aéroport municipal pour la construction d'un hangar à avions.

ADOPTÉ

1010/12/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 2 billets au coût de 50 \$ l'unité pour le cocktail bénéfique qui se tiendra dimanche le 7 décembre 1986 au profit du Musée des Religions de Nicolet.

ADOPTÉ

M. Lindor Letendre fait un rapport sommaire sur l'émission des permis de construction pour le mois de novembre 1986 et dresse un tableau comparatif des permis de construction émis pour les années 1986 et 1985.

1011/12/86

IL EST PROPOSÉ PAR M. LINDOR LETENDRE, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. DENIS SAVOIE, CONSEILLER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1814 amendant le règlement No. 1717 dans le but de modifier le Programme particulier d'urbanisme de la partie du territoire municipal désignée comme le "centre-ville" de Drummondville (plan-concept de mise en valeur du centre-ville et plan d'affectation des sols (Annexe II), soit et est adopté;
- 2° QUE copie de cette résolution soit transmise, dès son adoption, au Conseil de la M.R.C. de Drummond, aux municipalités contiguës et à la Commission municipale du Québec;
- 3° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1) le 5 janvier 1987 à 19h45, à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 413 rue Lindsay.

ADOPTÉ

1012/12/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant la tarification de la Cour Municipale de la Ville de Drummondville.

1013/12/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement augmentant de 500 000 \$ l'affectation monétaire de 714 122 \$ constituée par les règlements nos 1721 et 1787 suivant les dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

1014/12/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement décrétant l'acquisition d'un immeuble à des fins industrielles (terrains Veilleux) et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$ à cette fin.

Coût de l'achat	180 000 \$
Honoraires professionnels et frais de financement	<u>20 000 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	200 000 \$



1015/12/86

La conseillère Mme Francine Ruest-Jutras donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures (égouts, aqueduc et voirie) dans le secteur Les Jardins du Golf (Phase 2, étape 2).

Coût des travaux	100 069,50 \$
Frais contingents	<u>24 930,50 \$</u>
TOTAL - EMPRUNT:	125 000,00 \$

1016/12/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1987.

1017/12/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1987.

1018/12/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1987.

1019/12/86

Le conseiller Gilles St-Martin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette et l'enfouissement des déchets pour l'année 1987.

1020/12/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1987.

1021/12/86

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1987.

1022/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1812 décrétant des travaux d'électricité sur la rue Hériot, dans le centre-ville, dans le cadre du programme ReviCentre, et un emprunt de 254 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et majoritairement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras enregistre sa dissidence sur l'adoption de ce règlement, le mode de remboursement prévu audit règlement allant à l'encontre du protocole de fusion intervenu entre la Cité de Drummondville et la Corporation municipale de Drummondville-Ouest.

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1812 et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 janvier 1987.



Monsieur le maire se fait le porte-parole des membres du Conseil et des employés municipaux pour offrir des condoléances aux familles éprouvées de:

- M. Réjean Paulhus, sergent au Service de la sécurité publique, à l'occasion du décès de son père, M. Euclide Paulhus;
- M. Pierre Godin, employé au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son père, M. Roméo Godin;
- M. Claude Boucher, ex-directeur général de la Ville, à l'occasion du décès de son épouse, Mme Ghislaine Gardner Boucher.

Monsieur le maire invite toute la population de Drummondville et plus particulièrement celle de Drummondville-Ouest à une soirée d'information qui se tiendra à l'école Frédéric Tétreau, mercredi le 3 décembre 1986, à compter de 20 heures, relativement à l'uniformisation du taux de taxes.

Mme Francine Ruest-Jutras déplore que la réunion en soit une d'information et non de consultation.

M. Robert Lafrenière informe la population que l'aménagement intérieur de la patinoire du Centre Équestre est pratiquement complété et que si la température le permet, la glace devrait être bientôt accessible.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 rue St-Édouard.
 - Félicitations à M. Gérard Lapierre pour la réparation de trous sur le boulevard St-Joseph près de l'intersection de la rue St-Édouard.
 - Camions municipaux immobilisés devant l'entreprise Tim Horton à cause d'un bris de machinerie.
 - Émission "Mêlez-vous de vos affaires" de C.H.R.D. sur la ceinture de sécurité obligatoire.

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
 - Programme électoral de M. Ovelus Demers et l'unification des taxes à Drummondville.
 - Succès de la mission La Roche-sur-Yon.
 - (Item no. 9) Cotisation annuelle au Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François.
 - (Item no. 29) Modification au P.P.U.
 - Produits cancérigènes dans l'eau de la Ville de Drummondville.
 - Boulevard Mercure, entre le boulevard Des Chutes et la rue Lafontaine, comporte trop d'arrêts obligatoires.
 - Amélioration du service téléphonique.
 - La vacance du siège de M. J.-Bruno Smith.
 - Rassemblement des citoyens de Drummondville -vs- Regroupement des citoyens de Drummondville.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
 - Le Regroupement des citoyens de Drummondville contre le déclenchement d'une élection partielle pour combler le poste vacant de M. J.-Bruno Smith.
 - Le Regroupement des citoyens de Drummondville s'interroge sur le bien-fondé de la mission La Roche-sur-Yon ainsi que sur de tels voyages.
 - L'état du dossier des mini-containers et la mise en demeure de la compagnie SSI Schäfer.



- Précisions sur les bacs à fleurs hexagonaux.
- Précisions sur le contrat relatif à l'éclairage de la piscine du Centre Culturel.
- Précisions sur les feux de circulation St-Joseph/St-Édouard, St-Joseph/Cockburn.
- Feux de circulation, intersection St-Joseph/Marchand et virage en U.
- (Item no. 9) Justification de la situation de l'usine de traitement des eaux usées.
- (Item no. 17) Engagement de M. Gilles Bélisle au poste de directeur de l'administration et de trésorier - Rémunération.
- (Item no. 23) Précisions sur l'action en déclaration en nullité no. 405-05-000220-863.
- Gérance de l'aéroport municipal.
- (Item no. 40) Estimé des dépenses du programme ReviCentre.
- État du dossier de pyrolyse à Drummondville.
- Rencontre avec le promoteur du développement ROVAN.
- Comptes - Daniel Arbour & Associés;
 - Étude sur rémunération des cadres.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil **au lundi 15 décembre 1986**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Jacques Dionne
.....
Greffier.

.....
Serge Inéard
.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 décembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 15 décembre 1986; cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1742.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des opérations, et Gérard Lapierre, directeur du Service de l'exploitation, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Me Jacques Dionne, greffier, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Le greffier récite la prière.

1023/12/86

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er décembre 1986 et que tout semble conforme, il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le greffier soit dispensé d'en faire lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

1024/12/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

47A. Projet de loi privée no. 222 - Ville de Drummondville.
(Mme Francine Ruest-Jutras)

ADOPTÉ

1025/12/86

Choix d'un soumissionnaire (soumission ouverte le 26 novembre 1986):

- DESTRUCTION DES PCB

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. IEM CORPORATION INTERNATIONALE DES MATÉRIAUX ENVIRONNANTS 9045 Côte de Liesse, Suite 103 Montréal (Québec)	23 560,00 \$

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la soumission de **IEM Corporation Internationale des Matériaux Environnants** soit acceptée au montant de 23 560 \$.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Organisation des XVes Jeux Olympiques d'hiver informe la Ville de Drummondville que le Relais au flambeau olympique passera par la municipalité et qu'une participation des citoyens et citoyennes de Drummondville est envisagée.
- L'Association des propriétaires de condominium Le Dauphin avise la Ville de Drummondville que les propriétaires s'objectent au fait que des maisons mobiles soient habitées sur les terrains de Drummond Mobile et demande à la Ville de faire cesser cette situation.

La demande est transmise au Service de l'habitation pour étude et recommandation.

- 1026/12/86 - Soeur Isabelle Vertefeuille, P.M., directrice générale du Pensionnat de Drummondville, demande l'appui du Conseil dans sa démarche pour faire reconnaître l'institution comme ayant le statut: "Déclaration d'intérêt public (D.I.P.)";
- Considérant que le Pensionnat de Drummondville oeuvre dans le domaine de l'éducation depuis tout près de 100 ans;
- Considérant la forte implication des Soeurs de la Présentation de Marie dans le domaine éducatif de la région;
- Considérant leur travail concerté avec les professeurs du secteur public;
- En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande du Pensionnat de Drummondville auprès de la Direction générale de l'enseignement privé pour que le statut de l'institution soit le suivant: "Déclaration d'intérêt public".

ADOPTÉ

- Servaïde Drummond Inc. avise la population de Drummondville des nombreux services qu'elle offre aux personnes âgées, handicapées et malades.
- M. Alain Wuattier souligne la satisfaction qu'il a éprouvée relativement aux services offerts par le Centre d'information documentaire Côte St-Germain et plus particulièrement par MM. Pierre Meunier et Michel Leblanc.
- M. J.A.S. Smith, président de la Campagne du coquelicot 1986, remercie le Conseil municipal pour la collaboration apportée lors de cette campagne annuelle.

- 1027/12/86 - La Commission municipale du Québec informe le Conseil que le Club de croquet Drummondville inc. lui a soumis une nouvelle demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière.
- Attendu que le Club de croquet Drummondville inc. est susceptible de se prévaloir des avantages prévus au paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale; il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville s'en remette au bon jugement de la Commission municipale du Québec et qu'il accepte à l'avance sa décision.

ADOPTÉ

- 1028/12/86
- Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 29 novembre au 1er janvier 1987, lesquels comptes totalisent la somme de 2 354 807,90 \$.
- Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ



1029/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que M. Florent Fréchette, chef du Service de l'exploitation de la Ville de Drummondville, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le procès-verbal de bornage du lot 39-40, quartier Sud, situé au coin Nord-Est de l'intersection des rues Cockburn et Lindsay.

ADOPTÉ

1030/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les plans concernant la subdivision, la resubdivision et le remplacement de lots dont la Ville est propriétaire.

ADOPTÉ

1031/12/86

Attendu que la Ville de Drummondville veut régler un litige qui naît entre elle et la compagnie Gestion Montgrand et Associés Ltée (ayants droit de M. Maurice Morin);

Attendu que pour ce faire, les parties se sont entendues pour conclure une transaction;

Attendu que le règlement no. 1779 de la Ville de Drummondville «Règlement décrétant un emprunt de 41 268 \$ pour payer l'obligation prise à l'article 5 d'une convention intervenue entre la Cité de Drummondville et M. Maurice Morin le 8 novembre 1976», est directement visé par la transaction et que ce règlement doit être modifié de façon à ce que ladite transaction y soit incluse, mais sans changer l'objet de l'emprunt ou augmenter la charge des contribuables;

Attendu que par ce moyen, la Ville de Drummondville pourra obtenir quittance complète et finale de la compagnie Gestion Montgrand et Associés Ltée;

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller,
appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller,
et unanimement résolu que:

- 1° le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une transaction avec la compagnie Gestion Montgrand et Associés Ltée (ayants droit de M. Maurice Morin), suivant les termes et conditions prévus au projet de transaction annexé à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour régler tout le litige né de l'impossibilité d'exécuter la clause no. 5 de la convention signée avec M. Maurice Morin le 8 novembre 1976;
- 2° le règlement no. 1779 de la Ville de Drummondville adopté le 20 mai 1986 soit modifié:
 - A) en retranchant le 4e Attendu et en le remplaçant par les 2 Attendus suivants:

" Attendu qu'un litige est né de l'impossibilité par la Ville de Drummondville d'exécuter la clause no. 5 de ladite entente;

Attendu que le terrain de M. Maurice Morin a été vendu à la compagnie Gestion Montgrand et Associés Ltée et que cette dernière a signé une transaction avec la Ville de Drummondville pour liquider les dommages et ainsi empêcher toute poursuite contre la Ville; "



B) en remplaçant le paragraphe 2 du règlement no. 1779 par le suivant:

" La Ville de Drummondville est par le présent règlement autorisée à contracter un emprunt de 39 668,00 \$ pour exécuter l'obligation prévue à la transaction signée entre la Ville de Drummondville et la compagnie Gestion Montgrand et Associés Ltée, transaction devenue nécessaire vu l'impossibilité de la Ville d'exécuter la clause no. 5 d'une convention signée avec M. Maurice Morin le 8 novembre 1976, l'acte de transaction dûment signé et la convention de 1976 étant annexés en liasse au présent règlement pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cette évaluation de dommages liquidés est basée sur la soumission publique acceptée par la corporation municipale de Grantham-Ouest, plus les frais de surveillance de travaux (5%), le tout formant la somme de 39 668,00 \$. "

ADOPTÉ

1032/12/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le paiement de la somme de 2 888,00 \$ comme cotisation annuelle à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

ADOPTÉ

1033/12/86

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville a pris connaissance d'une liste de comptes jugés irrécupérables par le Service de la trésorerie, lesquels comptes totalisent la somme de 8 652,06 \$; il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ces comptes soient radiés des livres comptables de la Ville.

ADOPTÉ

1034/12/86

ATTENDU QUE des négociations intenses entre la Ville de Drummondville et la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique Ltée pour l'acquisition par la Ville de terrains situés à l'intérieur de ses limites et appartenant à ladite compagnie, semblent en bonne voie de se conclure favorablement pour les deux parties;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville veut énoncer clairement ses intentions dans ce dossier;

ATTENDU QUE ces acquisitions permettront d'installer un passage à niveau privé entre le centre d'achats Place Drummond et le terrain que le propriétaire dudit centre d'achats a sous option, les deux terrains étant séparés par l'antenne ferroviaire Dominion Textile;

ATTENDU QUE la conclusion de l'entente entre la Ville de Drummondville et la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique Ltée permettra d'éliminer quinze (15) passages à niveau à l'intérieur de la municipalité, tout en n'en créant que deux (2) nouveaux;

ATTENDU QUE cette entente permettra à la Ville de Drummondville d'aménager son territoire d'une façon plus rationnelle en régularisant des intersections, en réaménageant des parcs, en exploitant des espaces vitaux au centre-ville, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PAUL GÉNÉREUX, CONSEILLER,
APPUYÉ PAR M. GILLES ST-MARTIN, CONSEILLER,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:



QUE la Ville de Drummondville manifeste son intention arrêtée de mener à terme les négociations avec la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique Ltée pour l'acquisition ou l'échange de terrains de cette dernière dans les limites de la municipalité, suivant les conditions générales ci-après énoncées, à savoir:

- 1- **Cession d'un terrain par la Ville:** La Ville échangerait au C.P. un terrain du parc industriel régional de Drummondville d'une dimension de 20 000 pieds carrés situé à la jonction nord-est de la rue Power et de la future antenne Haggerty, afin de relocaliser les bâtiments du C.P. Express situés au centre-ville.
- 2- **C.P. Express:** La Ville s'engagerait à déménager le bâtiment du C.P. Express situé au centre-ville sur le terrain du parc industriel régional décrit au paragraphe 1, ou à construire, si elle le juge à propos, un bâtiment de même dimension et de même qualité.

De plus, la Ville construirait à ses frais une rampe de chargement de même dimension et de même qualité que celle existante près des bâtiments du C.P. Express, ainsi qu'une voie d'évitement d'une longueur maximale de 420 pieds entre l'antenne Haggerty et la rampe de chargement.

Une fois ces équipements construits, l'entretien en serait à la charge complète du C.P. Express ou de la compagnie C.P.
- 3- **Cession de terrains par le C.P.:** En contre-partie, le C.P. s'engagerait à céder à la Ville l'ensemble des terrains montrés au plan no. 1 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 4- **Construction d'un passage à niveau:** Le C.P. s'engagerait à permettre immédiatement la construction d'un passage à niveau privé de 50 pieds de largeur avec signalisation appropriée entre le centre d'achats Place Drummond et les terrains de la Ville tels que situés audit plan.
- 5- **Antenne ferroviaire Haggerty:**
 - a) De plus, la Ville s'engagerait à construire d'ici 2 ans une antenne ferroviaire entre l'antenne industrielle déjà existante dans le parc industriel régional de Drummondville et l'antenne desservant ICG Gaz Liquide Ltée. Ainsi, la Ville s'engagerait à fournir le terrain, les plans de construction et la surveillance des travaux, la construction du sub-ballast, du ballast et du drainage, et la fourniture et la pose des dormants et des rails.
 - b) Dans l'éventualité où des feux de signalisation seraient requis à la jonction du boulevard Lemire et de l'antenne Haggerty, ceux-ci seraient fournis par le C.P. en échange des feux de signalisation existant à l'intersection de l'antenne Dominion Textile et de la rue Des Forges, lesquels pourraient ultérieurement être récupérés par le C.P.
 - c) Le C.P. s'engagerait à collaborer gratuitement et au meilleur de son expérience pour aider la Ville à trouver les rails, dormants et autres équipements de qualité adéquate, lesquels pourraient être usagés.
- 6- **Antenne ferroviaire autoroute 55:**
 - a) Finalement, la Ville s'engagerait à construire d'ici 4 ans une antenne ferroviaire entre la voie principale du Canadien National et l'antenne dite "Celanese" dans un axe longeant l'autoroute 55. Ainsi la Ville s'engagerait à fournir le terrain, les plans de construction et la surveillance des travaux, la construction du sub-ballast, du ballast et du drainage, et la fourniture et la pose des dormants et des rails.
 - b) Le C.P. s'engagerait à collaborer gratuitement et au meilleur de son expérience pour aider la Ville à trouver les rails, dormants et autres équipements de qualité adéquate, lesquels pourraient être usagés.

ADOPTÉ



1035/12/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu qu'autorisation soit donnée à MM. Réal Benoit et Gunter Emmel de céder à M. Mario Rancourt leurs droits et obligations relatifs au lot 124-316 du cadastre du Canton de Grantham, qu'ils se sont vu octroyer en vertu de la résolution no. 829/10/86 datée du 6 octobre 1986.

ADOPTÉ

1036/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie Kino-Québec dans le cadre de sa démarche auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour le maintien de subventions pour l'exercice financier 1987/1988.

ADOPTÉ

1037/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Association des motoneigistes de Drummondville à utiliser le parcours montré au plan accepté par la Ville pour la saison hivernale 1986/1987, lequel plan sera déposé aux archives de la Ville; et que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à placer les indications routières requises.

ADOPTÉ

1038/12/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville acquiesce aux demandes du Tournoi international de hockey Midget de Drummondville telles que spécifiées dans une lettre du 27 novembre 1986, à l'exception des items 18 et 21, laquelle lettre est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante, et que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à la mise en place de certains équipements.

ADOPTÉ

1039/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Shooner, notaire, pour procéder à la rédaction et à l'obtention des lettres patentes d'une corporation à être formée pour la gestion du Centre Culturel de Drummondville, ainsi qu'à la préparation des règlements généraux de ladite Corporation.

ADOPTÉ

1040/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Gérard Fradet, notaire, aux fins de préparer un acte de radiation d'une charge hypothécaire: "Hypothèque par Charles Édouard Perreault en faveur de Jean-Baptiste Côté, reçue devant Me Henri Sylvestre, notaire, le 17 juin 1951, enregistrée le 6 juillet 1951 sous le numéro 114805", et affectant la demie Sud-Ouest du lot numéro trois cent deux de la subdivision officielle du lot numéro cent quarante-quatre du cadastre du Canton de Grantham (144-1/2 S.O. 302 de Grantham). Lequel lot a été acquis par la Ville de Drummondville en vertu d'un acte passé devant Me Michel Boileau, notaire, le 24 août 1981, et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 263718, et ledit lot devant être cédé à M. Michel Bussière tel qu'autorisé par la résolution no. 720/8/86 datée du 18 août 1986.



Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ

1041/12/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, pour procéder à l'évaluation du lot Ptie 173, propriété de M. Oscar Poulin.

ADOPTÉ

1042/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Roger Blais, avocat, pour procéder à l'expropriation du lot Ptie 173, propriété de M. Oscar Poulin.

ADOPTÉ

1043/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Mme Marie-Claude Bergevin de la firme Pro Paysage Inc., le tout tel que soumis au Conseil par l'offre de services datée du 10 décembre 1986. Le montant maximum des honoraires professionnels sera de 10 000 \$.

ADOPTÉ

1044/12/86

Il est proposé par Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Daniel Arbour et Associés aux fins d'analyser la version définitive du Schéma d'aménagement de la M.R.C. de Drummond et de faire les recommandations qui s'imposent au Conseil de la Ville. Le montant maximum des honoraires professionnels sera de 2 000 \$.

ADOPTÉ

Mme Francine Ruest-Jutras informe la population que la séance de consultation de la M.R.C. de Drummond relative au Schéma d'aménagement se tiendra au bureau de la M.R.C. de Drummond, 436 rue Lindsay, mercredi le 28 janvier 1987 à 20 heures.

1045/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires de la SIDAC Quartier St-Joseph de Drummondville prévoyant des revenus de 15 445 \$ et des dépenses équivalentes pour l'année 1987.

ADOPTÉ

1046/12/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville prévoyant des revenus de 85 700 \$ et des dépenses équivalentes pour l'année 1987.

ADOPTÉ



1047/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde la somme de 100 \$ à la Société d'Arthrite pour sa campagne annuelle de financement 1987.

ADOPTÉ

1048/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville achète 2 billets au coût unitaire de 125 \$ pour le 4e souper bénéfique tenu au profit des Voltigeurs de Drummondville de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, vendredi le 23 janvier 1987.

ADOPTÉ

1049/12/86

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation du Québec des maladies du coeur à tenir sa campagne de financement durant la semaine du 15 février 1987 et qu'une somme de 100 \$ soit accordée à ladite fondation, à titre de subvention annuelle 1987.

ADOPTÉ

1050/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville consente une servitude d'utilités publiques en faveur de Bell Canada et de l'Hydro-Québec sur les lots 124-351 à 124-366 et ptie 124 du cadastre du Canton de Grantham.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats et documents afférents.

ADOPTÉ

1051/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat à intervenir entre la Ville de Drummondville et le Canadien Pacifique Ltée relativement à la pose de canalisation sous les emprises de la voie ferrée de la compagnie C.P. sur la rue St-Marcel, le tout dans le but d'assurer la continuité du système d'éclairage de rue.

ADOPTÉ

1052/12/86

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le Drummondville Olympique pour son Club de baseball junior AAA Les Olympiques dans sa démarche d'obtention d'aide financière adressée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), Volet 2.

ADOPTÉ



1053/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 500 \$ au comité organisateur du Tournoi invitation de basketball Jean-Raimbault qui se déroulera les 6, 7 et 8 février 1987 à l'école Jean-Raimbault de Drummondville.

ADOPTÉ

1054/12/86

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Lindor Letendre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vote une somme de 7 618,83 \$ aux Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. à titre de remboursement de frais d'immobilisations au Centre de loisirs St-Joseph.

ADOPTÉ

1055/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement sur une base contractuelle de M. Luc Gaudreau au poste d'agent de relations publiques pour une période de 6 mois à compter du 5 janvier 1987.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'engagement avec M. Luc Gaudreau.

ADOPTÉ

1056/12/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville procède à l'engagement sur une base contractuelle de M. Alain Boisvert au poste de régisseur des équipements et des parcs pour une période de 6 mois à compter du 5 janvier 1987.

Le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'engagement avec M. Alain Boisvert.

ADOPTÉ

1057/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Alonzo Malouin, évaluateur agréé, aux fins de négocier l'acquisition du lot 159-348 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de Mme Thérèse G. Biron.

ADOPTÉ

Le greffier donne avis que conformément à l'article 33.2 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités tous les membres du Conseil, à l'exception de M. J.-Bruno Smith qui cessera d'occuper son poste de conseiller au 31 décembre 1986, ont déposé la "Déclaration des intérêts financiers des élus".

1058/12/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu:



- 1° QUE le projet de règlement No. 1806 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/Cb-5 à même une partie du secteur de zone CV/Ra-3, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

1059/12/86

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller,
appuyé par M. Denis Savoie, conseiller,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement No. 1807 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone CV/Rb-4 à même une partie du secteur de zone CV/Ca-1, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

1060/12/86

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement décrétant l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles (terrains Veilleux) et un emprunt n'excédant pas 220 000,00 \$ à cette fin.

1061/12/86

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement (No. 1816) décrétant la tarification de la Cour Municipale de la Ville de Drummondville.

Comme tous les membres du Conseil ont déjà en main copie du projet de règlement No. 1816 décrétant la tarification de la Cour Municipale de Drummondville, une dispense de lecture lors de son adoption est demandée.

1062/12/86

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement décrétant l'acquisition par expropriation ou de gré à gré d'un immeuble à des fins industrielles (terrain Oscar Poulin) et un emprunt n'excédant pas 210 000,00 \$ à cette fin.

1063/12/86

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul, ainsi que le nombre de versements pour l'année 1987.

1064/12/86

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la SIDAC Quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul, ainsi que le nombre de versements pour l'année 1987.

1065/12/86

Le conseiller Denis Savoie donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1633 en modifiant le tarif de fourniture de services municipaux.

1066/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1813 décrétant une dépense de 125 000,00 \$ pour l'exécution de travaux d'infrastructures (égouts, aqueduc et voirie) dans le secteur Les Jardins du Golf (Phase 2, étape 2).

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1067/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1817 modifiant le règlement no. 1721 et amendement, en augmentant de 500 000 \$ l'affectation monétaire constituée selon les dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1817, et ce de 9 heures à 19 heures les 19 et 20 janvier 1987.

Mme Francine Ruest-Jutras, au nom des propriétaires du quartier de Drummondville-Ouest, fait lecture d'une pétition signée par 714 personnes du secteur demandant que les articles 8, 9 et 10 du projet de Loi privée no. 222 de la Ville de Drummondville soient retirés, et ainsi que perdure l'entente de fusion de 1966 faisant de Drummondville-Ouest un secteur de taxation distinct.

La majorité des membres du Conseil appuie la présentation complète du projet de Loi privée qui sera déposé en Commission parlementaire prochainement et qui recherche l'uniformisation des taxes municipales à Drummondville. Tous s'en remettent à la décision du gouvernement du Québec.

Divers:

Monsieur le maire Serge Ménard, au nom de tous les membres du Conseil et des employés municipaux, offre des sincères condoléances à:

- M. Yvon Raymond, directeur de l'Office municipal d'habitation, et Mme Marguerite Houle, secrétaire du Service de l'habitation, à l'occasion du décès de M. Hector Raymond.
- M. Normand Dallaire, mécanicien au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Rose Alice B. Dallaire.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
 - (Item no. 35) Engagement de M. Alain Boisvert.
 - (Item 47A) Pour l'uniformisation des taxes.
 - Questions sur la séance d'information de Drummondville-Ouest.
 - Éclaircissements sur la position de Mme Francine Ruest-Jutras relativement au projet de Loi privée et l'uniformisation des taxes.



- Intervenant: M. Paul-André Jolin, 30 ave. des Cyprès.
- (Item 47A) . Appuie la position de Mme Francine Ruest-Jutras;
. Pour une négociation de contrat.
 - Position de la Ville relativement à la pétition signée.
- Intervenant: M. Jean Bourbeau, 171 St-Félix.
- Séance d'information -vs- séance de consultation pour l'uniformisation des taxes.
 - Une Ville, une taxe, principe inexistant à Drummondville.
- Intervenant: M. Pelletier, du quartier St-Joseph.
- Demande d'informations sur le transport en commun et collaboration avec les instances scolaires.
- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.
- Lumières du terrain de tennis St-Joseph.
 - Séance de consultation sur le Schéma d'aménagement - 28 janvier 1987.
 - Buts et objectifs de la M.R.C. de Drummond.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Commentaires sur le projet de Loi privée no. 222 (POUR).
 - (Item no. 5) Précisions sur la soumission pour la destruction des P.C.B.
 - Correspondance - Club de croquet Drummondville Inc. et demande d'exemption de taxes.
 - (Item no. 12) Radiation de comptes et terrain de l'ancien hôtel Ritz.
 - (Item no. 13) Acquisition et échange de terrains avec le C.P.
 - (Item no. 21) Expropriation du terrain de M. Oscar Poulin.
 - Prix de vente des terrains industriels acquis en bordure de l'autoroute 20.
 - (Item no. 40) Acquisition des terrains Veilleux.
 - (Item no. 45) Précisions sur la modification du tarif de fourniture de services municipaux.
 - Suggestion pour la location des habitations à loyers modiques et liste d'attente.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, conformément aux prescriptions des règlements nos 819 et 1742, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au **lundi 5 janvier 1987**, et déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 décembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 22 décembre 1986 à 20 heures; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Edward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérald Lapière, directeur du Service de l'exploitation, Gilles Bélisle, trésorier, Yvan Morin, trésorier adjoint, et Me Jacques Dionne, greffier et conseiller juridique, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame la greffière adjointe récite la prière.

1068/12/86

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte expliquant le budget 1987 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 1987/1988/1989.

Ce texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

M. J.-Bruno Smith, président du Comité des finances, élabore sur les différents postes budgétaires municipaux et justifie les sommes appropriées.

Le texte lu par M. J.-Bruno Smith est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

Mme Francine Ruest-Jutras manifeste une certaine appréhension face aux coupures effectuées aux postes budgétaires du Centre d'information documentaire Côte St-Germain.

Monsieur le Maire et M. Gilles St-Martin rassurent le Conseil et la population sur ce point.

1069/12/86

Il est proposé par M. Gilles St-Martin, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que le budget de l'année 1987 prévoyant des dépenses de 24 194 866 \$ et des revenus équivalents, soit adopté et que le document explicatif de ce budget soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "C".

Un document explicatif du budget 1987 sera distribué et publié dans un journal local.

ADOPTÉ



1070/12/86

Il est proposé par M. Denis Savoie, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que le programme triennal d'immobilisations pour les années 1987/1988/1989 soit adopté tel que présenté dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "D".

Un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 1987/1988/1989 sera distribué et publié dans un journal local.

ADOPTÉ

Période de questions

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
Utilisation des surplus libres de la Ville 1985-1986.
- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
- Véracité du budget.
 - Prévisions budgétaires 1986 -vs- budget réel 1986.
 - Revenus non budgétés apparaissant au budget 1986.
 - Désignation des membres du conseil d'administration de la nouvelle corporation pour la gestion du Centre Culturel de Drummondville.
 - Coupures des allocations automobiles.
 - Rôle de surveillance du Regroupement des citoyens de Drummondville.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

.....
Thérèse Lajoie
Greffière adjointe.

.....
Serge Inard
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 décembre 1986



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 22 décembre 1986 à 20h30, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS: Mme Francine Ruest-Jutras, conseillère, MM. les conseillers Robert Lafrenière, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith, Denis Savoie, Édward St-Pierre et Gilles St-Martin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Serge Ménard. MM. Jean-Jacques Paradis, directeur général, André Paquet, directeur des Services à la population, Gérard Lapière, directeur du Service de l'exploitation, Gilles Bélisle, trésorier, Yvan Morin, trésorier adjoint, et Me Jacques Dionne, greffier et conseiller juridique, assistent à la réunion à titre de personnes ressources. Mme Thérèse Cajolet, greffière adjointe, agit comme secrétaire de cette assemblée.

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame la greffière adjointe récite la prière.

1071/12/86

Il est proposé par M. Robert Lafrenière, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

1072/12/86

Choix d'un soumissionnaire:

Le Conseil prend connaissance des soumissions ouvertes lundi le 15 décembre dernier concernant les assurances générales de la Ville pour l'année 1987.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PÉPIN ASSURANCE INC.	410 523 \$
. PRATTE-MORRISSETTE INC.	443 084 \$

Attendu que la soumission présentée par Pépin Assurance Inc. est la plus avantageuse; il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Denis Savoie, conseiller, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1° retienne la soumission du courtier Pépin Assurance Inc.;
- 2° entreprenne des démarches avec le courtier pour que des ajustements soient effectués sur les montants d'assurances aux items "biens et équipements d'entrepreneurs" afin d'enlever certains items dont la valeur est au-dessous du déductible et d'enlever d'autres biens qui n'ont pas à être couverts inutilement par la police d'assurance;
- 3° demande au courtier de faire les démarches nécessaires pour obtenir une nouvelle cotation pour l'assurance "responsabilité professionnelle d'administrateurs municipaux";
- 4° autorise le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous contrats ou ententes relatifs à la présente soumission.

ADOPTÉ



1073/12/86

Vu qu'au moment où l'avis de motion du règlement No. 1816 a été donné (réf: 1061/12/86), dispense de la lecture du règlement a été demandée et comme chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, Madame la greffière adjointe fait un résumé du règlement No. 1816 décrétant la tarification de la Cour Municipale de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1074/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1818 décrétant l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles (terrains Veilleux) et un emprunt de 220 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1075/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1819 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1076/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1820 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Jean-Paul Généreux, conseiller, appuyé par M. Robert Lafrenière, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1077/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1821 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1078/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1822 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette et l'enfouissement des déchets pour l'année 1987.

Il est proposé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, appuyé par M. Gilles St-Martin, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1079/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1823 concernant les licences et permis pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Edward St-Pierre, conseiller, appuyé par M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

1080/12/86

Lecture est donnée du règlement No. 1824 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1987.

Il est proposé par M. Lindor Letendre, conseiller, appuyé par M. J.-Bruno Smith, conseiller, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Invité par Monsieur le Maire, M. J.-Bruno Smith prend la parole pour remémorer certains événements ayant marqué la vie municipale de Drummondville et pour faire ses adieux à la vie politique municipale, sa démission devenant effective le 31 décembre 1986.

M. Edward St-Pierre félicite M. J.-Bruno Smith et le remercie pour tout son dévouement.

Mme Francine Ruest-Jutras souligne l'honnêteté intellectuelle, l'intégrité, le respect humain et le dévouement de M. J.-Bruno Smith.

Monsieur le Maire brosse un fier tableau du comportement et de l'impact qu'a eu M. J.-Bruno Smith sur la vie municipale de Drummondville, en le reconnaissant comme un homme de grande valeur.

Tous les membres du Conseil sont unanimes à remercier M. J.-Bruno Smith pour toute son honnêteté, tout son dévouement et sa grande jovialité, et lui souhaitent tout le succès escompté dans les nouvelles fonctions qu'il occupe depuis peu.

Monsieur le Maire offre ses voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An à tous les employés de la Ville, ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes de Drummondville.

Période de questions

- Intervenant: M. Ovelus Demers, 51 - 117e Avenue.
 - Taux de la taxe foncière.
 - Vocation industrielle ou commerciale des terrains achetés par la Ville en bordure de l'autoroute 20.
 - Hommages à M. J.-Bruno Smith.
 - Voeux de Noël et du Nouvel An à Monsieur le Maire et sa famille.

- Intervenant: M. Laurent Ricard, 355 St-Édouard.
 - Présentation du budget.
 - Hommages et remerciements à M. J.-Bruno Smith.

- Intervenant: M. Hervé Savoie, président du R.C.D.
 - Hommages et remerciements à M. J.-Bruno Smith.
 - Meilleurs voeux du président du R.C.D.



L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire déclare
que L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE.

Thérèse Lajoie
Greffière adjointe.

Jerge Menard
Maire.